



Projet éolien d'Ambernac

COMMUNE D'AMBERNAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARENTE LIMOUSINE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE (16)

VOLET PAYSAGER

DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Maître d'ouvrage :
Énergie Ambernac
32-36 Rue de Bellevue
92 100 Boulogne-Billancourt

JANVIER 2021
COMPLÉTÉ EN JUIN 2022



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

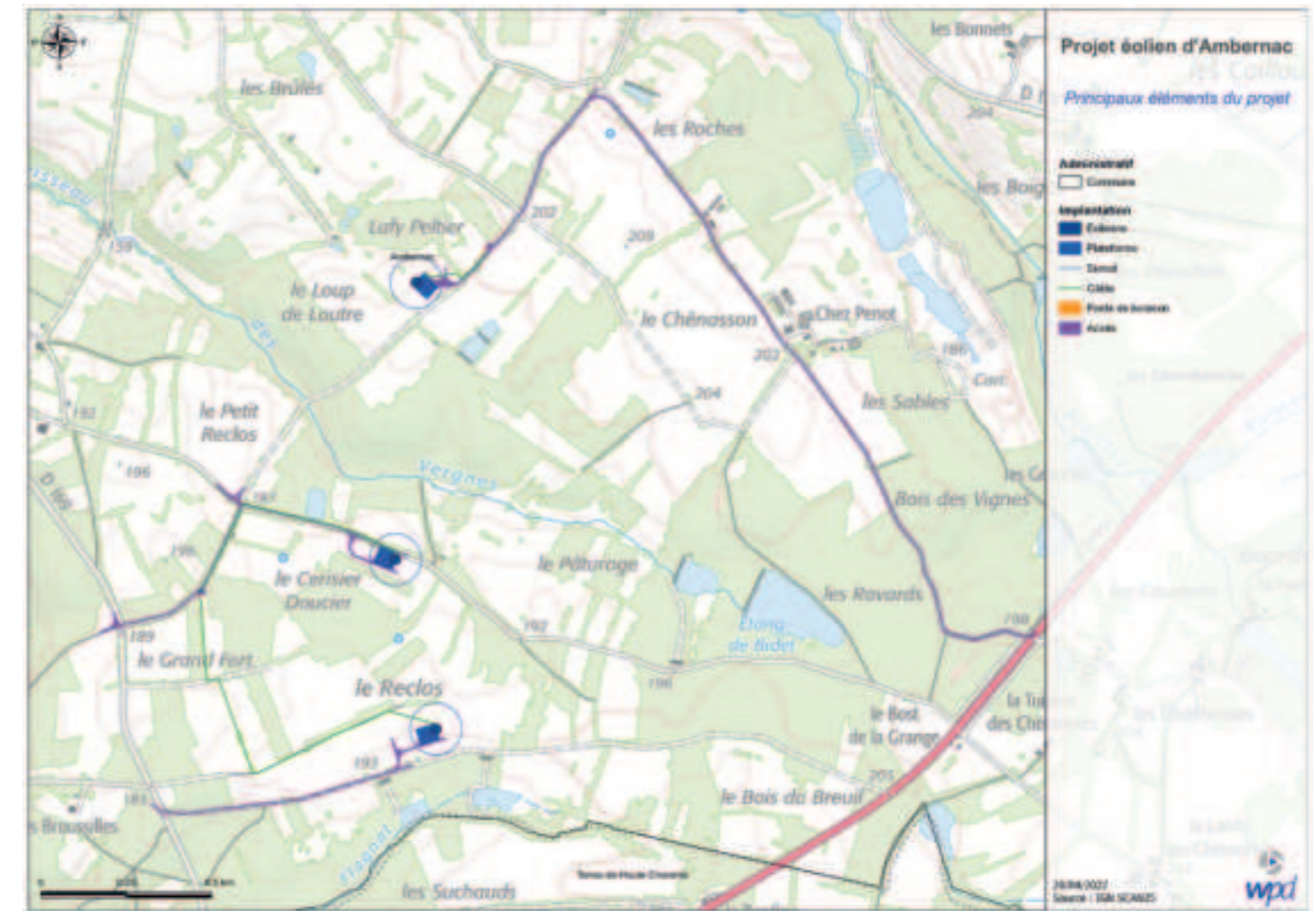
Le projet éolien d'Ambernac se situe sur la commune d'Ambernac, sur la Communauté de communes Charente Limousine dans la zone la plus ventée du département de la Charente. Il est composé de 3 éoliennes d'une hauteur totale maximale en bout de pale de 200 mètres, et de 2 postes de livraison électrique.

Ce projet est développé par la société wpd onshore France depuis l'année 2015. Une délibération unanime des élus du conseil municipal d'Ambernac a été le point de départ du lancement du projet éolien sur la commune. Les différentes études écologiques, paysagères, techniques et acoustiques ont permis de retenir un projet de trois éoliennes en cohérence avec les enjeux du territoire. La distance aux habitations a été un élément important dans la définition de l'implantation. Ainsi, l'éolienne la plus proche des habitations se situe à 829 m du hameau de la Vergne Noire, bien au-delà de la distance réglementaire d'éloignement de 500 m.

Le modèle définitif des éoliennes n'est pas connu au stade de cette étude puisque les éoliennes feront l'objet d'une mise en concurrence entre les turbinières afin d'optimiser la rentabilité du projet et *in fine* rendre plus concurrentielle l'énergie électrique d'origine éolienne. Aussi, les éoliennes retenues dans le cadre de l'étude d'impact possèdent le gabarit maximisant suivant :

Caractéristiques	Gabarit
Hauteur maximale de l'éolienne en bout de pale	200 m
Diamètre maximal du rotor	150 m
Hauteur de moyeu	124 à 130 m
Puissance unitaire maximale	5,6 MW

Caractéristiques des éoliennes du projet (source : wpd onshore France)



Principaux éléments du projet (source : wpd onshore France)

Les coordonnées du centre de chacune des éoliennes et des postes de livraison ainsi que leur altitude au sol sont données dans le tableau suivant :

Éolienne / Poste de Livraison	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Coordonnées Z au sol (m)	Coordonnées Z au passage le plus élevé de la pale (m)	Latitude (WGS 84 DMS)	Longitude (WGS 84 DMS)
E1	510 463	6 543 746	197	397	45°58'01,16"	0°33'07,40"
E2	510 401	6 542 934	190	390	45°57'34,78"	0°33'05,69"
E3	510 520	6 542 437	197	397	45°57'18,80"	0°33'11,93"
PdL1	510 666	6 543 840	201	203	45°58'04,40"	0°33'16,69"
PdL2	509 831	6 542 825	195	197	45°57'30,68"	0°32'39,36"

Coordonnées géographiques des éoliennes et des postes de livraison (source : wpd onshore France)

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien d'Ambernac

TOME 4.3 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Département : Charente (16)

Commune : Ambernac

TOME 4.3

Maître d'ouvrage



Energie Ambernac

Contact

Margot Delaporte, Responsable d'études environnement

wpd onshore France

32-36 rue de Bellevue


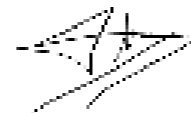
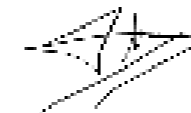

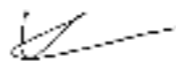
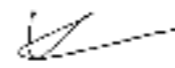
92100 Boulogne-Billancourt

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement



Tome n°4.3
Volet paysage et
patrimoine

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Prénom NOM	Prénom NOM	Prénom NOM	Première émission 02/08/2019
	Sébastien Thomas, Responsable d'étude paysagiste 	Benjamin Pollet, Responsable d'étude paysagiste 	Benjamin Pollet, Responsable d'étude paysagiste 	
1	Prénom NOM	Prénom NOM	Prénom NOM	Dossier finalisé 13/06/22
	Sébastien Thomas, Responsable d'étude paysagiste 	Katia Alfaiate, Responsable d'étude paysagiste 	Katia Alfaiate, Responsable d'étude paysagiste 	

Préambule

La société wpd onshore France pour le compte de Energie d'Ambernac, développeur/opérateur d'unités de production d'énergie renouvelable, a initié un projet éolien sur la commune d'Ambernac dans le département de la Charente (16)

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

1. Introduction	7		
1.1 Les acteurs du projet	8		
1.1.1 Le porteur de projet	8		
1.1.2 Les acteurs du territoire	9		
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	9		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	10		
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	10		
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien	11		
2. Méthodologie	13		
2.1 Méthodologie générale et définitions	15		
2.1.1 Démarche globale	15		
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	15		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	16		
2.2 Choix des aires d'étude	17		
2.3 Méthodologie détaillée	18		
2.3.1 Analyse de l'état initial	18		
2.3.2 Raison du choix de la variante de projet	21		
2.3.3 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	22		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	27		
3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	29		
3.1 Le contexte paysager du territoire	30		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	30		
3.1.2 Les unités paysagères	33		
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	38		
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	41		
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus	44		
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	45		
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	45		
3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	49		
3.2.3 Le contexte touristique	59		
3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	62		
3.3.1 L'analyse des structures paysagères	62		
3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	65		
3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	71		
3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	82		
3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	85		
3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	85		
3.4.2 Les espaces vécus	89		
3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	105		
3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle	110		
3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	110		
3.5.2 Les secteurs à enjeux	110		
3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	113		
3.7 Préconisations d'implantation	115		
4. Raison du choix du projet	117		
4.1 Préconisations du projet paysager	118		
4.2 Choix d'un scénario	118		
4.3 Choix d'une variante de projet	119		
4.3.1 Variante n°1	119		
4.3.2 Variantes n°2	119		
4.3.3 Analyse comparative des variantes de projet	121		
4.3.4 Synthèse de l'analyse des variantes	128		
4.3.5 Les stratégies de variantes d'accès	129		
4.4 Description de la variante de projet retenue	130		
4.4.1 Les éoliennes	130		
4.4.2 Les aménagements connexes	130		
4.4.3 La description des travaux	133		
4.4.4 La description des modalités d'exploitation	133		
4.4.5 Plan de masse	133		
5. Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	135		
5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	136		
5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage	136		
5.1.2 Principales problématiques éolien / paysage	141		
5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens	143		
5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage	146		

5.3	Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	147
5.3.1	Rappel méthodologique	147
5.3.2	Présentation des photomontages	147
5.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet	148
5.3.4	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	150
5.3.5	Les effets du projet depuis l'aire d'étude rapprochée	166
5.3.6	Les effets du projet depuis l'aire d'étude immédiate	187
5.3.7	Les effets du projet dans la zone d'implantation	211
5.3.8	Les effets cumulés avec les projets connus	213
5.4	Synthèse des impacts	218
6.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	223
6.1	Les mesures d'évitement prise dès la phase de conception du projet	225
6.2	Les mesures de réduction	225
6.3	Les mesures propres à la phase de construction (MC)	226
6.4	les mesures propres à la phase d'exploitation (ME)	227
6.5	Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	228

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société wpd onshore France pour le compte d'Energie d'Ambernac, société dépositaire de la Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien d'Ambernac sur la commune d'Ambernac.

Wpd onshore France fait partie du groupe wpd, spécialisé depuis près de 20 ans dans la conception, le financement et l'exploitation de parcs éoliens. Fondé en Allemagne en 1996 pour réaliser des parcs éoliens, le groupe wpd est devenu depuis plusieurs années un des leaders sur le marché des énergies renouvelables.

Depuis la création du groupe, wpd a installé plus de 2 260 éoliennes à travers le monde représentant une puissance de 4,45 GW. Au niveau international, des filiales de wpd sont présentes dans la majorité des pays européens, ainsi qu'en Asie et en Amérique. Plus de 2 200 personnes travaillent aujourd'hui à la concrétisation des projets au sein du groupe wpd.

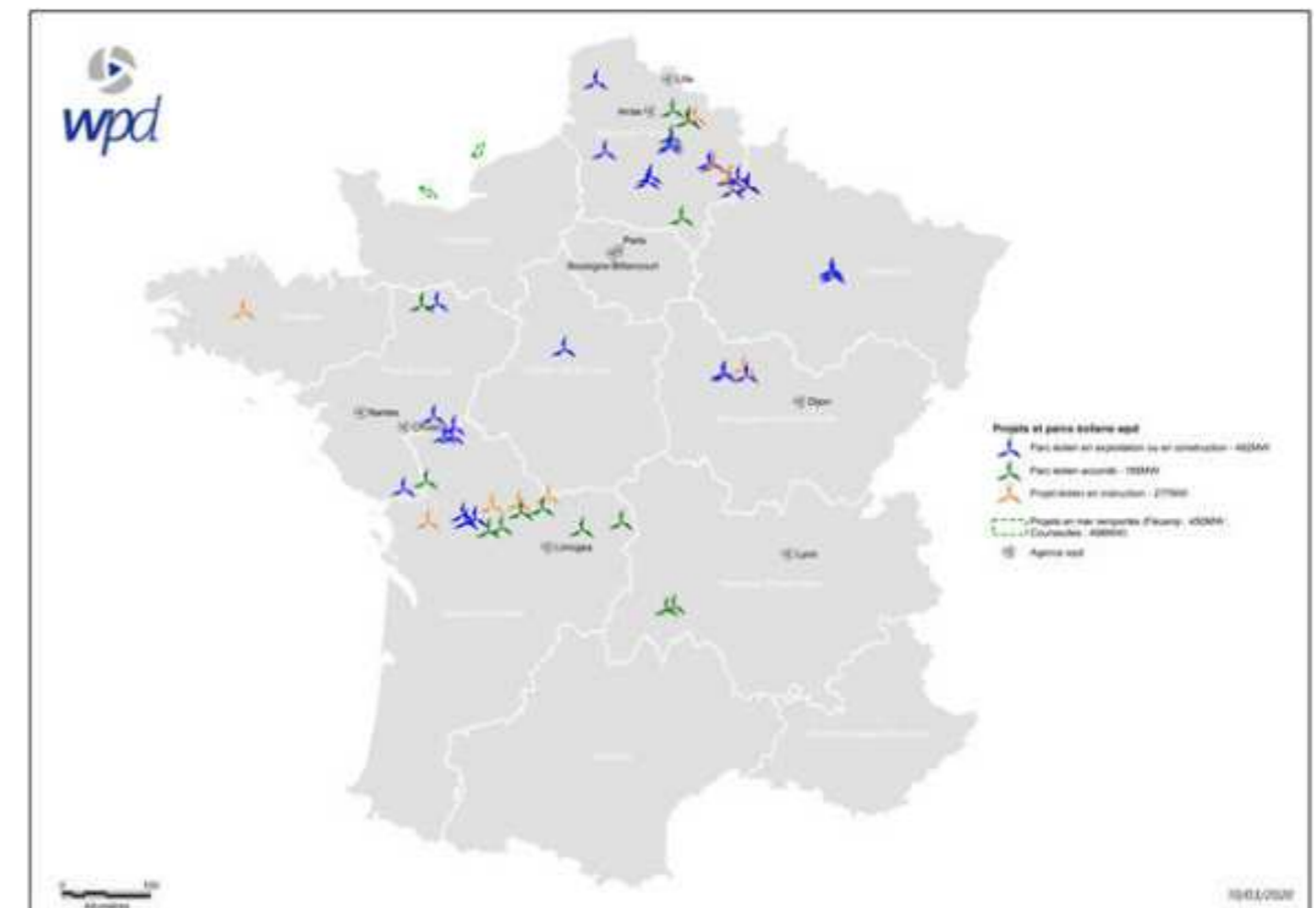
Fort de l'excellent classement A attribué par l'agence de notation Euler Hermès, filiale d'Allianz, le groupe wpd est reconnu pour sa solvabilité et sa solidité financière supérieure à la moyenne de l'ensemble des entreprises auditées par Euler Hermès et inspire la confiance des organismes de financement.

de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en France.

La société wpd onshore France est présente dans de nombreuses régions (Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Picardie, Ile-de-France, Centre, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Limousin...), grâce à ses agences de Boulogne-Billancourt (92), Limoges (87), Nantes (44), Dijon (21) et Lyon (69).

Afin de garantir des projets éoliens harmonieux, wpd onshore France travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'Etat, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain.

Adhérente de France Energie Eolienne, wpd onshore France est impliquée dans les commissions de travail et les activités des groupes régionaux et agit quotidiennement pour que l'éolien trouve la place qu'il mérite dans le mix énergétique français.



Les projets et parcs éolien wpd en France (source : wpd onshore France).

	1995-2000	2001-2005	2006-2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre d'éoliennes	237	591	495	64	106	108	113	188	1900
Puissance installée (MW)	222	895	956	145	241	283	275	~583	3600

Tableau 1 : Evolution des puissances installées par le groupe wpd (dans le domaine de l'éolien uniquement)

En France, wpd onshore France, filiale du groupe wpd créée en 2002, est chargée de l'identification des sites, du développement des projets, du financement, de la construction et de l'exploitation des parcs éoliens terrestres. Elle a assuré l'ensemble du développement du projet éolien des Trois Sentiers, notamment en ce qui concerne les aspects techniques et la concertation locale.

30 parcs éoliens (190 éoliennes au total) ont été réalisés par wpd onshore France ou sont actuellement en cours de construction, pour une puissance totale de 440 MW. Les parcs construits totalisent une production annuelle de près de 1,1 milliard de kilowattheures soit l'équivalent de la consommation domestique de 900 000 personnes (source MTES – hors chauffage et eau chaude). Chaque année, cette production électrique permet d'éviter l'émission de 910 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Ainsi, wpd onshore France participe

Responsables du projet :

- Margot Delaporte, Responsable d'études environnementales

Adresse :

wpd onshore France
32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt

Tél : +33(0)1 41 31 10 09

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Charente (16), en région Nouvelle Aquitaine, le site du projet se trouve sur la commune d'Ambernac, qui fait partie de la Communauté de Communes de la Charente Limousine.

Interlocuteurs :

- Maire d'Ambernac : Guy Rougier
- Président de la Communauté de communes de Charente Limousine : Philippe Bouty

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2019, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 114 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

Responsables de l'étude :

- Rédacteur : Sébastien Thomas, responsable d'étude paysagiste
- Correction : Benjamin Pollet, responsable d'étude paysagiste
- Révision finale : Katia Alfaiate, responsable d'étude paysagiste

ENCIS Environnement
Parc ESTER Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE de Poitou-Charentes a été validé par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2012. **Il a été annulé en 2017.**

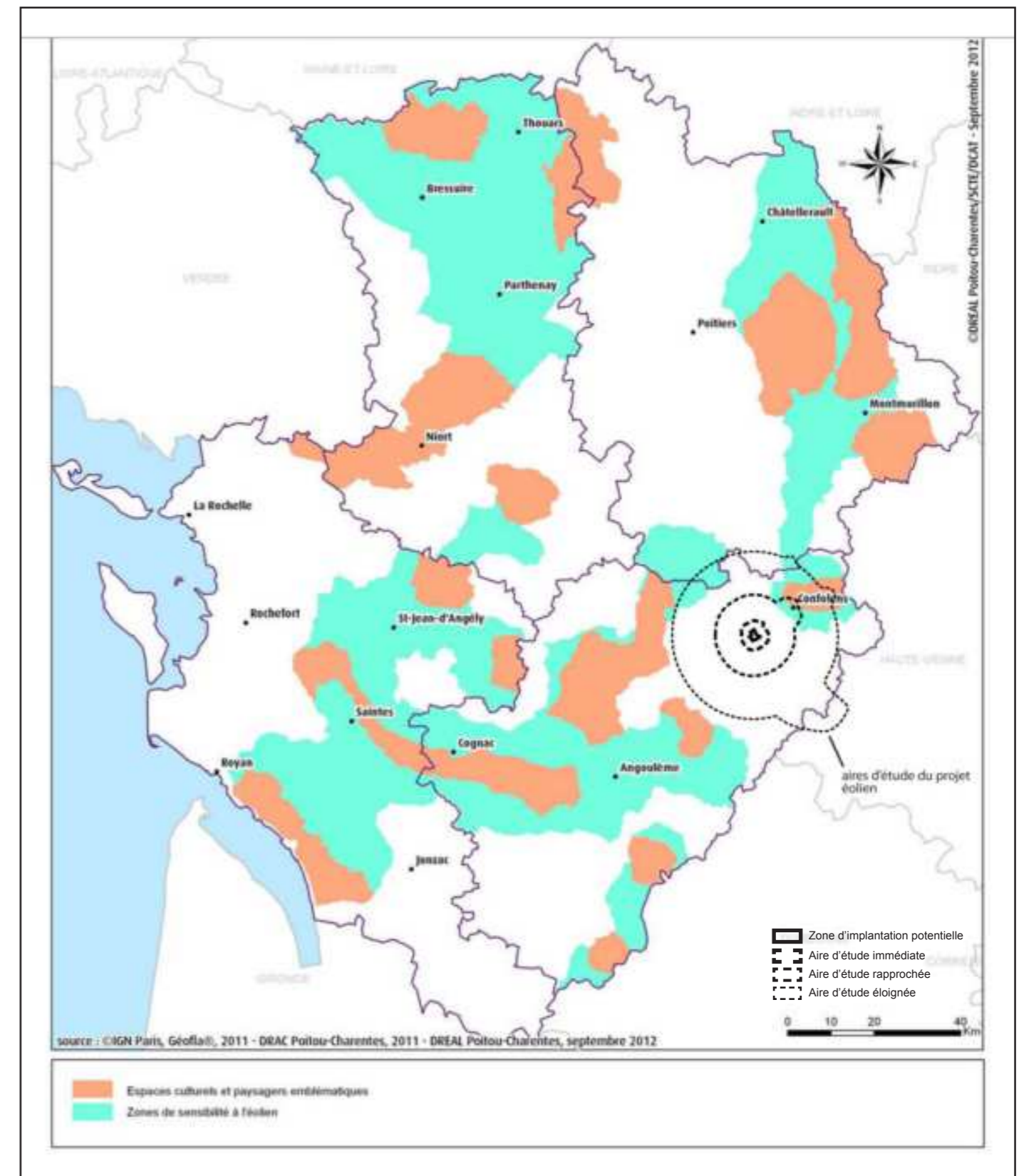
1.2.1.1 Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, sites patrimoniaux remarquables, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le schéma régional éolien Poitou-Charentes présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte ci-contre).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

Le SRE Poitou-Charentes contient également des préconisations paysagères d'ordre général, qui sont :

- tenir compte de la capacité d'absorption des paysages vis à vis de l'éolien en fonction des perceptions sociales du paysage ;
- composer avec une ligne de force du paysage naturelle (ligne de crête, limite de boisement...) ou humaine (infrastructures..) ;
- veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère ;
- ménager des espaces de transitions suffisants entre les parcs éoliens et les motifs de paysage ou les paysages de l'intime (chaos rocheux dans un bosquet, petit étang...,) qui sont des éléments de paysage non protégés mais à forte valeur affective ou à forte capacité de dépaysement ;



Carte 1 : Cartographie des territoires emblématiques du Poitou-Charente (source : SRE Poitou-Charentes).

- maintenir des respirations paysagères afin d'éviter la saturation du paysage ;
- limiter l'éparpillement des projets pour éviter la banalisation du territoire, le mitage de l'horizon ;
- prendre en compte les perceptions depuis le réseau viaire. Les routes - espace public démultiplié - permettent de découvrir et de traverser les paysages, elles en offrent les points de vue collectifs. Certains axes routiers historiques ont été tracés dans une logique de perspective magistrale dont la profondeur de champ peut être supérieure aux 6 km habituellement adoptés pour apprécier l'impact d'un projet.

1.2.1.3 Les sensibilités paysagères inventoriées dans le SRE

La zone d'implantation potentielle du projet éolien se trouve dans une zone favorable à l'implantation d'éolien (cf. carte précédente des zones favorables du SRE).

Cependant, le périmètre d'étude globale (comprenant l'ensemble des aires d'études) comporte des espaces où des enjeux paysagers peuvent contraindre le développement de l'éolien :

- Une large zone correspondant à des « espaces culturels et paysagers emblématiques » est localisée au nord-est du périmètre de l'aire d'étude éloignée. Ce secteur comprend la vallée de l'Issoire (site classé, cf. chapitre 3.3.3.2), le bourg de Saint-Germain-de-Confolens avec son château et son église en belvédère sur la vallée de la Vienne (cf. chapitre 3.3.3.1) et un tampon couvrant les versants et vallons voisins offrant des vues vers ces éléments.

Les territoires emblématiques ont « dans leurs liens avec l'histoire de la région une valeur ou une représentativité particulière ». L'inventaire réalisé dans le cadre du SRE a pour but « d'identifier les espaces dont la préservation des stigmates de la banalisation industrielle doit être un objectif public ». Les périmètres identifiés prennent en compte des « ensembles paysagers cohérents, de superficie variable, mais toujours évalués en fonction de la hauteur des installations éoliennes et des impacts visuels qu'elles induiraient. » Ces territoires sont identifiés comme zone ou espace très contraints où le développement de l'éolien est inadapté. Deux zones « périphériques » dites de « sensibilités » ont également été identifiées autour de ces territoires, une au nord-est et une autre au nord-ouest. Dans ces espaces, « chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des covisibilités qu'il induit ».

La ZIP est localisée au-delà des zones de sensibilités définies pour ces paysages culturels et paysagers emblématiques. Cependant, les perceptions d'un projet éolien depuis ces espaces seront attentivement étudiées lors de la phase impacts (cf. chapitre 5).

- On note également la présence de plusieurs vallées dans l'ensemble des aires d'études : vallées de la Charente et de ses affluents au sud-ouest, vallées de la Vienne et de ses affluents dans un large secteur est.

Dans le SRE, il est précisé que les vallées en général présentent une sensibilité paysagère très

importante. Celles-ci constituent un secteur très contraint, où le développement de l'éolien apparaît inadapté. Par ailleurs, elles accueillent souvent de nombreux monuments historiques et / ou sites protégés. Des zones de vigilance de 1 km de part et d'autre des vallées contraignent le développement éolien « par la protection de l'horizon visible et l'exclusion de la concurrence visuelle entre la vallée et ses monuments, d'une part, et les projets éoliens, d'autre part. ».

La ZIP est située à moins de 1 km de la vallée de la Charente (environ 270 m au plus proche). Elle est par conséquent concernée par cette vigilance. Les relations d'un projet de grande hauteur avec la vallée de la Charente seront donc étudiées attentivement (cf. chapitre 3.4.1).

La ZIP est située à plus de 5 km de la vallée de la Vienne. Par conséquent elle n'est pas concernée par une zone de vigilance correspondant à une distance de 1 km de part et d'autre de la vallée.

1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

Le 17 janvier et le 14 février 2013 l'Assemblée Nationale, puis le Sénat ont voté la suppression des Zones de Développement Éolien (ZDE). Il n'est donc plus nécessaire que le projet soit intégré dans une ZDE pour qu'il bénéficie du tarif de rachat spécifique à l'éolien.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) ne se situe pas dans une Zone de Développement Éolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine,
- le choix et la justification de la variante de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en décembre 2016.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : de ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine, désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans «le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens » réalisé en 2016 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi il a été choisi de réaliser des photomontages réalistes à 60°.

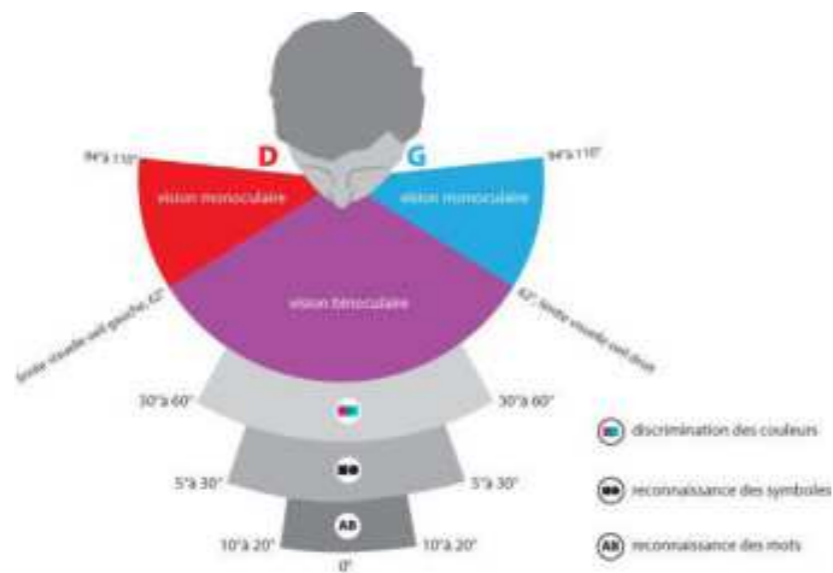


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère est réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agit de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fait en deux étapes. Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Dans le présent dossier, l'aire d'étude immédiate a été étendue vers le nord-est afin de prendre en considération les perceptions depuis le château de Praisnaud, monument historique inscrit.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 2 à 8 km.

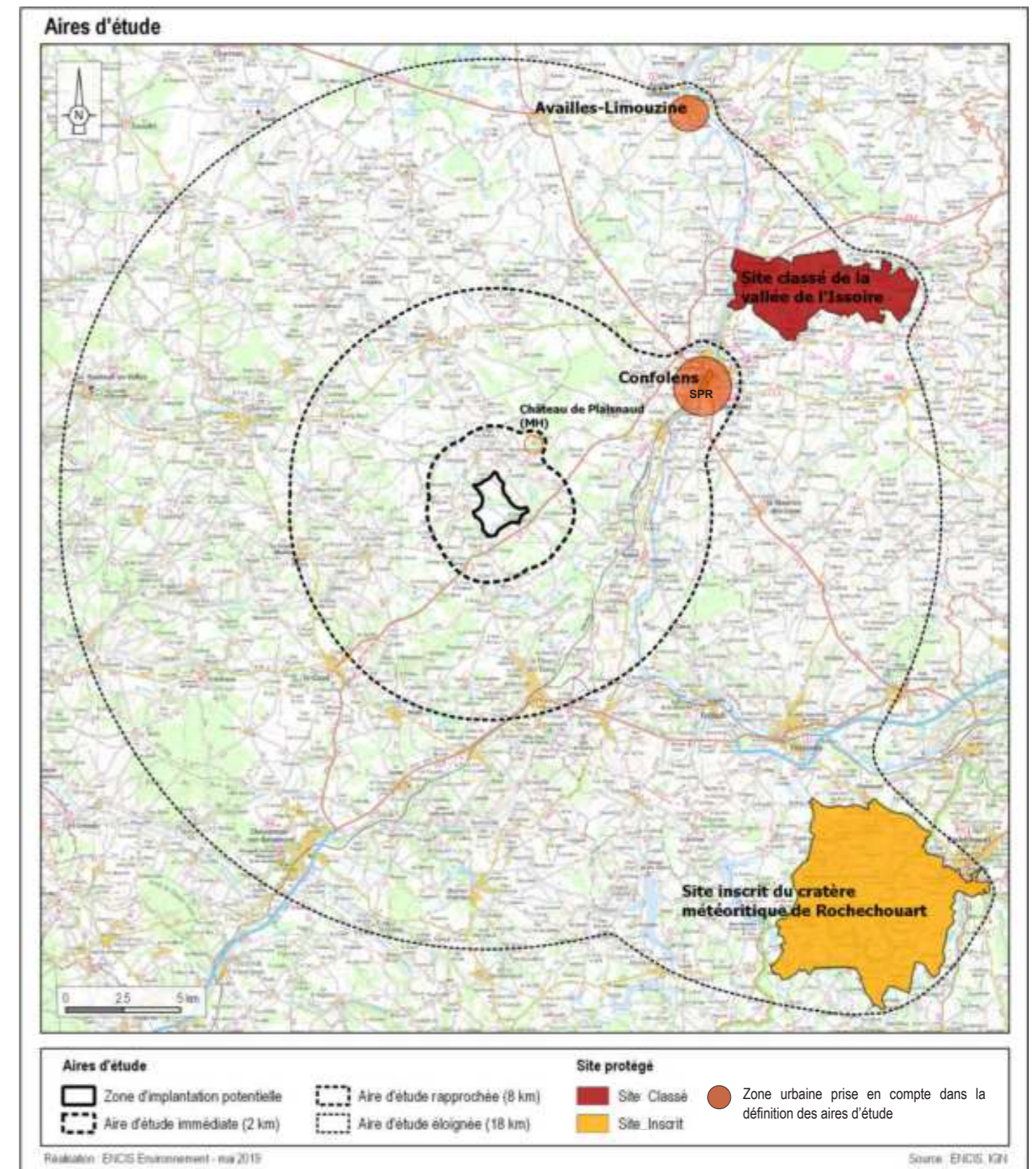
L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme. Cette aire d'étude a été ici élargie au nord-est afin d'englober la ville de Confolens, un site patrimonial remarquable qui concentre un grand nombre de monuments historiques.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 8 à 18 km.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Le périmètre a été élargi pour intégrer la site classé de la vallée de l'Issoire, le château de Saint-Germain-de-Confolens, Availles-Limousine ainsi que le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE



Carte 2 : Délimitation des aires d'étude du projet.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial est effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Le contexte éolien est également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation (cf. chapitre 3.1.5.).

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation sont décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) sont inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien est décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) sont analysées et permettent de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle sont inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux sont inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation sont décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permet de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui sont directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploie les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en juin 2019,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme, coupes topographiques,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 18 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 8 et 18 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 8 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...).

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

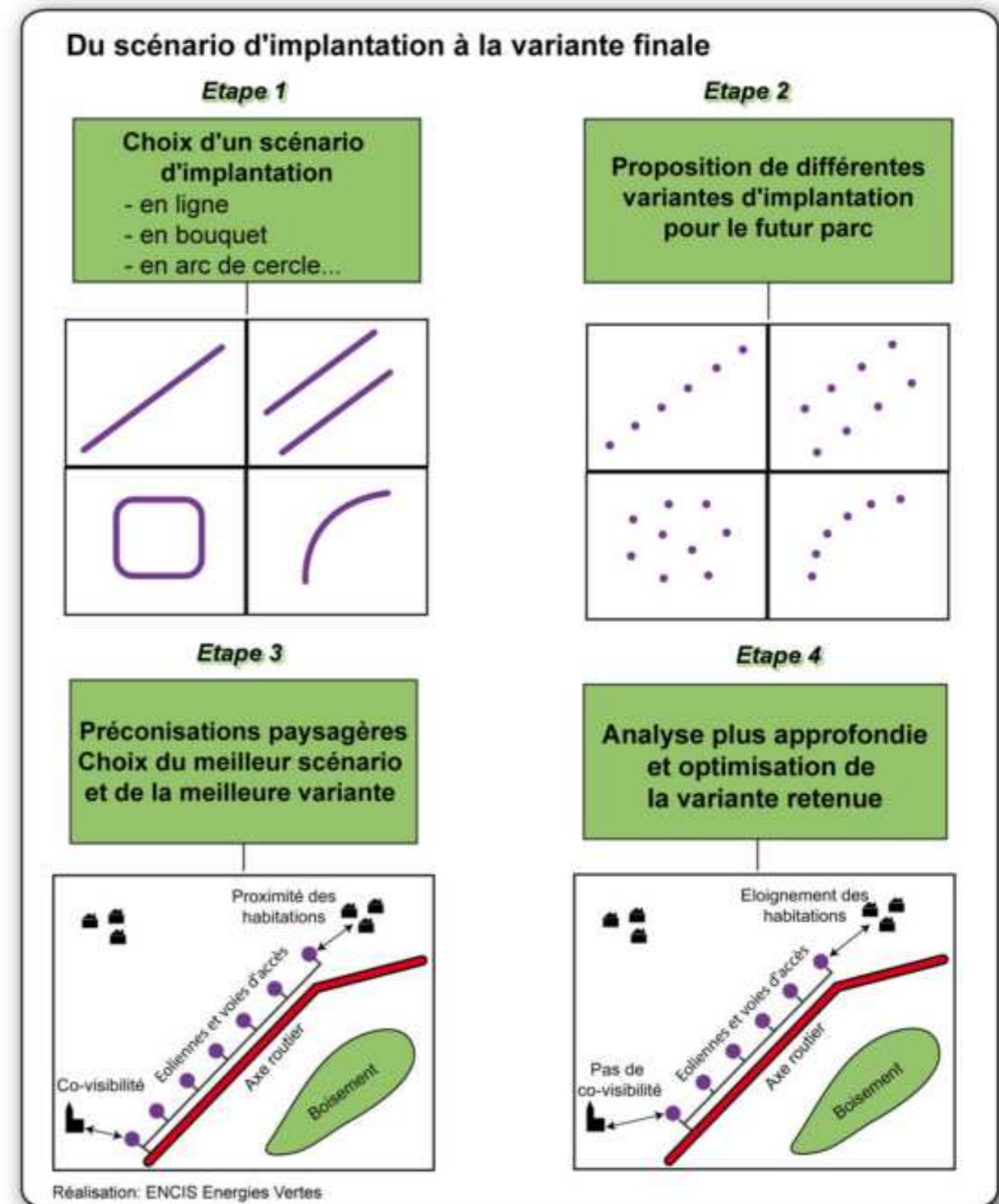


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens existants ou les projets connus.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate, seront analysées les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle permet de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets

connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par wpd.

Prises de vue sur le terrain

Afin d'apporter une évaluation la plus complète et la plus objective possible, le choix des points de prise de vue pour les photomontages se base sur la lecture sur carte et sur photo aérienne du paysage, sur l'analyse de ses sensibilités, sur la carte des zones d'influence visuelle ainsi que sur des visites préliminaires sur site. Les points de vue sont choisis en concertation avec le paysagiste. Afin d'apporter une évaluation la plus complète et la plus objective possible, le choix des points de prise de vue pour les photomontages se base sur la lecture sur carte et sur photo aérienne du paysage, sur l'analyse de ses sensibilités, sur la carte des zones d'influence visuelle ainsi que sur des visites préliminaires sur site. Les photomontages représentent des vues plus ou moins distantes des projets (perceptions immédiates, rapprochées, éloignées) depuis plusieurs points de vue remarquables ou sensibles :

- les villages les plus proches (sortie de village vers le parc ou covisibilité de la silhouette du village ou des éoliennes) ;
- les axes de communication (routes fréquentées, autoroutes, voies de chemin de fer, GR, etc.) ;
- les principaux éléments de patrimoine, sites ou éléments bâtis, en particulier les monuments historiques (covisibilité depuis l'élément patrimonial ou covisibilité avec cet élément) ;
- les sites remarquables et /ou fortement fréquentés (panorama, point haut, etc.)

Toutes les photos sont réalisées avec un appareil photo reflex APS-C Canon EOS 77D associé à un objectif Canon EF 28mm f/2.8. L'ensemble est vissé sur une tête panoramique pour faciliter les prises de vue sur le terrain. Le dispositif est monté sur un trépied réglé à 1,50m assisté par des niveaux à bulles pour garantir un horizon droit.

Les photographies sont prises à une distance focale de 28mm (équivalent à 45mm pour un capteur plein format 24x36mm) qui s'approche de la focale dite « normale » de 43,27mm. Cette dernière représente la vision la plus proche de l'œil humain, avec des déformations visuelles et des perspectives identiques. L'ouverture du diaphragme est systématiquement verrouillée à f/14 pour garantir une netteté optimale sur tous les plans de la photographie.

Dans la mesure du possible, les prises de vue sont réalisées lorsque les rayons du soleil assurent des conditions de visibilité maximisantes (soleil situé au dos de l'observateur).

Réalisation des photomontages sur Windpro

Les photos sont ensuite assemblées à l'aide du logiciel Kolor Autopano afin d'obtenir un panoramique sur lequel les éoliennes pourront être intégrées à l'aide du logiciel WindPRO. Le choix de la réalisation de panoramiques permet de bien visualiser l'insertion du parc éolien dans le paysage, en reprenant le champ de vision dynamique de l'observateur.

Les éoliennes sont représentées sur les panoramiques en prenant en compte :

- la situation topographique du point de prise de vue (coordonnées géographiques, altitude, etc.) ;
- les caractéristiques des éoliennes (position, modèle, hauteur) ;
- la focale de l'appareil photo.

Les paramètres d'exposition à la lumière des éoliennes intégrés sur la photo panoramique ainsi que les conditions météorologiques sont choisis de manière à maximiser la visibilité des éoliennes dans le paysage.

Le principe du calage des éoliennes sur le panoramique repose sur l'identification de points de repère visibles sur les photos (pylônes électriques, boisements, clochés d'église, habitations, etc.). Grâce aux photographies aériennes produites par l'IGN (Géoportail), il est possible d'obtenir les coordonnées géographiques de ces points de repère, ce qui permet ensuite de positionner très précisément les éoliennes par rapport aux autres points connus sur le panoramique. Sur les photomontages, les pales sont méthodologiquement représentées de face, c'est-à-dire dans la situation la moins avantageuse sur le plan visuel. Dans les faits, le rotor s'oriente automatiquement face au vent, et les éoliennes sont parfois de profil. Dans cette position leur emprise visuelle est moindre.

Sur certains photomontages, la couleur des éoliennes a été forcée pour augmenter le contraste et faciliter le repérage des éoliennes sur les photos (tout en respectant une cohérence de perception par rapport aux éoliennes déjà existantes, qui peuvent apparaître sur les panoramiques).

L'utilisation des photomontages dans l'étude paysagère

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, les photomontages sont utilisés par les paysagistes à la fois pour définir la variante d'implantation du parc éolien et pour évaluer ses impacts visuels. Ils permettent de juger de l'insertion des éoliennes à l'échelle du grand paysage.

Cependant, il convient de noter qu'un photomontage reste avant tout un outil d'interprétation. Il n'a pas vocation à retranscrire toute la complexité de la réalité, même si la méthodologie rigoureuse utilisée pour sa réalisation permet d'en obtenir une représentation fidèle.

Par exemple, le photomontage ne peut figurer le mouvement des éoliennes ou les caractéristiques propres à l'observateur. C'est pourquoi, dans l'étude d'impact, ces photomontages sont complétés par d'autres outils, comme les coupes topographiques, les schémas d'interprétation, les cartes thématiques, etc. C'est l'ensemble de ces éléments qui permet aux paysagistes d'évaluer finement la façon dont le parc éolien trouve sa place dans le paysage.

Rappelons à titre d'information que la méthodologie suivie pour l'analyse des effets du projet sur le paysage est conforme aux préconisations du Guide méthodologique de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (version 2017) publié par le Ministère de l'Écologie.

Présentation des photomontages

Pour la lecture des photomontages, afin de pouvoir comparer au mieux les différentes représentations, les prises de vue sont représentées avec le même facteur de reproduction dans l'ensemble du volet paysager. Deux cadrages sont utilisés, qui correspondent à deux angles de perception : le premier à 120°, qui correspond à la vision binoculaire humaine) et le second à 60° sur une pleine page A3.

Pour le cadrage à 120°, le photomontage correspond à l'esquisse légendée permettant de repérer clairement les éoliennes du projet ainsi que les éoliennes construites. Pour la partie relative aux effets cumulés, le premier photomontage correspond à l'esquisse légendée permettant également de repérer les éoliennes du projet, ainsi que le contexte éolien (éoliennes accordées et en instruction en septembre 2020 avec et sans avis de l'Autorité Environnementale (AE)/de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Sur certains panoramiques, l'angle couvert n'atteint pas toujours 120° car nous avons privilégié des vues panoramiques les plus ouvertes possibles, en évitant de représenter les masques visuels occultant complètement la vue au premier plan (relief, haies hautes, bâti...).

Le cadrage à 60° en pleine-page A3, présente le photomontage en vue à « taille réelle ». L'ensemble du parc d'Ambernac étant disposé dans un cadrage à 60°, ce choix de représentation se justifie donc. Avec une distance de lecture de 35 cm environ, il permet de rendre compte sur le papier de la scène paysagère telle que perçue par l'œil humain dans sa composante verticale. C'est-à-dire que la hauteur h d'un objet perçue sur la page A3 du carnet de photomontage, placé à 35 cm, correspondra à la hauteur H de ce même objet perçue dans la réalité. Ce procédé permet d'éviter les effets d'écrasement d'échelle suscités par la recomposition d'un panorama. Elles sont complémentaires des panoramas à 120° maximum proposés.

Les vues « taille réelle » sont obtenues à l'aide du calcul suivant :

$H/D = h/d$ soit $h=(H/D) \times d$ (d'après le théorème de Thalès)

H : la hauteur de l'éolienne

D : la distance entre le lieu de prise de vue et l'éolienne considérée

h : la hauteur de l'éolienne représentée sur le papier (en A3)

d : la distance d'observation du photomontage sur papier (simulée dans le présent document à 35 cm).

La représentation des autres parcs éoliens

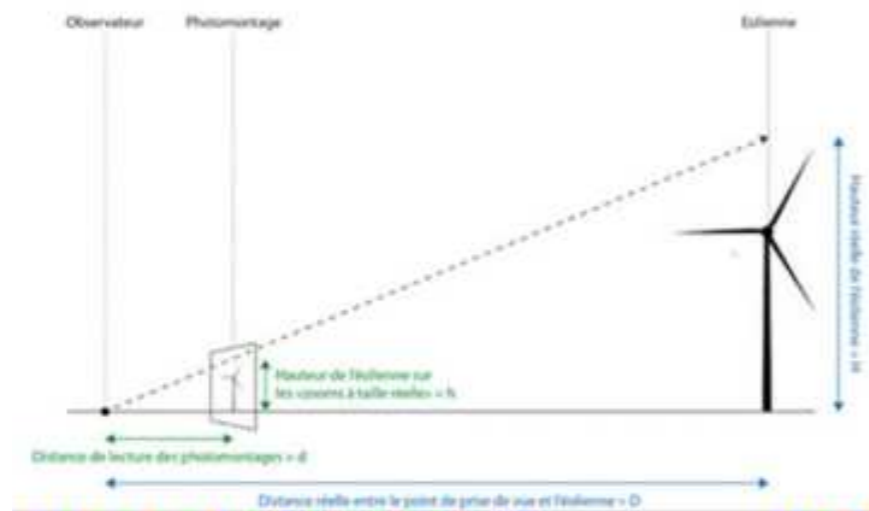


Figure 3 : Illustration des rapports de proportion entre un photomontage et une éolienne réelle (source : wpd).

Sur les photomontages figurent l'ensemble des parcs situés au sein des aires d'étude du projet représentés par :

- les parcs en exploitation / construits ;
- les parcs accordés ;
- les parcs en instruction avec avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe).

Chaque parc, quel que soit son statut, est représenté par une couleur différente, mentionnée dans la légende sous chaque planche de photomontages.

Les cartes de repérage des points de vue présentées en pages suivantes permet en outre de localiser l'ensemble de ces parcs et d'identifier leur état d'avancement. Elles sont complétées par le tableau ci-contre.

Pour les parcs en exploitation / construits n'apparaissant pas, ou pas suffisamment sur la photo panoramique initiale, le choix a été fait de les remodeler avec le logiciel WindPro, rotor face à la caméra selon les cas, afin de maximiser les effets cumulés et de proposer une représentation identique par rapport

aux parcs non encore construits (sur la photo initiale, et sur le photomontage de présentation du projet).

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation total de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolienne marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE
VALEUR					

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures sont proposés :

- celles qui permettent d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- et enfin celles **qui compensent les impacts** ne pouvant être évités ou permettant d'accompagner la

mise en place du projet.

Les mesures envisagées ont été décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle sont décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Relief et hydrographie

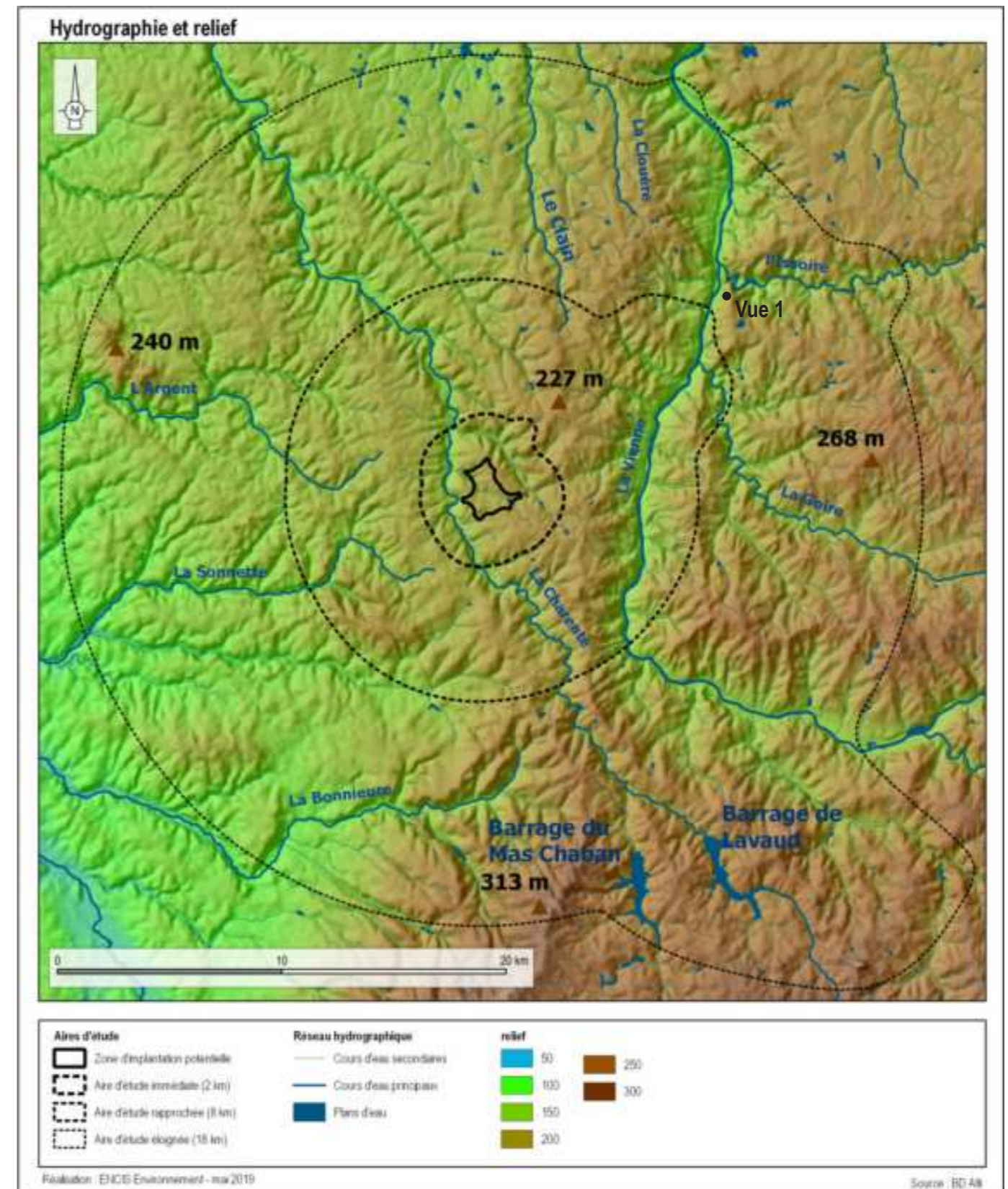
Le relief de l'aire d'étude éloignée est caractérisé par la présence de la vallée de la Vienne, qui traverse également le secteur est de l'aire d'étude rapprochée. Le cours d'eau marque la frontière entre le Massif Central à l'est et le Seuil du Poitou à l'ouest.

Dans la moitié ouest, les reliefs correspondent ainsi à un plateau d'altitude moyenne (comprise entre 120 et 240 m environ) incliné vers le nord-ouest. Les rivières de la Clouère, du Clain, de la Charente, de l'Argent, de la Sonnette et de la Bonnieure entaillent ce plateau et dessinent des paysages de vallons arrondis et de vallées peu profondes.

Dans la moitié est, les affluents de la Vienne ont dessiné des reliefs plus mouvementés, avec des vallées parfois profondes, comme la vallée de l'Issoire. Dans ce secteur, les altitudes sont plus élevées et sont comprises entre 120 et 320 m environ.



Photographie 1 : La vallée de la Vienne depuis le versant ouest à Saint-Germain de Confolens.



Carte 3 : Hydrographie et relief.

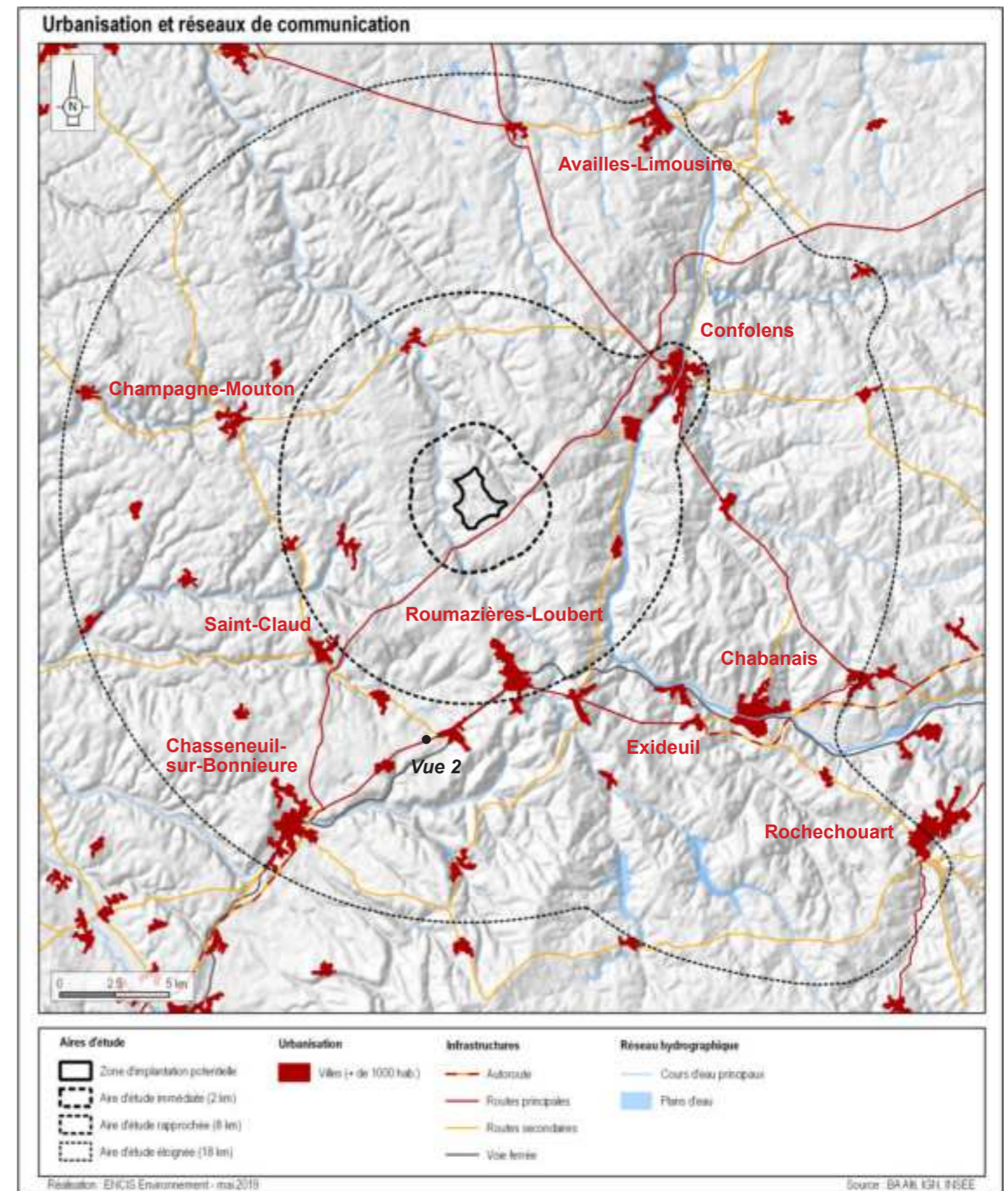
3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

On constate que l'urbanisation se concentre majoritairement sur la moitié sud du territoire d'étude. La principale cause de cette concentration d'habitat est la présence de la route nationale N141. Cet axe majeur du territoire, permettant de relier Limoges à Bordeaux en passant par Angoulême, a favorisé une urbanisation diffuse en périphérie des principaux bourgs, le long de la route. Ainsi les villes de Chabanais, Exideuil, Roumazières-Loubert et Chasseneuil-sur-Bonnieure forment une frange urbaine au sud de l'AEE et de l'AER. La ville la plus importante du périmètre étudié est Rochechouart (3 781 habitants) située au sud-est de l'AEE. D'autres pôles urbains importants (plus de 1 000 habitants) sont localisés dans le périmètre d'étude comme Champagne-Mouton à l'ouest de l'AEE, Availles-Limouzine au nord et Confolens dans l'AER, toutes deux implantées le long de la vallée de la Vienne.

Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, implantés dans les vallées de la Charente et de la Vienne ou dans des vallons secondaires à ces rivières. Sur les plateaux, les axes de circulation traversent le territoire en suivant des lignes droites, reliant les villes et les bourgs suivant le chemin le plus court. Ils deviennent plus sinueux à l'approche de la vallée de la Vienne, s'adaptant aux ondulations du relief. Des axes de circulation secondaires permettent de traverser le territoire suivant l'axe sud / nord de la vallée de la Vienne. Ces routes empruntent tour à tour les fonds de vallées et les versants, alternant entre paysages cloisonnés et panoramas ouverts sur la vallée.



Photographie 2 : La route N141, un axe majeur du territoire reliant Limoges à Angoulême.



Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.3 Occupation du sol

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de prairies et de petits boisements, dont les proportions varient, permettant de distinguer trois secteurs.

Une large moitié est du territoire, comprenant la vallée de la Vienne et les premiers reliefs du Massif Central, est en majeure partie occupée par des prairies et des systèmes agricoles complexes. Ce secteur correspond à un territoire d'élevage ovin et bovin, annonçant le terroir Limousin. Le bocage y est encore dense et bien conservé.

Au nord-ouest de l'AEE, on trouve principalement des grandes parcelles agricoles utilisées pour des cultures de céréales et d'oléo-protéagineux (blé, maïs, tournesol, colza, moutarde,...). Ces cultures sont accompagnées d'une trame bocagère relictuelle à laquelle s'ajoutent des petits boisements de feuillus (chêne, châtaignier) très morcelés.

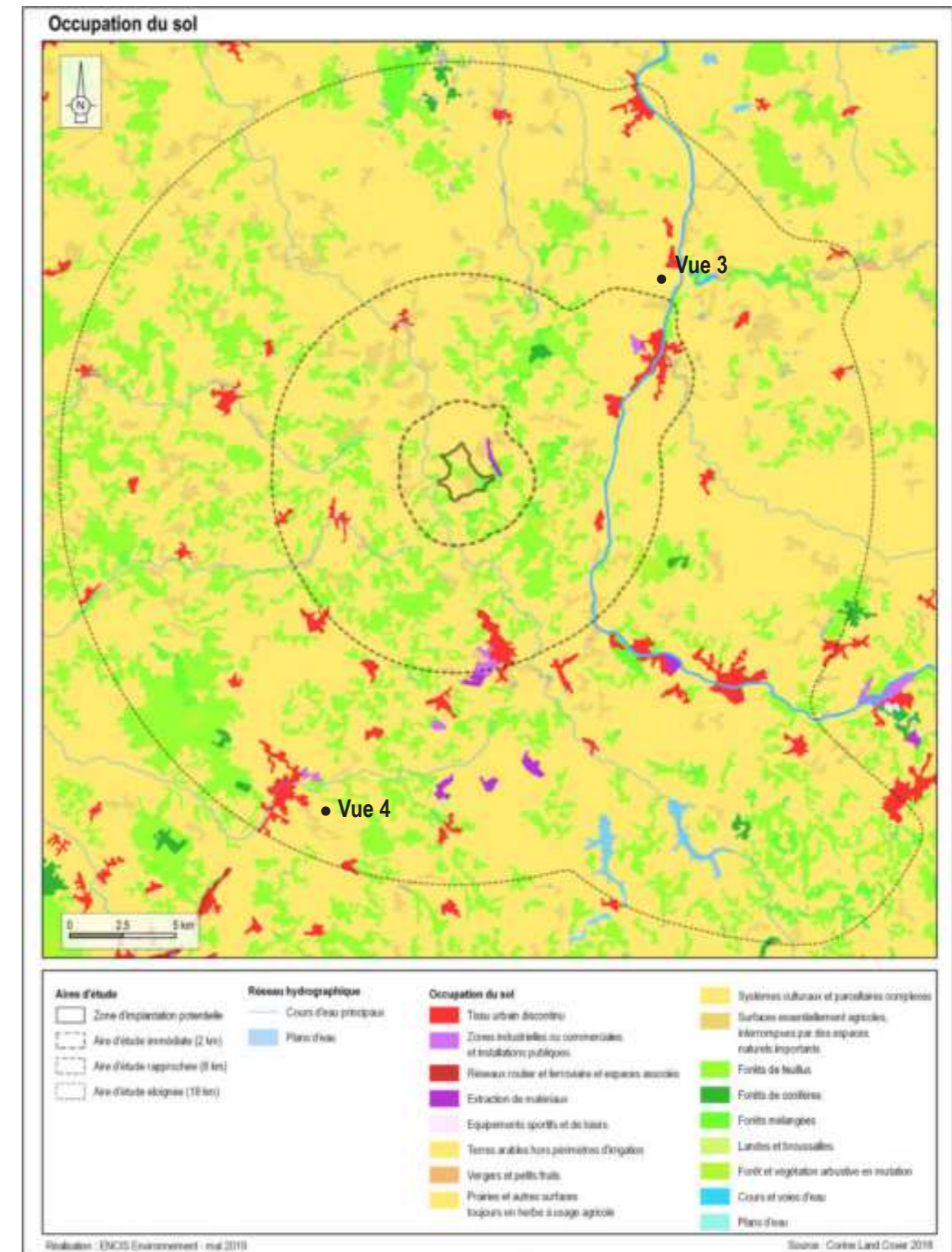
Dans le quart sud-ouest, autour de la Charente et de ses affluents, les terres arables et les prairies dédiées à l'élevage sont présentes dans des proportions sensiblement équivalentes. Le bocage est ici assez bien conservé et apporte une présence arborée qui cadre les vues et délimite des horizons proches. Les forêts occupent principalement les vallons secondaires à la Charente, tandis que les parcelles cultivées recouvrent les parties hautes du plateau vers le nord-ouest.



Photographie 3 : Bocage vallonné dans la vallée de la Vienne au nord-est de l'AEE.



Photographie 4 : Parcelles de cultures plus ouvertes dans le secteur sud-ouest de l'AEE.



Carte 5 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées**, les **paysages de bocages**, les **paysages de vallées** et les **paysages de villes**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, sept unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de **plaines vallonnées et / ou boisées** :

- o Le Ruffécois
- o Les terres de brandes

Pour les **paysages de bocages** :

- o Les terres froides

Pour les **paysages de vallées** :

- o Le Val d'Angoumois
- o La vallée de la Vienne et de ses affluents

Pour les **paysages de villes** :

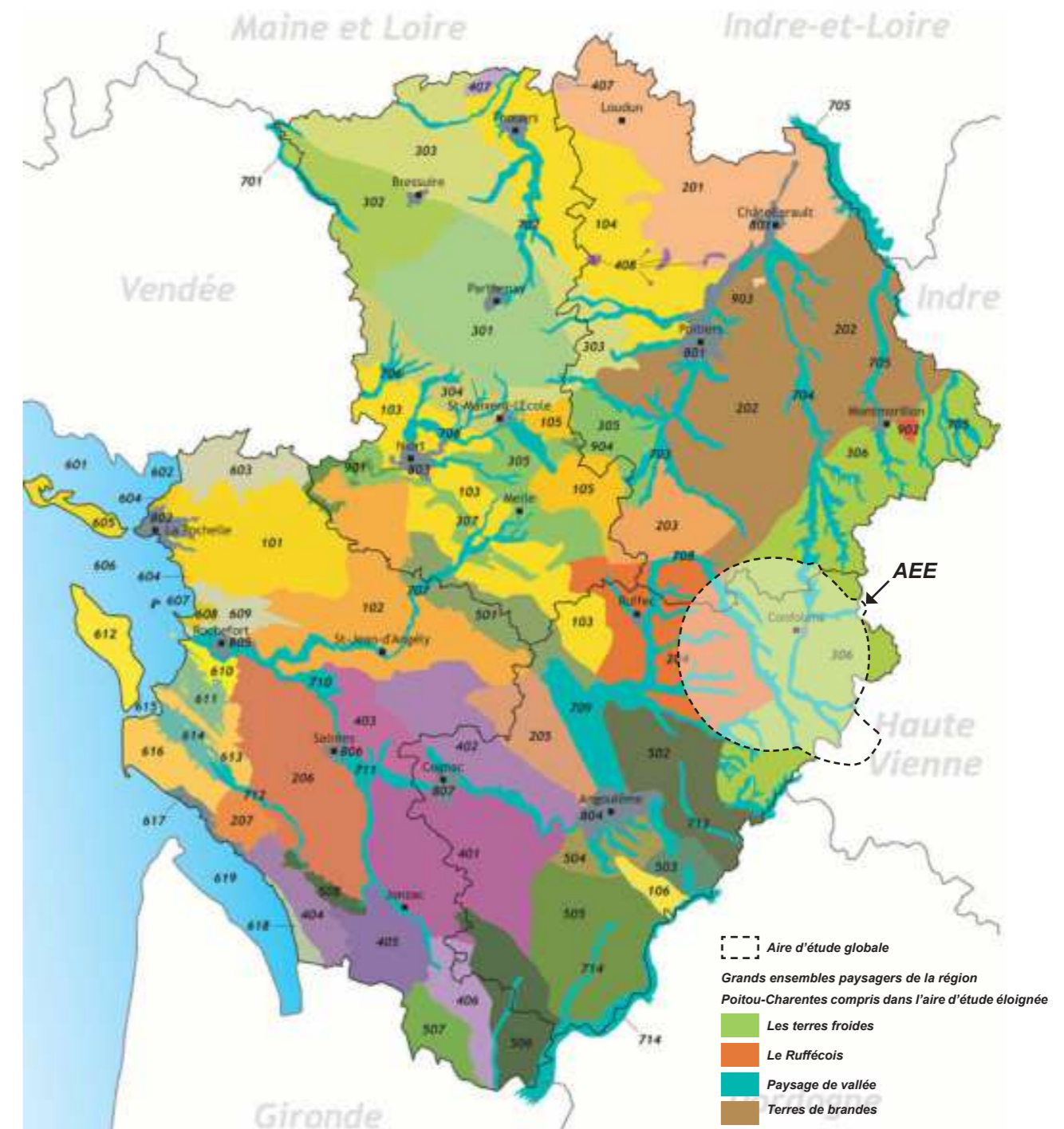
- o Confolens

Au sud-est de l'aire d'étude éloignée une unité paysagère limousine est présente, le plateau de Rochechouart aux caractéristiques proches de celles des terres froides.

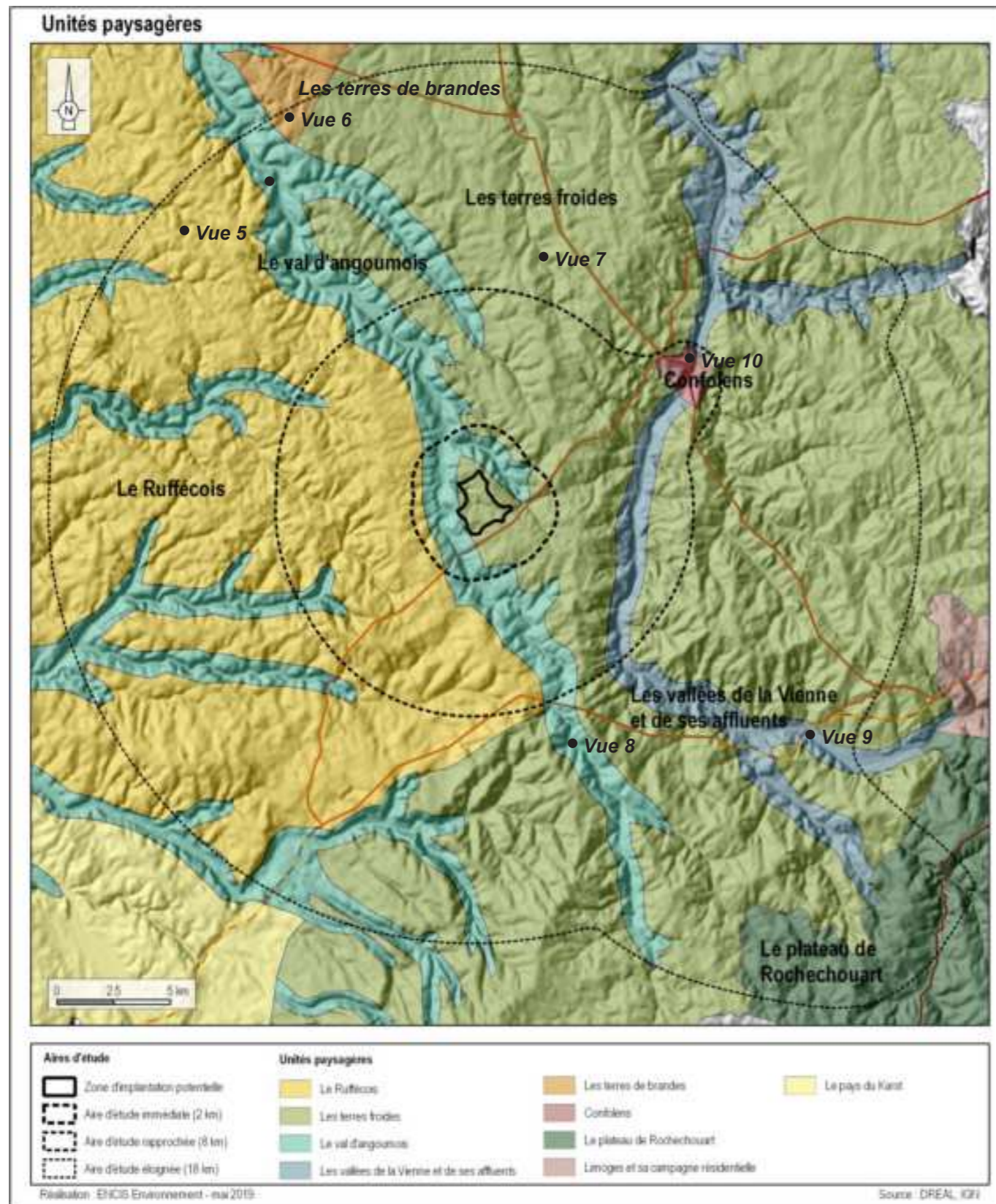
Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière

plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère des terres froides, qui correspond au grand ensemble des paysages de bocage.



Carte 6 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes (source : atlas des paysages de Poitou-Charentes).



Carte 7 : Unités paysagères.

3.1.2.1 Le Ruffécois

Description

Située en bordure ouest de l'AEE, cette unité paysagère correspond à un plateau délimité par la vallée de la Charente.

Ce secteur est caractérisé par des paysages de collines ondoyantes, aux reliefs doux et amples.

Sur les hauteurs du plateau, les espaces ouverts de cultures et de prairies dessinent des horizons dégagés où les ondulations du relief sont bien visibles. Sur le contrefort est, qui est concerné par l'aire d'étude éloignée, le bocage reste dense et bien conservé.

Les villages principaux sont situés dans les vallées de l'unité paysagère voisine du Val d'Angoumois, le plateau étant plutôt occupé par des fermes et des hameaux dispersés, qui rythment les paysages.

Dynamiques d'évolution

Les motifs végétaux se dégradent par manque d'entretien et de renouvellement, notamment les haies bocagères qui ont été par endroits totalement supprimées.

Le tourisme s'oriente de plus en plus vers la découverte du patrimoine au sens large, d'un « tourisme vert » s'appuyant sur le caractère campagnard des paysages à travers les randonnées pédestres ou à VTT, et des produits locaux. Il s'accompagne du développement de l'accueil chez les habitants (camping à la ferme, chambres d'hôtes et gîtes ruraux).

Perceptions sociales

Le territoire est bien identifié à l'échelle du département puisqu'il constitue l'un des six pays de la Charente, centré autour de la ville de Ruffec. Il dispose d'un office de tourisme intercommunal. Il est cependant peu présent dans l'imaginaire collectif, il a peu donné lieu à des représentations picturales, photographiques ou littéraires (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 5 : Les reliefs ondoyants du plateau du Ruffécois à Surin dans l'AEE.

3.1.2.2 Les terres de brandes

Description

Cette unité paysagère, située au nord-est de l'AEE est caractérisée par une forte présence des cultures annuelles (maïs, tournesol) associées à un élevage ovin et bovin.

La trame bocagère qui accompagne les limites de parcelles et les voies de circulation est lâche en raison du manque d'entretien des haies et de leur dégradation (voir photo ci-dessous). Cette trame arborée est associée à différents motifs végétaux : bosquets, chênes ou châtaigniers isolés à la silhouette remarquable ponctuent le paysage. Les landes de bruyères et d'ajoncs, qui occupaient autrefois une grande partie de ce territoire aux sols pauvres, sont aujourd'hui en forte régression.

Le plateau est traversé par de grands axes routiers particulièrement rectilignes qui contribuent à l'homogénéité des paysages. Le bâti est simple et dispersé sur le territoire. Il est peu présent, ce qui donne au paysage un aspect « désertique ». Les terres de brandes renvoient ainsi l'image d'une campagne très calme, retirée.

La transition avec les unités paysagères voisines du Ruffécois et des terres froides est peu lisible car ce sont des paysages très similaires.

Dynamiques d'évolution

Le territoire connaît une déprise agricole ainsi qu'un dépeuplement des villages. Les landes ont connu une forte régression ces dernières décennies en raison d'un défrichement suivi d'une mise en culture ou de l'évolution vers la forêt à cause de l'absence de gestion (pâturage, écobuage, débroussaillage...).

Perceptions sociales

Bien qu'occupant une grande partie du département de la Vienne, les terres de brandes demeurent mal connues et souffrent d'un déficit de représentation. Ce territoire offre pourtant l'image d'une campagne retirée et authentique (source : Atlas régional des paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 6 : Grandes parcelles de cultures piquetées de haies clairsemées.

3.1.2.3 Les terres froides

Description

Cette unité paysagère occupe la majeure partie du territoire étudié. Le relief, plus mouvementé que sur les plateaux vers l'ouest, dessine des collines entrecoupées de nombreux ruisseaux. Il s'agit d'une terre d'élevage annonçant les paysages voisins du Limousin, qui sont très proches des terres froides en termes de caractéristiques paysagères. Le bocage y est dense, constitué de haies (en majorité des chênes et des châtaigniers accompagnés par une strate arbustive dense) qui accompagnent les routes et les chemins plutôt que les limites parcellaires. Les boisements sont très découpés et de petite taille, plus denses dans les vallons secondaires. Les prairies accueillent vaches et moutons, ce qui contribue à l'ambiance bucolique. Des parcelles de maïs s'intercalent avec les pâtures. De nombreux étangs et mares ponctuent le bocage.

Les villages se situent le plus souvent en point haut, au creux d'un vallon naissant, près d'une source, ou en rebord de vallée. Les hameaux et fermes isolées sont dispersés sur les hauteurs. L'architecture traditionnelle aux moellons de granit et aux tuiles romanes ou plates est assez austère, annonciatrice de la montagne limousine.

Dynamiques d'évolution

Le territoire est marqué par les évolutions des pratiques agricoles, avec un réseau de haies qui tend à se raréfier, à la fois par leur manque d'entretien et par leur arrachage pour faciliter la mécanisation. Les prairies sont de plus en plus souvent remplacées par des cultures.

Perceptions sociales

Le terme de terres froides fait directement référence au Limousin, évoquant un paysage de transition annonçant les paysages du Massif Central avec leur « modelé en creux, découpé par de nombreux ruisseaux qui dévalent les pentes en torrents fougueux après les fortes pluies » (Guide Bleu, description des paysages de l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 7 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides.

3.1.2.4 Le val d'Angoumois

Description

Du sud à l'ouest de l'AEE, le Val d'Angoumois correspond à la vallée de la Charente et de ses affluents.

La Charente dessine ici des méandres de petite envergure, et découpe des reliefs complexes qui offrent une grande diversité de paysages.

L'impossibilité de cultiver les terres proches de la Charente en raison de ses crues a conduit à l'installation de nombreuses peupleraies qui ferment les vues et tranchent par leur régularité avec l'aspect parfois sauvage de la rivière. Cette fermeture par la végétation et le relief empêche de percevoir depuis le fleuve et ses coteaux la campagne environnante. Depuis les rebords de vallée, des vues se dégagent, parfois très loin, sur les plaines environnantes. De ces points de vue, le fleuve ne se perçoit que par le houppier des arbres de la ripisylve qui comblent la dépression de la vallée. Les routes qui suivent ces rebords de la vallée ou la traversent permettent d'apprécier l'alternance des paysages : parfois intimes en bord de rivière ou plus ouverts en direction des grandes parcelles agricoles du Ruffécois.

Les bourgs et villages sont implantés en bordure de la rivière, tout en restant à l'abri des crues. Les industries traditionnellement liées à l'eau (notamment les moulins) forment aujourd'hui une partie du patrimoine du fleuve qui attire les touristes.

Dynamiques d'évolution

Le tourisme s'oriente sur la découverte du patrimoine architectural et les activités liées à la nature (pêche, canoë, randonnée, VTT...).

Perceptions sociales

La littérature donne l'image d'un cours d'eau indolent et intemporel. L'attrait du fleuve et de son patrimoine fait de celui-ci un élément indispensable au maintien et au développement économique de la zone (gîtes, restaurants, activités de loisirs).



Photographie 8 : Les linéaires d'arbres accompagnent les méandres de la rivière dans les fonds de vallée.

3.1.2.5 Les vallées de la Vienne et de ses affluents

Description

Cette unité paysagère traverse l'aire d'étude globale du sud vers le nord. Discrète depuis les plateaux voisins, la vallée de la Vienne se découvre le plus souvent depuis ses rebords, par les routes empruntant les coteaux. Celles-ci longent rarement les berges, qui sont inondées lors des fortes crues. Les divagations de la rivière créent des profils variés, mettant en scène les structures bocagères de ce paysage d'élevage.

Le relief des coteaux a favorisé l'apparition d'ouvrages remarquables, comme le viaduc de l'Isle-Jourdain, et de plusieurs barrages.

La vallée est densément peuplée. Plusieurs villages se sont implantés en rebord de vallée, souvent en rive droite pour profiter de la situation de belvédère offerte par ce versant plus marqué (l'Isle-Jourdain, Availles-Limouzine). Quelques hameaux et fermes isolées ponctuent les berges, ainsi que des moulins et d'anciennes fabriques.

Dynamiques d'évolution

On assiste au phénomène de déprise agricole classique des terres d'élevage. Certains prés sont transformés en peupleraies dans les zones les plus humides. Les coteaux sont l'objet d'un mitage pavillonnaire, notamment à proximité des gros bourgs comme l'Isle-Jourdain ou Availles-Limouzine.

Perceptions sociales

« L'iconographie des vallées se concentre autour des agglomérations anciennes et patrimoniales. La représentation des vallées au sein des territoires plus largement traversés (plaines, bocages...) est presque inexistante. De très nombreuses représentations (tableaux, gravures, cartes postales...) alimentent la reconnaissance de ces paysages de vallées. » (Source : Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes).



Photographie 9 : Le bocage de la rive gauche de la Vienne vu depuis le versant opposé.

3.1.2.6 Confolens

Description

Cette petite unité paysagère recouvre la ville de Confolens. Cette cité médiévale est implantée à la confluence entre le Goire et la Vienne. Le bâti est construit en bord de Vienne, sur l'ancienne frontière entre le diocèse de Limoges à l'est et celui de Poitiers à l'ouest. Un pont médiéval, porte d'entrée dans la ville, témoigne de son importance historique. De nombreuses maisons à colombages héritées du Moyen-Age sont visibles dans la ville, qui est en partie protégée par une ZPPAU (cf. chapitre 3.3.3.2).

Dynamiques d'évolution

De nombreux quartiers pavillonnaires, ainsi que des zones industrielles et commerciales, se sont développés en périphérie de la cité médiévale, sur les coteaux et le plateau qui surplombent la ville ancienne.

Perceptions sociales

La cité médiévale de Confolens est connue comme la cité du folklore, notamment grâce à son festival d'arts et traditions populaires du monde. Cet événement mettant en scène les musiques, chants, danses et coutumes populaires des cinq continents, rassemble chaque année environ 300 000 touristes sur une période de six jours. C'est une cité de caractère et un site touristique important du département.



Photographie 10 : La ville de Confolens vue depuis le pont Babaud-Larivière.

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après la carte de la zone d'influence visuelle, présentée page suivante, des éléments de 200 m de haut seraient perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées de la Vienne, la Goire et de l'Issoire et de leurs affluents dans le secteur est n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, tout comme la vallée de la Charente, dans sa partie aval, et les vallées de l'Argent, de la Bonnieure et de la Sonette plus à l'est.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perceptions similaires suivant les grands ensembles paysagers (cf carte 8).

Les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (du Ruffécois et des unités paysagères des terres de brandes) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures. Cependant, sur le territoire étudié, le bocage reste très présent et limite ces ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées voisines.

Ces unités paysagères se concentrent sur la moitié ouest du territoire étudié, et leur distance à la ZIP très variable modère plus ou moins la prégnance d'un projet de grande hauteur depuis ces secteurs.



Photographie 11 : Perceptions de la ZIP depuis les plaines vallonnées du Ruffécois en lisière du bourg de Champagne-Mouton.

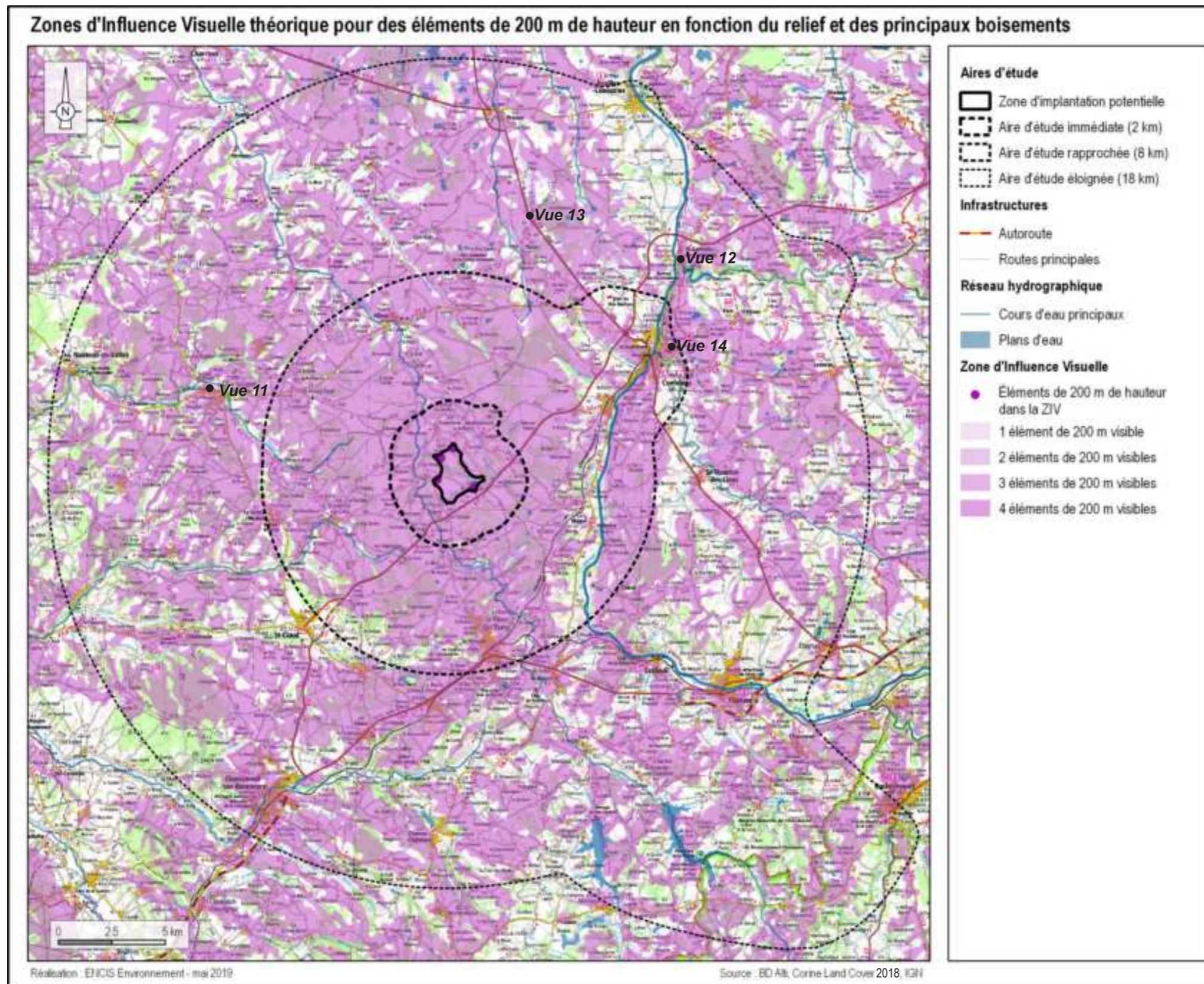
Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par deux unités paysagères : le Val d'Angoumois et les vallées de la Vienne et de ses affluents.

Concernant le val d'Angoumois, les visibilitées sont inexistantes depuis les fonds de vallées situés à l'ouest du territoire : les reliefs, souvent couverts d'un bocage dense et de boisements, empêchent toute échappée visuelle. Les ouvertures visuelles sont concentrées à la marge de ces vallées, depuis les hauts-versants et les unités paysagères voisines. Cependant dans l'AEI, à proximité de la ZIP, la vallée de la Charente et le vallon du Braillou offrent des points de vue rapprochés où la ZIP est prégnante dans le paysage, avec des possibilités d'effets de surplomb depuis leurs fonds de vallée (cf photographies 81 et 82 page 86).

La vallée de la Vienne est en partie concernée par la ZIV théorique. Ce sont les versants est qui sont les plus susceptibles d'offrir des visibilitées. Cependant, les boisements et les rideaux d'arbres du bocage cloisonnent les vues et les perceptions de la ZIP restent sporadiques et le plus souvent très partielles.



Photographie 12 : Perception de la ZIP depuis les versants de la vallée de la Vienne à Saint-Germain de Confolens.



Carte 8 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2018. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Les **paysages de bocages**, ici représentés par l'unité paysagère des terres froides et par une unité paysagère du Limousin (le plateau de Rochechouart), couvrent la moitié est du territoire. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Les haies sont denses et bien conservées, créant des rideaux d'arbres qui cloisonnent les vues et limitent les échappées visuelles. Des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée, mais elles restent ponctuelles. Les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant la ZIP. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée seule la partie haute d'un projet de grande hauteur serait perceptible.

La zone d'implantation potentielle se situe dans l'unité paysagère des terres froides. A proximité de la ZIP, la prégnance d'éléments de grande hauteur, qui apparaissent nettement au-dessus des strates arborés, est fréquente.



Photographie 13 : Le bocage dense des terres froides limite les perceptions de la ZIP à sa partie haute, ici dans le secteur de Pressac.

Les **Paysages de villes**, ici représentés par Confolens, couvrent une petite partie du territoire étudié. Dans ce paysage urbain, la végétation d'agrément ainsi que les éléments bâtis du centre-ville et de la péri-urbanité jouent le rôle de masques visuels qui cloisonnent les vues et limitent les perceptions de la ZIP. Le relief des versants de la vallée de la Vienne limite à la fois les échappées visuelles depuis le centre-ville, mais peuvent, à contrario, offrir une position de belvédère. Ainsi des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée depuis les rebords de versants, coté rive droite de la Vienne. Mais ces dernières restent ponctuelles, le plus souvent limitées par une trame bocagère dense. Depuis ces points de vue généralement anecdotiques, seule la partie haute d'un projet de grande hauteur serait perceptible.



Photographie 14 : Visibilité ponctuelle et partielle de la ZIP depuis le haut-versant de la vallée de la Vienne à Confolens.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « *Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les vallées de la Vienne et de la Charente. Les villes de Confolens et Saint-Germain-de-Confolens, situées dans la vallée de la Vienne, concentrent un nombre important de monuments. La ville de Confolens est également concernée par un périmètre de SPR (site patrimonial remarquable), remplaçant l'ancienne ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager). Les monuments les plus emblématiques du territoire sont le château de Saint-Germain de Confolens, le vieux pont de Confolens, les anciens Thermes de Cassinomagus et le château de Rochechouart.

Les sites protégés concernent également des paysages de vallées, comme le site classé de la vallée de l'Issoire et le site inscrit du plan d'eau de la Vienne à Confolens. On dénombre également des sites protégés associés à la présence ponctuelle d'éléments remarquables dans le paysage : l'ancienne abbaye et la place de Nanteuil-en-Vallée ainsi que le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart.

3.1.4.3 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Cependant, les paysages du territoire étudié ont été peu représentés dans l'Histoire de l'Art, en raison de son recul par rapport aux secteurs plus attractifs de la région, qui sont les littoraux. Les représentations qui existent concernent les paysages de plateaux, au caractère champêtre, ou bien les vallées, abritant de nombreux monuments et aux paysages jugés souvent plus variés et plus pittoresques.

La campagne bucolique des plateaux est mise en scène dans certaines peintures, qui illustrent bien les paysages ouverts des cultures de céréales du territoire, où les vallées, signalées par les modulations du relief et une végétation arborée, se détachent des plateaux aux horizons lointains. L'élevage et le bocage sont des motifs secondaires dans ces tableaux, comme la silhouette des villages ou des constructions qui

apparaissent à l'arrière-plan.

On peut citer le peintre André Brouillet, né en 1857 à Charroux, dans la Vienne. Ce dernier a peint, à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècles, de nombreux paysages champêtres inspirés par la région poitevine (illustrations ci-contre).

Les rivières larges, calmes et bordées d'arbres sont le motif principal des représentations des paysages de vallées. Arthur Gué, né à Rochefort et ayant vécu à Poitiers, est un peintre poitevin du XIX^{ème} siècle relativement connu dont certaines toiles s'inspirent des paysages des bords de Charente.

Les monuments ou les paysages urbains de Confolens sont également des motifs que l'on retrouve dans l'oeuvre de peintres locaux. Pierre Savigny de Belay, un peintre connu pour ses paysages bretons, a produit une oeuvre sur le paysage urbain de Confolens (illustration ci-dessous).

Globalement les paysages du territoire sont l'objet de peu de représentations, et les œuvres qu'ils ont inspirés restent peu connues. Les motifs de champs de céréales et de vallées tranquilles transparaissent dans ces représentations, mais le bocage des terres froides en est complètement absent. Quelques sites urbains et leurs édifices remarquables bénéficient d'une certaine reconnaissance.



Figure 4 : Huiles sur toile d'André Brouillet.
De gauche à droite et de haut en bas :
Midi aux champs, L'amour aux champs, Fenaisons dans les champs un jour d'été, Paysage dans la Vienne.



Figure 7 : Confolens en Charente,
Pierre de Belay.



Figure 5 : La Charente et le saule,
Jean-Claude Meilheureux.



Figure 6 : Lavandières à Saint-Germain de Confolens,
Arthur Gué.

3.1.4.4 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3.

Le Poitou-Charente est au neuvième rang des anciennes régions visitées par les français en nombre de séjours. Les secteurs et sites les plus visités sont le Futuroscope (Poitiers, 86), le Marais Poitevin, la vallée des singes (Romagne, 86), le centre aquatique Les Antilles (Jonzac, 17) et le secteur littoral : La Rochelle (Aquarium, les tours...), Rochefort (le chantier de l'Hermione), l'île de Ré, l'île d'Oléron, Royan (le zoo de la Palmyre...).

La région Poitou-Charentes appuie sa stratégie de développement sur le « tourisme vert » : vélo, écotourisme, bien-être, art de vivre et famille (Source : SRDT du Poitou-Charentes, 2011-2015). Les activités de pleine nature sont bien présentes sur le territoire, et de nombreuses aires de loisirs, ainsi que des parcs et jardins.

Le département de la Vienne n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. Cependant, certains sites en font le second département touristique rural derrière la Dordogne en termes de fréquentation (4,5 millions de touristes en 2012). Les sites qui bénéficient d'une fréquentation importante sont : le parc de loisir du Futuroscope (1,7 millions de visites/an en 2013), les parcs animaliers (la vallée des singes, les géants du ciel, la planète des crocodiles, l'île aux serpents) et le patrimoine historique : le centre-ville de Poitiers et son église de Notre-Dame-la-Grande, la cité de Loudun et son ancien château médiéval, les patrimoines historiques et religieux de l'abbaye de Saint-Savin, la cité médiévale de Chauvigny, Angles-sur-l'Anglin et la cité de l'écrit de Montmorillon.

Le département de la Charente est le moins attractif des départements de Poitou-Charentes. Les sites les plus visités dans ce département sont le festival de la BD d'Angoulême, la maison du Cognac, l'église monolithe d'Aubeterre-sur-Dronne, ainsi que le musée « cité de la BD » et le musée des beaux arts d'Angoulême (chiffres de 2014). Les principaux sites touristiques dans l'aire d'étude globale sont concentrés autour de la vallée de la Vienne, avec la cité de Confolens et le château de Saint-Germain-de-Confolens en tête. Les autres sites signalés sont en grande partie des monuments (prieurés et châteaux), ce qui témoigne de la présence d'un patrimoine riche et d'une volonté de le faire connaître. Le patrimoine naturel et culturel peut se découvrir en parcourant le GR 48 et le GRP de la Mandragore, près de la vallée de la Vienne.

Bien que l'offre touristique soit bien développée et articulée autour des atouts du territoire, les paysages champêtres, les cités de caractère, les monuments remarquables et les sites de loisirs de plein air de l'AEE restent en marge des grands sites touristiques de la région. Les deux départements concernés par le périmètre d'étude proposent en effet des activités plus attractives en-dehors de l'AEE : la Charente est plus orientée vers le tourisme littoral, et la Vienne est aujourd'hui connu comme le « pays du Futuroscope ».



Figure 8 : Marketing territorial de la région Poitou-Charentes. (source : SRDT Poitou-charentes 2011-2015).



Figure 10 : Festival de danse et musiques du monde de Confolens. (source : festivaldeconfolens.com ; marie-confolens.com).



Figure 9 : La ville de Confolens, labélisée petite cité de caractère (source : petitecitedecaractere.com).

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, 2 parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre). Le parc éolien de Saulgond-Lesterps dans l'AEE et le parc éolien du Confolentais en partie dans l'AER.

Ces parcs éoliens ont été mis en service entre 2011 et 2015. Ils apparaissent isolés, ne constituent pas de pôle éolien et sont distants l'un de l'autre d'environ 24 km.

3.1.5.2 Les parcs éoliens autorisés mais non construits

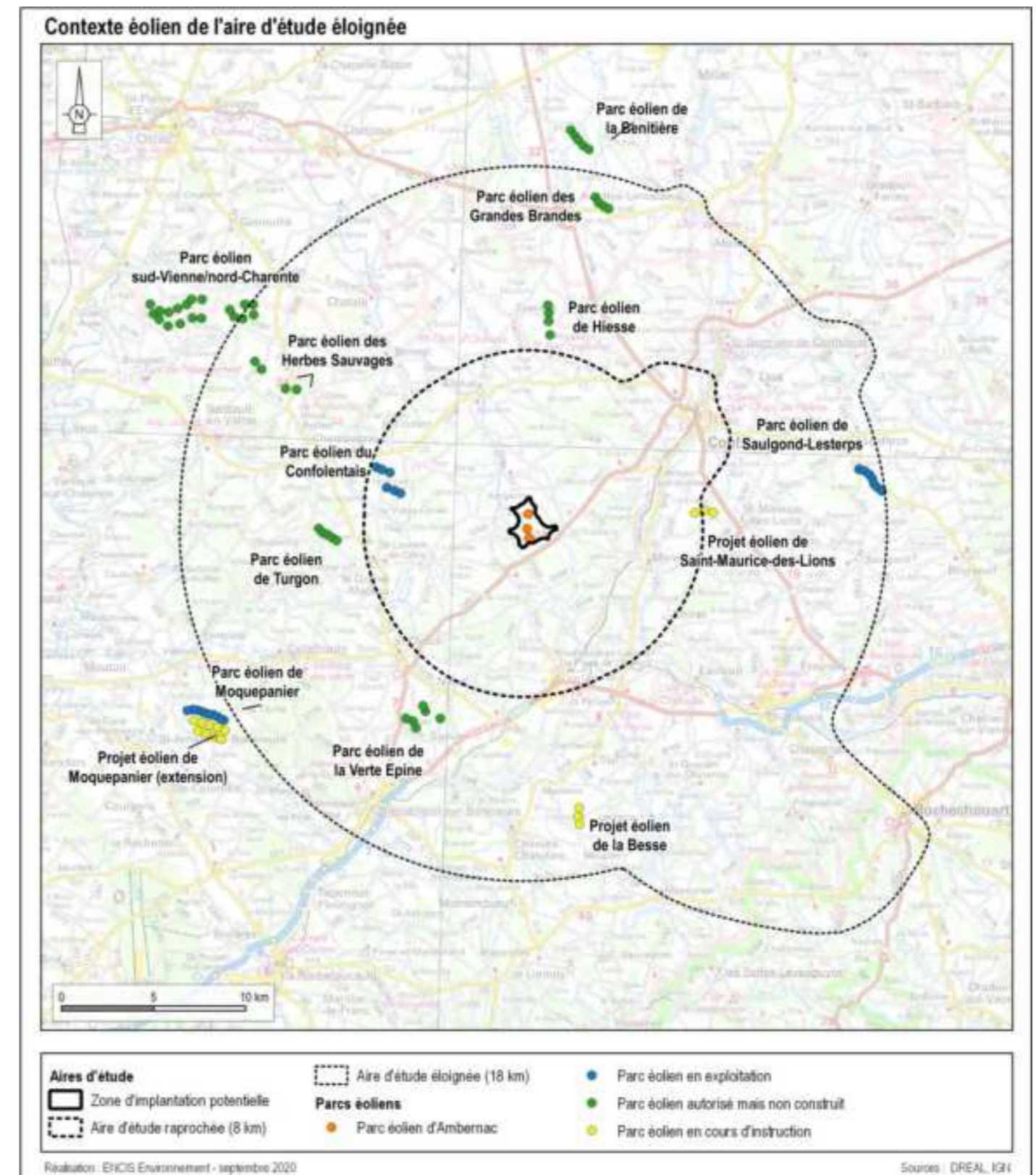
Dans l'aire d'étude éloignée, six projets de parcs éoliens autorisés mais non construits sont comptés. Les plus proches, sont le parc éolien de Turgon, à l'ouest, situé à environ 10 kilomètres de la ZIP et le parc éolien de Hiesse au nord, également à une dizaine de kilomètre de la ZIP. Les autres projets sont, Sud-Vienne/nord Charente, Grandes Brandes, Herbes Sauvages et Verte épine. Parmi tous ces projets aucun n'est recensé dans l'AER et l'AEI

3.1.5.3 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant, ou non, d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.3.8.3, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, deux projets connus de parcs éoliens ont été recensés dans le périmètre d'étude global, le projet éolien de la Besse et celui de Saint-Maurice-des-Lions.



Carte 9 : Parcs éoliens et projets connus.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements est dressée.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Rochechouart (3 781 habitants en 2016)

La ville de Rochechouart est le principal pôle urbain de l'aire d'étude. Située dans le département de Haute-Vienne, la ville est connue pour son château qui abrite le musée d'art contemporain de la Haute-Vienne.

Principalement en raison de la distance importante, environ 25 km, aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le centre-ville. Les masques bâtis ainsi que la végétation sont également des éléments qui empêchent les perspectives en direction de la ZIP. **La sensibilité est nulle.**

Chasseneuil-sur-Bonnieure (3 050 habitants en 2016)

Chasseneuil-sur-Bonnieure est l'un des principaux lieux de vie, en terme de nombre d'habitant, du territoire étudié. La ville est implantée le long de la route nationale N141. L'urbanisation de Chasseneuil-sur-Bonnieure est relativement diffuse, caractérisée par de nombreuses extensions pavillonnaires ainsi que par des zones industrielles.

Des visibilité partielles sont possibles depuis certains secteurs situés en périphérie du bourg, comme depuis le pont autoroutier le long de la D62. La faible densité du bâti couplée au paysage de grande parcelles

dégagées tend à favoriser des perceptions lointaines. Cependant ces dernières restent anecdotiques et à peine perceptibles pour un observateur non averti. **La sensibilité est très faible.**

Chabanais (1 693 habitants en 2016)

La ville de Chabanais est implantée dans la vallée de la Vienne à proximité de la route nationale N 141.

Des perceptions lointaines d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis la route départementale D29 qui longe les rebords de versants de la vallée de la Vienne en rive gauche. Cependant ces perceptions sont rendues partielles en raison de la distance importante et de la végétation du versant opposé. **La sensibilité est jugée très faible.**

Nanteuil-en-vallée (1 346 habitants en 2016)

Située à l'est de l'AEE, la ville de Nanteuil-en-vallée concentre un patrimoine historique riche, lié à la présence d'une ancienne abbaye. L'implantation de la ville dans la vallée de l'Argentor empêche toute perspective visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle. **Par conséquent la sensibilité depuis ce lieu de vie est nulle.**

Availles-Limouzine (1 281 habitants en 2016)

La ville est implantée dans la vallée de la Vienne, au nord de l'aire d'étude éloignée. La cité est traversée par la route départementale D34, et son urbanisation se concentre principalement en rive gauche de la Vienne.

Les versants de la vallée de la Vienne empêchent toute perspective visuelle en direction de la ZIP. L'intégralité de la ville d'Availles-Limouzine, ainsi que sa périphérie immédiate sont exclues de la zone d'influence visuelle d'un élément de grande hauteur dans la ZIP. **La sensibilité est nulle.**

Saint-Claud (1 057 habitants en 2016)

Saint-Claud est une ville implantée sur un haut de versant de la vallée du Son. La ville est traversée par la route départementale D951, entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Confolens. Principalement en raison de la dépression formée par la vallée du Son, l'intégralité de la ville est exclue de la ZIV. **La sensibilité est nulle.**

Champagne-Mouton (889 habitants en 2016)

Le bourg de Champagne-Mouton est implanté sur les bords de l'Argent, à la croisée des routes départementales D28 et D740.

Des perceptions partielles d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis les secteurs dégagés situés en périphérie nord de la ville, sur les rebords de versant de la vallée de l'Argent. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 15 : Visibilité lointaine depuis la D62 à proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure et de la N141.



Photographie 16 : Vue lointaine et partielle le long de la D29 à Chabanais.



Photographie 17 : Vue lointaine dans l'axe du parc éolien existant de Champagne-Mouton depuis le cimetière de Champagne-Mouton.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page 47 donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses. Ces routes sont parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

La N141 au sud de l'AEE

La route N141 est l'axe de circulation le plus fréquenté des aires d'étude. Elle permet de relier la Ville de Limoges à Angoulême en traversant le sud de l'AEE et de l'AER. La nationale est un axe structurant du territoire qui traverse successivement les villes de Chabanais, Roumazières-Loubert et Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Sur plusieurs kilomètres de tronçon, les abords de la N141 sont caractérisés par la présence de talus végétalisés qui empêchent toute échappée visuelle en direction de la ZIP. Cependant certains secteurs sont susceptibles d'offrir des visibilités partielles d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Ainsi depuis certains sommets de côte, comme à Fontafie, de courtes fenêtres visuelles viennent séquencer des perceptions intermittentes de la ZIP. De manière générale les perspectives de la ZIP sont très limitées par le paysage bocager traversé par la nationale. *La sensibilité est très faible.*

La D948 au nord et à l'est de l'AEE

Cette route prolonge la D148. Cet axe routier permet de rejoindre le bourg d'Étagnac, à proximité de la N141, à Pressac en passant par la ville de Confolens dans l'AER.

Les perceptions d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont contraintes, sur une majeure partie du tronçon, par le réseau de haies, relativement dense dans ce secteur. On note toutefois quelques très rares visibilités depuis certains points hauts, en bordures des parcelles dégagées. Toutefois ces perceptions sont quasiment imperceptibles pour un automobiliste. *La sensibilité est très faible.*

La D951 au sud-ouest et au nord-est de l'AEE

Cette route permet de relier la ville de Bellac, en Haute-Vienne, à Chasseneuil-sur-Bonnieure au sud-est de l'AEE. La route traverse également l'AER, la ville de Confolens et l'AEI.

Depuis le nord-est de l'AEE en direction de Confolens, la route traverse un secteur au bocage dense. Une courte fenêtre de visibilité entre les rideaux d'arbres permet une vue ponctuelle de la ZIP depuis le plateau qui domine la vallée de l'Issoire. Hormis cette courte fenêtre aucune autre perception de la ZIP n'a été identifiée sur ce tronçon routier dans l'aire d'étude éloignée. *La sensibilité est très faible.*

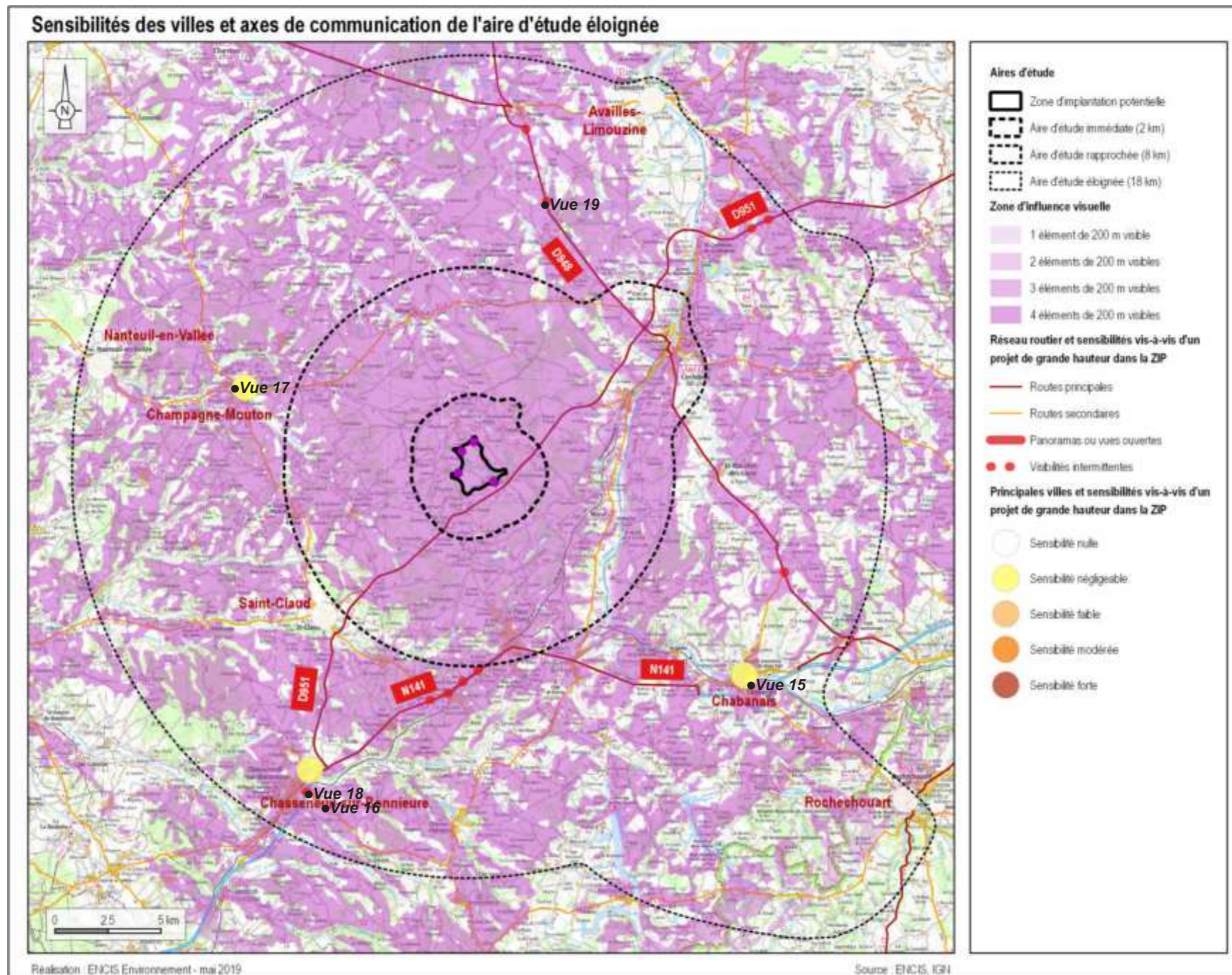
Globalement, depuis les principaux tronçons routiers de l'aire d'étude éloignée, un élément de grande hauteur dans la ZIP reste quasiment imperceptible pour un conducteur.



Photographie 18 : Perception très partielle de la ZIP depuis le pont de la D62 qui surplombe la N141 au sud de Chasseneuil-sur-Bonnieure.



Photographie 19 : Visibilité anecdotique et très partielle de la ZIP depuis la route D948 entre Confolens et Pressac.



Carte 10 : Carte des sensibilités des principales villes et routes de l'AEE vis-à-vis d'éléments de 200 m de hauteur dans l'AEE.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivants répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

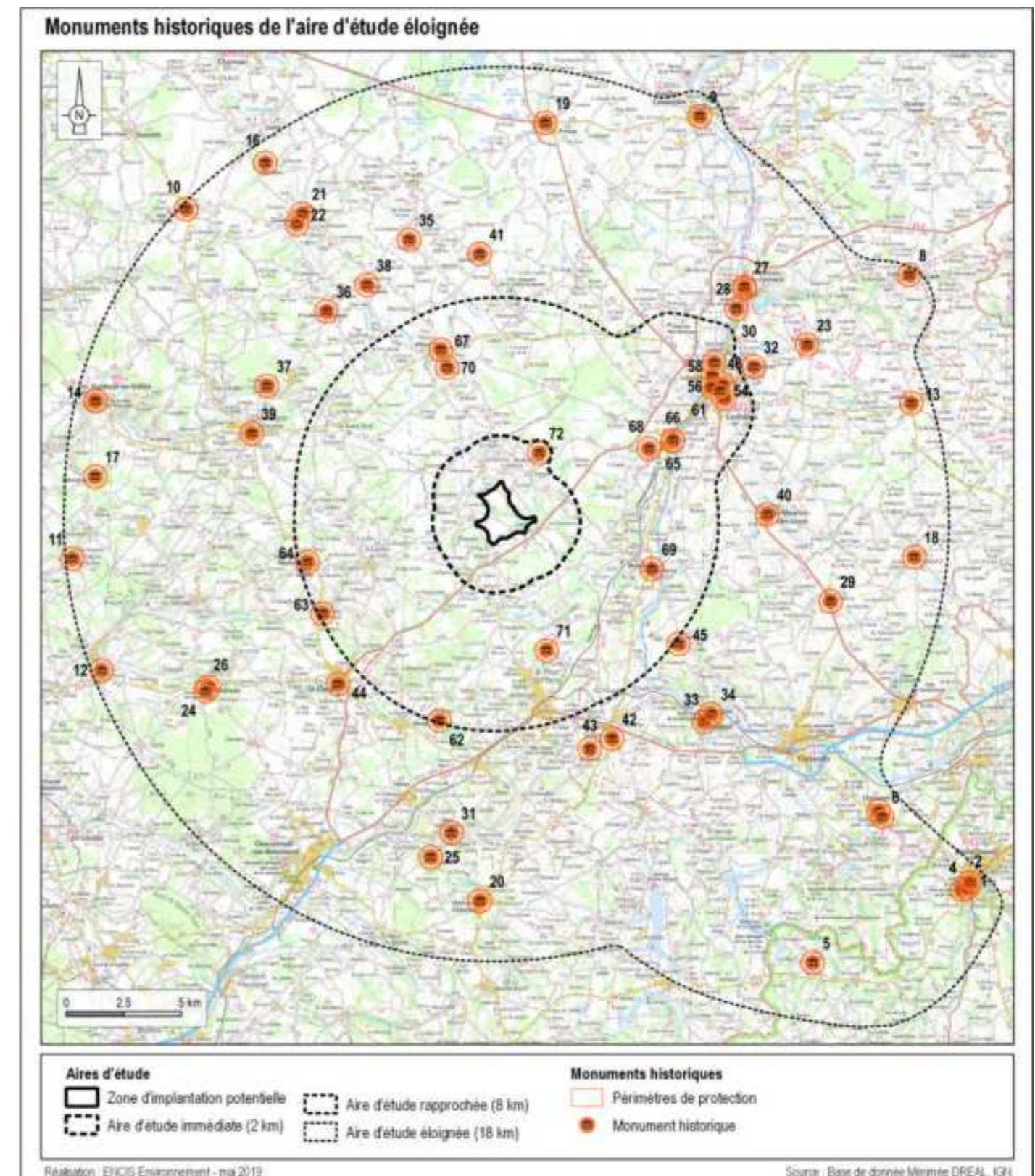
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 72 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 45 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 26 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 1 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'AEE comprend donc 45 monuments historiques : 13 classés, un partiellement classé, une protection mixte, 17 inscrits et 13 partiellement inscrits (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 11 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (22 églises, une chapelle, une abbaye, deux prieurés et une abbatale dans l'AEE). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également **dix châteaux de différentes époques**, plus ou moins bien conservés, ainsi **qu'une maison remarquable, deux ponts, trois vestiges gallo-romains, une lanterne des morts et un dolmen.**

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **le château de Rochechouart, les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens**, ainsi que **les vestiges gallo-romains des anciens thermes de Cassinomagus.**

Parmi les 45 monuments historiques de cette aire d'étude, trois présentent des enjeux forts, 28 des enjeux modérés et 14 des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisée soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 45 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou même modérée vis-à-vis de la zone projet. Quatre présentent des sensibilités faibles, neuf présentent des sensibilités très faibles, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités modérées a minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités modérées a minima (aucun en l'occurrence dans cette aire d'étude).

Le château de Rochechouart, musée d'art contemporain de la Haute-Vienne (MH n°1)

Le château de Rochechouart a été construit vers l'an Mil sur un promontoire rocheux dominant les vallons de la Graine et de la Vayres. Le château actuel est le fruit d'une reconstruction datant de la fin du Moyen-Âge et du début du XVI^{ème} siècle. Le château abrite aujourd'hui le musée d'art contemporain de la Haute-Vienne qui rassemble une collection d'œuvres reconnues internationalement, comme une sculpture de Richard Long ou les fonds Raoul Hausman. **L'enjeu de cet élément est fort.**

Principalement en raison de la distance importante qui sépare le château de la zone d'implantation potentielle et des masques végétaux, aucune visibilité n'a été identifiée depuis le château et ses abords. **Sa sensibilité est nulle.**

Le château en ruines à Saint-Germain-de-Confolens (MH n°28)

Ce château du XII^{ème} est implanté à la confluence de la Vienne et de l'Issoire, sur un versant dominant le bourg de Saint-Germain-De-Confolens et son pont médiéval, qu'il contrôlait. L'ensemble défensif était composé d'un donjon, de plusieurs tours, d'un logis et de deux lignes de murailles. Le château a été en partie démantelé, et est aujourd'hui à l'état de ruine. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Plusieurs visibilitées d'un élément de grande hauteur dans la ZIP ont été identifiées depuis les ruines du château. L'implantation de l'édifice sur les hauteurs d'un versant de la Vienne, offre un point de vue panoramique en direction de la zone d'implantation. Cependant, le cordon boisé qui peuple le versant opposé masque la partie inférieure d'un projet de grande hauteur. Les perceptions restent globalement partielles et lointaines depuis les ruines. **Compte tenu de la renommée et de la fréquentation du château, sa sensibilité est jugée faible.**



Photographie 20 : Les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens.



Photographie 21 : Panorama en direction de la ZIP depuis les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens.

Vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus (MH n°6)

Ce site archéologique abrite les vestiges d'anciens thermes gallo-romains, les mieux conservés et les plus monumentaux de France. Le périmètre de protection du monument comprend également un mur d'enceinte et les galeries voûtées dites Caves de Longeas. **Son enjeu est fort.**

Aucune visibilité d'un élément de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le site archéologique de Cassinomagus. Les principales raisons de cette absence de perception sont dues à la présence de haies autour du site, de masques bâtis et d'un relief limitant les échappées visuelles vers le nord-ouest.

Compte tenu de l'absence de visibilité la sensibilité est jugée nulle.



Photographie 22 : Vestiges des thermes galo-romains de Cassinomagus (source : cassinomagus.fr).

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	87	Rochechouart	Château de Rochechouart	Classé	Fort	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée, principalement en raison de la distance importante qui sépare les monuments de Rochechouart de la ZIP. Les éléments bâtis et végétaux empêchent également les perspectives visuelles en direction de la zone de projet.	Nulle	24,6
2	87	Rochechouart	Église Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Nulle	24,5
3	87	Rochechouart	Ancien prieuré Saint-Sauveur	Partiellement inscrit	Faible		Nulle	24,5
4	87	Rochechouart	Pont du Moulin de la Côte	Inscrit	Faible		Nulle	24,6
5	87	Videix	Église Sainte-Marie-Madeleine	Inscrit	Modéré	Le monument est exclu de la zone d'influence visuelle du projet en raison du relief et de la présence de haies et des boisements.	Nulle	22,4
6	16	Chassenon	Vestige de la villa gallo-romaine de Cassinomagus	Protection mixte	Fort	Le réseau de haies et de boisements qui caractérise les paysages de Chassenon masque la ligne d'horizon en direction de la ZIP. Aucune visibilité et covisibilité n'a été identifiée.	Nulle	19,8
7	16	Chassenon	Amphithéâtre (restes d'un)	Classé	Faible		Nulle	19,5
8	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Le contexte bocager des abords de la ville de Brillac, couplé aux éléments bâtis du bourg, empêchent toute échappée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	19,4
9	86	Availles-Limouzine	Maison	Inscrit	Faible	Le relief de la vallée de la Vienne empêche les échappées visuelles en direction de la ZIP depuis le monument historique et son périmètre de protection.	Nulle	18,1
10	86	Surin	Eglise	Classé	Modéré	Des perceptions lointaines d'un projet de grande hauteur dans la ZIV sont possibles au sud de l'église.	Très faible	17,8
11	16	Saint-Sulpice-de-Ruffec	Eglise Saint-Sulpice	Inscrit	Modéré	Les caractéristiques du relief viennent exclure l'église de la zone d'influence visuelle d'un projet de 200 m de hauteur dans la ZIP.	Nulle	17,7
12	16	Ventouse	Eglise Saint-Martin	Partiellement inscrit	Modéré	L'implantation du village de Ventouse sur un petit relief, offre des perspectives visuelles en direction de la ZIP. Des visibilités lointaines et limitées à la partie haute d'un projet de grande hauteur sont possibles depuis le monument.	Très faible	17,6
13	16	Lesterps	Abbatiale Saint-Pierre	Classé	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée.	Nulle	17,2
14	16	Nanteuil-en-Vallée	Eglise Saint-Jean Baptiste	Partiellement inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief, aucune visibilité n'est possible depuis les monuments de Nanteuil-en-Vallée et leur périmètre de protection.	Nulle	17,1
15	16	Nanteuil-en-Vallée	Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoit	Partiellement classé	Modéré		Nulle	17,1
16	86	Asnois	Château de Beauregard	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité de la ZIP n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Charente.	Nulle	17,1
17	16	Nanteuil-en-Vallée	Chapelle Saint-Eutrope	Classé	Faible	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est possible principalement en raison de la présence d'importants boisements situés à l'est du périmètre de protection.	Nulle	16,7

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
18	16	Saulgond	Eglise Saint-Genis	Inscrit	Modéré	Aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	16,6
19	86	Pressac	Eglise Saint-Just	Classé	Modéré	Aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	15,7
20	16	Cherves-Châtelars	Eglise Notre-Dame et Saint-Pierre (Cherves)	Inscrit	Modéré	La dépression formée par le vallon de la Croutelle empêche toute échappée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	15,4
21	86	Chatain	Pont sur la Charente (vieux)	Inscrit	Faible	L'implantation du monument dans le fond de vallée de la Charente empêche toute échappée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	14,4
22	86	Chatain	Eglise	Inscrit	Modéré	Des visibilitées d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis le périmètre de protection du monument. Une covisibilité partielle et lointaine et également identifiée depuis la D4 qui traverse le bourg.	Très faible	14,2
23	16	Esse	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est identifiée depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	14,1
24	16	Cellefrouin	Lanterne des Morts	Classé	Faible	L'implantation du cimetière sur un haut de versant du vallon du Son, facilite les échappées visuelles en direction de la zone d'implantation potentielle.	Faible	13,9
25	16	Cherves-Châtelars	Prieuré Sainte-Marie-Madeleine	Partiellement inscrit	Faible	Le contexte boisé dans lequel est implanté le prieuré empêche les échappées visuelles en direction de la ZIP.	Nulle	13,78
26	16	Cellefrouin	Eglise Saint-Pierre	Classé	Modéré	Aucune visibilité d'un élément de grande hauteur n'est possible depuis l'église en raison de l'implantation de l'édifice dans le fond de vallon du Son.	Nulle	13,7
27	16	Saint-Germain-de-Confolens	Eglise Saint-Germain	Inscrit	Modéré	Des perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP ont été identifiées depuis les monuments situés en surplomb de la vallée de la Vienne.	Faible	13,5
28	16	Saint-Germain-de-Confolens	Château (ruines)	Inscrit	Fort		Faible	13,5
29	16	Chabrac	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Les éléments bâtis du bourg ainsi que le réseau de haies, qui caractérise le paysage de Chabrac, empêchent les perceptions de la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	13,3
30	16	Lessac	Dolmen	Classé	Faible	Le relief des versants de la vallée de la Vienne empêche toute échappée visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle.	Nulle	12,7
31	16	Suoux	Edifice gallo-romain (vestiges)	Classé	Faible	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est identifiée.	Nulle	12,6
32	16	Esse	Château de Villevert	Partiellement inscrit	Modéré	Des perceptions partielles, filtrées par le réseau de haies qui entoure le monument, sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	11,6
33	16	Exideuil	Château de la Chétardie	Partiellement inscrit	Faible	Le relief créé par les versants de la vallée de la Vienne, ainsi que les boisements qui les peuplent, masquent toute perception de la ZIP depuis les monuments et leur périmètre de protection.	Nulle	11,3
34	16	Exideuil	Eglise Saint-André	Classé	Modéré			11,2
35	16	Pleuville	Château de Gorce	Partiellement inscrit	Modéré	Des visibilitées partielles de la ZIP sont possibles depuis le périmètre de protection du château, à proximité du hameau Le Contedour.	Très faible	11,2
36	16	Benest	Eglise Saint-Justinien	Inscrit	Modéré	Des perceptions très partielles et anecdotiques sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	10,4

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
37	16	Saint-Coutant	Château de Puybautier	Partiellement inscrit	Faible	Les versants boisés de la vallée de l'Or masquent les échappées visuelles en direction de la ZIP.	Nulle	10,4
38	16	Benest	Château d'Ordières	Partiellement inscrit	Modéré	Une covisibilité entre le château et un projet de grande hauteur dans la ZIP a été identifiée depuis la route départementale D36.	Faible	10,3
39	16	Champagne-Mouton	Eglise Saint-Michel	Partiellement inscrit	Modéré	Des perceptions partielles de la ZIP sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	10,2
40	16	Saint-Maurice-des-Lions	Eglise Saint-Maurice	Classé	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est identifiée.	Nulle	10,1
41	16	Épenède	Eglise Saint-Hilaire	Partiellement inscrit	Modéré	Des perceptions limitées à la partie haute d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont identifiées depuis la route D30. Aucune visibilité n'est possible depuis le monument.	Très faible	9,9
42	16	La Péruse	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Des perceptions partielles d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	9,6
43	16	Roumazières-Loubert	Château de Peyras	Partiellement inscrit	Modéré	Le versant de la vallée de la Charente, sur lequel est implanté le château, masque les points de vues en direction de la ZIP. Aucune visibilité n'est possible.	Nulle	9,6
44	16	Saint-Claud	Eglise Saint-Claud	Inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief et des éléments bâtis du bourg, aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible.	Nulle	9,1
45	16	Chirac	Chapelle du cimetière	Classé	Faible	Des visibilités d'éléments de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis le cimetière, à proximité du monument. Une covisibilité est également identifiée.	Très faible	8,2



Photographie 23 : L'église Saint-Michel de Champagne-Mouton (MH n°39).



Photographie 27 : L'église d'Exideuil et son portail à voussures (MH n°34).



Photographie 24 : Détails architecturaux de l'église Saint-Michel de Champagne-Mouton (MH n°39).



Photographie 28 : L'église Saint-Pierre de la Péruse (MH n°42).



Photographie 25 : L'église de Chatain et son portail à voussures (MH n°22).



Photographie 26 : Détails des voussures de l'église de Chatain (MH n°22).



Photographie 29 : L'église de Surin (MH n°10).



Photographie 30 : L'église Saint-Hilaire à Épenède (MH n°41).



Photographie 33 : Façade ouest de l'église de Chabrac et détails du portail (MH n°29).



Photographie 34 : L'église Saint-Maurice à Saint-Maurice-des-Lions (MH n°40).



Photographie 31 : Le château de Gorce (MH n°35).



Photographie 35 : Le château d'Ordière (MH n°38).



Photographie 32 : L'église Notre-Dame de Chabrac (MH n°29).



Photographie 36 : L'église Saint-Just à Pressac (MH n°19).



Photographie 37 : La chapelle du cimetière de Chirac (MH n°45).

3.2.2.3 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site classé au patrimoine de l'UNESCO n'a été inventorié dans l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.2 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

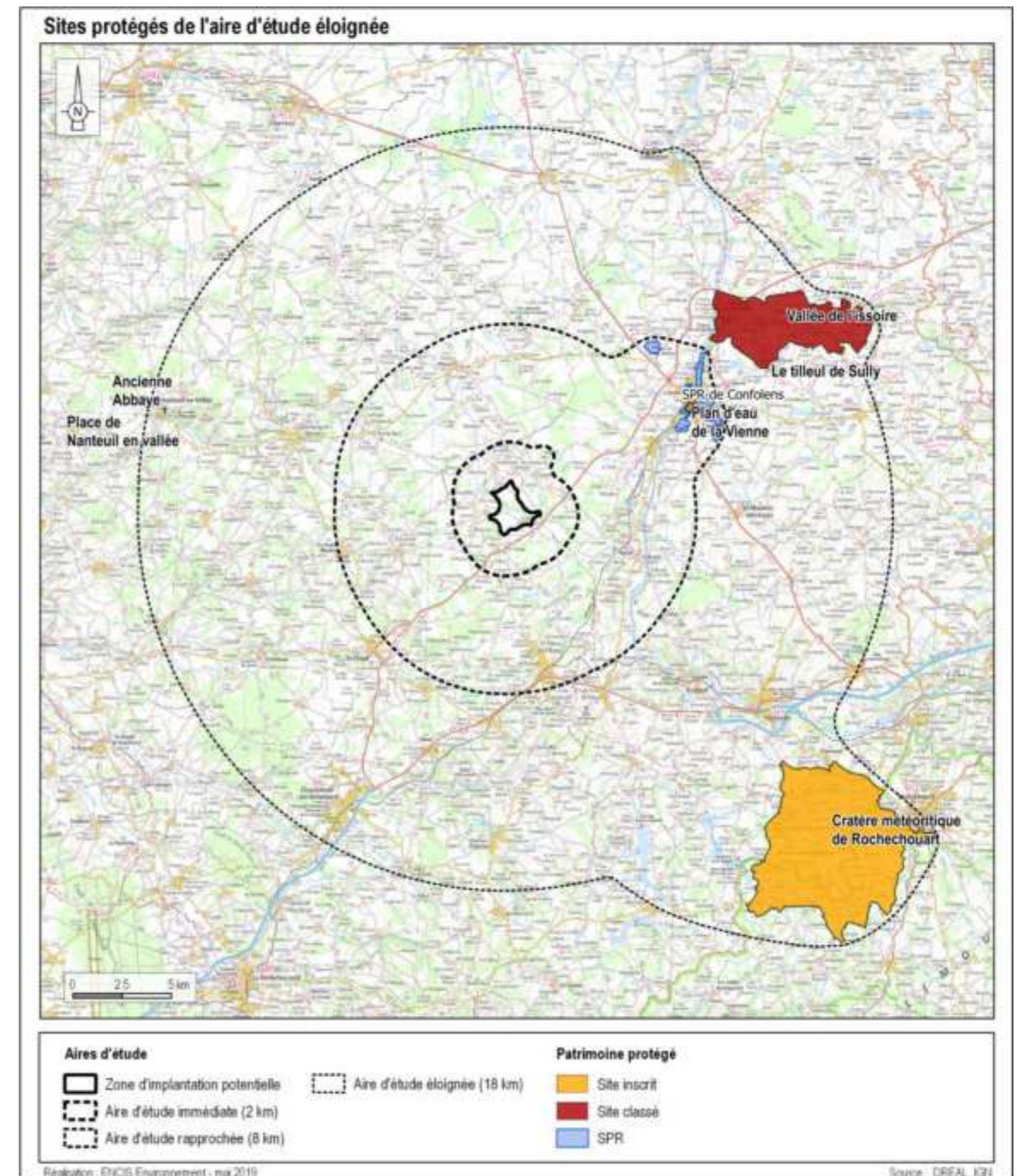
Sept sites protégés, dont deux classés, quatre inscrits et un SPR, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre :

- **deux sites liés à la présence d'un cours d'eau** : le plan d'eau de la Vienne (site inscrit) et la vallée de l'Issoire (site classé)
- **un site lié à la présence d'un arbre remarquable** : le tilleul de Sully à Esse (site classé)
- **un site patrimonial remarquable** : le SPR de Confolens
- **un site de patrimoine architectural religieux** : l'ancienne abbaye de Nanteuil-en-vallée (site inscrit)
- **une place** : la place de Nanteuil-en-vallée (site inscrit).
- **un site lié à l'impact d'une météorite** : Le cratère météoritique de Rochechouart (site inscrit)

Cinq de ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée, et deux sont situés dans l'aire d'étude rapprochée.

Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.



Carte 12 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

Site classé de la vallée de l'Issoire

Le site classé de la vallée de l'Issoire correspond à une extension d'un site inscrit plus ancien : les écluses de la Dronne. L'ensemble comprend une large portion de vallée aux paysages pittoresques (vallée de l'Issoire), ainsi que des falaises granitiques (site initial des écluses de la Dronne) au caractère remarquable. Le relief marqué de la vallée, en empêchant tout remembrement des parcelles, a permis de maintenir les haies bocagères et les pratiques d'élevage extensif. Le bâti traditionnel a également été préservé, et l'ensemble offre un cadre champêtre préservé. **L'enjeu de ce site est fort.**

Aucune perception de la ZIP n'est possible depuis le fond de la vallée et la majeure partie du site en raison du relief et des haies bocagères denses qui recouvrent les versants. Depuis les hauteurs des versants, sur les hauteurs de Saint-Germain-de-Confolens, quelques panoramas s'ouvrent et permettent des perceptions, souvent partielles, de la ZIP. Compte tenu du caractère très ponctuel de ces visibilitées et du fait qu'elles sont situées à la marge du périmètre protégé, **la sensibilité est jugée globalement très faible.**



Photographie 38 : La vallée de l'Issoire vue depuis le site de Bellevue, à Saint-Germain-de-Confolens.



Photographie 39 : L'église Saint-Germain en surplomb de la vallée de l'Issoire à Saint-Germain-de-Confolens.

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Rochechouart, Vayres, Videix, Chéronnac, Chassenon, Pressignac	Cratère météoritique de Rochechouart	Site inscrit	Modéré	Des visibilitées lointaines et partielles sont possibles depuis des panoramas ponctuels et peu fréquentés. Les principales visibilitées se concentrent autour du hameau de Fonceverane sur les rebords de versant du ruisseau de la Chauffie.	Très faible	17,5
16	Nanteuil-en-Vallée	L'ancienne abbaye	Site inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief, aucune visibilité n'est possible depuis l'ancienne abbaye et la place de Nanteuil-en-Vallée.	Nulle	17,2
16	Nanteuil-en-Vallée	Place de Nanteuil-en-Vallée	Site inscrit	Modéré		Nulle	17,2
16	Esse	Le tilleul de Sully à Esse	Site classé	Modéré	Aucune visibilité n'a été identifiée en raison des éléments bâtis du bourg d'Esse qui masquent les vues.	Nulle	14
16	Saint-Germain-de-Confolens, Esse, Brillac	La vallée de l'Issoire	Site classé	Fort	Quelques visibilitées lointaines sont identifiées sur les hauteurs à proximité du château de Saint-Germain-de-Confolens.	Très faible	12,4

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

La région Poitou-Charentes est au neuvième rang des régions visitées par les français, mais le département de la Vienne n'est pas le plus attractif de la région, ne possédant pas de littoral. Certains sites en font tout de même le second département touristique rural derrière la Dordogne en termes de fréquentation. Le département de la Charente quant à lui est le moins attractif de la région Poitou-Charentes. Seul le **circuit du Val de Vienne**, avec 170 000 visiteurs chaque année, peut être considéré comme un site touristique majeur pour ces deux départements dans le périmètre d'étude.

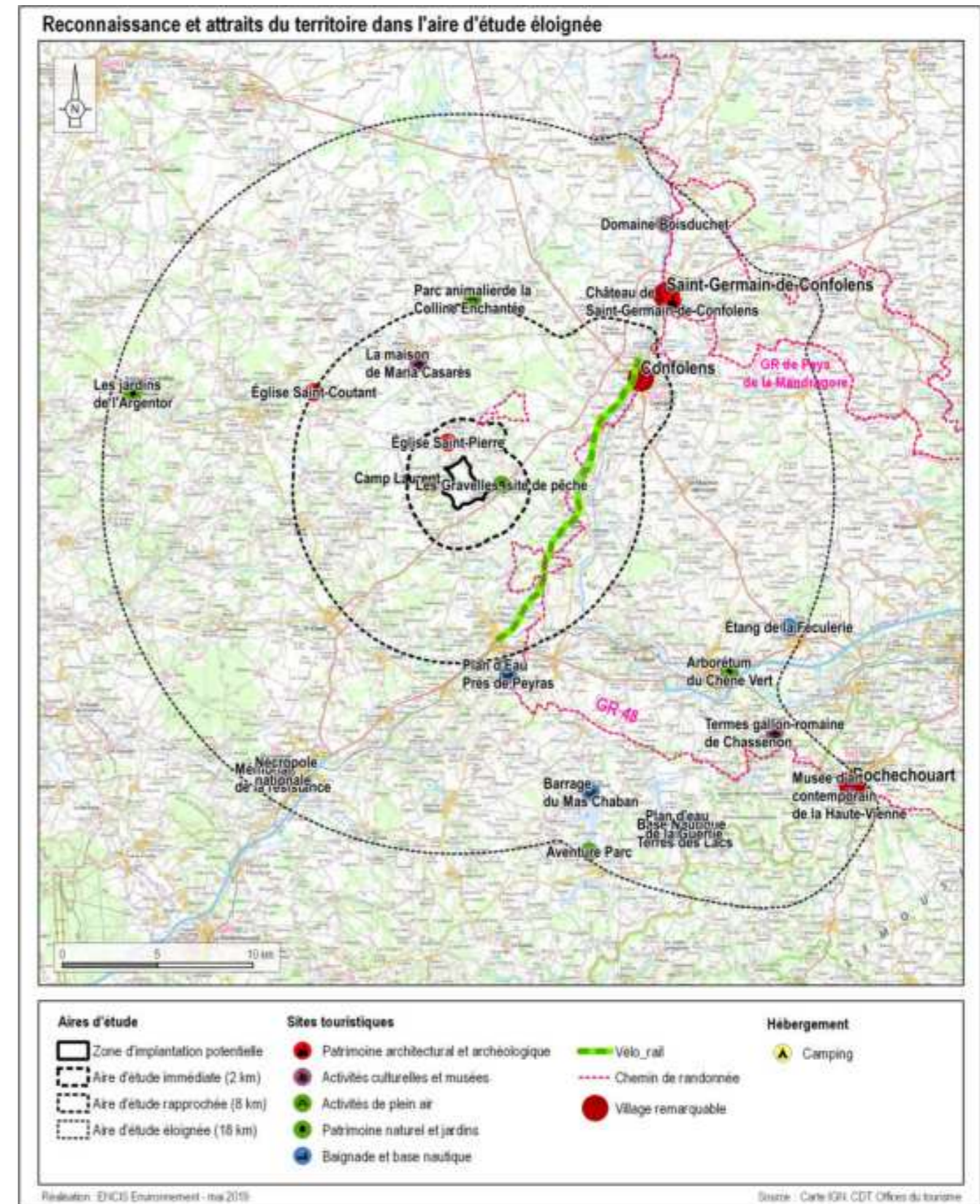
Les sites touristiques les plus reconnus du périmètre d'étude sont concentrés à **Confolens et le long de la vallée de la Vienne** à l'est. Sur l'aire d'étude globale, on recense principalement des **sites patrimoniaux mettant à l'honneur des paysages urbains remarquables et des monuments historiques**.

On recense également de **nombreux sites naturels, jardins et activités de plein air qui s'articulent autour des cours d'eau et des étangs** dans les nombreuses vallées de l'AEE, ainsi que des **chemins de grande randonnée** qui permettent de découvrir les paysages du secteur. Quelques **musées** complètent l'offre touristique et culturelle.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima (aucun dans cette aire d'étude).

Notons que le **château de Rochechouart**, le **site archéologique des vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus**, ainsi que le **château de Saint-Germain-de-Confolens** sont également des sites patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques. Ils sont décrits et leurs sensibilités sont étudiées au chapitre 3.2.2.1.



Carte 13 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

Pour rappel, ces trois sites présentent des enjeux forts, et leurs sensibilités sont nulles pour le site de Cassinomagus et le château de Rochechouart. La sensibilité reste très faible pour les ruines du château de Saint-Germain de Confolens.

Les descriptions ci-dessous traitent des sites touristiques associés à ces trois monuments historiques.

Le village de Saint-Germain-de-Confolens

Le village de Saint-Germain-de-Confolens est un site reconnu pour son patrimoine médiéval. Implantée à la confluence de la Vienne et de l'Isoire, la petite cité est dominée par le château en ruine et l'église Saint-Germain datant du XII^{ème} siècle. Saint-Germain-de-Confolens est l'un des sites touristiques phare de la Charente limousine. **Compte tenu de sa fréquentation, ce village présente un enjeu fort.**

Des perceptions sont possibles depuis les rebords de versant de la vallée de la Vienne, là où est implanté le château de Saint-Germain. Globalement, les perceptions restent impossibles depuis le village, principalement en raison des versants ouest de la vallée de la Vienne et des nombreux éléments bâtis du bourg qui empêchent les échappées visuelles en direction de la ZIP. **La sensibilité est jugée très faible.**

Le château de Rochechouart, musée d'art contemporain de la Haute-Vienne

Le château de Rochechouart et ses abords sont décrits page 49, dans le chapitre traitant des monuments historiques. **Pour rappel L'enjeu de cet élément est fort et sa sensibilité est nulle.**

Les vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus - Parc archéologique des thermes de Chassenon

Le parc archéologique de Cassinomagus est un site archéologique ouvert au public. Il présente les vestiges d'anciens thermes gallo-romains, les mieux conservés et les plus monumentaux de France. **Son enjeu est fort.**

Aucune visibilité est aucune covisibilité n'ont été identifiées depuis le site archéologique et ses abords immédiats. **Sa sensibilité est nulle.**



Photographie 40 : Village de Saint-Germain-de-Confolens.



Photographie 41 : Vue aérienne du château de Rochechouart (source : musee-rochechouart.com).



Photographie 42 : L'espace muséographique de Cassinomagus (source : infiniment-charente.com).

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Rochechouart	Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne	Classé MH	Fort	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée, principalement en raison de la distance importante qui sépare les monuments de Rochechouart de la ZIP. Les éléments bâtis et végétaux empêchent également les perspectives visuelles en direction de la zone de projet.	Nulle	24,7
87	Rochechouart	Ville de Rochechouart	-	Modéré			24,7
16	Verneuil	Base Nautique Terres des Lacs	-	Modéré	De rares visibilités d'un projet de grande hauteur dans la ZIP ont été identifiées depuis la route D160 en surplomb du lac. Globalement aucune visibilité n'a été identifiée depuis les rives du lac et les bases de loisirs, principalement en raison du relief.	Très faible	20,4
16	Pressignac	Plan d'eau de la Guerlie	-	Modéré			20
16	Chassenon	Termes gallo-romaine de Chassenon	Classé MH	Fort	Le réseau de haies et de boisements, qui caractérise les paysages de Chassenon, masque la ligne d'horizon en direction de la ZIP. Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée.	Nulle	19,5
16	Massignac	Aventure Parc	-	Faible	Aucune visibilité identifiée, principalement en raison du relief et des boisements qui caractérisent le site.	Nulle	19,3
16	Étagnac	Étang de la Féculerie	-	Faible	Le relief empêche toute perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis l'étang.	Nulle	17,2
16	Nanteuil-en-Vallée	Les jardins de l'Argentor	-	Faible	Les versants de la vallée de l'Argentor empêchent les échappées visuelles en direction de la ZIP.	Nulle	16,8
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Mémorial de la résistance	-	Modéré	Le boisement situé au nord du site masque les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis le mémorial et la nécropole.	Nulle	16,8
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Nécropole nationale	-	Modéré			16,4
16	Lésignac-Durand	Barrage du Mas Chaban	-	Modéré	Des visibilités partielles ont été identifiées depuis la route D162, à proximité du barrage. Globalement les visibilités sont impossibles depuis les sites de baignade.	Très faible	16,3
16	Lessac	Domaine Boisduchet	-	Modéré	Le site est exclu dans sa totalité de la zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Nulle	16,1
16	Chabannais	Arboretum du Chêne Vert	-	Faible	Les versants de la Vienne, tout comme la présence des arbres de l'arboretum, empêchent les perceptions d'un élément de grande hauteur dans la ZIP depuis le site.	Nulle	15,7
16	Confolens	Le village de Saint-Germain-de-Confolens	-	Fort	Les principales visibilités d'éléments de grande hauteur dans la ZIP sont essentiellement identifiées depuis les hauteurs du château.	Très faible	13,4
16	Confolens	Château de Saint-Germain-de-Confolens	Classé MH	Fort	Le site du château offre un panorama en direction de la ZIP. Néanmoins les perceptions restent lointaines et peu prégnantes dans le paysage.	Faible	13,5
16	Roumazière-Loubert	Plan d'Eau Prés de Peyras	-	Faible	Des perceptions limitées à la partie haute d'un élément de grand hauteur dans la ZIP sont possibles depuis les points hauts situés au sud du site.	Faible	9,1
16	Hiesse	Le parc animalier de la colline enchantée	-	Modéré	Aucune perception n'est possible depuis le parc animalier, principalement en raison du relief et du réseau de haies qui entoure le site.	Nulle	8,3
16	-	GR 48	-	Modéré	Le contexte bocager, ainsi que les versants de la vallée de la Vienne, limitent les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP depuis le sentier de randonnée.	Très faible	8
16	-	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont limitées, sur une majeure partie du sentier, par les versants de la vallée de l'Issoire et de la Vienne.	Très faible	8

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP, avec un léger décroché au nord-est afin d'intégrer la ville de Confolens.

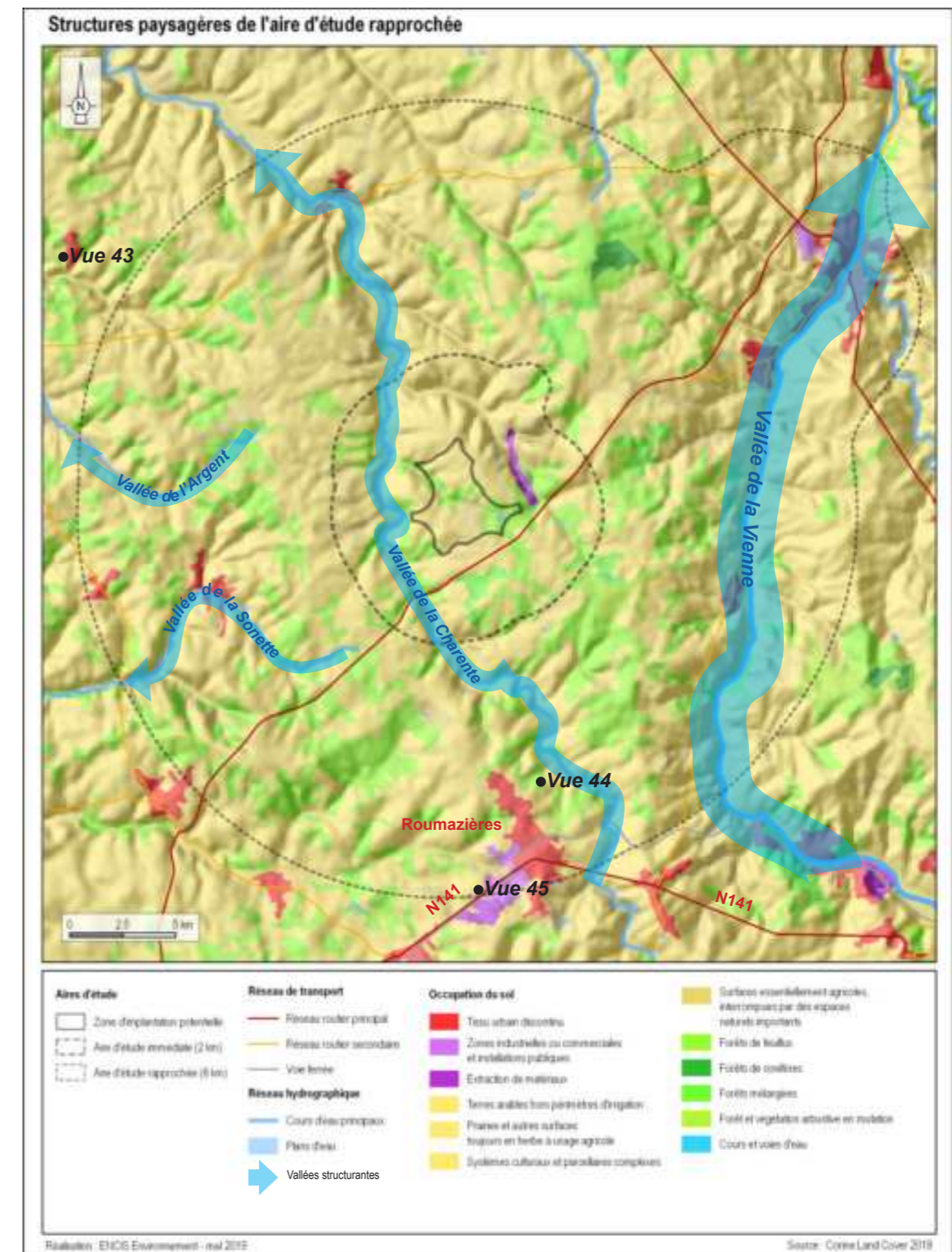
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. ».

La principale ligne de force dans le paysage de l'AER est la vallée de la Vienne. Elle traverse le secteur est de l'AER en suivant un axe sud / nord, délimitant un plateau ondulé d'altitude moyenne à l'ouest et des reliefs plus marqués à l'est. La vallée de la Vienne marque la limite entre des paysages à forte dominance bocagère, liés à l'élevage à l'est, et des paysages plus mixtes dédiés à l'élevage et aux cultures vers l'ouest. On constate également qu'une grande partie de l'AER est caractérisée par la présence de boisements de feuillus qui viennent s'intercaler entre les parcelles de prairies et de terres arables.

La vallée de la Charente est la deuxième structure paysagère de l'AER. Ce cours d'eau, nettement plus sinueux que la Vienne, dessine une vallée étroite cernée par des versants d'une quarantaine de mètres de dénivelé en moyenne. A l'ouest de l'AER se sont les cours d'eau, plus modestes, de l'Argentor et de la Sonette qui rythment les paysages du plateau.

Au sud, ce ne sont pas les vallées mais l'axe de la route N141 et l'urbanisation de Roumazières qui structurent les paysages.



Carte 14 : Structures paysagères de l'AER.



Photographie 43 : La dépression de la vallée de l'Argent offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, ici depuis Champagne-Mouton dans l'axe du parc éolien existant.



Photographie 44 : Depuis le fond de vallée de la Charente à proximité du Château de Chambes, à proximité de Loubert.



Photographie 45 : Depuis la carrière les Féraux, à proximité de Roumazières, un panorama s'ouvre sur la campagne charentaise et les parcs éoliens de Champagne-Mouton et de Lesterps-Saulgond.

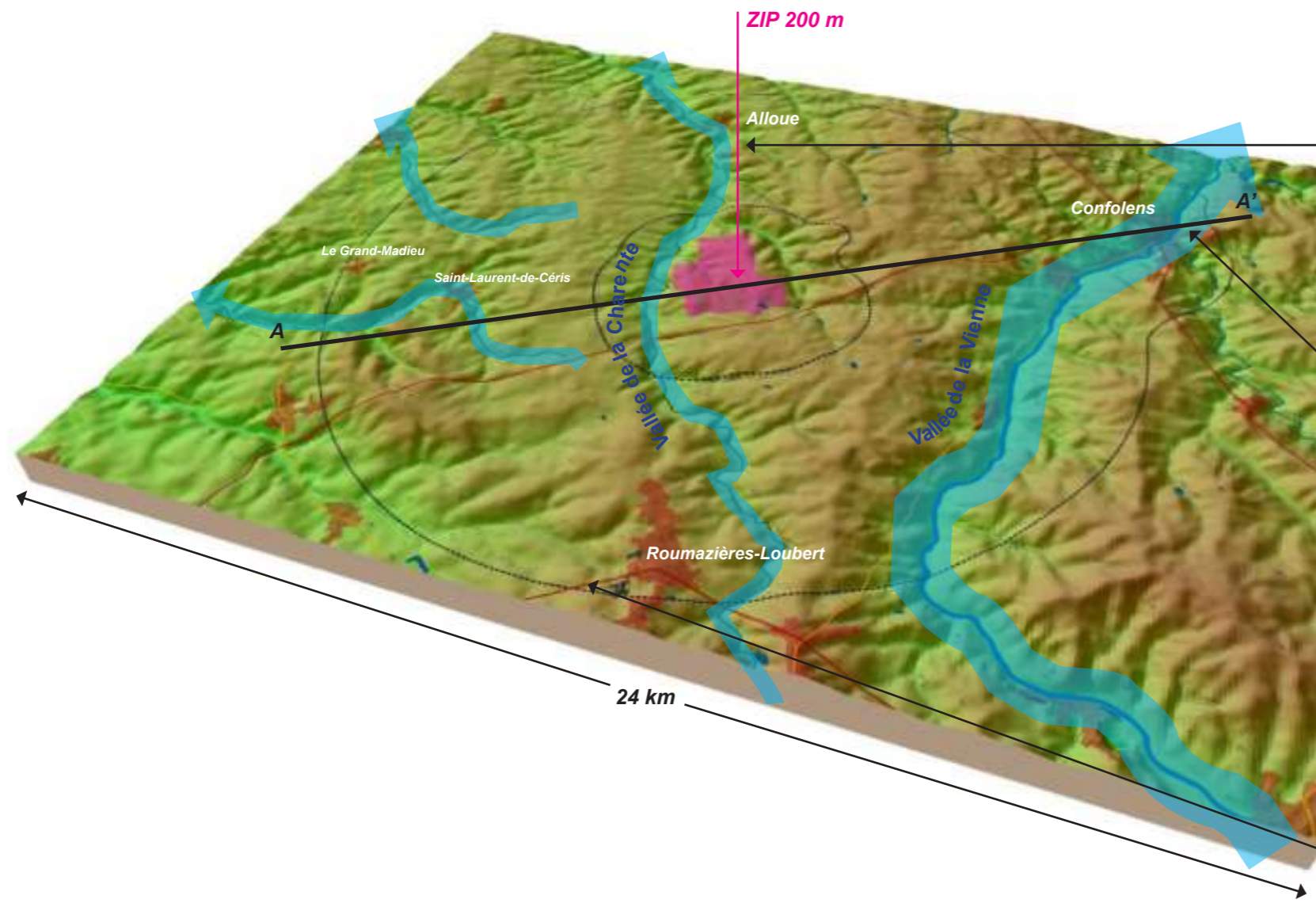


Figure 11 : Bloc diagramme des principales structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 48 : La vallée de la Charente depuis le cimetière d'Alloue.



Photographie 46 : La vallée de la Vienne à Confolens.



Photographie 47 : La N145 à proximité de Roumazières.

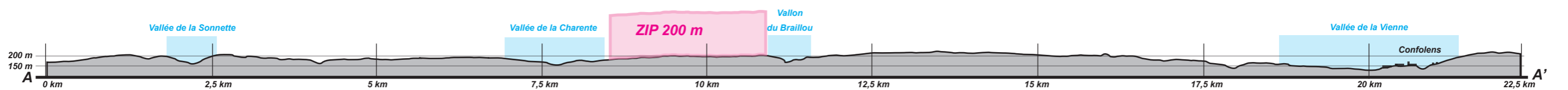


Figure 12 : Coupe A-A' des structures paysagères de l'AER (hauteur x3).

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, une analyse globale des perceptions visuelles du territoire est proposée à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes de l'AER ont été déterminées à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

Confolens (2 711 habitants en 2015)

Située à environ 9 km au nord-est de la ZIP, la ville de Confolens est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude rapprochée.

La ville tient son nom de sa situation, à la confluence du Goire et de la Vienne. La cité médiévale a été construite en rive droite, et l'ancien faubourg Saint-Barthélémy en rive gauche, lui faisant face. Implantée sur une ancienne voie romaine, la ville est un lieu de passage historique pour la traversée de la Vienne, et cette position stratégique sur le cours d'eau est encore d'actualité puisque deux axes majeurs (Niort-Limoges et Angoulême-Guéret) empruntent le pont de Confolens. Des quartiers plus récents d'habitat pavillonnaire se sont développés sur les plateaux vers l'ouest et vers l'est.

Les visibilitées depuis Confolens sont localisées sur la carte 19 au chapitre 3.3.3.2 traitant des sensibilités depuis le périmètre du SPR qui couvre une partie de la ville.

Depuis la ville basse de Confolens, le relief du versant opposé, couvert d'une végétation diffuse (jardins, bords de Vienne) et les masques bâtis ne permettent aucune perception de la ZIP. Dans les quartiers situés sur les versants en revanche, des vues s'ouvrent ponctuellement entre les bâtiments et la végétation. On recense quelques panoramas en périphérie sud (dans l'axe de l'avenue du Général de Gaulle, allée des peupliers, quartier de l'EHPAD). Plus près du centre, le belvédère de la rue Sainte-Catherine, accessible à pied depuis la cité, offre un panorama sur la ville. Depuis ce point de vue, la ZIP est partiellement visible (cf. photographie 72 au chapitre 3.3.3.2). Depuis les quartiers situés sur le versant ouest, aucune visibilité n'a pu être identifiée. Le haut-versant, le bâti et la végétation masquent la ZIP. **La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP reste faible.**

Roumazières-Loubert (commune Terres-de-Haute-Charente 2 494 habitants en 2016)

Ce lieu de vie est caractérisé par une urbanisation diffuse répartie de part et d'autre de la route N141. A l'ouest de la ville, un quartier industriel rassemble de grands hangars, pour la plupart destinés au fret routier. L'histoire du développement de Roumazières est également liée à la voie de chemin de fer Angoulême-Limoges, ainsi qu'à la présence d'argile, dont l'extraction donnera naissance aux tuileries et aux briqueteries à partir de la fin du XIX^{ème} siècle.

Depuis le centre-bourg, la ZIP reste invisible en raison des masques bâtis et de la végétation dense alentour. Quelques vues s'ouvrent depuis de rares fenêtres visuelles localisées sur des points hauts entre les éléments bâtis. Ces vues restent exceptionnelles et anecdotiques, excentrées des lieux les plus fréquentés. **La sensibilité de ce lieu de vie est jugée très faible.**



Photographie 49 : Perspective visuelle orientée dans la direction de la ZIP dans l'axe de la route de Villevert sur les hauteurs de Confolens.



Photographie 50 : Fenêtre visuelle entre les éléments bâtis du bourg de Roumazières-Loubert à proximité de la route nationale N141.

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

Ansac-sur-Vienne (830 habitants en 2015)

Ce bourg est situé en rive gauche de la Vienne, à environ 2 km au sud de la ville de Confolens. Le cœur de ce lieu de vie se structure autour d'une grande place qui longe la route départementale D952. Cette place est prolongée par la rue du pont qui permet de rejoindre les bords de Vienne. La périphérie du bourg est caractérisée par une extension pavillonnaire diffuse au nord et à l'ouest.

L'implantation de ce lieu de vie dans la vallée de la Vienne l'exclut dans sa totalité de la zone d'influence visuelle d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Le relief des versants de la vallée empêche les échappées visuelles vers l'ouest. **La sensibilité est jugée nulle.**

Saint-Laurent-de-Céris (775 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 5 km au sud-est de la ZIP, sur un rebord de versant de la vallée de la Sonnette. Le bourg s'étire d'est en ouest, le long de la route départementale D15. Une extension pavillonnaire récente vient étendre le bourg de façon plus diffuse au sud, le long de la route départementale D174.

Si aucune perception d'éléments de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le centre-bourg, plusieurs visibilitées ont été référencées sur les points hauts, situés en périphérie du lieu de vie. Dans la majorité des cas ces perceptions périphériques sont rendues partielles par la végétation. **La sensibilité est faible.**

Manot (563 habitants en 2016)

Situé à 5,5 km au sud-sud-est de la ZIP, ce village est implanté sur le haut-versant de la vallée de la Vienne, en rive gauche. Le bourg se structure le long de la route départementale D16 de façon linéaire. Quelques îlots diffus d'habitat pavillonnaire viennent ponctuer la périphérie du lieu de vie. La silhouette du

bourg de Manot est caractérisée par le clocher de l'église Saint-Martial, bien identifiable depuis la rive droite.

A l'instar d'Ansac-sur-Vienne, implantée 5,5 kilomètres plus au nord dans la vallée, aucune visibilité n'a pu être identifiée depuis le village. Le relief des versants de la vallée vient isoler Manot de la zone d'influence visuelle du projet. **La sensibilité visuelle est nulle.**

Alloue (471 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 6,3 km au nord de la ZIP, sur le versant nord de la vallée de la Charente. Le bourg ancien d'Alloue s'étend de façon linéaire dans le fond de vallée le long de la D740, alors que les extensions plus récentes se sont développées plus au nord, sur les pentes des versants.

Les principales visibilitées de la ZIP sont localisées sur les hauteurs de versant de la vallée de la Charente. Ainsi des perceptions ont été identifiées depuis la mairie et l'école d'Alloue, le long de la D312, ainsi que depuis le cimetière. Depuis la mairie, une covisibilité entre un élément de grande hauteur dans la ZIP et l'église Notre-Dame est identifiée. Depuis ce point de vue seule la partie supérieure de la ZIP est perceptible en arrière plan de la silhouette du bourg. **Malgré ces points de vue, les perceptions de la ZIP sont rares, partielles et très sporadiques, à l'échelle du lieu de vie la sensibilité est globalement faible.**

Le Grand-Madiou (173 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 7,5 km à l'ouest de la ZIP, le long de la route D28. Quelques pavillons récemment construits viennent étendre le bourg à l'ouest. Depuis la périphérie, seules des perceptions partielles, souvent très limitées par la végétation dense, aux abords du village, sont identifiées. Ces perceptions restent anecdotiques et quasiment imperceptibles. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 51 : Panorama partiellement ouvert depuis les hauteurs de Saint-Laurent-de-Céris le long de la route D311, en surplomb du lotissement du Champ de l'église.



Photographie 52 : Visibilité de la ZIP, rendue partielle par le relief et la végétation, depuis le cimetière d'Alloue implanté sur un versant de la vallée de la Charente.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte présentée dans les pages suivantes donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après.

La D16 le long de la Vienne à l'est de l'AER

Cette route départementale permet de rejoindre Montemboeuf depuis Ansac-sur-Vienne. Dans l'AER, la route départementale longe la Vienne en traversant les bourgs d'Ansac-sur-Vienne et de Manot, pour finir par rejoindre la N141 dans l'AEE.

Principalement en raison du relief des versants de la vallée de la Vienne, aucune perception d'éléments de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis ce tronçon routier.

La D948 au nord-est de l'AER

Cette route départementale permet de joindre la route N141, à proximité d'Étagnac, à la ville de Pressac dans l'AEE. Dans l'AER, la route départementale traverse le centre-ville de Confolens. Les rares visibilitées de la ZIP ont été identifiées depuis les versants est de la vallée de la Vienne, en surplomb de la ville de Confolens, dans le quartier de la gendarmerie et du lycée, correspondant à l'entrée sud de Confolens. Ces visibilitées restent quasiment imperceptibles pour un conducteur. Les perceptions, rendues partielles par la végétation, sont ici clairement anecdotiques.

La N141 au sud de l'AER

Cette route nationale est le principal axe de circulation du territoire étudié. La N141 permet de relier Limoges à Angoulême en traversant la ville de Roumazière-Loubert dans l'AER. De nombreux automobilistes et camions de transport l'empruntent chaque jour. Seul un petit tronçon, d'environ 3 kilomètres, traverse le sud de l'AER. De rares visibilitées, rendues partielles par les éléments bâtis et végétaux du bourg de Roumazière-Loubert, sont identifiées depuis la voirie. Ces visibilitées restent ponctuelles et difficilement perceptibles pour un automobiliste en mouvement.

La D952 au nord-est de l'AER

La route départementale D952 est un petit tronçon qui permet de relier la ville de Confolens à la route départementale D951. Depuis Confolens la route longe les bords de la Vienne sur quelques kilomètres avant de traverser le bourg d'Ansac-sur-Vienne. Les visibilitées de la ZIP sont rares depuis cet axe routier. Elles sont

essentiellement concentrées à proximité du carrefour avec la route D951. Sur la quasi totalité du tronçon, le relief des versants de la vallée de la Vienne empêche de dégager des points de vues en direction de la ZIP.

La D951 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Après la route N141, la D951 est le second axe routier le plus fréquenté du territoire. Cette départementale traverse les différentes aires d'étude. Elle permet de relier la N141, à proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure, à la route N147 à Bellac, située dans le nord de la Haute-Vienne. Dans l'AER, la D951 est orientée perpendiculairement à la ZIP. La voirie est globalement orientée dans l'axe de la zone d'implantation potentielle. Ce sont principalement les caractéristiques du relief qui viennent séquencer les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

La D28 à l'ouest de l'AER

La D28 est un petit tronçon routier qui permet de relier la ville de Saint-Claud à Champagne-Mouton dans l'AEE. Dans l'aire d'étude rapprochée, la route longe un petit vallon avant de traverser le bourg du Grand-Madieu. Sur cet axe, ce sont principalement les caractéristiques du relief ainsi que les boisements qui masquent les échappées visuelles en direction de la ZIP. Aucune visibilité d'un objet de grande hauteur n'a été identifiée depuis ce tronçon de la D28.

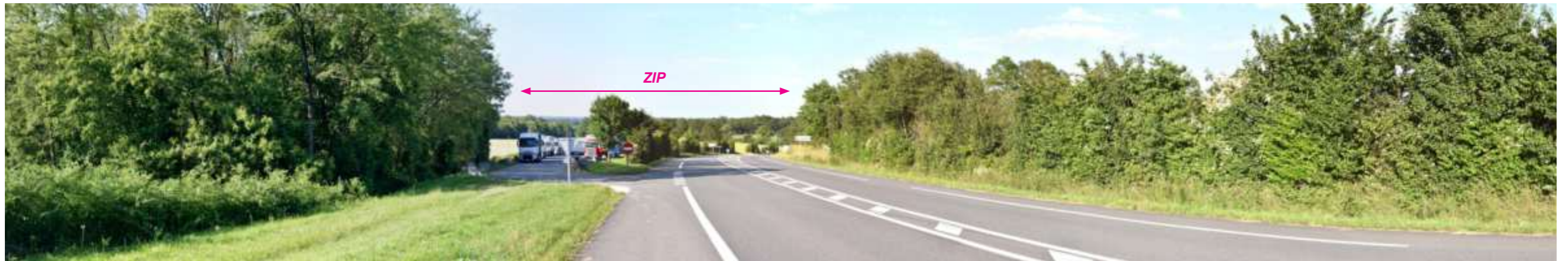
La D740 au nord de l'AER

Cette route départementale permet de relier Ruffec à Confolens. Dans l'AER, la route traverse le bourg d'Alloue dans la vallée de la Charente. Les perceptions de la ZIP depuis ce tronçon routier sont intimement liées aux caractéristiques d'un relief vallonné. Plusieurs cours d'eau viennent entailler le plateau agricole. Ainsi les principales perceptions sont localisées sur les points hauts dégagés, situés dans les zones d'interfluves entre les différents ruisseaux et rivières comme l'Or, la Charente ou encore le Transon, qui s'écoulent perpendiculairement à la voirie. Ces perceptions restent toutefois séquencées par la végétation qui limite les perceptions à la partie haute de la ZIP.

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux et le relief vallonné des principales vallées et de leurs affluents, limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. La route D951 est l'axe routier qui présente le plus de sensibilité avec des éléments de grande hauteur dans la ZIP dans l'AER. **Les sensibilités sont globalement faibles.**



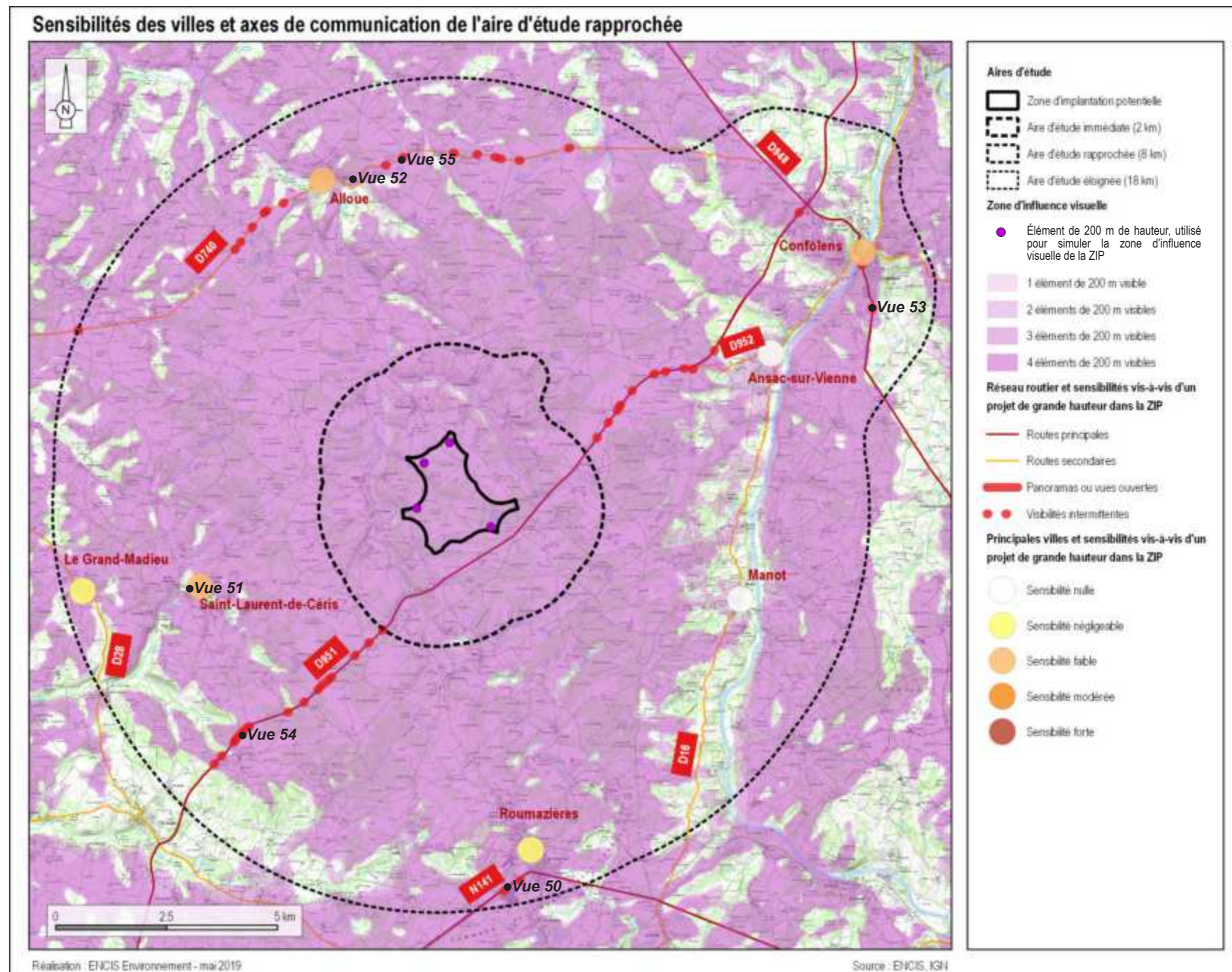
Photographie 53 : Perception de la ZIP depuis la route départementale D948 depuis la zone d'activité de Confolens.



Photographie 54 : Visibilité de la ZIP depuis un sommet de côte de la route D951 à quelques dizaines de mètres d'une aire de repos, au carrefour de la D344.



Photographie 55 : Perception partielle de la ZIP depuis la route départementale D740 entre Alloue et Lasfont.



Carte 15 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 26 monuments historiques, dont trois classés, un partiellement classé, 12 inscrits et dix partiellement inscrit. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. **La majeure partie des monuments inventoriés est localisée dans la ville de Confolens** : monuments religieux, maisons remarquables, immeubles et hôtels particuliers, bâtiments publics ou privés. Les autres monuments sont des églises et des chapelles, des châteaux, un viaduc et un logis.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

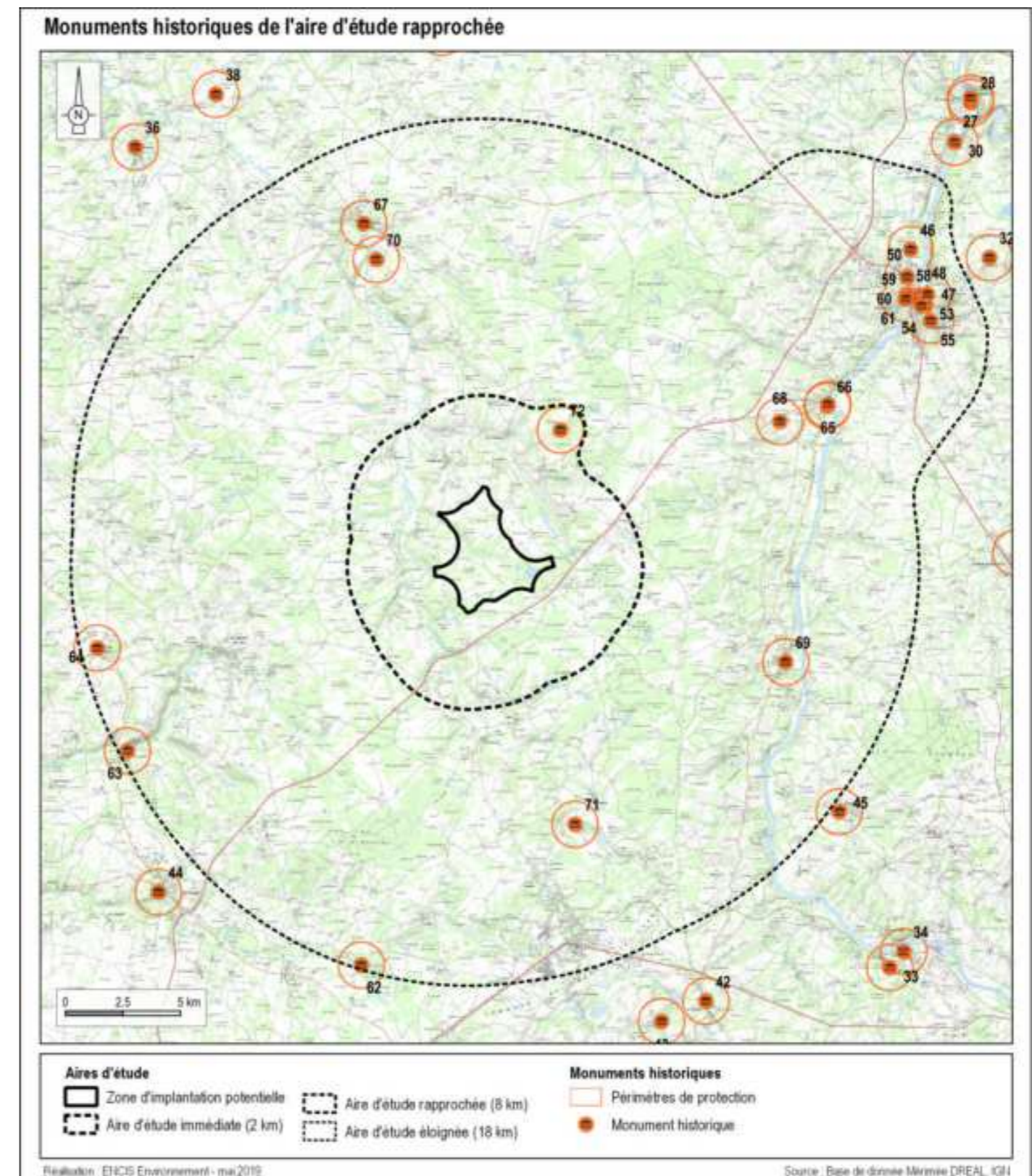
Le monument historique le plus emblématique et le plus reconnu de l'aire d'étude rapprochée est le vieux pont sur la Vienne dans le centre-ville de Confolens, son enjeu est fort.

Parmi les 26 monuments historiques, un présente un enjeu fort, dix des enjeux modérés et 15 des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités très faibles. En effet, les monuments sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilité, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés. Le relief des versants de la Vienne joue également un grand rôle dans la réduction des sensibilités du secteur est de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi les 26 monuments historiques de l'AER, un présente tout de même une sensibilité modérée (Eglise Notre-Dame d'Alloue), et un autre une sensibilité faible (Château de Chambes). Les autres présentent des sensibilités très faibles ou nulles.



Carte 16 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Description des monuments historiques présentant des enjeux modérés à forts ou des sensibilités faibles a minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau 6 page 76. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles a minima.

L'église Saint Barthélémy à Confolens (MH n°50)

Cette église romane date du XI^{ème} siècle. Le monument est construit en granit. L'église est caractérisée par un clocher carré massif. Au dessus du portail ouest, une frise en haut-relief vient orner la façade du monument. **L'enjeu de cet édifice religieux est modéré.**

Depuis le monument aucune visibilité n'est possible. Le relief du versant ouest de la Vienne, le bâti et la végétation, masquent la ZIP. Cependant des visibilités sont identifiées depuis la ville, dont certaines dans le périmètre de protection de 500 m de l'église, mais sans lien visuel avec celle-ci. Une covisibilité indirecte est recensée depuis le belvédère Saint-Catherine. **La sensibilité de ce monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**

L'Hôtel Dassier des Brosses à Confolens (MH n°51)

L'hôtel Dassier des Brosses date du XVII^{ème} siècle. L'agencement général du bâtiment, ainsi que le portail, sont des éléments caractéristiques du style Louis XIII. Le troisième étage est plus récent et date du XIX^{ème} siècle. Cet édifice abrite aujourd'hui les locaux de la mairie de Confolens. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis le monument, aucune visibilité n'est possible. Le relief du versant ouest de la Vienne, le bâti et la végétation masquent la ZIP. Cependant des visibilités sont identifiées depuis la ville, dont certaines dans le périmètre de protection de 500 m de l'hôtel, mais sans lien visuel avec celui-ci. Une covisibilité indirecte est recensée depuis le belvédère Saint-Catherine. **La sensibilité de ce monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**

L'église Saint-Maxime à Confolens (MH n°52)

Cet édifice religieux est l'église principale de la ville de Confolens. Elle se compose d'une nef simple. Du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle, le monument subira plusieurs remaniements comme l'élévation du clocher dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis l'église, aucune visibilité n'est possible. Les éléments bâtis du bourg et la végétation masquent la ZIP. Cependant des visibilités sont identifiées depuis la ville, dont certaines dans le périmètre de protection de 500 m de l'église, mais sans lien visuel avec celle-ci. Une covisibilité indirecte est recensée depuis le

belvédère Saint-Catherine. **La sensibilité de ce monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**



Photographie 56 : L'église Saint-Barthélémy à Confolens et son portail ouest.



Photographie 57 : L'hôtel Dassier des Brosses abritant aujourd'hui la mairie.



Photographie 58 : L'église Saint-Maxime à Confolens.

Le vieux pont à Confolens (MH n°56)

Ce vieux pont gallo-romain sur la Vienne, construit en pierre, est composé de neuf travées. Il s'agit d'un accès historique à la ville et d'un lieu de passage stratégique pour la traversée de la Vienne. Ce pont est également le monument le plus reconnu et le plus emblématique de la cité médiévale de Confolens. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Depuis le pont, aucune visibilité n'est possible. Le relief du versant ouest de la Vienne, le bâti et la végétation masquent la ZIP. Des visibilités sont identifiées depuis la ville, dont certaines dans le périmètre de protection de 500 m autour du pont, mais sans lien visuel avec celui-ci. Aucune covisibilité n'est recensée. **La sensibilité de ce monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est très faible.**

Le château de Nieuil (MH n°62)

Ce château d'origine médiévale suit un plan rectangulaire. L'édifice principal est flanqué de tours rondes, du côté des douves et de tours carrées sur l'élévation principale. Le monument est de style éclectique à cheval entre le gothique et la Renaissance. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité d'un élément de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection. Le relief des versants de la vallée du Son ainsi que les boisements qui les peuplent au nord du domaine, empêchent toutes échappées visuelles en direction de la ZIP. **La sensibilité de ce monument vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est nulle.**

L'église Saint-Jean-Baptiste au Grand-Madieu (MH n°64)

Cette église romane date du XII^{ème} siècle. L'édifice suit un plan rectangulaire simple. Six contreforts massifs viennent soutenir l'église sur ses façades nord et sud. Le clocher est carré et le portail ouest comporte plusieurs voussures. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Seules quelques perceptions, partielles et anecdotiques d'un élément de grande hauteur dans la ZIP, sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection de l'église. **La sensibilité est très faible.**

L'église Saint-Benoît à Ansac-sur-Vienne (MH n°65)

Cette église du XII^{ème} siècle présente une nef unique de quatre travées. La principale caractéristique de cet édifice religieux est l'emplacement de son clocher, qui se trouve au-dessus de la travée occidentale coté nord. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité et aucune covisibilité n'ont été identifiées. Les éléments bâtis du bourg d'Ansac-sur-Vienne, ainsi que le relief des versants de la vallée de la Vienne masquent les perspectives visuelles en direction de la ZIP. **La sensibilité est nulle.**



Photographie 59 : Le vieux pont de Confolens sur la Vienne.



Photographie 60 : Le château de Nieuil (sources : chateaunieuil.com).



Photographie 61 : L'église Saint-Jean-Baptiste.



Photographie 62 : L'église Saint-Benoît à Ansac-sur-Vienne et son portail sud à voussures.

L'église Notre-Dame à Alloue (MH n°67)

Cette église romane du XII^{ème} siècle se compose d'une nef voûtée en berceau reposant sur quatre arcs doubleaux brisés. La nef se termine par une abside à sept pans, voûtée en cul de four. Le portail nord est caractérisé par une série de claveaux moulurés et décorés d'ornements. Le clocher rectangulaire est percé de deux lancettes à double rang de claveaux. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité de la ZIP n'est possible depuis le parvis de l'édifice. Une covisibilité a été identifiée depuis la route D312 à hauteur de la mairie, implantée légèrement en surplomb du bourg. Depuis ce secteur, les perceptions de la ZIP restent partielles et limitées à la partie supérieure d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. On note également plusieurs visibilités de la ZIP depuis le périmètre de protection de l'édifice. **La sensibilité est jugée modérée.**

L'église Saint-Martial à Manot (MH n°69)

Cet édifice religieux a été construit aux alentours du XII^{ème} siècle. L'église a subi plusieurs remaniements dont certains remontent à la guerre de cent ans. Le plan du monument ne comporte pas de transept et se termine par un chevet arrondi en cul de four. On note également que la façade ouest comporte un avant-corps en saillie. La principale caractéristique de cet édifice est la présence d'une grande arcature où un Christ est représenté dans une mandorle. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité et covisibilité n'a été identifiée depuis la monument et son périmètre de protection. **La sensibilité est nulle.**

Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès (MH n°70)

Le logis de la Vergne est un manoir datant du XVI^{ème} siècle, implanté dans la vallée de la Charente. L'ensemble bâti a subi plusieurs remaniements aux cours des siècles. Les douves ont été comblées vers 1930. Ce logis est également connu pour avoir été la demeure de la comédienne Maria Casarès. Ce monument abrite aujourd'hui un lieu «polyculturel» qui accueille des résidences d'artistes et des événements. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Des visibilités partielles et limitées à la partie haute d'éléments de grande hauteurs sont possibles depuis le périmètre de protection du monument. Cependant ces visibilités restent anecdotiques et sont identifiées dans des secteurs peu fréquentés. Aucune visibilité n'a été identifiée depuis les abords immédiats du logis. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 63 : L'église Notre-Dame à Alloue.



Photographie 64 : Portail de l'église Notre-Dame à Alloue et détail architectural des voussures.

Photographie 65 : L'église Saint-Martial à Manot



Photographie 66 : Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès.

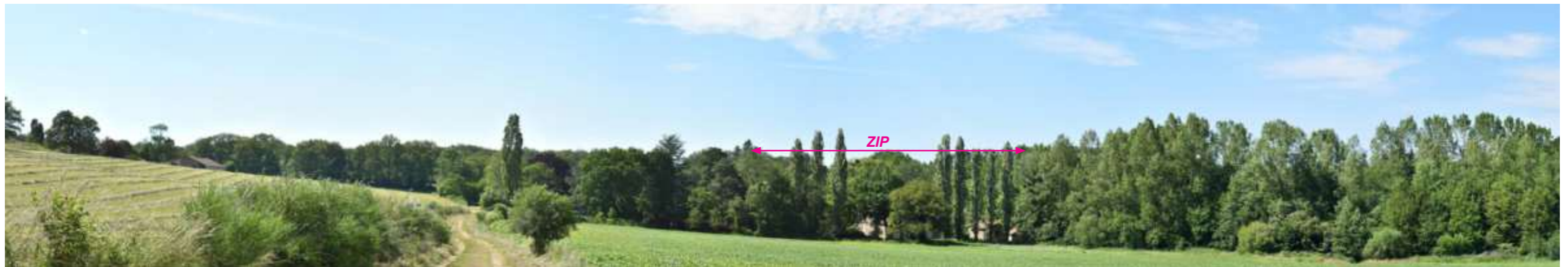
Le château de Chambes (MH n°71)

La première construction du château date de 1444. L'édifice actuel date du XVI^{ème} siècle. Le bâtiment principal est flanqué de deux tours, l'une ronde et l'autre carré. Plusieurs dépendances viennent compléter le domaine. L'entrée principale est marquée par la présence de deux petites tours rondes massives. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

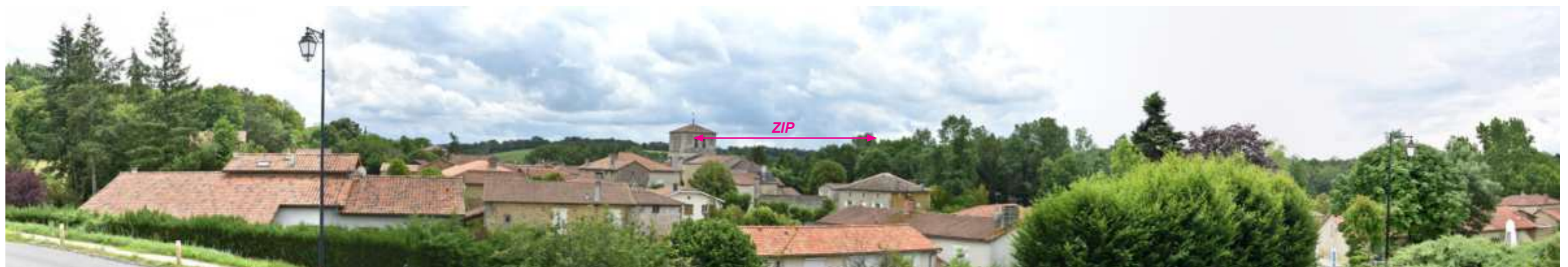
Si aucune visibilité n'est possible depuis l'édifice, une covisibilité anecdotique avec des éléments de grande hauteur dans la ZIP a été identifiée depuis les parcelles agricoles situées au sud du château. **La sensibilité est faible.**



Photographie 67 : Le château de Chambes et les tourelles de son portail d'entrée.



Photographie 68 : Covisibilité très partielle entre la ZIP et le château de Chambes depuis un point de vue anecdotique localisé dans le périmètre de protection du monument.



Photographie 69 : Covisibilité entre la ZIP et l'église Notre-Dame depuis la mairie d'Alloue qui offre un point de vue sur le bourg.

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
46	16	Confolens	Ateliers municipaux	Partiellement inscrit	Faible	Si aucune visibilité d'un élément de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis les monuments de la ville de Confolens, de rares visibilités ont été identifiées depuis leurs périmètres de protection. Les principales perspectives visuelles identifiées sont localisées depuis les points de vue qu'offrent les versants de la Vienne en rive droite. La principale visibilité de la ZIP est identifiée depuis le belvédère Saint-Catherine. Le panorama offre une vue sur de nombreux monuments de la ville. Depuis ce point de vue seule l'extrémité supérieure de la ZIP est visible. Des covisibilités sont possibles entre la ZIP et les monuments suivants : le <i>Manoir des Comtes (MH n°48)</i> / <i>Eglise Saint-Maxime (MH n°52)</i> / <i>Hôtel Dassier des Brosses (MH n°51)</i> / <i>Eglise Saint-Barthélémy (MH n°50)</i> / <i>Ateliers municipaux - ancien abattoir (MH n°49)</i>	Très faible	10,4
47	16	Confolens	Pont sur le Goire	inscrit	Faible		Très faible	10,1
48	16	Confolens	Manoir des Comtes	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	10
49	16	Confolens	Maison	Partiellement classé	Faible		Très faible	10
50	16	Confolens	Eglise Saint-Barthélémy	Classé	Modérée		Très faible	9,9
51	16	Confolens	Hôtel Dassier des Brosses	Partiellement inscrit	Modérée		Très faible	9,9
52	16	Confolens	Eglise Saint-Maxime	inscrit	Modérée		Très faible	9,9
53	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,9
54	16	Confolens	Porte de ville	inscrit	Faible		Très faible	9,8
55	16	Confolens	Chapelle du Saint-Esprit	inscrit	Faible		Très faible	9,8
56	16	Confolens	Vieux pont à Confolens	Classé	Fort		Très faible	9,8
57	16	Confolens	Immeuble	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,7
58	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,7
59	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,6
60	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,6
61	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,6
62	16	Nieuil	Château de Nieuil	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité d'un élément de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection. Le relief des versants de la vallée du Son ainsi que les boisements qui les peuplent au nord du domaine empêchent toute échappée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	7,9
63	16	Le Grand-Madieu	Viaduc de la Sonnette	Inscrit	Faible	Des visibilités partielles et limitées à la partie haute d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis le viaduc.	Très faible	7,8

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
64	16	Le Grand-Madieu	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité n'est possible depuis le monument. Seules quelques perceptions, partielles et anecdotiques d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection de l'église.	Très faible	7,6
65	16	Ansac-sur-Vienne	Eglise Saint-Benoît	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée. Les éléments bâtis du bourg d'Ansac-sur-Vienne, ainsi que le relief des versants de la vallée de la Vienne, masquent les perspectives visuelles en direction de la ZIP.	Nulle	7
66	16	Ansac-sur-Vienne	Chapelle Notre-Dame	Inscrit	Faible			6,9
67	16	Alloue	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Si aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'est possible depuis l'édifice religieux, une covisibilité a été identifiée dans un virage de la D312 en surplomb de l'église.	Modérée	6,2
68	16	Ansac-sur-Vienne	Logis de la Villatte	Partiellement inscrit	Faible	Des visibilités très partielles, limitées à la partie supérieure d'un élément de grande hauteur dans la ZIP, sont possibles dans le secteur est du périmètre de protection, le long de la route D952.	Très faible	5,9
69	16	Manot	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et covisibilité n'ont été identifiées depuis le monument et son périmètre de protection.	Nulle	5,5
70	16	Alloue	Logis de la Vergne	Inscrit	Modéré	Des visibilités anecdotiques et partielles sont possibles depuis une parcelle dégagée dans le périmètre de protection, à l'ouest du logis.	Très faible	5,5
71	16	Roumazières-Loubert	Château de Chambes	Inscrit	Modéré	Si aucune visibilité n'est possible depuis l'édifice, une covisibilité anecdotique avec des éléments de grande hauteur dans la ZIP a été identifiée depuis les parcelles agricoles situées au sud du château.	Faible	4,9

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Dans l'aire d'étude rapprochée sont dénombrés deux sites protégés, comprenant un site patrimonial remarquable et un site inscrit. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

On dénombre un site urbain pittoresque, le SPR de Confolens et le site inscrit du plan d'eau de la Vienne, également compris dans le périmètre du SPR de Confolens.

Le SPR de Confolens et le site inscrit du plan d'eau sur la Vienne présentent des sensibilités très faibles vis-à-vis de la ZIP.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes.

Le site inscrit du plan d'eau de la Vienne

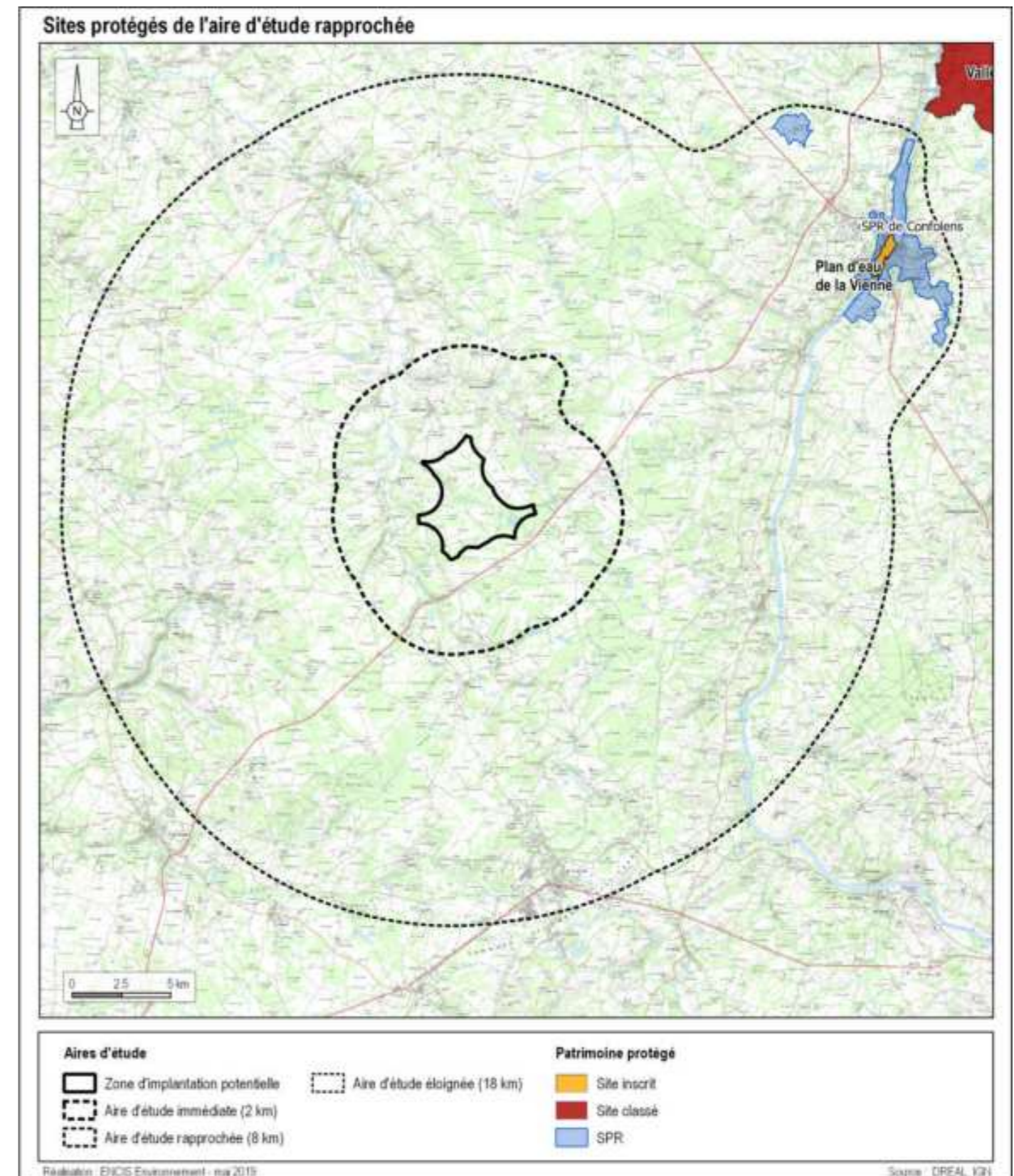
Ce site recouvre une portion de la Vienne comprise entre l'écluse de La Roche et celle de l'usine des Papeteries Limousines, ainsi que les berges de la Vienne sur 50 mètres de largeur. Ce site est inclus depuis 1995 dans le SPR de Confolens (cf. paragraphe suivant). **L'enjeu de ce site est modéré.**

Aucune visibilité n'est possible depuis le site car le versant ouest de la vallée de la Vienne masque la ZIP. Une covisibilité partielle, avec l'extrémité nord du périmètre protégé, visible en même temps que la ZIP, est identifiée depuis le belvédère de la rue Sainte-Catherine (cf photographie 72).

La sensibilité reste très faible.



Photographie 70 : Le plan d'eau de la Vienne à Confolens.



Carte 17 : Sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.

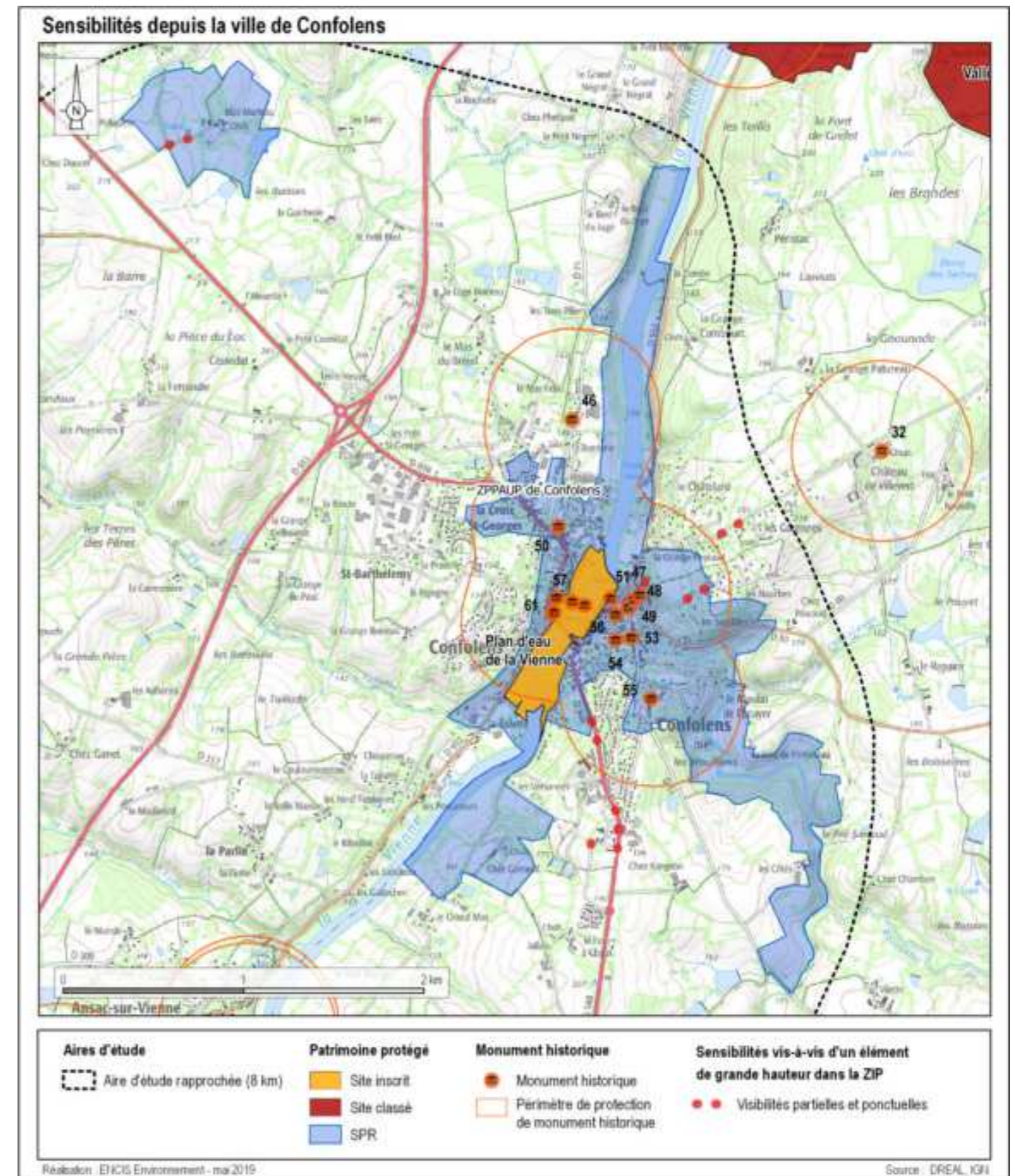
Le site patrimonial remarquable de Confolens

Ce site patrimonial remarquable correspond au périmètre d'une ancienne ZPPAUP, effective depuis 1995. Son périmètre couvre la ville ancienne et les faubourgs, les berges de la Vienne en amont et en aval de la ville, la vallée du Goire et les secteurs du château du Mas Marteau, plus loin au nord-ouest, et du château au lieu-dit Chez Garraud au sud. Un nombre important de monuments historiques (cf. chapitre 3.3.3.1), ainsi que le site inscrit du Plan d'eau de la Vienne sont compris dans le périmètre protégé. Ce patrimoine riche, ainsi que les espaces naturels le long des cours d'eau et les châteaux périphériques, participent au caractère pittoresque de la ville de Confolens, et à sa renommée. **L'enjeu du SPR de Confolens est fort.**

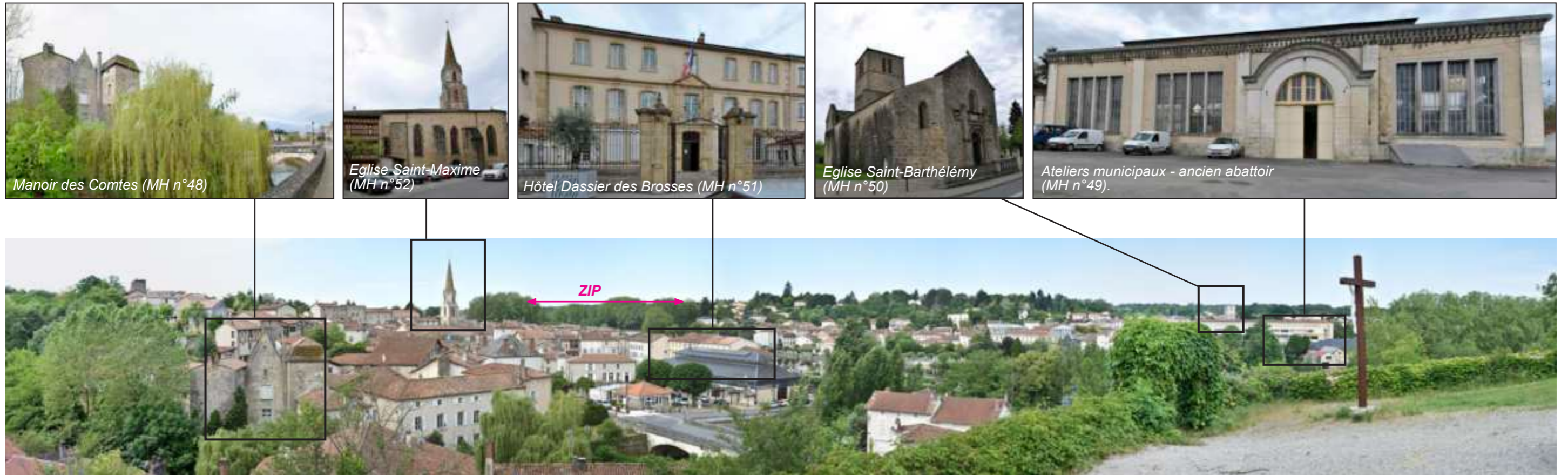
Quelques visibilités ponctuelles sont identifiées dans le périmètre du SPR, toutes localisées le long de la rive droite de la Vienne. Ainsi des visibilités sont possibles au niveau du carrefour de l'Avenue Charles de Gaulle et de la rue de Juillet et depuis les hauteurs du quartier pavillonnaire des Garennes, dans l'axe des routes orientées vers le sud ouest. Tous ces points de vue n'offrent que des perceptions peu importantes de la ZIP. Ils sont en effet situés le long d'axes de communication, correspondent à de courtes fenêtres à travers le bâti ou sont excentrés par rapport au centre-ville et aux édifices les plus remarquables du SPR. Le belvédère de la rue Sainte-Catherine, accessible à pied depuis le cœur de ville, offre en revanche un panorama sur la cité et certains de ses monuments les plus emblématiques. La ZIP est en partie visible depuis ce belvédère (voir photographie 72 page suivante). Bien que ce point de vue permette des covisibilités avec des éléments patrimoniaux importants, ces dernières restent anecdotiques à l'échelle du SPR. **La sensibilité est donc jugée globalement très faible.**



Photographie 71 : La ville de Confolens et le clocher de l'église Saint-Maxime, perçu depuis le vieux pont sur la Vienne.



Carte 18 : Sensibilités depuis le SPR de Confolens.



Photographie 72 : Panorama sur la cité de Confolens depuis le belvédère de la rue Sainte-Catherine. Certains monuments de la ville sont visibles en même temps que la ZIP (covisibilité) : Manoir des Comtes (MH n°48) / Eglise Saint-Maxime (MH n°52) / Hôtel Dassier des Brosses (MH n°51) / Eglise Saint-Barthélémy (MH n°50) / Ateliers municipaux - ancien abattoir (MH n°49).



Photographie 73 : Quelques éléments du patrimoine de Confolens : de gauche à droite, une maison à pans de bois de la rue de la fontaine Guimard, la table d'orientation du point de vue panoramique de Sainte-Catherine, le détail de la porte principale de l'hôtel Dassier des Brosses, le pont sur le Goire, le détail architectural d'une porte du manoir des Comtes..

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
87	Confolens	Plan d'eau de la Vienne	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis le site inscrit, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne qui masquent les échappées visuelles vers le sud ouest.	Très faible	9,1
16	Confolens	SPR de Confolens	SPR	Fort	Quelques visibilités ponctuelles ont été identifiées depuis les versants est de la vallée de la Vienne. Ces visibilités restent partielles et limitées à la partie supérieure d'un élément de grande hauteur dans la ZIP.	Très faible	8,1

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Sept sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau 8 page 83). Il s'agit pour une grande partie d'entre eux de sentiers de randonnée et d'éléments de patrimoine.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Le site touristique majeur de cette aire d'étude est **la ville de Confolens**, qui est également protégée par un périmètre de SPR. **Ce site présente un enjeu fort et sa sensibilité est très faible.**

La ville de Confolens

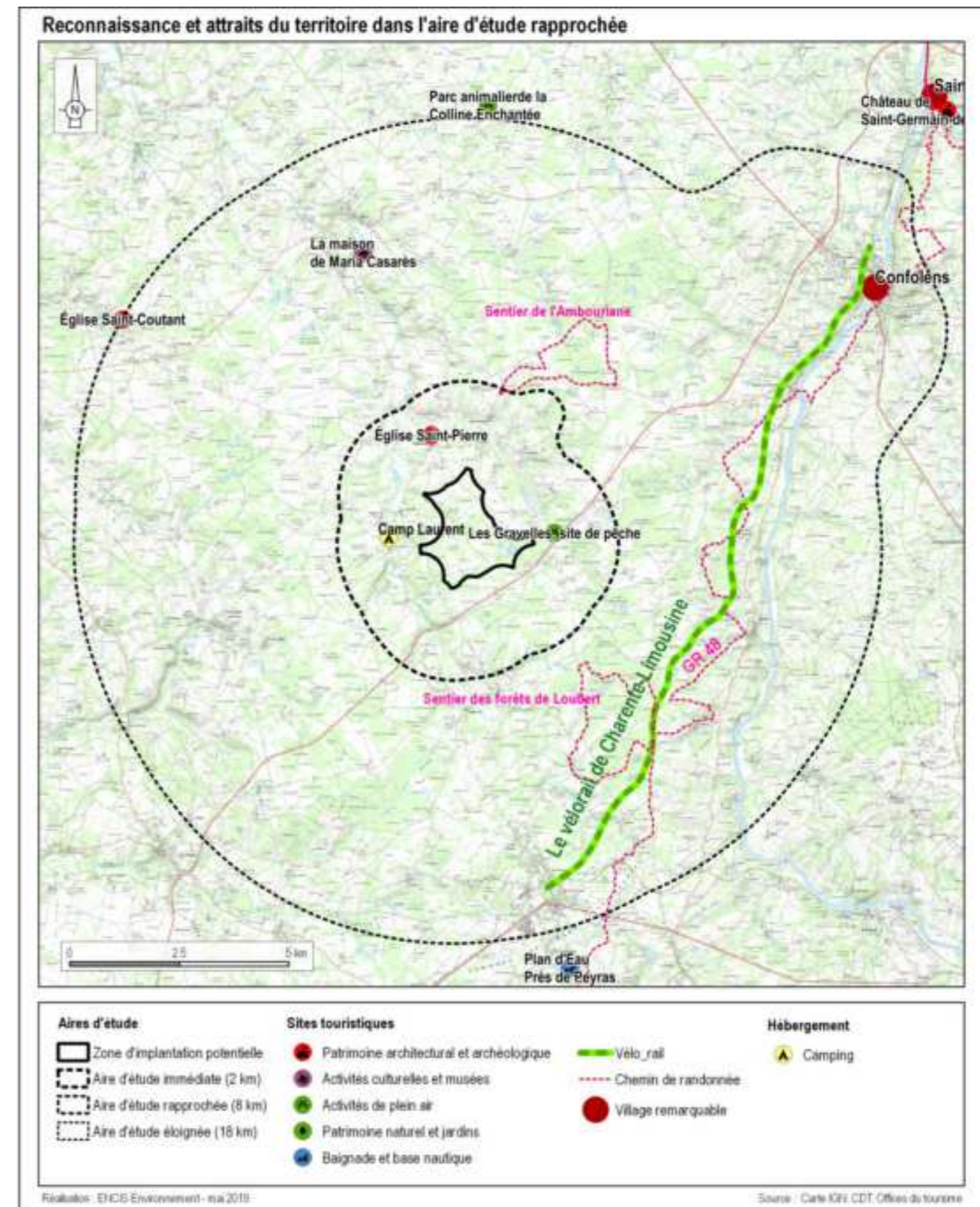
La ville de Confolens est reconnue pour son patrimoine médiéval riche, caractérisé par des maisons à pans de bois typiques. Le vieux pont sur la Vienne, l'église Saint-Maxime ou encore la porte de ville viennent diversifier le paysage urbain de cette petite cité de caractère qui accueille chaque année le festival des danses et musiques du monde. **Son enjeu est fort.**

Les visibilitées sont rares et ponctuelles. Les principales sensibilités sont identifiées sur les versants ouest de la vallée de la Vienne, depuis la route de Villevert et la rue des Cailles. Des visibilitées d'un élément de grande hauteur dans la ZIP ont également été identifiées depuis le belvédère Sainte-Catherine ainsi que depuis l'avenue Charles de Gaulle et son rond point. Il faut signaler que ces visibilitées restent lointaines, partielles et anecdotiques. **La sensibilité reste très faible.**

L'église de Saint-Coutant

Cet édifice religieux date du XIII^{ème} siècle. Il est caractérisé par un clocher-mur typique de l'ouest du Confolentais. L'église a subi plusieurs remaniements dont le plus récent date de 1995. **L'enjeu est modéré.**

Un grande parcelle de prairie ouvre des points de vue panoramiques en direction de la ZIP. L'intégralité d'un projet de grande hauteur est visible depuis l'édifice. On note également une covisibilité depuis la voirie qui mène à l'église. Néanmoins la distance importante, environ 8 km réduit la sensibilité depuis l'édifice. **La sensibilité est jugée faible.**



Carte 19 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès

Le domaine de la Vergne fut la maison de Maria Casarès entre 1961 et 1996. La propriété a été léguée par la comédienne à la commune d'Alloue. Depuis 2006, c'est un lieu qui accueille toute l'année des résidences d'artistes ainsi que des spectacles. Le logis est également protégé en tant que monument historique. **L'enjeu de la maison est jugé modéré.**

Comme vu dans le chapitre traitant des monument historique, page 73, aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis la maison, principalement en raison des versants de la vallée de la Charente qui masquent les échappées visuelles en direction de la ZIP. **La sensibilité est jugée nulle.**

Le vélo rail de Charente limousine

Une ancienne voie de chemin de fer entre Confolens et Roumazières-Loubert permet aux touristes de découvrir les paysages de la Charente limousine, le temps d'une balade en vélorail ou en train touristique. Le vélorail a pour objectifs de sauvegarder un patrimoine ferroviaire et de devenir une activité motrice pour le tourisme local. **Son enjeu est modéré.**

Aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'a pu être identifiée depuis la voie de chemin de fer, principalement en raison des arbres qui bordent les rails et des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne. **La sensibilité est nulle.**

Plusieurs itinéraires de randonnée parcourent l'AER.

Le GR48

Ce circuit longe la vallée de la Vienne, empruntant tour à tour les versants et le fond de la vallée. **L'enjeu est modéré.**

Des panoramas s'ouvrent parfois en direction de la ZIP le long des tronçons situés sur les hauts versants. Dans l'AER l'itinéraire de randonnée traverse le bourg d'Ansac-sur-Vienne et le centre-ville de Confolens. Globalement, sur l'ensemble de cet itinéraire dans l'AER, **la sensibilité est jugée très faible.**

Le sentier de l'Ambouriane

Ce circuit de petite randonnée permet de découvrir la forêt de l'Ambouriane située à environ 2 km du bourg d'Ambernac et à quelques centaines de mètres du château de Praisnaud. **Son enjeu est faible.**

Depuis le sentier, les perceptions d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont la plupart du temps rendues partielles par la végétation qui filtre les perceptions. Les principales visibilitées sont identifiées depuis la route communale menant au hameau de Montermenoux. **La sensibilité est jugée très faible.**



Photographie 74 : L'église Saint-Coutant.



Photographie 75 : La maison de Maria Casarès.



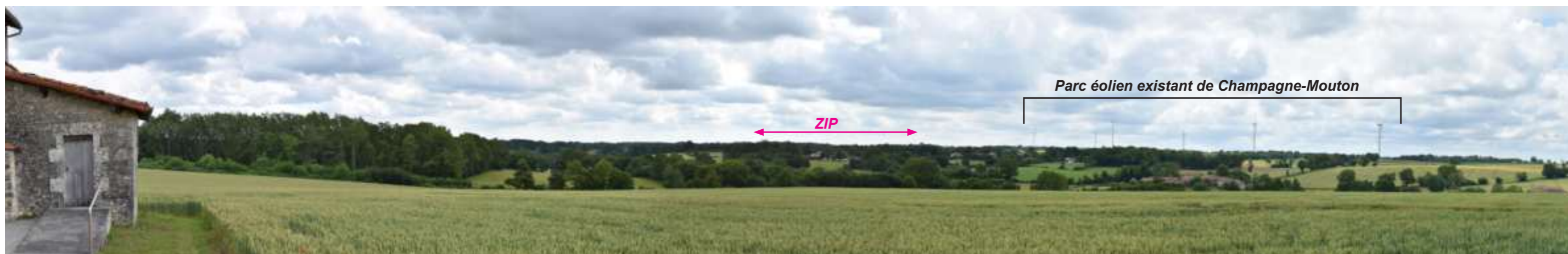
Photographie 76 : La ville de Confolens et son vieux pont classé monument historique.



Photographie 77 : Le GR 48



Photographie 78 : Le vélo rail de Charente Limousine (donnée : charentelibre.fr)



Photographie 79 : Panorama ouvert en direction de la ZIP et du parc éolien de Champagne-Mouton, depuis la façade sud de l'église de Saint-Coutant.

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
16	Confolens	La ville de Confolens	SPR	Fort	Des visibilitées partielles sont possibles depuis certains points de vue dans la ville, localisés essentiellement sur les hauteurs des versants	Très faible	9,2
16	Saint-Coutant	L'église Saint-Coutant	-	Modéré	Une grande parcelle de prairie ouvre des points de vue panoramiques en direction de la ZIP. L'intégralité d'un projet de grande hauteur est visible depuis l'édifice. On note également une covisibilité depuis la voirie qui mène à l'église. Néanmoins la distance importante, environ 8 km réduit la sensibilité.	Faible	7,9
16	Alloue	La maison de Maria Casarès	-	Modéré	Des visibilitées anecdotiques et partielles sont possibles depuis une parcelle dégagée dans le périmètre de protection, à l'ouest du logis.	Très faible	5,4
16	Confolens; Ansac-sur-Vienne; Manot; Roumazières-Loubert	Le vélo-rail de Charente Limousine	-	Modéré	Aucune visibilité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP n'a été identifiée depuis la voie ferrée, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne et des arbres qui longent le rail.	Nulle	4,2
16	Confolens; Ansac-sur-Vienne; Manot; Roumazières-Loubert	Le GR 48	-	Modéré	La dépression formée par la vallée de la Vienne empêche les perspectives visuelles en direction de la ZIP sur la majorité du tronçon. Des visibilitées partielles et limitées à la partie haute d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis les sentiers mais ces perceptions restent anecdotiques et filtrées par la végétation.	Très faible	3,8
16	Roumazières-Loubert	Sentier des forêts de Loubert	-	Faible	Le paysage majoritairement boisé, traversé par le sentier, masque la plupart du temps les visibilitées d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Les perceptions restent très limitées.	Très faible	2,6
16	Ambernac	Le sentier de l'Ambouriane	-	Faible	Depuis le sentier, les perceptions d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont la plupart du temps rendues partielles par la végétation qui filtre les perceptions. Les principales visibilitées sont identifiées depuis la route communale menant au hameau de Montermenoux.	Très faible	1,8

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) sont décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet sont également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 2 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le relief

Le territoire de l'AEI est fortement marqué par le tracé de la vallée de la Charente, qui traverse cette aire d'étude en suivant un axe sud / nord dans sa moitié ouest. Cette vallée au fond plat est encadrée par des versants doux. Dans la moitié est de l'AEI, le vallon du Braillou qui vient créer une variation dans la planéité du plateau, dont les points hauts avoisinent les 200 m d'altitude. On remarque également la présence d'une carrière en activité qui vient créer une dépression artificielle prononcée dans le vallon.

Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des prairies, liées à des pratiques d'élevage ovin et bovin extensif. Ces prairies sont associées à des cultures annuelles, qui correspondent principalement à des cultures fourragères pour l'alimentation du bétail. Les pâtures et prés de fauche occupent majoritairement le fond de la vallée de la Charente ou les versants du vallon du Braillou et les secteurs où le relief est plus accidenté, tandis que les cultures annuelles sont implantées sur le plateau plus plan, permettant un travail mécanique facile.

Les boisements

Les boisements sont principalement composés de feuillus, avec une dominante de chêne. Les bois sont globalement morcelés avec une nette concentration sur les pentes des versants de la vallée de la Charente, du Braillou ainsi que dans la zone amont du ruisseau des Vergnes. Ils s'imbriquent dans une trame de haies plus ou moins diffuse selon les secteurs dont ils se distinguent peu en termes d'essences (chênes, érables, charmes, etc.). On note ponctuellement la présence de plantation de conifères.

Les haies

Les haies sont généralement clairsemées. Elles sont composées principalement de chênes, accompagnés d'arbres de moyenne envergure (frênes, érables) et d'une strate arbustive parfois très dense.

Si elles accompagnent encore quelques limites parcellaires ou bordent encore quelques routes, ces structures sont relativement dégradées. Dans les perceptions, le réseau de haies joue un rôle de filtration susceptible de réduire les visibilités d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.

Les rivières

Les principaux cours d'eau dans l'AEI sont la Charente et le Braillou. Ils s'écoulent suivant un axe sud-est / nord-ouest. Ils délimitent un interfluve qui accueille la ZIP. La Charente dessine une vallée large, tandis que celle du Braillou est plus étroite, modelant un relief doux. Ces deux cours d'eau se rejoignent en aval d'Ambernac à hauteur du grand moulin. De nombreux petits étangs privés ponctuent le paysage.

Les routes et les chemins

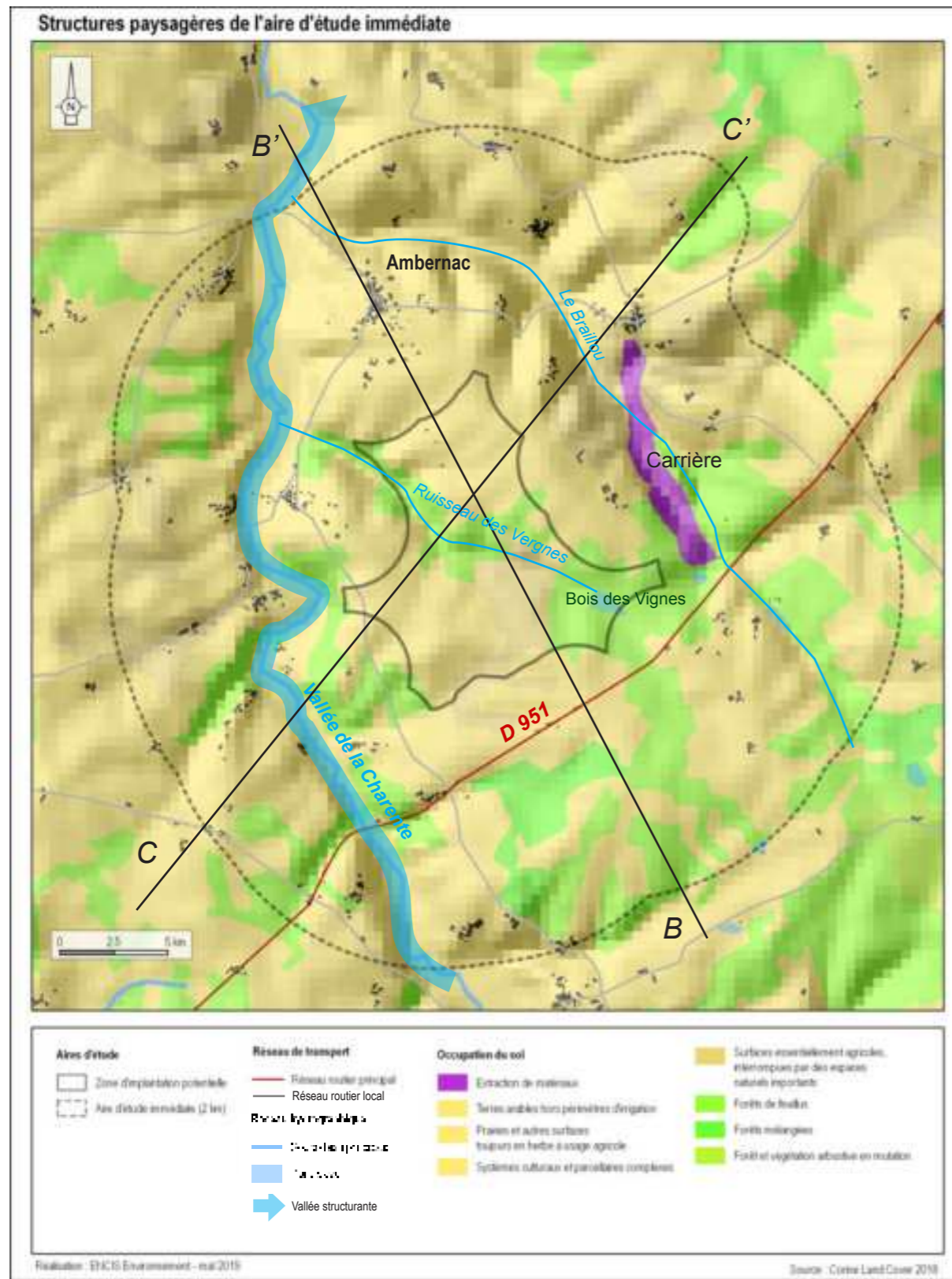
Le principal axe routier de l'AEI est la route départementale D951. Elle traverse l'AEI de l'est au sud-ouest de façon rectiligne. Les autres routes départementales sont plus sinueuses. Elles quadrillent le territoire en reliant les principaux bourgs et en épousant le modelé du relief, en privilégiant la planéité des plateaux. Un réseau dense de routes communales et de chemins carrossables permet de desservir les hameaux ainsi que les nombreuses parcelles agricoles.

L'habitat

Le village d'Ambernac est implanté sur un plateau à quelques centaines de mètres de la zone de confluence entre la Charente et le Braillou. Des quartiers récents caractérisés par une trame diffuse de pavillons s'étendent au sud du bourg. En dehors de ce bourg, l'habitat est très dispersé. Il prend la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles ou bien des hameaux plus importants pouvant concentrer une quinzaine d'habitations.

Les motifs repères

L'AEI ne présente pas d'éléments de repère en particulier, excepté le clocher d'Ambernac et les infrastructures de la carrière d'extraction, comme les bandes transporteuses, situées en contrebas du village de Saint-Martin.



Carte 20 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.

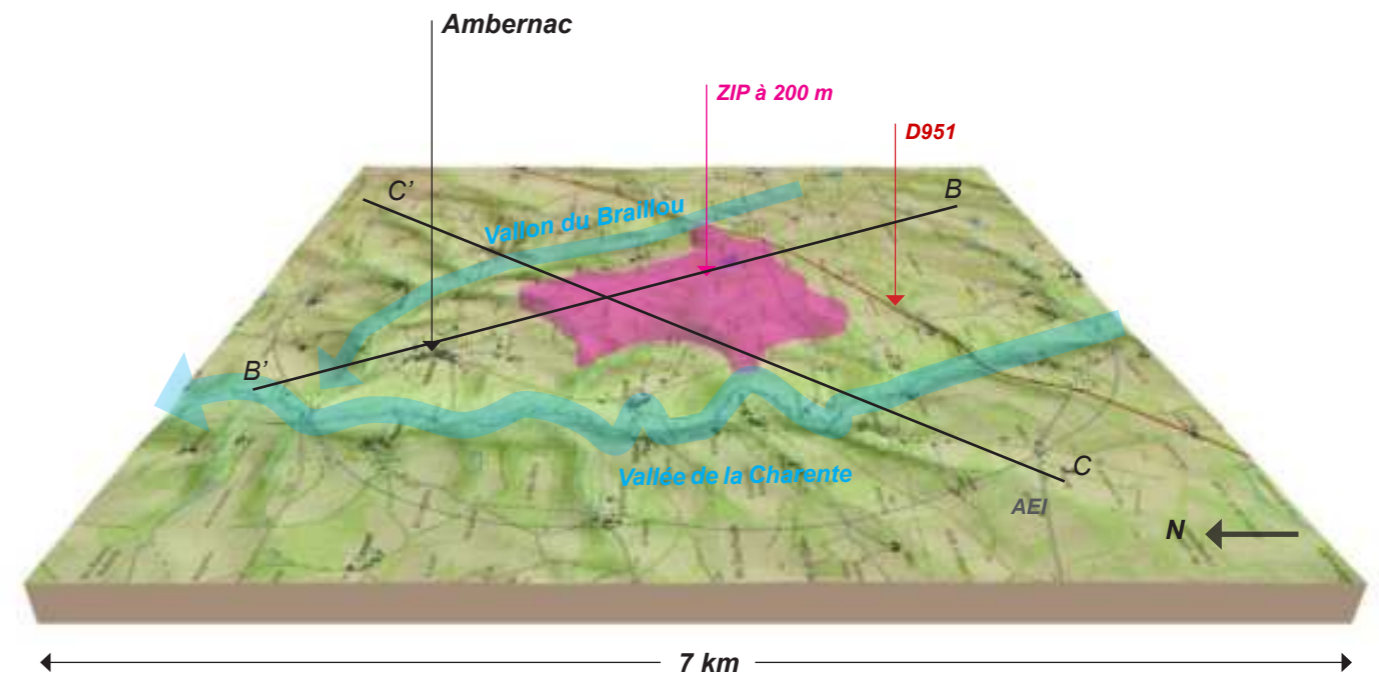


Figure 13 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate.

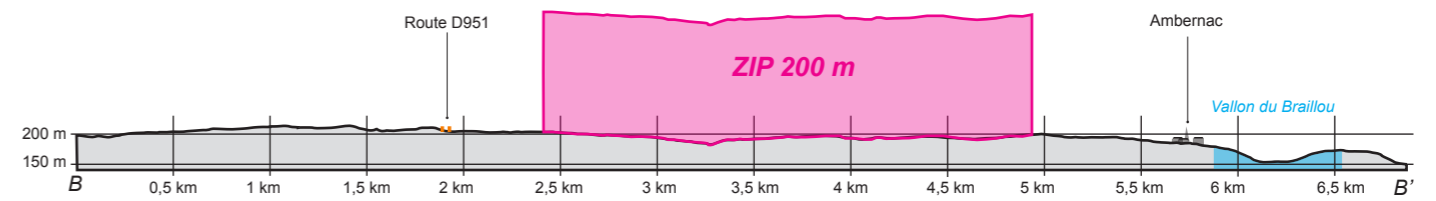


Figure 14 : Coupe B-B' (hauteur x3).

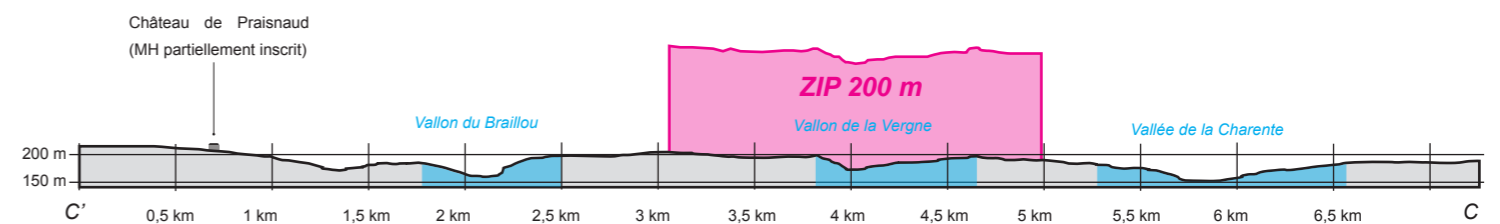
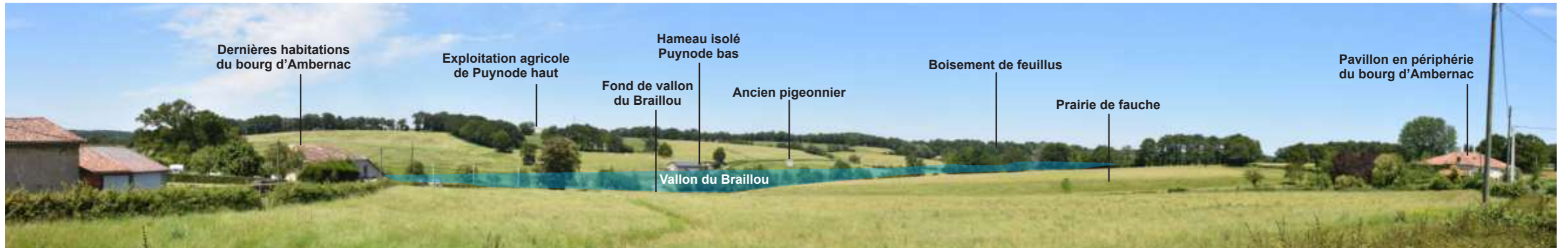
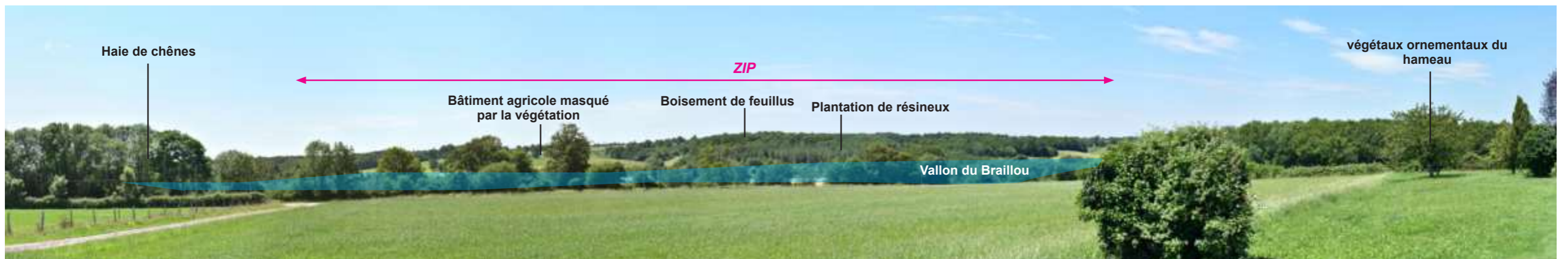


Figure 15 : Coupe C-C' (hauteur x3).



Photographie 80 : Paysage du vallon du Braillou perçu depuis la lisière nord du bourg d'Ambernac.



Photographie 81 : Paysage agricole du vallon boisé du Braillou perçu depuis les Bonnets.



Photographie 82 : Paysage ouvert de la vallée de la Charente perçu depuis les hauteurs du hameau agricole du Roumagou.



La silhouette du bourg d'Ambernac depuis le fond de vallon du Braillou



Ancien colombier à Puynode-bas



La croix de Charlemagne



La Charente



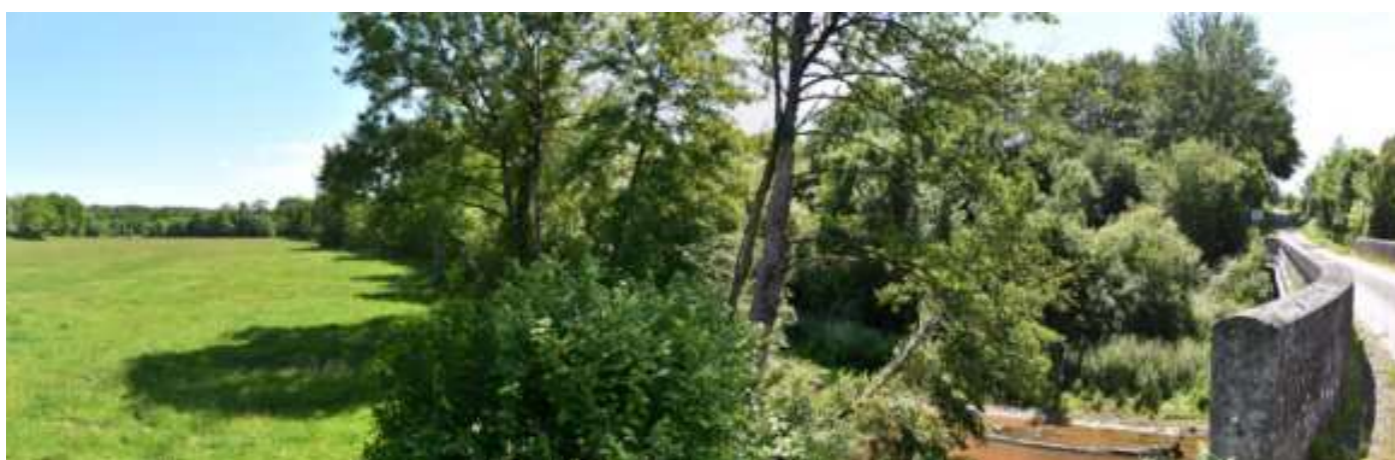
La route départementale D951



Carrière implantée dans la vallon du Braillou



Élevage bovin



Vallée de la Charente depuis le pont de la D169



Hameau implanté sur un rebord de versant du vallon du Braillou



Pont sur la Charente

Photographie 83 : Les motifs paysagers de l'AEI

3.4.2 Les espaces vécus

L'AEI englobe un bourg ainsi que de nombreux hameaux localisés sur la carte 21 page 90.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les villages

Le périmètre de l'AEI englobe le village d'Ambernac.

Ambernac (362 habitants en 2016)

La ville d'Ambernac est implantée sur un relief à la confluence entre la Charente et le ruisseau du Braillou. Le bourg s'organise autour du carrefour créé par le croisement entre la D170 et la D169. Au nord du village la limite d'urbanisation est nettement moins diffuse qu'au sud, où quelques pavillons récents ponctuent le parcellaire agricole.

La proximité avec la ZIP favorise les points de vue rapprochés d'un projet de grande hauteur. Depuis les principales rues du bourg orientées vers la ZIP, la partie supérieure d'un projet de grande hauteur apparaît nettement au-dessus des toitures. Le long de la D170 qui traverse le bourg, la ZIP apparaît dans l'axe de la voirie. Depuis la route D169, les visibilitées sont plus limitées par le bâti et l'orientation sud-ouest de la voirie. **Au regard de la multiplicité des visibilitées d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis le bourg, la sensibilité globale du bourg est jugée forte.**



Figure 16 : Illustration de la distance et du rapport d'échelle entre le bourg d'Ambernac et la ZIP élevée à 200m de hauteur.



Photographie 84 : Perception de la ZIP depuis le bourg d'Ambernac à hauteur du carrefour entre la D169 et la D170.



Photographie 85 : Visibilité de la ZIP depuis les abords de l'église d'Ambernac, à la périphérie nord du bourg.

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
-	Ambernac	367	La situation du bourg d'Ambernac tend à favoriser la prégnance de la ZIP dans son paysage. Des éléments de 200 m de hauteur dans la ZIP apparaissent nettement au-dessus des toitures, un peu partout dans le bourg. Les éléments bâtis, ainsi que la végétation d'ornement, peuvent ponctuellement masquer ou filtrer les perceptions pour un observateur qui chemine dans les rues. Les perceptions tendent à se généraliser en périphérie du bourg, là où la faible densité de l'habitat permet d'ouvrir des perspectives visuelles. On note également que la ZIP s'inscrit dans l'axe de la rue principale, créant une percée visuelle dans le bâti, ce qui facilite sa perception.	Forte	700

3.4.2.2 Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont relativement dispersés. Certains de ces lieux de vie sont composés de quelques constructions et comprennent une ou deux maisons d'habitation. Ce sont généralement des sièges d'exploitations agricoles caractérisés par la présence de hangars et de stabulations. Quelques groupes forment de réels hameaux, atteignant une dizaine voir une vingtaine d'habitations.

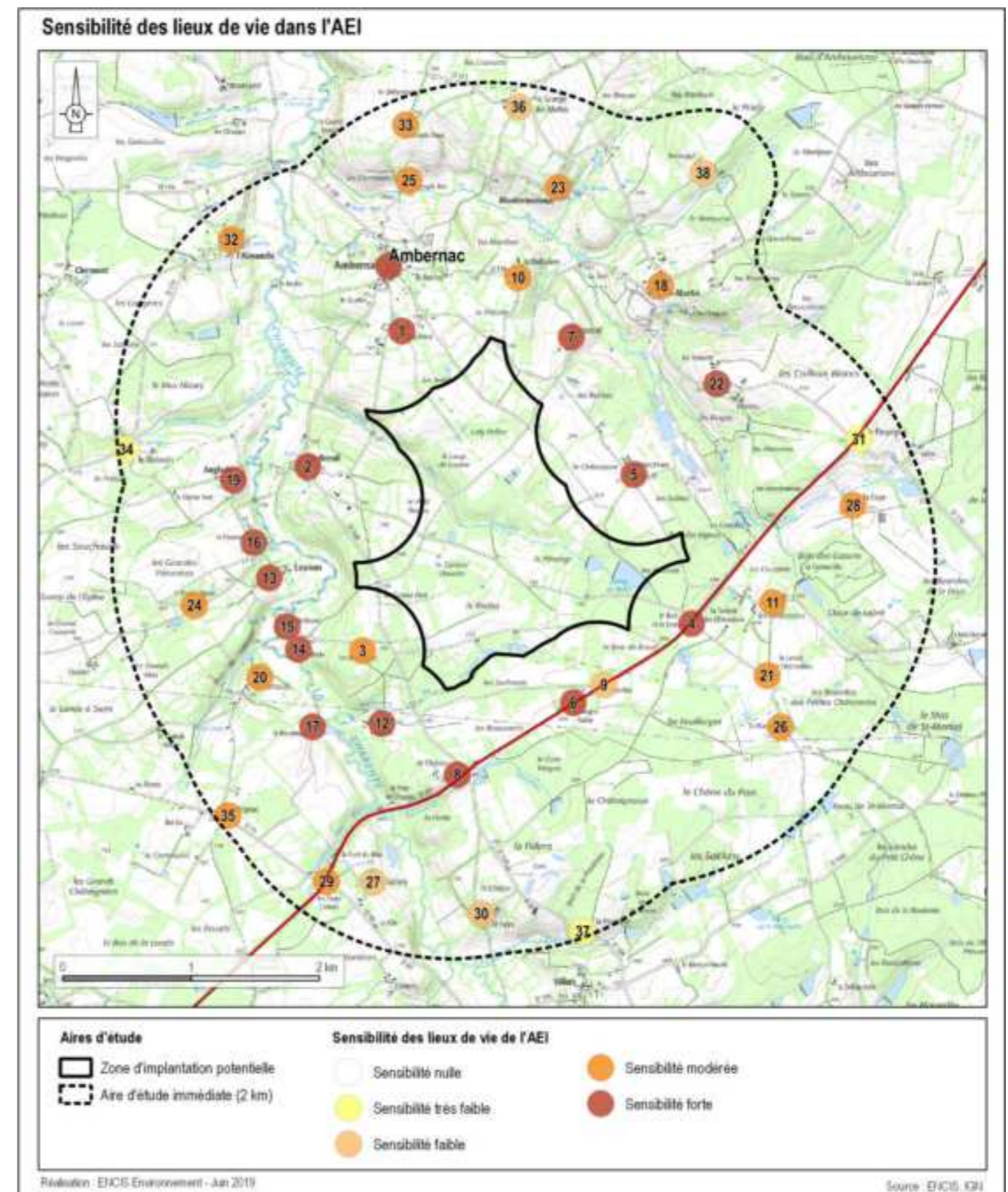
15 hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP et pour certains de leur implantation sur les hauts de versants de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou. Il s'agit des hameaux de Chez Guilloux (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), le Breuil (2), le Bost de la Grange (4), Chez Penot (5), la Vergne Noire (6), Luxérat (7), le Cluzeau (8), Flagnat (12), Lascoux (13), la Vallade (14), Villechaise (15), le Fournet (16), le Roumagou (17), Anglade (19) et les Bonnets (22). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles. Ces lieux de vie sont pour la plupart implantés sur le versant opposé de la vallée de la Charente, avec des vues panoramiques en direction de la ZIP, qui prend une place importante dans ces vues.

15 hameaux présentent des sensibilités modérées. Il s'agit pour quatre d'entre eux de hameaux assez proches (entre 500 m et 1 km) mais depuis lesquels les filtres visuels sont assez importants pour limiter la prégnance d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Il s'agit du groupe de hameaux des Broussiles (3), la Bellivière (10), les Chéronnies (11), Saint-Martin (18), la Jarnaud (20), la Lande des Chéronnies (21), Montermenoux (23), le Poirier Fleuri (24), le Puynode bas (25), Saint-Martial (26), la Faye (28), les Trois chênes (29), l'Allemandie (32), Puynode haut (33) et Loubignac (35).

Cinq autres hameaux présentent des sensibilités faibles. Ils sont situés entre 1 et 2 km de la ZIP. Les vues sont filtrées par des haies ou des boisements proches.

Tous les autres hameaux présentent des sensibilités très faibles. Les vues y sont peu prégnantes, et largement filtrées par la végétation, où la ZIP est totalement imperceptible depuis ces lieux de vie.

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leurs sensibilités vis-à-vis de la zone de projet.



Carte 21 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 10 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
1	Chez Guilloux	5	Depuis le hameau des éléments de grandes hauteurs apparaîtraient nettement au-dessus de la strate arborée en offrant des perceptions prégnantes et rapprochées.	Forte	480
2	le Breuil	20	La proximité de la ZIP avec le lieu de vie favorise les perceptions rapprochées d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Forte	489
3	les Broussiles	1	Les boisements qui entourent l'habitation isolée masquent en partie la ZIP.	Modérée	490
4	le Bost de la Grange	1	Malgré la présence de haies sur le bord de la route D951, une grande parcelle dégagée ouvre les perspectives visuelles en direction de la ZIP.	Forte	490
5	Chez Penot	3	Les parcelles ouvertes à l'ouest du hameau ainsi que la proximité du lieu de vie de la ZIP, sont des facteurs qui favorisent les perceptions rapprochées et la prégnance d'un projet de grande hauteur dans le paysage.	Forte	490
6	la Vergne Noire	4	La proximité du hameau de la ZIP favorise les perceptions rapprochées d'éléments de grande hauteur malgré la présence de haies.	Forte	490
7	Luxérat	10	La proximité du hameau de la ZIP favorise les perceptions rapprochées d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	Forte	490
8	le Cluzeau	5 à 7	La proximité du hameau de la ZIP favorise les perceptions rapprochées d'éléments de grande hauteur, malgré la présence de haies.	Forte	490
9	la Bardine	1	La présence de boisements qui entourent le hameau limitent considérablement les perceptions depuis le lieu de vie en jouant un rôle de masque visuel important.	Faible	494
10	la Bellivière	5	Malgré la faible distance qui sépare le hameau de la zone d'implantation potentielle, le relief et les masques végétaux limitent les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Modérée	530
11	les Chéronnies	7	Le relief ainsi que la présence d'importants boisements à l'ouest du hameaux, limitent en partie les perceptions de la ZIP depuis les habitations.	Modérée	550
12	Flagnat	5	Les parcelles dégagées à l'entrée du hameaux offre des perceptions rapprochées d'éléments de grande hauteur dans la ZIP.	Forte	585
13	Lascoux	15	L'implantation du hameau sur un versant de la vallée de la Charente, opposé à la ZIP, facilite les perceptions rapprochées d'un projet de grande hauteur légèrement en surplomb du lieu de vie.	Forte	605
14	la Vallade	3	Malgré les boisements qui peuplent les versants de la vallée de la Charente, en masquant la partie inférieure d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, on note l'éventualité d'un effet de surplomb sur le lieu de vie implanté dans le fond de vallée.	Forte	700
15	Villechaise	3	A l'instar du hameau voisin de la Valade on note l'éventualité d'un effet de surplomb créé par des éléments de grande hauteur dans la ZIP sur le lieu de vie.	Forte	720
16	le Fournet	8	A l'instar du hameau voisin de Lascoux, l'implantation du Fournet sur un versant de la vallée de la Charente opposé à la ZIP facilite les perceptions rapprochées d'un projet de grande hauteur légèrement en surplomb du lieu de vie.	Forte	860
17	le Roumagou	1	L'implantation de l'exploitation agricole sur un rebord de versant de la vallée de la Charente, opposé à celui de la ZIP, favorise les perceptions rapprochées d'un projet de grande hauteur, légèrement en surplomb du lieu de vie et du cours d'eau.	Forte	970
18	Saint-Martin	30	L'implantation du lieu de vie sur un rebord de versant du vallon du Braillou favorise des vues panoramiques en direction de la ZIP. De nombreux points de vue en direction de la zone d'implantation potentielle ont été identifiés.	Modérée	1030
19	Anglade	10	L'implantation du hameau sur un versant de la vallée de la Charente favorise les points de vue panoramiques en direction de la zone de projet.	Forte	1070
20	la Jarnaud	10	L'implantation du hameau sur un haut de versant de la vallée de la Charente favorise les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente.	Modérée	1090
21	la Lande des Chéronnies	2	La présence de haies rend partielles les visibilités d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	Modérée	1100

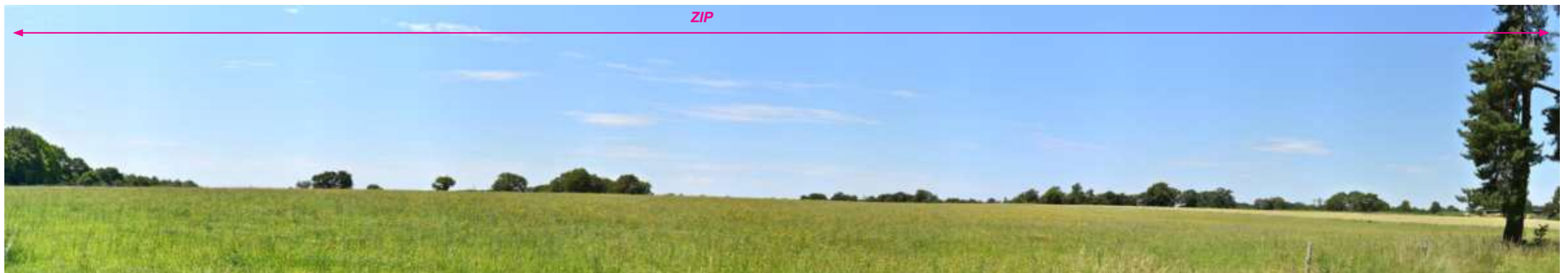
INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
22	les Bonnets	4	L'implantation du hameau sur un haut de versant du vallon du Braillou favorise les points de vue panoramiques en direction de la zone d'implantation potentielle.	Forte	1190
23	Montermenoux	15 à 20	L'implantation du hameau sur un versant du Braillou favorise les perceptions d'éléments de grande hauteur depuis le hameau, néanmoins la densité du bâti ainsi que la présence de haies autour du lieu de vie limitent en partie ces perceptions.	Modérée	1277
24	le Poirier Fleuri	3	Les boisements et le réseau de haies qui entourent le hameaux rendent partielles les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis ce lieux de vie. Les perceptions sont essentiellement présentes le long de la route D345 qui traverse le hameau.	Modérée	1312
25	Puynode Bas	1	Le relief ainsi que la ripisylve qui longe le cours du Braillou masquent en partie les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP depuis ce lieu de vie.	Modérée	1340
26	Saint-Martial	4	La présence de haies rend partielles les visibilités d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.	Modérée	1380
27	la Tuilière	10	Le secteur nord du hameau offre quelques visibilités partielles sur des éléments de grande hauteur dans la ZIP. Globalement les haies et les éléments bâtis limitent les perceptions depuis ce lieu de vie.	Faible	1380
28	la Faye	2	L'implantation de l'exploitation agricole sur un versant de vallon favorise les perceptions d'ensemble d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis le hameau.	Modérée	1400
29	les Trois Chênes	10	Les visibilités sont principalement concentrées le long de la route départementale D951 qui offre une fenêtre visuelle dans la strate arborée en direction de la zone d'implantation potentielle.	Modérée	1450
30	le Faye	2	Le relief ainsi que les haies de chênes masquent la majeure partie d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, les visibilités restent anecdotiques depuis ce hameau.	Faible	1650
31	le Paupiquet	1	La présence d'un bosquet à l'est du hameau ainsi que les haies qui entourent le lieu de vie, masquent la quasi totalité d'un projet de 200 m de hauteur dans la ZIP.	Très faible	1660
32	l'Allemandie	20	Au cœur du hameau un panorama ponctuel permet de percevoir un projet de grande hauteur dans la ZIP dans sa quasi totalité.	Modérée	1660
33	Puynode Haut	1	Depuis le lieu de vie un point de vue panoramique offre une perception d'ensemble d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Ici la distance vient réduire l'angle visuel de la ZIP.	Modérée	1720
34	le Malandri	5	Les boisements situés à l'est du hameau limitent les perceptions d'éléments de grande hauteur dans la ZIP à leur partie haute. Les visibilités depuis ce lieu de vie restent partielles.	Très faible	1720
35	Loubignac	3	Depuis ce lieu de vie les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont en partie filtrées par les alignements de chênes et de peupliers.	Modérée	1740
36	la Grange des Mottes	10 à 15	L'implantation du hameau sur un petit relief culminant à 200 m de hauteur, en surplomb du vallon du Braillou, favorise les perceptions de la ZIP en marge du lieu de vie. Les haies et le bâti jouent un rôle de masques visuels important au cœur du lieu de vie.	Faible	1750
37	la Pautissie	3	Le relief ainsi que l'important boisement au nord du lieu de vie masquent la quasi totalité d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Seules des visibilités partielles et anecdotiques, limitées à la partie supérieure d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont possibles depuis la D169.	Très faible	1900
38	Praisnaud	1	Des visibilités d'un projet de grande hauteur ont été identifiées depuis la terrasse sud du château de Praisnaud. Ces perceptions sont rendues partielles par les boisements qui peuplent les versants du vallon en contrebas du château.	Faible	2040



Photographie 86 : Perceptions rapprochées de la ZIP en surplomb du hameau du Breuil (2).



Photographie 87 : Visibilités partielles de la ZIP, en partie filtrées par les boisements, depuis le hameau des Broussilles (3).



Photographie 88 : Prégnance de la ZIP depuis le hameau de Chez Penot (5) où de grandes parcelles agricoles ouvrent des perspectives visuelles.



Photographie 89 : Perceptions rapprochées de la ZIP depuis le hameau de Luxérat (7), où des éléments de grandes hauteurs apparaîtraient au dessus des éléments bâtis du lieu de vie.



Photographie 90 : Visibilité de la ZIP en partie filtrée par les éléments végétaux du hameau de Cluzeau (8).



Photographie 91 : Visibilité dégagée en direction de la ZIP à la sortie du hameau de Bellivière (10).



Photographie 92 : Visibilité de la ZIP rendu partielle par la végétation depuis le hameau des Chéronnies (11).



Photographie 93 : Visibilité de la ZIP depuis une parcelle ouverte à l'entrée du hameau de Flagnat (12).



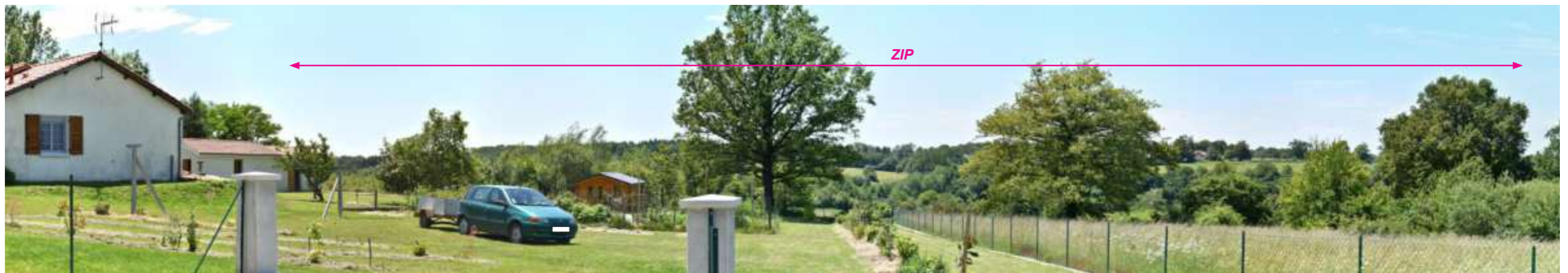
Photographie 94 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente depuis le hameau de Lascoux (13).



Photographie 95 : Visibilité de la ZIP depuis les hameaux de La Valade (14) et de Villechaise (15), tous deux implantés dans la vallée de la Charente.



Photographie 96 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente et du hameau de Roumagou (17) depuis des parcelles dégagées à proximité du lieu de vie.



Photographie 97 : Depuis le village de Saint-Martin (18) la ZIP est visible depuis des parcelles dégagées situées sur les rebords de versant du vallon du Braillou.



Photographie 98 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente à Anglade (19).



Photographie 99 : Perception de la ZIP depuis le hameau de la Jarnaud (20), implanté sur un rebord de versant de la vallée de la Charente.



Photographie 100 : Panorama dégagé depuis les parcelles agricoles qui jouxtent le secteur ouest du hameau des Bonnets (22).



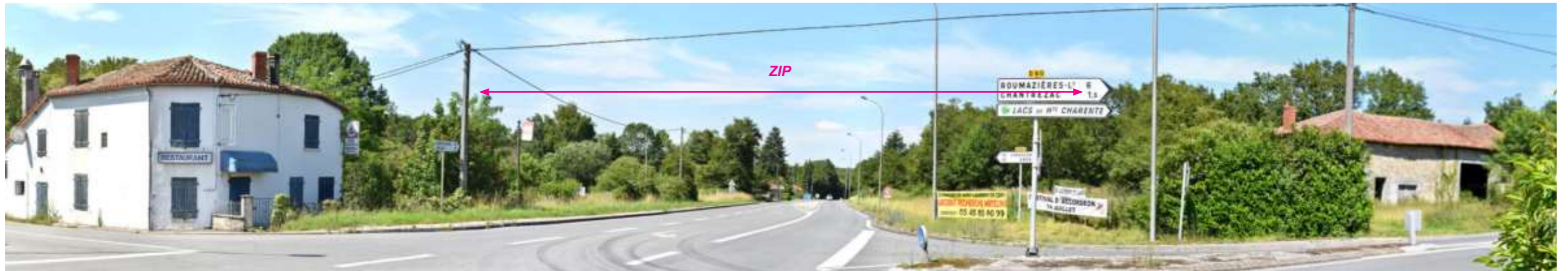
Photographie 101 : Perception de la ZIP rendu partielle par la présence d'arbres de haut-jet à Montermenoux (23).



Photographie 102 : Perception partielle de la ZIP dans l'axe de la route départementale au Poirier fleuri (24).



Photographie 103 : Perception de la ZIP en arrière plan de la silhouette du bourg d'Ambernac depuis le fond du vallon du Braillou à Puynode bas (25).



Photographie 104 : Perception de la ZIP dans l'axe de la route départementale depuis les Trois chênes (29).



Photographie 105 : Panorama ponctuel depuis une parcelle dégagée à l'Allemandie (32).



Photographie 106 : Panorama dégagé en direction depuis Puynode haut (33).



Photographie 107 : Visibilités de la ZIP partiellement masquées par les boisements et le réseau de haies depuis la grange des Mottes (36).

3.4.2.3 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelles des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

La départementale D951 au sud-ouest et à l'est de l'AEI

Cette route départementale est le principal axe de communication de l'aire d'étude immédiate. Elle permet de relier la route nationale N141, à hauteur de Chasseneuil-sur-Bonnieure, à Bellac, en passant à proximité de Confolens.

Depuis le tronçon de la départementale D951 compris dans le périmètre de l'AEI, les visibilitées sont globalement intermittentes, rythmées par les boisements et les haies. On note toutefois quelques portions de routes qui offrent des panoramas dégagés en direction de la ZIP. Ainsi le secteur de la Font du Mas offre quelques centaines de mètres de voirie orientée dans l'axe de la ZIP, qui apparaît dans le champs de vision d'un automobiliste en direction de Confolens. Les autres panoramas sont orientés latéralement à la voirie comme dans le secteur des Beucarrés ou du Bost de la Grange.

La D169 du sud au nord de l'AEI

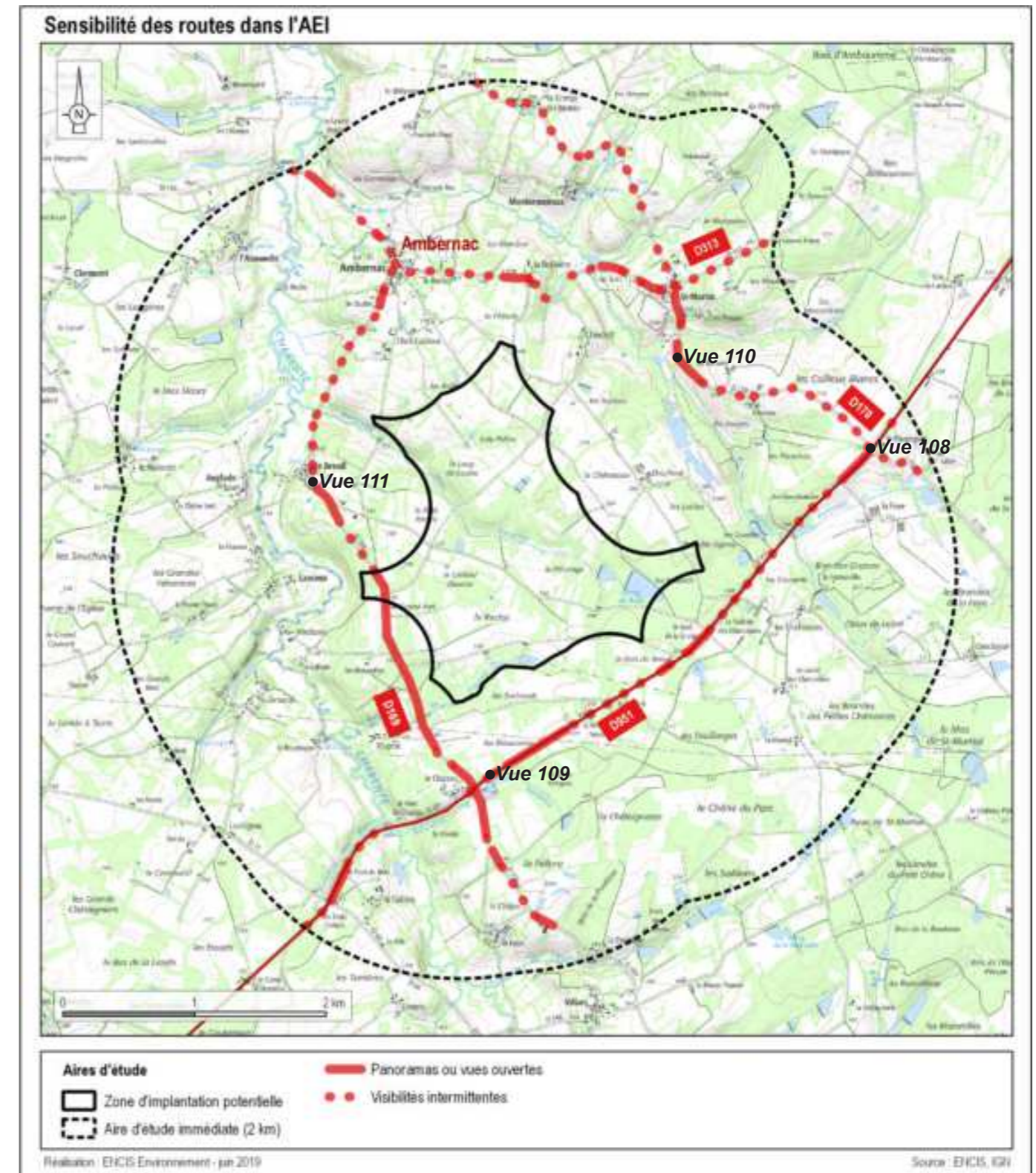
Cet axe routier permet de relier la D166, à proximité de Loubert, au bourg d'Ambernac. La route départementale traverse également l'extrémité ouest de la ZIP, en longeant la vallée de la Charente à hauteur des hauts de versants.

Depuis le bourg d'Ambernac au hameau du Breuil, les visibilitées d'un élément de grande hauteur dans la ZIP sont essentiellement intermittentes. Les petits bosquets qui peuplent les versants du vallon des Vergnes, la ripisylve qui borde le cours d'eau ou encore les alignements de chênes qui accompagnent l'accotement, jouent le rôle de masques visuels qui tendent à séquencer les perceptions. Plus au sud, malgré la présence des boisements, un projet de grande hauteur peut créer un effet de dominance sur la départementale. Dans ce secteur des éléments de 200 m de hauteur apparaîtraient nettement au-dessus de la cimes des arbres. Les sensibilités sont plus importantes pour un automobiliste qui quitterait la D951 pour se rendre à Ambernac.

La D170 à l'est et au nord-ouest de l'AEI

La route départementale D170 permet de relier le bourg de Manot, sur les bords de la Vienne, à la route D740 à proximité de Saint-Coutant. Cette route traverse les bourgs de Saint-Martin et d'Ambernac, tous deux compris dans l'aire d'étude immédiate.

Les haies bocagères ainsi que les fonds de vallons, traversés par la départementale, rendent partielles les perceptions d'un élément de grande hauteur dans la ZIP. Les vues ouvertes et dégagées sont principalement répertoriées depuis les rebords de versants du Braillou, en lisière du bourg de Saint-Martin et en contrebas du hameau des Bonnets.



Carte 22 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.

La D313 au nord-est de l'AEI

Cette route départementale relie la route D951, à hauteur du carrefour de la Fontolivier, au bourg d'Alloue en traversant le village de Saint-Martin.

Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont essentiellement intermittentes depuis cet axe routier. La présence de nombreux arbres de haut-jet ainsi que les nombreuses haies qui caractérisent le paysage du nord-est de l'AEI, séquentent les perceptions partielles d'éléments de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle. Le relief doux, marqué par la présence de petits vallons, joue également un rôle important dans le rythme des perceptions le long du tronçon routier.

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP, notamment la route traversant le lieu-dit les Suchauds au sud de la ZIP et la route communale permettant de desservir le hameau de Chez Penot à l'est.

Globalement, dans l'AEI, les sensibilités sont modérées en raison de la présence des haies de chênes qui masquent les perceptions de la ZIP. On note toutefois que les tronçons des routes départementales D169 et D951, au sud de la ZIP, offrent des visibilités prégnantes et des sensibilités fortes vis-à-vis d'un projet de grande hauteur.



Photographie 108 : Panorama ouvert depuis la D951 sur les hauteurs du vallon du Braillou, la ZIP apparaît nettement au-dessus de la strate arborée.



Photographie 109 : Panorama ouvert depuis la D951, à hauteur du restaurant «le relais des Barbettes» au Cluzeau.



Photographie 110 : Depuis la D170 à l'est, les haies bocagères lointaines ne masquent que la partie basse de la ZIP qui surplomb le vallon du Braillou.



Photographie 111 : Vue relativement proche le long de la D169, au nord-ouest de la ZIP, à hauteur du hameau du Breuil.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

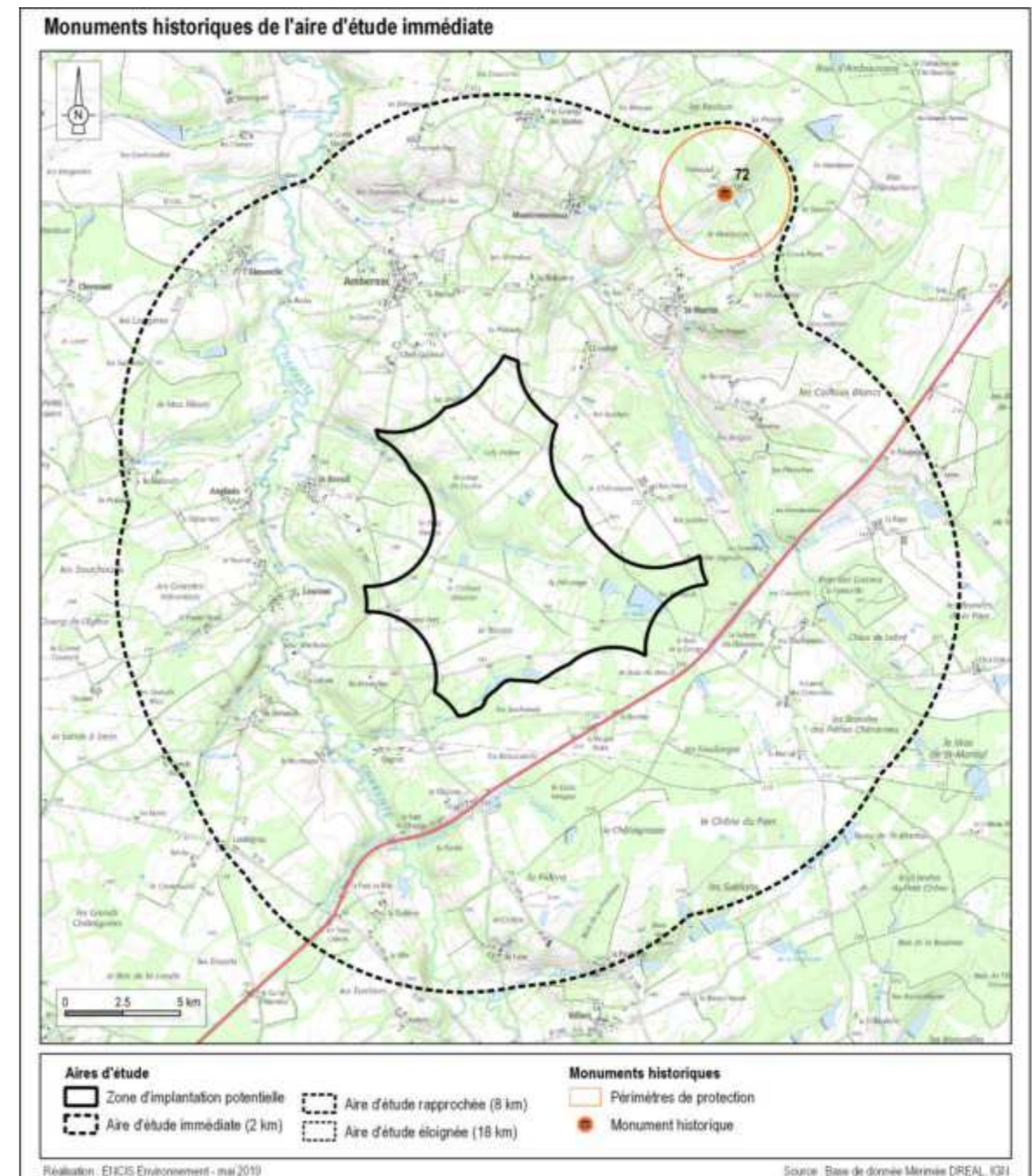
L'aire d'étude immédiate comprend un monument historique partiellement inscrit, le château de Praisnaud. Sa localisation apparaît sur la carte ci-contre.

Description des éléments patrimoniaux présents dans l'AEI

Le château de Praisnaud à Ambernac (MH n°72)

Ce monument date du XVI^{ème} siècle. Il est caractérisé par un ensemble de bâtiments, comprenant un logis, une grange et des dépendances, organisé autour d'une cour délimitée par un mur. Le logis principal est rectangulaire et flanqué de deux tours en diagonale à la toiture conique. L'édifice porte les traces de nombreux remaniements datant pour la plupart du XIX^{ème} siècle. Le château a été acheté en 1935 par le comédien Noël-Noël qui l'a restauré. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

La présence de petits bosquets, de boisements plus importants et de haies au sud-ouest du domaine, limite les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis le monument historique et son périmètre de protection. Toutefois des visibilitées partielles sont possibles depuis la terrasse sud du château, faisant office de belvédère sur le vallon d'un affluent du Brailou. **La sensibilité est faible.**



Carte 23 : Monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Tableau 11 : Inventaire des monuments historiques, sites protégés et sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES PROTÉGÉS ET SITES EMBLÉMATIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
72	16	Ambernac	Château de Praisnaud	Partiellement inscrit	Modéré	Des visibilitées potentielles d'un projet de grande hauteur ont été identifiées depuis la terrasse sud du château de Praisnaud. Ces perceptions sont rendues partielles par les boisements qui peuplent les versants du vallon en contrebas du château.	Faible	2 000

3.4.3.2 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Trois sites touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

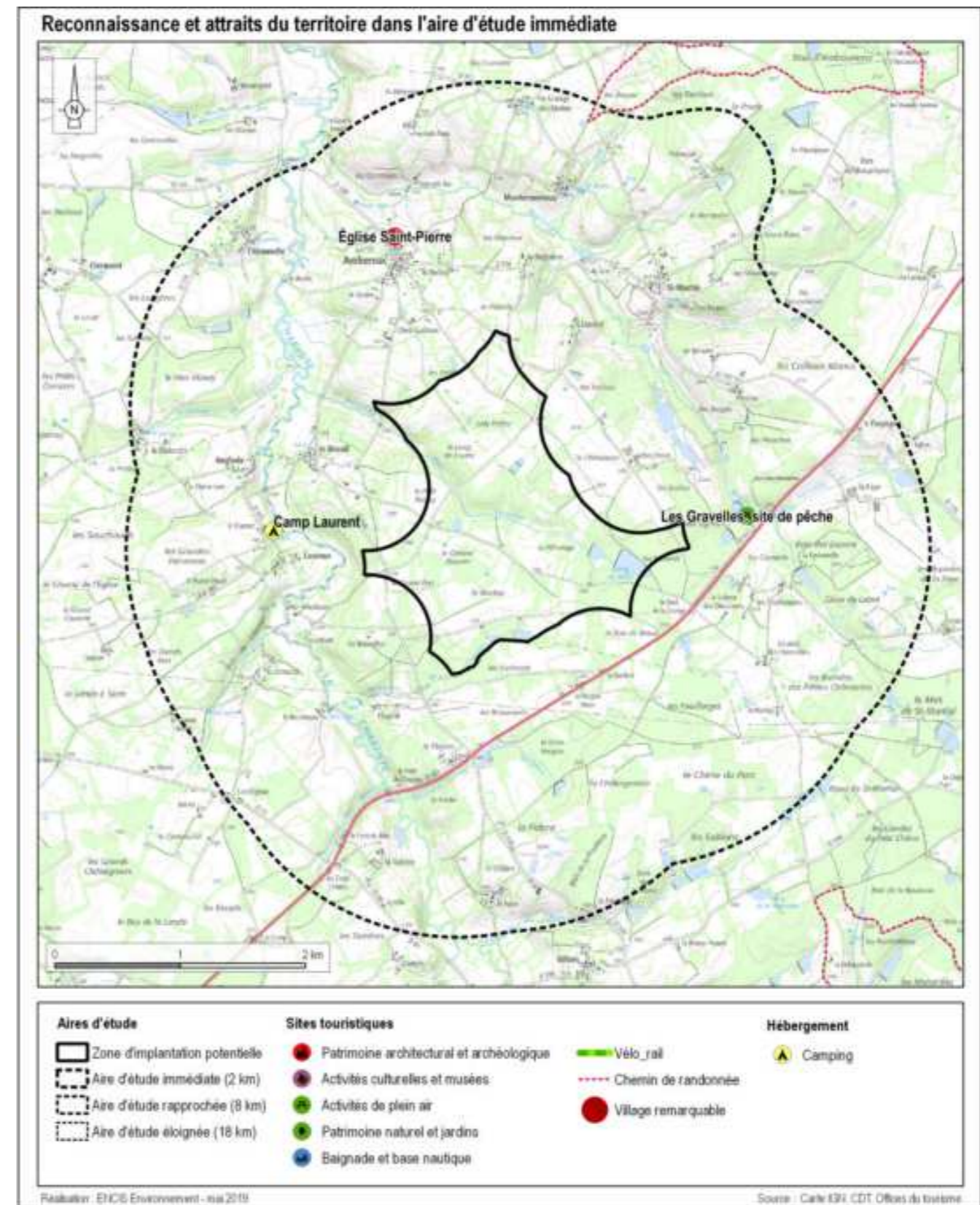
L'église Saint-Pierre d'Ambernac

Cet édifice religieux se situe sur un petit relief qui domine la vallée de la Charente à la sortie nord du bourg d'Ambernac. L'église, construite en pierre de taille calcaire et en moellons enduits, suit un plan en croix latine. Les parties les plus anciennes de l'édifice, à savoir la base du clocher, la chapelle latérale sud et les baies du chœur pourraient dater du XIII^{ème} siècle. L'église a été reconstruite entre 1901 et 1902. **L'enjeu de cet édifice est jugé modéré.**

Les parties supérieures d'éléments de grande hauteur dans la ZIP sont clairement visibles depuis l'église et apparaissent nettement au-dessus des éléments bâtis du bourg d'Ambernac. Plusieurs covisibilités sont également identifiées entre l'édifice et un projet de 200 m de hauteur dans la ZIP. Ces dernières sont principalement identifiées depuis la route départementale D169 et la route communale menant à Puynode Bas, au nord de l'édifice. **Au regard de la multiplicité des visibilitées et covisibilitées identifiées la sensibilité est jugée forte.**



Photographie 112 : Détails architecturaux de l'église Saint-Pierre d'Ambernac.



Carte 24 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

Le camp Laurent à Saint-Laurent-de-Céris

Le camp Laurent, ou camping rural le Fournet, est un espace d'accueil pour les campeurs désireux de planter leur tente à proximité de la Charente. Le camping est un grand terrain enherbé comprenant une piscine située à quelques dizaines de mètres de la rivière. **Ce site présente un enjeu faible.**

La proximité du camping de la ZIP favorise les perceptions rapprochées d'éléments de grande hauteur. On note également la possibilité d'un effet de surplomb sur le site d'accueil et plus généralement sur la vallée de la Charente. **La sensibilité est jugée forte.**

Le site de pêche des Gravelles à Ambernac

Ce site de pêche est un espace privé dédié à la pratique de la pêche à la carpe. Le site est caractérisé par un petit étang avoisinant l'hectare, aménagé dans la vallée du Braillou, une piscine et des espaces de détente.

Le relief encaissé du vallon du Braillou, ainsi que les boisements qui entourent le site, limitent les visibilités à la partie supérieure d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Néanmoins on note que l'activité de la carrière voisine, bordant la frange ouest du site, tend à ouvrir des perspectives dans le couvert forestier depuis les berges de l'étang. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 114 : A gauche la piscine du camping Laurent au Fournet ; droite l'étang de pêche des Gravelles (source : les-gravelles.blogspot.com)



Photographie 113 : Perception de la ZIP depuis le camping Laurent au hameau du Fournet.

Tableau 12 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
16	Ambernac	Église Saint-Pierre	-	Modéré	Depuis le parvis de l'église la zone d'implantation potentielle est clairement visible au dessus de la silhouette du bourg. Plusieurs covisibilités depuis les routes de Puynode et la D169.	Forte	1090
16	Ambernac	Le camp Laurent, camping le Fournet	-	Faible	L'implantation de la ZIP sur le rebord du versant de la vallée de la Charente crée un effet de surplomb depuis le site qui offre un panorama dégagé.	Forte	900
16	Ambernac	Les Gravelles, site de pêche	-	Faible	Les boisements qui entourent le site de pêche jouent un rôle de masque qui limite considérablement les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, malgré la proximité du site.	Modérée	515

3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une zone de 317 hectares. Elle est située sur un interfluve entre la vallée de la Charente et le vallon du Braillou à environ 1 km du bourg d'Ambernac au sud.

Le relief de la ZIP est caractérisé par un plateau culminant à 202 m d'altitude. Il est entaillé au centre de la ZIP par le ruisseau des Vergnes qui vient créer un vallonnet d'une quarantaine de mètres de dénivelé environ, dont les points bas avoisinent les 160 m d'altitude.

Le site est majoritairement occupé par un patchwork de cultures, de bosquets et des prairies. Les parcelles sont délimitées par des haies plus ou moins clairsemées. Les chemins sont également encadrés de linéaires d'arbres et d'arbustes. L'ensemble dessine une mosaïque complexe dont les parcelles varient de 1 à 4 hectares. L'essence dominante de ces haies est le chêne. La strate arbustive est composée de nombreuses essences en mélange : charmes et érables champêtres taillés, aubépines, églantiers, sorbiers, cornouillers, ronciers, prunelliers, etc.

Au sud-est, on note la présence d'une petite retenue et de l'étang de Bidet qui occupe une surface d'environ 3 hectares. Huit autres petits étangs, de moins de 0,5 hectares, sont répartis dans la ZIP. Ils sont pour la plupart accompagnés de petit cabanons de pêcheur.

La ZIP est parcourue par deux routes communales. L'une reliant le bourg d'Ambernac à la D951, à hauteur du Bost de la Grange, et l'autre permettant de connecter les hameaux de Luxérat et de Chez Guilloux au réseau de chemins qui dessert le centre de la ZIP. De nombreux chemins, larges et carrossables, servent de chemins de desserte agricole. Ces chemins sont constitués de terre battue et de graviers. Ils sont encadrés par des bas-côtés enherbés voire directement de broussailles qui se développent en bordure des haies.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

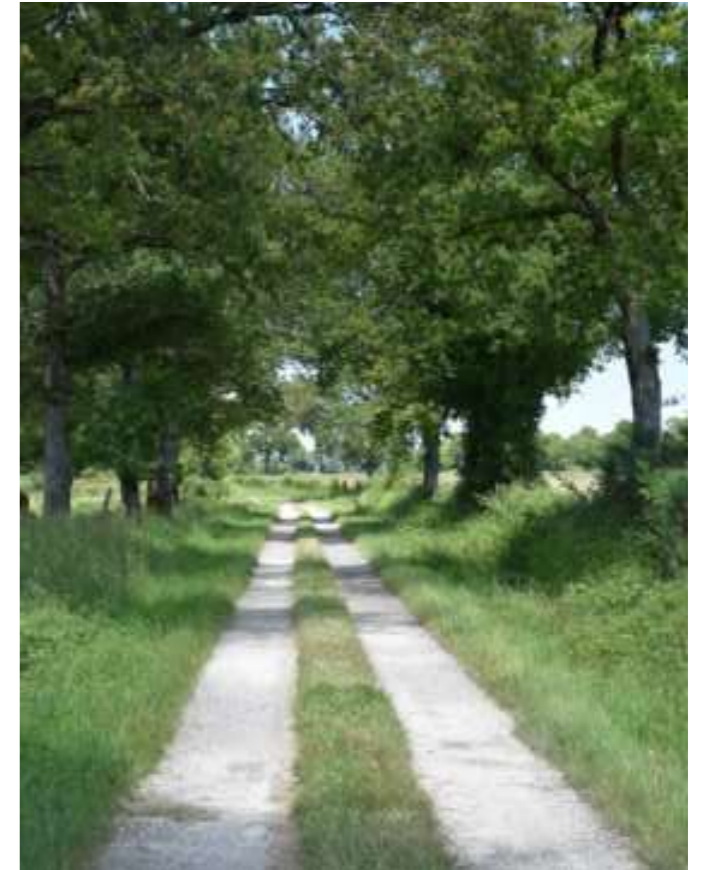
Les secteurs à enjeux sont directement liés à la présence de l'eau. Le vallon du ruisseau des Vergnes offre un paysage diversifié de versants boisés de feuillus, qui contraste avec les secteurs plus plans et cultivés du plateau agricole. Les nombreux étangs ainsi que les usages qui y sont associés, comme l'indique la présence des cabanons, présentent également des enjeux.



Carte 25 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.



Photographie 115 : Panorama sur le vallon de la Vergne depuis un champ de Blé dans la ZIP.



Photographie 117 : Chemin carrossable.



Photographie 116 : Enclos, espace de stockage et hangar agricole au centre de la ZIP.



Photographie 119 : Bâtiment agricole à côté d'un enclos pour les bovins.



Photographie 118 : Ruisseau de la Vergne.



Parcelle de culture



Enclos pour les bovins



Chemin carrossable



Chemin d'accès à un étang privé



Prairie et balles d'ensilage



Hangar agricole



Chemin carrossable



Chemin d'accès à un étang privé bordé de résineux



Prairie de fauche



Espace de stockage et hangar agricole



Route communale



Chemin d'accès à un étang privé

Photographie 120 : Motifs paysagers de la ZIP.

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

Structures paysagères et perceptions

Le site du projet est localisé dans la zone d'interfluve entre la Vienne et la Charente. Les reliefs sont assez calmes et ondoyants vers l'ouest et légèrement plus marqués vers l'est. Les vallées de la Vienne et de la Charente traversent les aires d'étude éloignée et rapprochée suivant un axe sud / nord.

Les paysages revêtent un fort caractère bocager, très bien conservé dans les terres froides mais également bien présent dans les paysages cloisonnés du plateau du Ruffécois et dans les paysages plus ouverts de plateaux cultivés au nord-ouest du périmètre d'étude éloigné, dans les terres de brandes. Les vallées qui traversent le territoire offrent quant à elles des paysages souvent densément boisés, offrant des perceptions courtes, arrêtées par les reliefs des versants et par une végétation abondante.

A une échelle plus rapprochée et immédiate, le site du projet s'insère dans la zone d'interfluve entre la vallée de la Charente et le vallon du Braillou, sur un plateau agricole marqué par l'alternance des bosquets et des parcelles cultivées, ponctué d'étangs privés. A cette échelle, le réseau de haies joue encore un rôle de filtre important dans les perceptions de la ZIP.

Occupation humaine et cadre de vie

L'occupation humaine est concentrée dans les vallées de la Vienne et de la Charente, où sont implantées les villes les plus importantes : Confolens, Chabannais et Availles-Limouzine dans la vallée de la Vienne ; Roumazières-Loubert et Alloue dans la vallée de la Charente. Pour les villes situées dans l'aire éloignée (Chabannais et Availles-Limouzine), les reliefs des versants, la végétation dense dans les vallées et le bocage bien conservé des plateaux voisins limitent les visibilitées, qui restent très ponctuelles. Leurs sensibilités sont donc très faibles (Chabannais) ou nulles (Availles-Limouzine).

La ville de Confolens, située dans l'AER, offre quelques visibilitées, mais les coteaux encadrant la ville limitent les perceptions. Sa sensibilité reste très faible et les points de vue identifiés restent ponctuels et limités aux versants est de la vallée. Les bourgs d'Alloue et de Saint-Laurent-de-Céris offrent également des visibilitées ponctuelles de la ZIP. La sensibilité de ces lieux de vie est jugée faible. Enfin, le bourg d'Ambernac, situé dans l'AEI, est quant à lui plus exposé, avec des perceptions partielles mais fréquentes depuis le bourg et quelques panoramas importants depuis sa périphérie. La sensibilité de ce lieu de vie vis-à-vis d'éléments de grande hauteur dans la ZIP est forte.

Les lieux de vie dans l'AEI sont relativement dispersés. Certains de ces lieux de vie sont composés de quelques constructions et comprennent une ou deux maisons d'habitation. Ce sont généralement des sièges d'exploitations agricoles caractérisés par la présence de hangars et de stabulations. Quelques groupes forment de réels hameaux atteignant une dizaine voir une vingtaine d'habitations.

15 hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP

et pour certains de leur implantation sur les hauts de versants de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou. Il s'agit des hameaux de Chez Guilloux (localisé au n°1 sur la carte 21 page 90), le Breuil (2), le Bost de la Grange (4), Chez Penot (5), la Vergne Noire (6), Luxérat (7), le Cluzeau (8), Flagnat (12), Lascoux (13), la Vallade (14), Villechaise (15), le Fournet (16), le Roumagou (17), Anglade (19) et les Bonnets (22). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées sont possibles. Ces lieux de vie sont pour la plupart implantés sur le versant opposé de la vallée de la Charente, avec des vues panoramiques en direction de la ZIP, qui prend une place importante dans ces vues.

15 hameaux présentent des sensibilités modérées. Il s'agit pour quatre d'entre eux de hameaux assez proches (entre 500 m et 1 km) mais depuis lesquels les filtres visuels sont assez importants pour limiter la prégnance d'un projet de grande hauteur dans la ZIP. Il s'agit du groupe de hameaux de les Broussiles (3), la Bellivière (10), les Chéronnies (11), Saint-Martin (18), la Jarnaud (20), la Lande des Chéronnies (21), Montermenoux (23), le Poirier Fleuri (24), le Puynode bas (25), Saint-Martial (26), la Faye (28), les Trois chênes (29), l'Allemandie (32), Puynode haut (33) et Loubignac (35).

Éléments patrimoniaux et touristiques

72 monuments historiques sont répertoriés dans l'aire d'étude globale. 45 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 26 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 1 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 45 monuments historiques : 13 classés, un partiellement classé, une protection mixte, 17 inscrits et 13 partiellement inscrits. Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **le château de Rochechouart, les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens**, ainsi que **les vestiges gallo-romains des anciens thermes de Cassinomagus. Parmi les 45 monuments historiques de cette aire d'étude, trois présentent des enjeux forts, 28 des enjeux modérés et 14 des enjeux faibles.** Globalement dans l'aire d'étude éloignée les sensibilités restent limitées par le paysage bocager et le caractère du relief vallonné. **Le château de Saint-Germain-de-Confolens offre un point de vue panoramique en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité de ce monument vis-à-vis de la ZIP est jugée faible.** Cet édifice est également compris dans le périmètre de protection du site classé de la vallée de l'Issoire.

Dans l'aire d'étude rapprochée une covisibilité est répertoriée entre l'église Notre-Dame d'Alloue et des éléments de grande hauteur dans la ZIP, depuis la mairie. Ce monument présente un enjeu modéré et sa sensibilité est jugée modérée.

Dans l'aire d'étude immédiate on dénombre un monument historique, le château de Praisnaud. L'enjeu de l'édifice est jugé modéré et sa sensibilité vis-à-vis d'éléments de grande hauteur dans la ZIP est faible. L'église d'Ambernac est un édifice religieux non protégé au titre des monuments historiques. Toutefois plusieurs covisibilités ont été identifiées à proximité de l'église. L'enjeu de cet

édifice est modéré et sa sensibilité est forte.

Sept sites protégés, dont deux classés, quatre inscrits et un SPR, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte cinq sites, dont deux sites classés, la vallée de l'Issoire et le tilleul de Sully à Esse, ainsi que trois sites inscrits, l'ancienne abbaye de Nanteuil-en-vallée, la place de Nanteuil-en-vallée, et le cratère météoritique de Rochechouart. **Globalement depuis ces sites les sensibilités restent très faibles voir nulle.**

Dans l'aire d'étude rapprochée deux sites protégés sont dénombrés, comprenant un site patrimonial remarquable et un site inscrit. **On dénombre un site urbain pittoresque, le SPR de Confolens et le site inscrit du plan d'eau de la Vienne**, également compris dans le périmètre du SPR de Confolens. **Le SPR de Confolens et le site inscrit du plan d'eau sur la Vienne présentent des sensibilités très faibles vis-à-vis de la ZIP.**

Effets cumulés potentiels

Dans le périmètre d'étude on compte **2 parcs éoliens en exploitation** (le Parc éolien du Confolentais et le Parc éolien de Saulgon-Lesterps), **6 projets éoliens autorisés** et **2 projets en cours d'instruction**

dont le porteur de projet a connaissance, bénéficiant d'un avis de l'AE ou non. Malgré un contexte éolien relativement dense, **les effets cumulés sont pressentis comme globalement faibles voire très faibles**, principalement en raison du contexte bocager. Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les lignes de force du territoire, à l'échelle de l'AEI sont principalement liées à la vallée de la Charente, qui traverse le territoire du sud vers le nord. Elle sculpte les reliefs des versants et modèle le paysage. La ZIP est située en position d'interfluve entre la vallée de la Charente et le vallon du Braillou, qui suit également un axe sud / nord. Les préconisations d'implantation, visant à concentrer les éoliennes dans le secteur est de la ZIP, permettraient de limiter des effets de surplomb sur la vallée de la Charente ainsi que sur les hameaux qui la bordent.

Tableau 13 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Vallée de la Vienne, vallée de la Charente, vallée de l'Issoire,	Très faible	Vallée de la Vienne, vallée de la Charente	Faible	Vallée de la Charente, vallon du Braillou	Forte	Vallon du ruisseau de la Vergne,	Forte
	Occupation humaine et cadre de vie	Saint-Germain-de-Confolens	Très faible	Confolens, Alloue, Saint-Laurent-de-Céris, D951,	Très faible à faible	Ambernac, Chez Guilloux, le Breuil, le Bost de la Grange, Chez Penot, la Vergne Noire, Luxérat, le Cluzeau, Flagnat, Lascoux, la Vallade, Villechaise, le Fournet, le Roumagou, Anglade et les Bonnets, D951	Forte	Étangs de pêche privés	Forte
	Axes de communication	N141	Très faible	D951, D740	Faible	D951	Forte	Chemins de desserte agricole	Forte
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Le château de Saint-Germain-de-Confolens, l'église Saint-Germain, le château d'Ordrière	Très faible à Faible	L'église Notre-Dame à Alloue, l'église de Saint-Coutant	Faible à Modérée	L'église d'Ambernac, le camp Laurent,	Forte	-	-
	Effets cumulés potentiels	Parc éolien de Hiesse, parc éolien de Turgon, Parc éolien de Lussac et Nieul, parc éolien de Lesterps,	Très faible	Parc éolien de Champagne-Mouton, parc éolien de Saint-Claud les Navarros	Faible	-	-	-	-

3.7 Préconisations d'implantation

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, l'interfluve entre les vallées de la Charente et du Braillou marque une structure qu'il convient de prendre en compte pour l'implantation d'un projet éolien. La ZIP est située autour de la ligne de faite du plateau central délimité par ces deux vallées, et suit son orientation sud-est / nord-ouest. Il est donc préconisé une implantation suivant un axe sud-est / nord-ouest, accompagnant ce relief. La structure générale du parc devra être clairement identifiable. Il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de privilégier plutôt une implantation géométrique, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines). Il est donc préconisé une implantation suivant une ligne orientée sud-est / nord-ouest, dans l'axe du vallon de la Vergne.

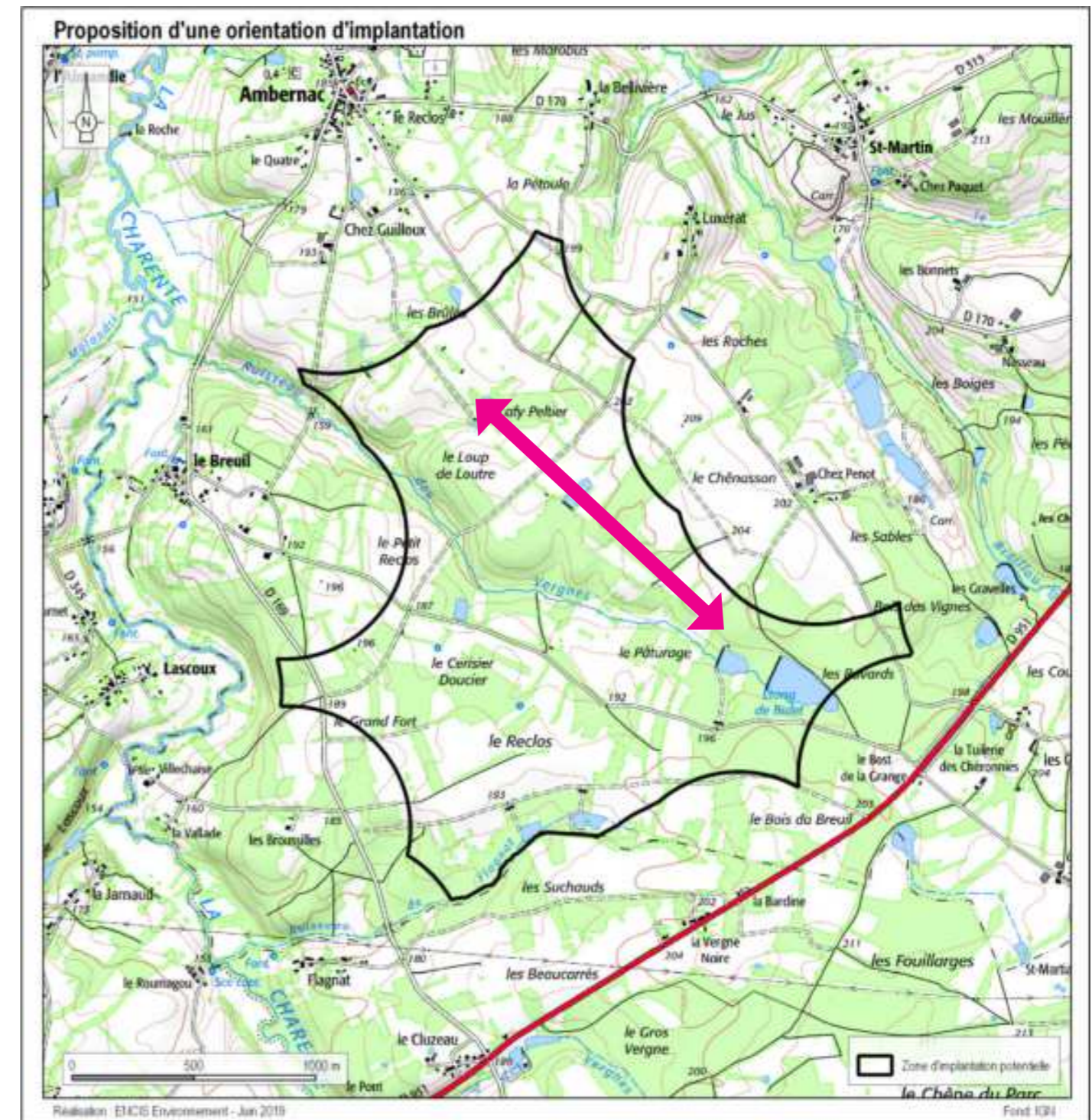
Concernant les sensibilités paysagères et patrimoniales identifiées, le vallon de la Vergne ainsi que les abords des étangs privés sont des zones à éviter. On note également que les lieux de vie proches, qui présentent les sensibilités les plus importantes, sont plus nombreux à proximité de la zone ouest de la ZIP, le long de la Charente. Il peut donc être envisagé, afin de limiter les impacts sur ces lieux de vie, de concentrer les éoliennes dans la zone est de la ZIP. Cette préconisation d'éloignement des hameaux, implantés sur les versants ouest de la vallée de la Charente, vient conforter une proposition d'implantation à l'est. Cette implantation limite également les effets de surplomb sur la vallée de la Charente, tout en limitant une atténuation du relief due au contraste d'échelle avec des éléments de 200 m de hauteur dans la ZIP.

Ces impacts sur les lieux de vie proches, ainsi que les éventuels effets de surplomb depuis la vallée de la Charente et le vallon du Braillou, peuvent également être limités par le choix d'éoliennes de taille raisonnable, limitées à 150 m en bout de pales. Une taille d'éolienne réduite permettrait par ailleurs une implantation plus dense, ce qui donne une meilleure « tenue » visuelle au parc depuis les points de vue éloignés.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte ocre des terres labourées en hiver, couleurs beige de la pierre et des enduits du bâti local).

Les haies qui subsistent et accompagnent les chemins de desserte agricole sont également des éléments de paysage importants. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de les replanter ou de les densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Une proposition d'implantation suivant ces préconisations est présentée ci-contre.



Carte 26 : Proposition d'une orientation d'implantation.

4. Raison du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Préconisations du projet paysager

Afin de concevoir un projet qui s'accorde avec le territoire et les éléments qui le composent, plusieurs des préconisations émises par le paysagiste ont été prises en compte dans la conception du projet :

A l'échelle du territoire éloigné et rapproché :

- rechercher la cohérence entre les éléments existants et le modelé qui constitue le socle du projet paysager, afin de conserver la lisibilité du relief, soit la cohérence avec les lignes de force principales du territoire tel que le tracé de la vallée de la Charente.

- conserver une échelle adaptée au territoire afin d'en préserver la lisibilité, le parc sera un point de repère. Le nombre d'éoliennes devrait être réduit et compris entre 3 et 4.

- limiter les impacts que pourrait avoir le projet sur des éléments patrimoniaux remarquables (monuments, sites naturels, touristiques et culturels...).

A l'échelle du territoire immédiat :

- étudier les superpositions avec des éléments repères proches comme les clochers,
 - trouver un accord entre la conformation du parc et les axes de perception que sont les routes,
 - préserver la structure agricole et notamment le réseau bocager et veiller à l'insertion des éléments annexes du parc éolien (voies d'accès, poste de livraison,...).

L'ensemble de ces préconisations a été pris en considération par le porteur de projet.

4.2 Choix d'un scénario

La seconde étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définis dans l'état initial.

Le plus pertinent est ici de suivre une ligne parallèle aux principaux cours d'eau que sont la Charente et le Braillou.

Les éoliennes devront être implantées en ligne, avec un espacement régulier. Les éoliennes devront également être implantées en retrait des rebords de versant de la vallée de la Charente, afin de ne pas créer d'effet de surplomb depuis le fond de la vallée, et d'effet de dominance trop prononcé depuis les lieux de vie implantés sur les versants opposés.

Un parc composé de 3 à 4 éoliennes semblerait à l'échelle de ce site. Ce dernier permettrait de souligner les principales lignes de force tout en créant un nouveau repère dans le paysage.

4.3 Choix d'une variante de projet

Deux variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : un alignement de trois éoliennes, et une structure de quatre éoliennes.

Ces variantes seront analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Trois points de vue ont été choisis :

- Une vue rapprochée depuis les hauteurs du hameau de Roumagou, offrant une perspective sur la vallée de la Charente.
- Une vue depuis le hameau de Chez Penot où une parcelle agricole offre une perception rapprochée du projet éolien.
- Une vue rapprochée depuis le hameau des Bonnets, où un point de vue panoramique s'ouvre sur le vallon du Braillou.

4.3.1 Variante n°1

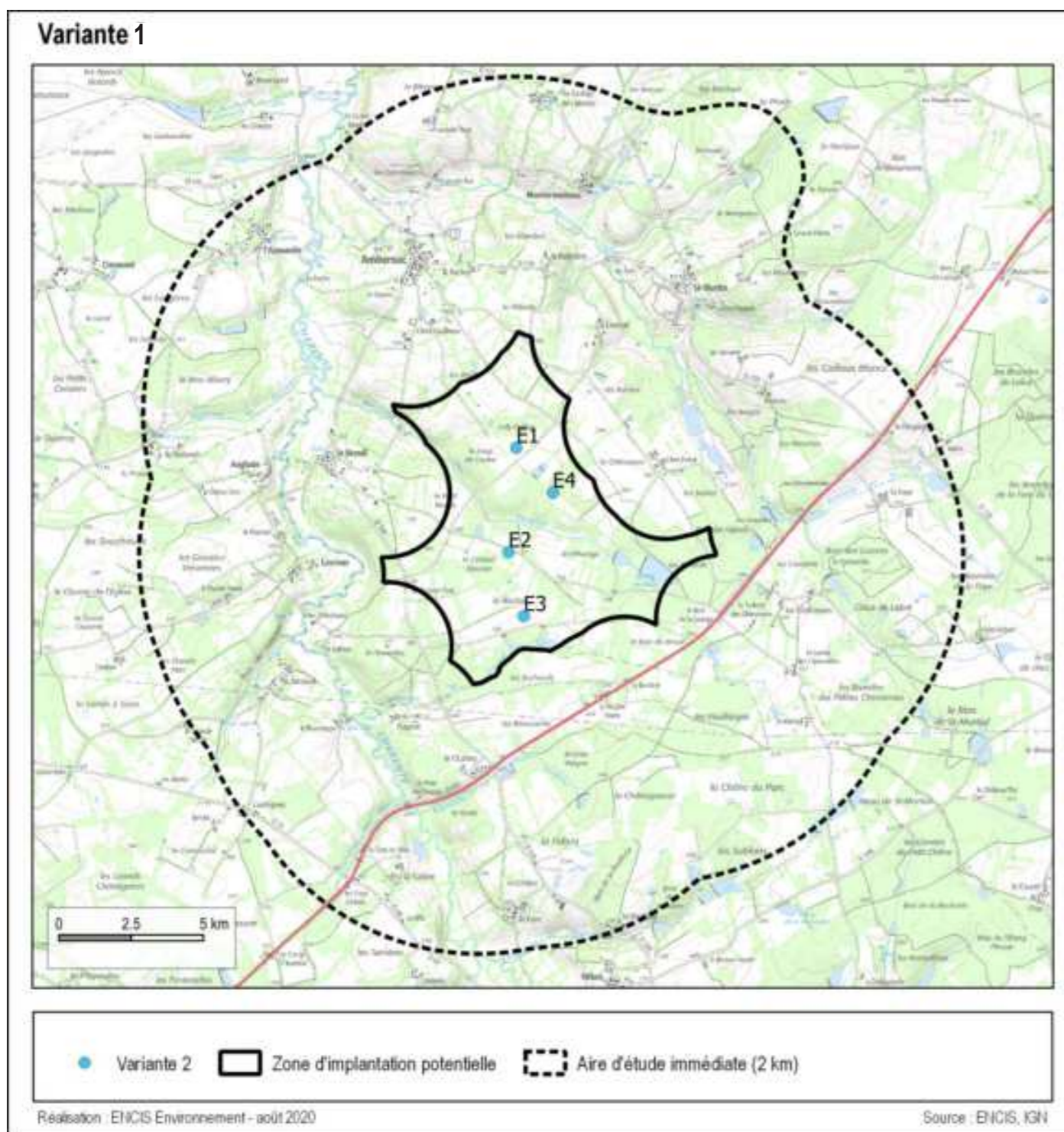
La variante 1 est composée de quatre éoliennes. L'implantation est similaire à la variante 2, pour les éoliennes E1, E2 et E3, avec une éolienne E4 supplémentaire qui étend la structure du parc vers l'est. Son orientation est nord/sud.

4.3.2 Variantes n°2

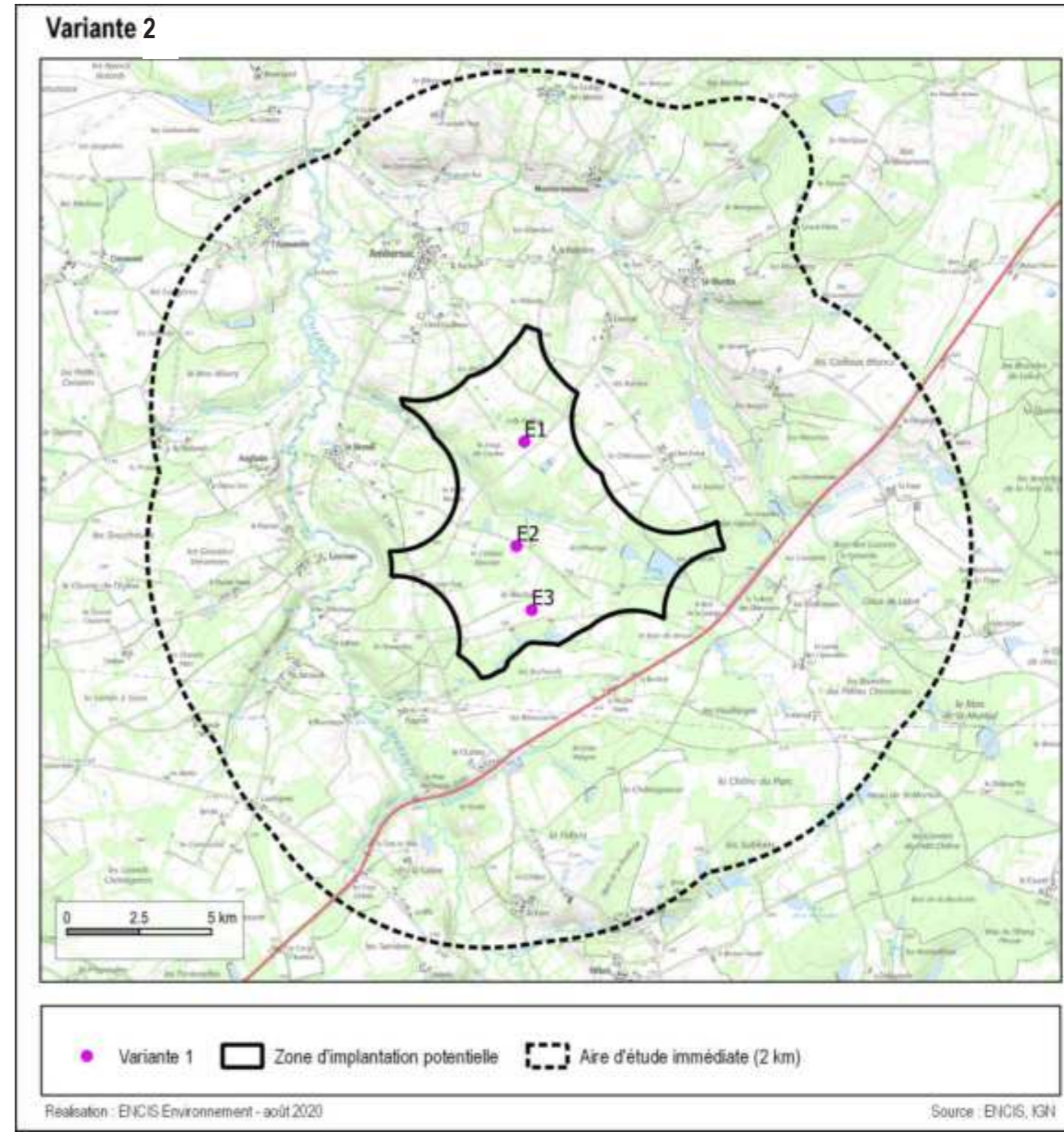
La variante 2 est composée de trois éoliennes. Les trois éoliennes forment une ligne aux interdistances quelque peu inégales, légèrement courbes. Son orientation est nord/sud.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	4 éoliennes/ rotor 150 m de diamètre / de 200 m en bout de pale
Variante n°2	3 éoliennes / rotor 150 m de diamètre / 200 m en bout de pale

Tableau 14 : Variantes de projet envisagées.



Carte 27 : Variante 1.

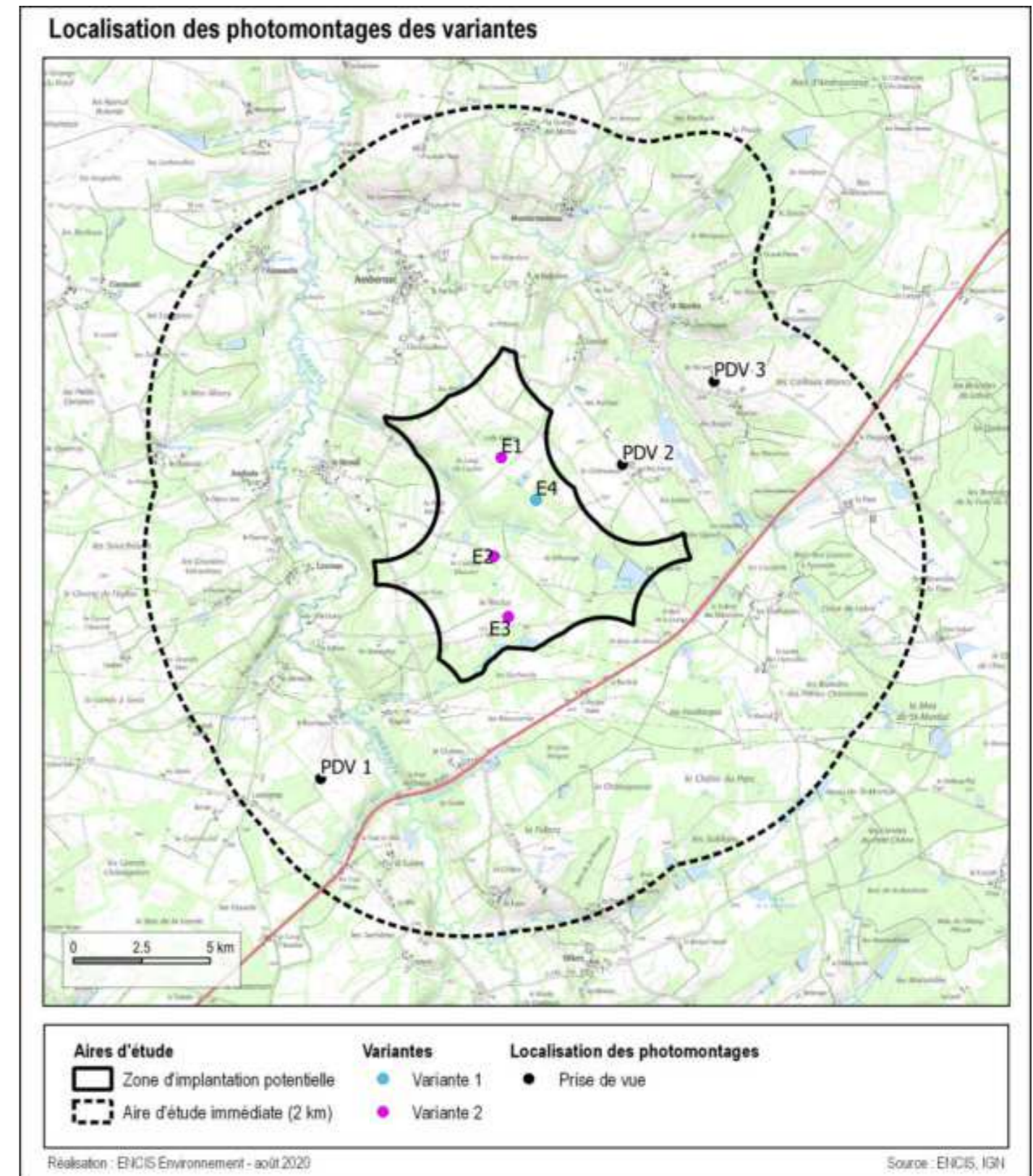


Carte 28 : Variante 2.

4.3.3 Analyse comparative des variantes de projet

Les deux variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis dans l'aire d'étude immédiate (cf. localisation carte ci-contre). Ils sont situés au niveau de lieux de vie et permettent différents angles de vue sur le projet vis-à-vis des principales structures paysagères que sont la vallée de la Charente et le vallon du Braillou.

- **PDV 1** : depuis un point de vue dégagé sur les hauteurs du hameau de Roumagou, au nord-ouest du projet. Il s'agit d'une vue panoramique qui offre une vue globale sur le projet et le relief des versants boisés de la vallée de la Charente.
- **PDV 2** : depuis le hameau Chez Penot, à l'est du projet. Il s'agit d'une vue depuis un lieu de vie proche, qui permet de saisir la structure du parc en vision rapprochée.
- **PDV 3** : depuis les Bonnets, à l'ouest du projet. Il s'agit également d'un point de vue à l'ouest, depuis les abords d'un hameau qui offre un point de vue dégagé sur le projet éolien et sur le vallon du Braillou.



Carte 29 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

4.3.3.1 Photomontages depuis Roumagou (PDV 1)

Cette prise de vue a été réalisée depuis la route communale qui dessert le hameau de Roumagou. Depuis ce point de vue, de grandes parcelles agricoles dégagent une perspective en direction du projet. On distingue en arrière plan un versant boisé de la vallée de la Charente.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 fait écho à la variante 2 mais la présence de l'éolienne E4 brouille la lisibilité du parc depuis ce point de vue. On note également que le rapprochement entre E2 et E4 vient créer un effet de superposition de pales ainsi qu'un décrochement dans l'alignement des nacelles.

La variante 2 présente une structure régulière qui accompagne la ligne de force créée par le versant boisé de la vallée de la Charente. L'écartement des éoliennes, ainsi que leur éloignement progressif du rebord de la vallée, tend à favoriser un léger effet de perspective forcée.

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 2
- 2 - Variante 1

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 508965 / 6541096
Date et heure de la prise de vue : 29/08/2019 à 15:44
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Azimut vue réaliste : 17°

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE

Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 121 : Vue de l'état initial.

Distance de la première éolienne : V1 : 2 km, V2 : 2 km

Angle visuel du parc : V1 : 19,7°, V2 : 19,7°



Photographie 123 : Variante 1.



Photographie 122 : Variante 2.

4.3.3.2 Photomontages depuis Chez Penot (PDV 2)

La présence d'une grande parcelle agricole à l'ouest du hameau de Chez Penot offre une vue dégagée en direction du projet éolien.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

Pour la variante 1, l'emprise en largeur est égale à la variante 2. L'éolienne E4 vient densifier la zone de respiration entre E1 et E2, ce qui a pour principal effet de donner une meilleure tenue à l'ensemble. Toutefois la proximité de l'éolienne E4 favorise un fort effet de dominance depuis ce point de vue. Ce rapprochement provoque un contraste important dans les rapports d'échelle entre l'éolienne et les autres éléments du paysage.

Depuis ce point de vue, la variante 2 occupe une emprise importante en largeur. Les interdistances entre les trois éoliennes ne sont pas régulières et l'écartement entre E1 et E2 induit une structure un peu lâche.

Hierarchisation des variantes

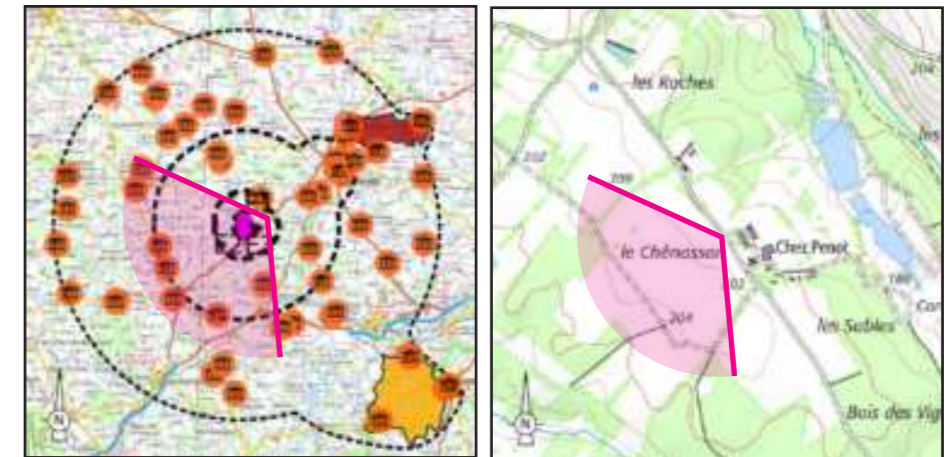
1 - Variante 2

2 - Variante 1

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 511441 / 6543685
Date et heure de la prise de vue : 12/09/2019 à 10:26
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Azimut vue réaliste : 233°

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE

Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 124 : Vue de l'état initial.

Distance de la première éolienne : V1 : 770 m, V2 : 981 m

Angle visuel du parc : V1 : 56,1°, V2 : 56,1°



Photographie 126 : Variante 1.



Photographie 125 : Variante 2.

4.3.3.3 Photomontages depuis les Bonnets (PDV 3)

Les abords du hameau les Bonnets offre un panorama dégagé sur le vallon du Braillou et le projet éolien plus à l'ouest.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 est principalement caractérisée, depuis ce point de vue, par le rapprochement entre les éoliennes E2 et E4. Cette proximité visuelle, entre les deux éoliennes, favorise un effet de superposition au niveau de l'extrémité de leurs pales. La proximité des éoliennes E1 et E4 produit également un effet de dominance sur le vallon du Braillou.

La variante 2 offre une ligne régulière de trois éoliennes qui accompagne la ligne de force formée par les versants boisés du vallon du Braillou. On note toutefois un écartement plus important entre les éoliennes E1 et E2, ce qui a pour effet d'offrir une structure générale du parc un peu plus lâche.

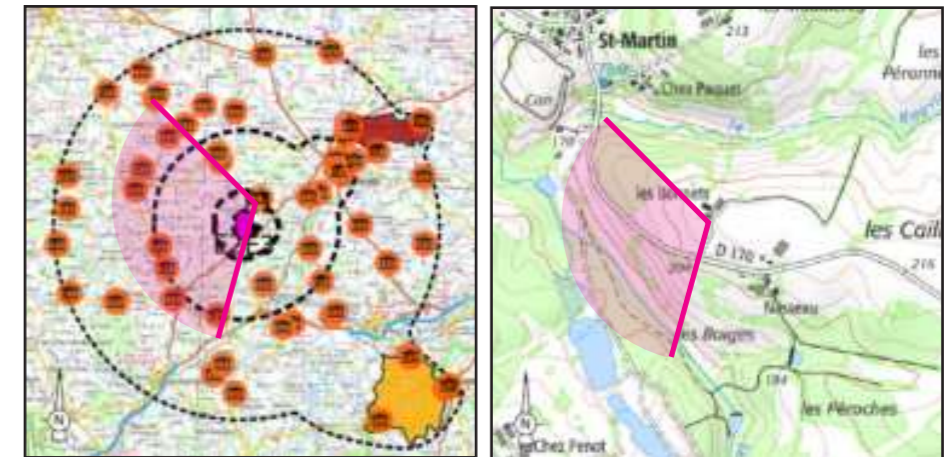
Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 2
- 2 - Variante 1

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 512219 / 6544351
Date et heure de la prise de vue : 30/08/2019 à 10:58
Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
Azimut vue réaliste : 254°

Localisation de la prise de vue



Localisation dans l'AEE

Fond IGN 1 / 25 000



Photographie 127 : Vue de l'état initial.

Distance de la première éolienne : V1 : 1,7 km, V2 : 1,8 km

Angle visuel du parc : V1 : 29,7°, V2 : 29,7°



Photographie 129 : Variante 1.



Photographie 128 : Variante 2.

4.3.4 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 2, composée de trois éoliennes. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus adaptée en termes de cohérence avec le relief de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou. L'alignement des trois éoliennes sur le plateau central suit un axe nord/sud faisant écho à l'orientation des deux cours d'eau. Cette variante a ensuite été optimisée pour des raisons écologiques (évitement de zone humides, etc : cf volet écologie). Au niveau paysager cela n'induit pas de changement car les éoliennes n'ont subi que des déplacements minimes.

La variante 1 suit la même orientation que la variante 2, mais l'ajout de l'éolienne E4 vient créer un décalage vers l'est qui brouille la lisibilité de la structure générale du parc. En effet, depuis les points de vue dégagés à l'est et à l'ouest du projet, on note plusieurs effets de superposition de pales entre les éoliennes E2 et E4. La présence de l'éolienne E4 tend ainsi à casser la structure linéaire du parc, tout en créant un effet de dominance depuis certains lieux de vie implantés à l'est du projet éolien.

4.3.5 Les stratégies de variantes d'accès

Plusieurs stratégies d'accès ont été proposées par le porteur de projet. Elles ont fait l'objet d'une étude de 3 variantes :

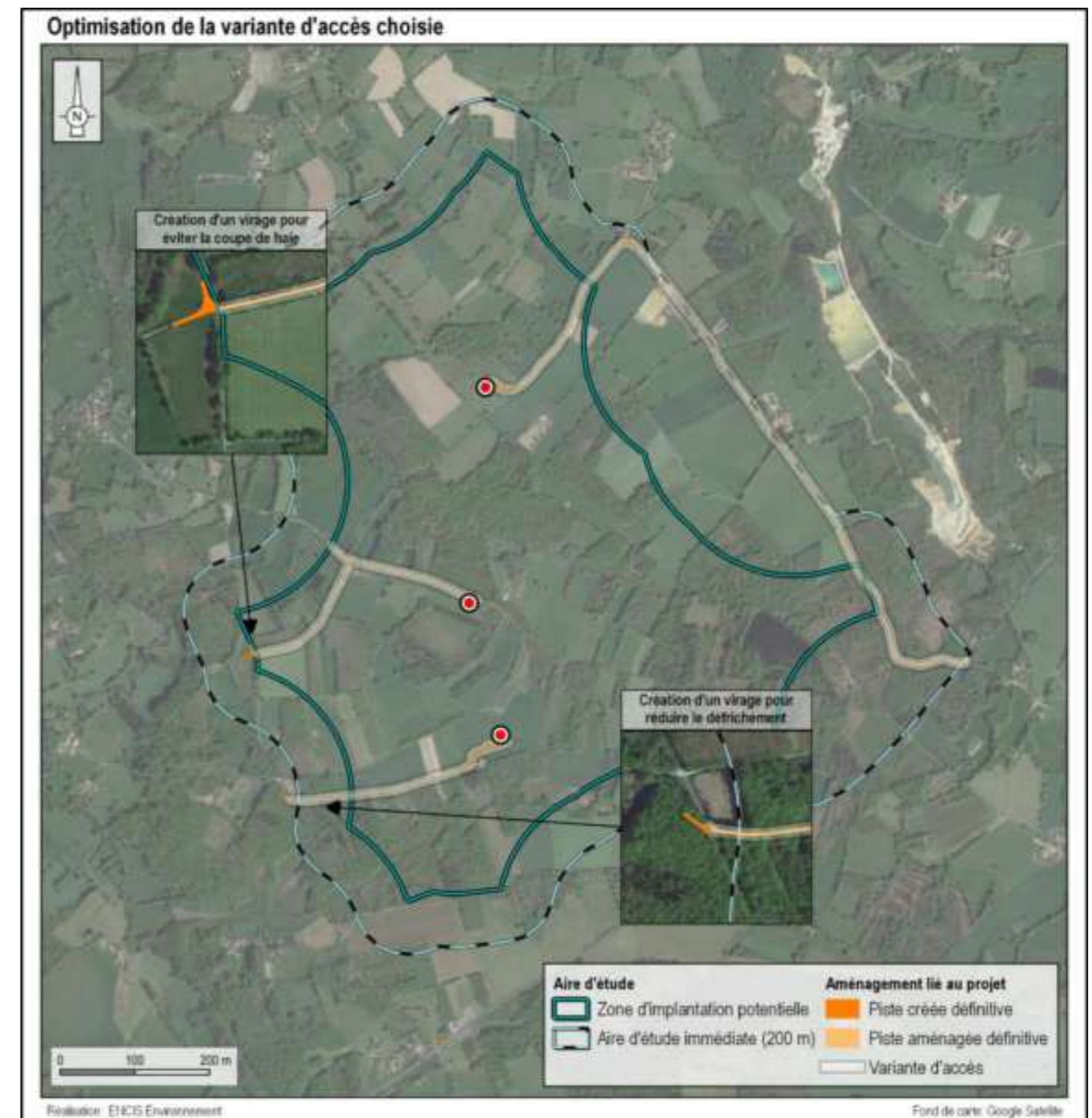
Variante d'accès - Stratégie n°1 : Création de deux grands virages

Variante d'accès - Stratégie n°2 : Passage du chemin d'accès à E1 dans le fond de vallon des Vergnes

Variante d'accès - Stratégie n°3 : Création d'un grand virage entre E2 et E3 et défrichement d'un boisement à l'est

Variante d'accès - Stratégie n°4 (optimisée) : Accès aux éoliennes par l'est et l'ouest de la ZIP en favorisant les accès existants

D'un point de vue paysager la variante d'accès 4 est la variante la plus optimisée. En effet cette variante permet d'éviter la création de nouveaux chemins qui nécessiteraient des défrichements supplémentaires, ainsi que l'abattage d'arbres de haut-jet. En optimisant les chemins existants, la variante 4 impliquera des interventions d'élagage, d'abattage d'arbres et de haies. Les interventions d'élagage seront raisonnées et respectueuses de la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité (cf : mesure MC2, chapitre 6.3 sur les mesures propres à la phase de construction).



Carte 30 : Optimisation de la variante d'accès choisie.

4.4 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer un scénario et plusieurs variantes. La variante de projet n°2 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

4.4.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de 3 éoliennes d'un gabarit similaire à celui retenu pour l'évaluation des impacts. Les aérogénérateurs retenus pour l'évaluation des impacts sont de type V150 du fabricant Vestas.

Leur puissance nominale est de 5,6 MW. Leur hauteur est de 200 m en bout de pale : le mât mesure 125 m et les pales font 75 m chacune. Il est important de préciser que ce sont des valeurs maximales et que le gabarit de type V150 a été choisi car il permet de maximiser les impacts.

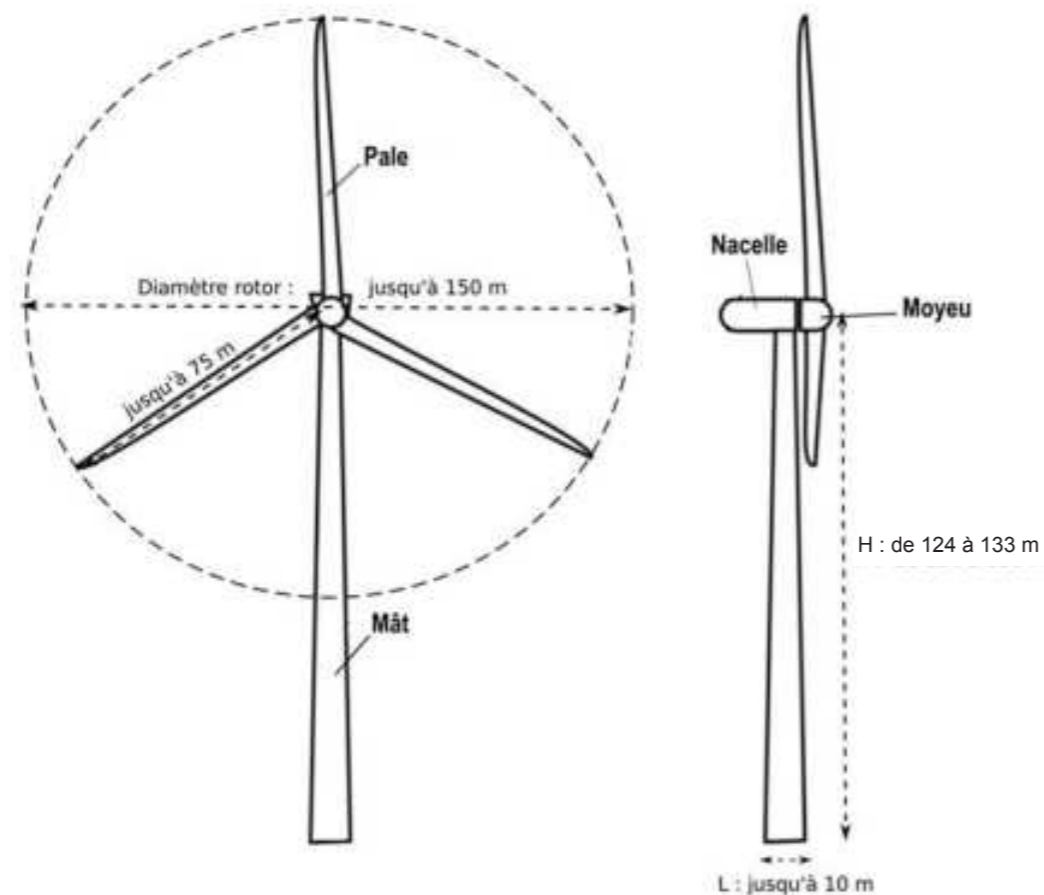


Figure 17 : Schéma d'une éolienne avec un gabarit similaire à celui retenu pour l'évaluation des impacts.

4.4.2 Les aménagements connexes

4.4.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum de bande roulante avec un espace minimum dégagé de 5,5 m au total). Ces pistes représenteront 4 743 mètres linéaires.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 659 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées de graves et de graviers non traités (GNT) calcaire / granit de couleur beige / grise.

Les plateformes de montage devront également être créées. La totalité des plateformes de montage occupe une superficie de 8 552 m². Elles sont composées de concassé de granit de couleur beige/gris.



Photographie 130 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.

Plusieurs stratégies d'accès ont été étudiées. Elles ont fait l'objet d'une étude de 3 variantes :

Variante d'accès - Stratégie n°1 : Création de deux grands virages

Variante d'accès - Stratégie n°2 : Passage du chemin d'accès à E1 dans le fond de vallon des Vergnes

Variante d'accès - Stratégie n°3 : Création d'un grand virage entre E2 et E3 et défrichage d'un boisement à l'est

Variante d'accès - Stratégie n°4 (optimisée) : Accès aux éoliennes par l'est et l'ouest de la ZIP en favorisant les accès existants

Pour rappel, d'un point de vue paysager la variante d'accès 4 est la variante la plus optimisée (cf : chapitre 4.3.5 page précédente).

4.4.2.2 Poste de livraison

Deux postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici un bardage bois à claire-voie ainsi qu'une couleur propice à une bonne intégration paysagère (RAL 7003) pour les huisseries. Leur emprise au sol est de 9 x 2,65 m, soit environ 24,3 m², pour une hauteur de 2,6 m.

4.4.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

4.4.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 707 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 30 m de diamètre au maximum, pour une profondeur théorique de 4 m (des études de sols seront réalisées). Lors des travaux, un volume de terre d'environ 4 536 m³ par éolienne est décaissé, soit un total de 13 609 m³.

4.4.2.5 Défrichage, coupes d'arbres et de haies et élagage

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés et des haies et des arbres seront abattus pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne.

Certains arbres seront également élagués pour permettre le passage des convois exceptionnels.

Le défrichage couvre une surface totale de 240 m² et 302 mètres linéaires de haies seront coupées (cf : tableau page suivante).

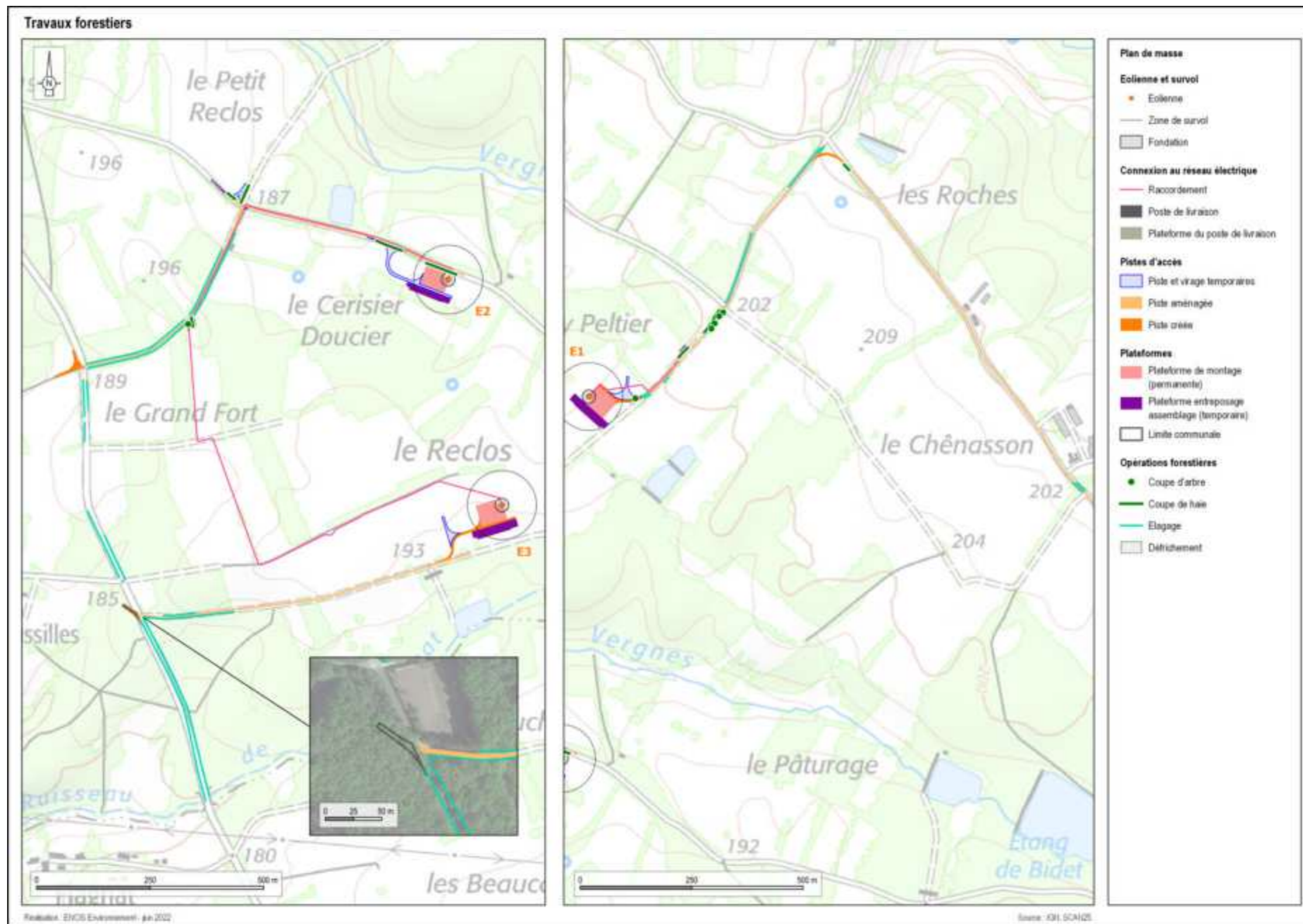
L'accès aux trois éoliennes et au poste de livraison n°2 nécessitera l'élagage de 2 750 mètres linéaires de haies multistrates et de lisières de boisements. Afin de préserver à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité, la mesure MC2 permettra de mettre en place un élagage raisonné (cf : chapitre 6.3 sur les mesures propres à la phase de construction).

Section et parcelle	Commune	Installation	Surface totale de défrichage	Superficie totale de la parcelle	Surface défrichée par rapport à la surface de la parcelle (%)
F 596	Ambernac	Virage de la piste d'accès à l'éolienne E3	00 ha 02 a 40 ca	00 ha 54 a 14 ca	4,4 %
Total	-	-	00 ha 02 a 40 ca	-	-

Tableau 15 : Tableau des surfaces de défrichage.

Localisation	Linéaire coupé (en mètres)	Type de linéaire coupé
Piste d'accès à E1	22	Alignement arboré
	56	Alignement arboré
	4 arbres	Alignement arboré
Poste de livraison n°1	25	Haie relictuelle
Eolienne 1	1 arbre	Arbres au sein d'un alignement arboré
Poste de livraison n°2	1 arbre	Un arbre isolé
	20	Lisière boisée
Piste d'accès à E2	44	Haie multistrates
	19	Haie basse
Eolienne 2	128	Haie multistrates
Total	302	

Tableau 16 : Tableau de synthèse des aménagements impliquant une coupe de haie.



Carte 31 : Carte des travaux d'abattage et d'élagage - Accès et plateformes E1 - E2 - E3.

Localisation	Linéaire élagué (en mètres)	Type de linéaire élagué
Accès à E1	2 arbres	Haie multistrates
	2 arbres	Alignement arboré
	110	Boisement de feuillus
	166	Boisement de feuillus
	50	Alignement arboré
Accès à E2 et E3	1 122	Boisement de feuillus
	176	Haie multistrates
	266	Boisement de feuillus
Accès au poste de livraison n°2	456	Haie multistrate
	404	Lisière de boisement
Total	2 750	

Tableau 17 : Tableau de synthèse des aménagements impliquant de l'élagage.

4.4.3 La description des travaux

Le chantier de construction du parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ 9 mois : une semaine pour la préparation du site, deux semaines pour le défrichage, deux mois pour le terrassement, deux mois pour le génie civil, 1 mois de séchage des fondations, un mois pour le génie électrique, deux semaines pour l'acheminement des éoliennes, deux mois pour le levage et l'assemblage des machines et le raccordement et trois semaines pour les réglages et la mise en service.

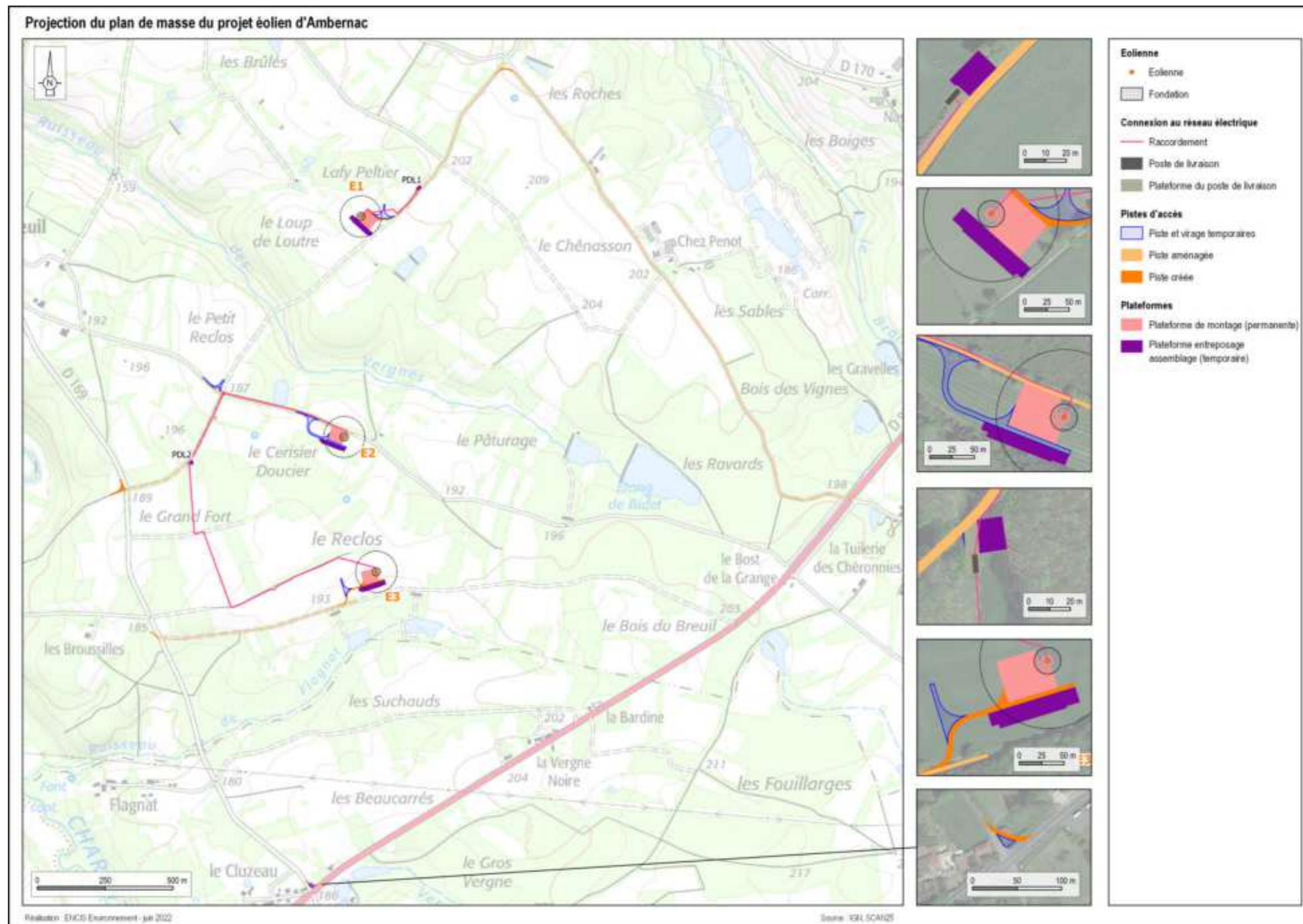
4.4.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (20 à 30 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, de la totalité des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

4.4.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 32 : Plan de masse du projet.

5. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

5.1 Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

5.1.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

5.1.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. planche suivante).

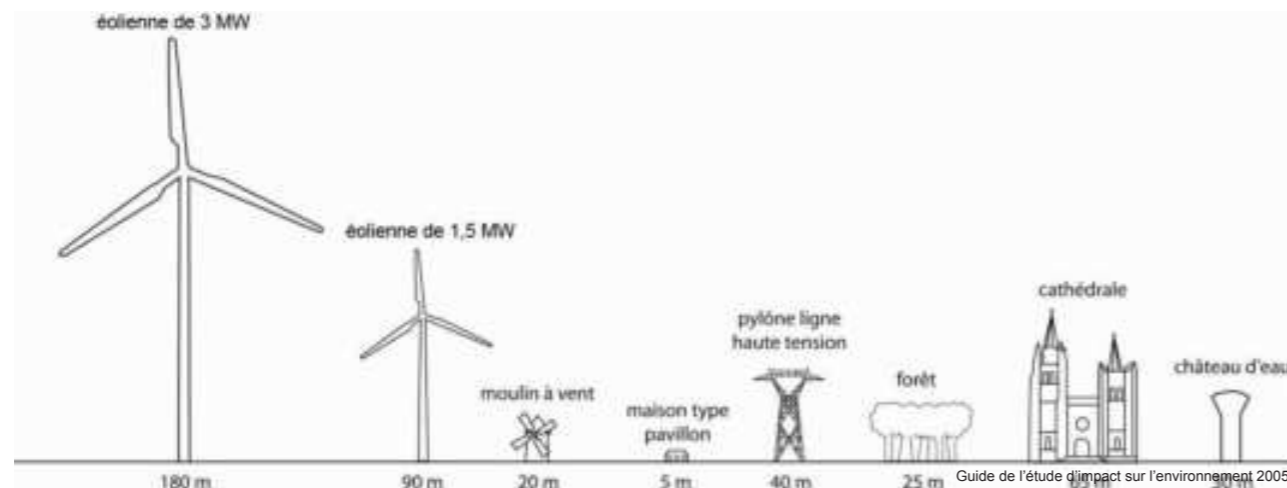


Figure 18 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

5.1.1.2 La couleur

L'arrêté du 13 novembre 2009, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 19 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

5.1.1.3 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 20 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.

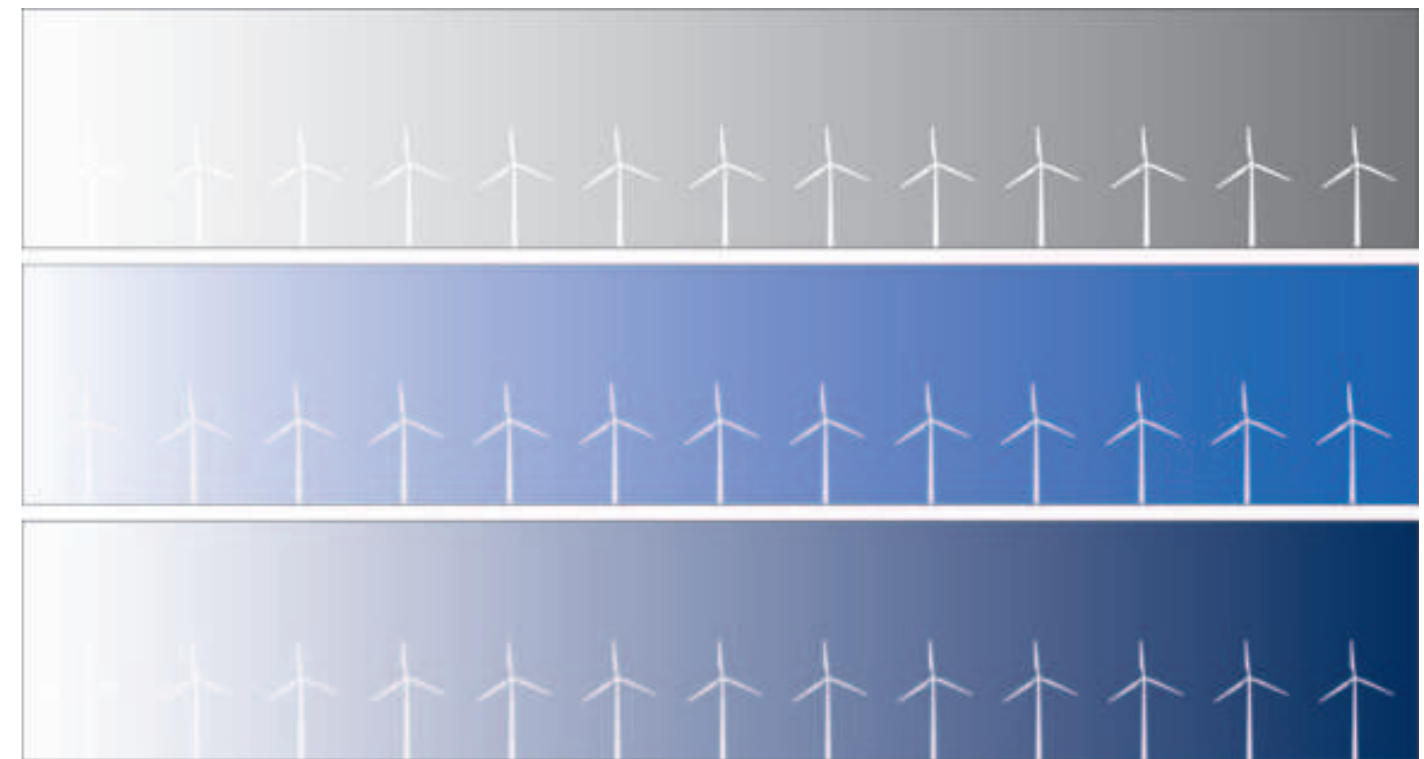


Figure 21 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

5.1.1.4 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 131 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdélou (photo : F. Bonnenfant).

5.1.1.5 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

5.1.1.6 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 132 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

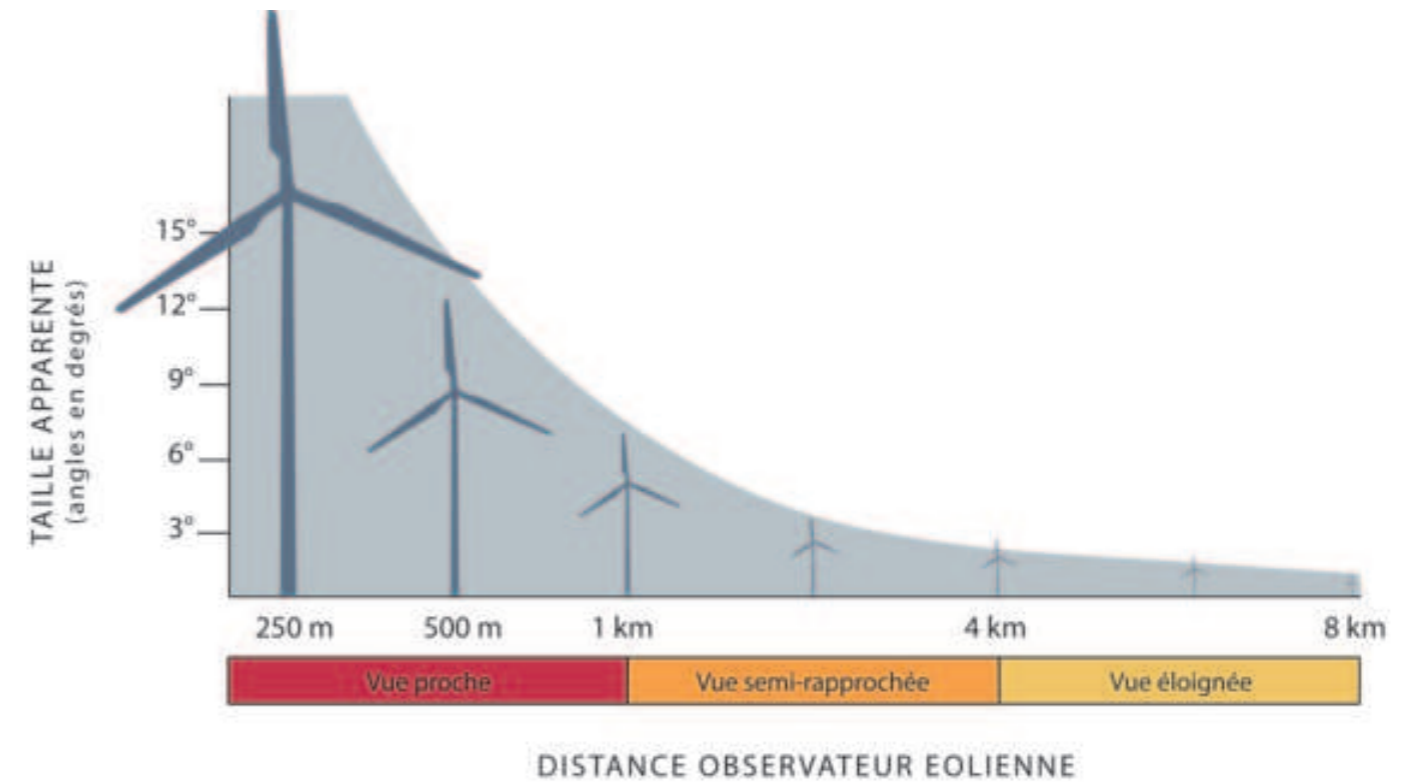


Figure 22 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

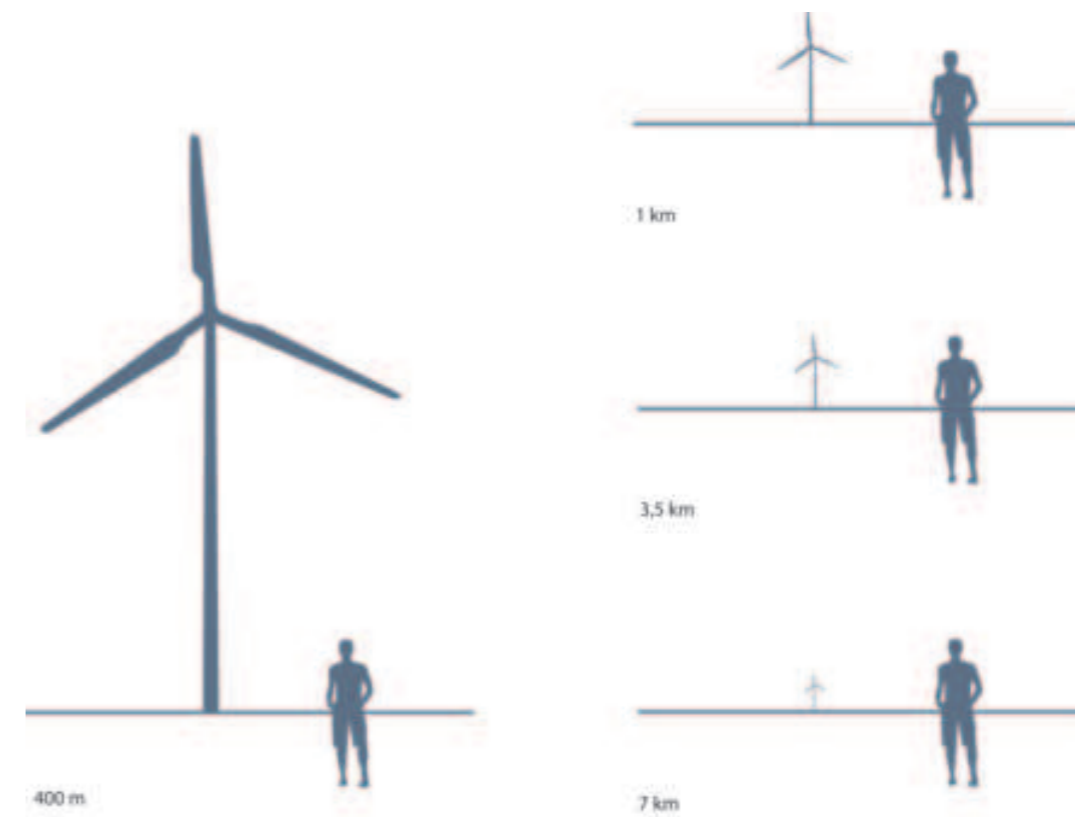


Figure 23 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance



Figure 24 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Rapports d'échelle et proportions des éoliennes



Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le gabarit retenu (150 m de diamètre pour le rotor et 200 m en bout de pale, soit un mât de 125 m) est de $125 / 150$, soit 0.8 pour 1.

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

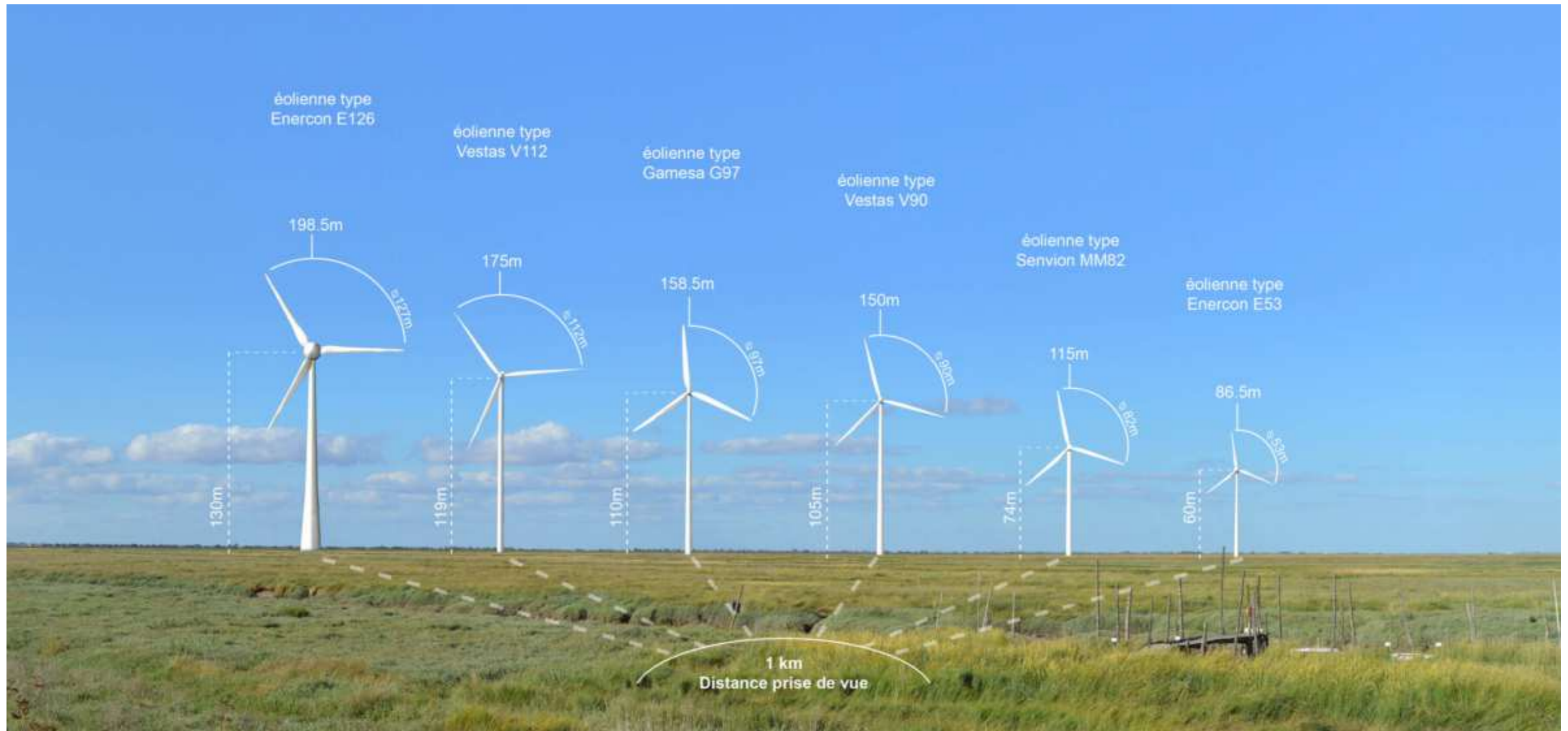


Figure 26 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mât et de moyeux pour les différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « flutte ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

5.1.2 Principales problématiques éolien / paysage

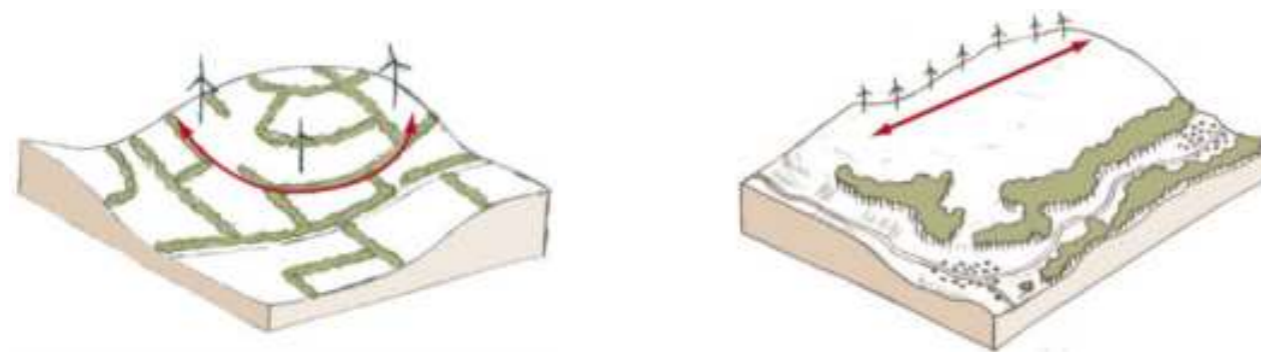
5.1.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



Implantation en ligne le long d'un axe structurant

Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage

Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 27 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

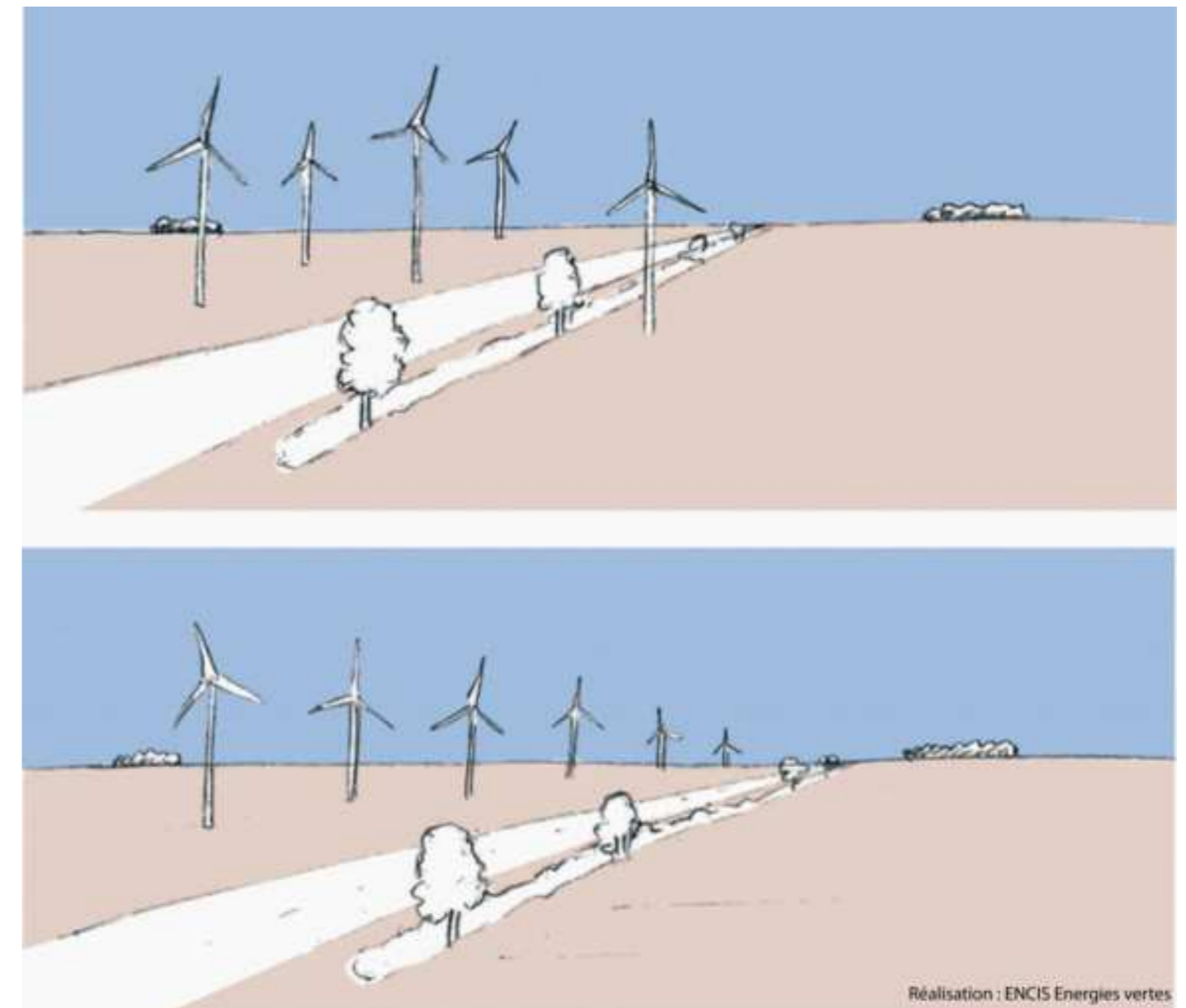


Figure 28 : Lisibilité du parc éolien.

5.1.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respirations suffisamment importantes et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

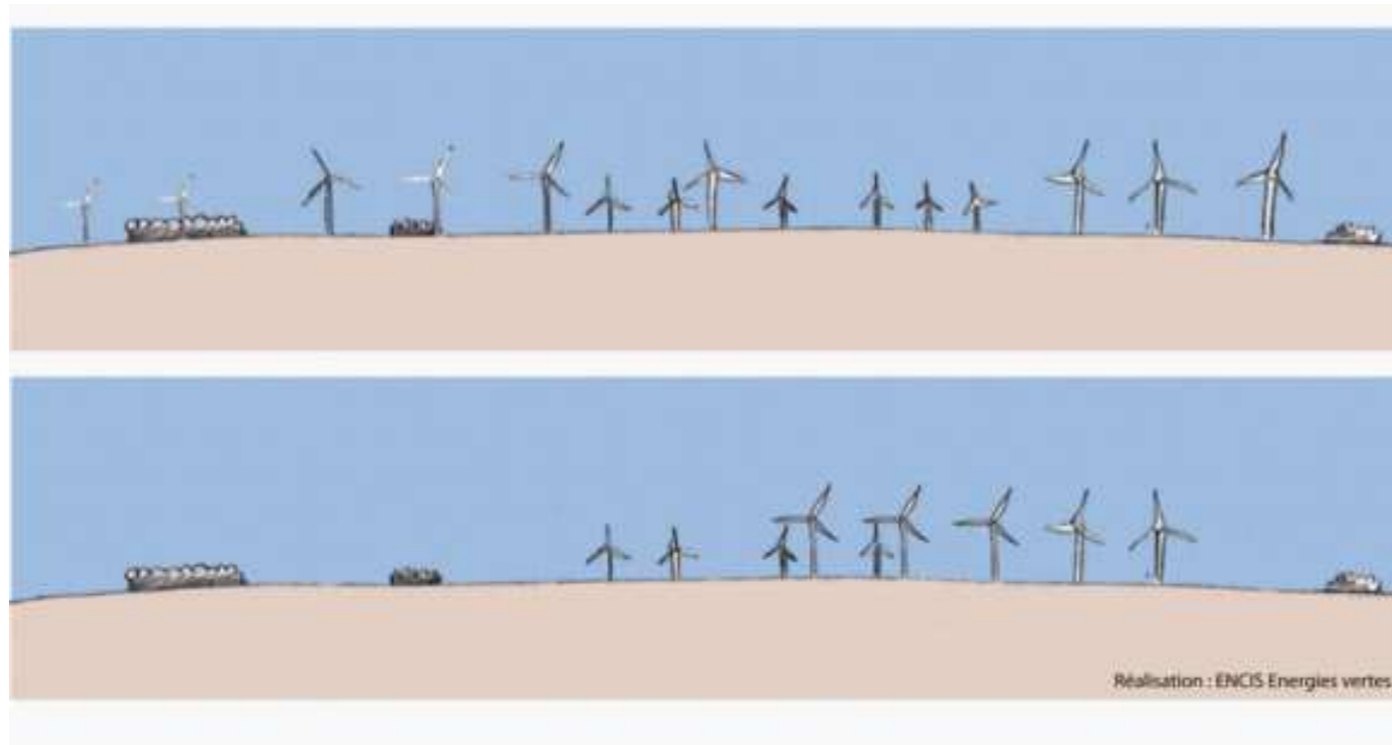


Figure 29 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

5.1.2.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 30 : Paysage brouillé

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5.1.3 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

5.1.3.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

5.1.3.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale de éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les agriculteurs ont une perception nettement plus positive que la moyenne sur l'ensemble des points d'image.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gâche le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ? », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

5.1.3.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - o Des objets qualifiés d' « industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile

- o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

5.1.3.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Laméran), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de neuf mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

5.2.3.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

5.2.3.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

Le défrichage couvre une surface totale de 657 m² et 240 mètres linéaires de haies seront coupées (cf : chapitre 4.4.2.5 : Défrichage ou coupe d'arbre). Le paysage bocager et le site d'implantation étant éloigné des principaux lieux de vie et des axes de circulation, l'impact visuel du défrichage et des coupes restera minime. Plusieurs variantes d'accès ont été étudiées et la variante sélectionnée aura permis de limiter le linéaire de haie à couper ainsi que les surfaces à défricher. L'accès au poste de livraison n°2 nécessitera l'élagage de 860 mètres linéaires de haies multistrates et de lisières de boisements. Afin de préserver à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité, la mesure MC2 permettra de mettre en place un élagage raisonné (cf : chapitre 6.3 sur les mesures propres à la phase de construction).

Les conséquences directes de cette phase auront un impact sur le paysage modéré à court terme et faible à long terme.

5.2.3.3 Phase d'acheminement des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

5.2.3.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la

création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact permanent très faible sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes modifiera paysage car ces plateformes seront visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 133 : Illustration d'un chantier éolien

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité,

richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 40 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par wpd selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien d'Ambernac – Tome 4.3 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, **les éoliennes pourraient être perceptibles depuis la majeure partie du territoire. Toutefois les caractéristiques bocagères du paysage jouent un rôle important dans la réduction des perceptions du projet éolien principalement dans l'AEE et l'AER. Il est important de préciser que les données permettant de réaliser la ZIV (page suivante) ne prennent pas en compte le réseau de haies, qui est une composante majeure du territoire sur ce secteur.**

Les éoliennes seraient donc très peu perceptibles depuis l'AEE en raison de l'importance de la couverture boisée et du réseau dense de haies. Les principaux secteurs de visibilité correspondent à des rebords de vallée ou des points hauts dégagés. Globalement les perceptions du projet restent rares et anecdotiques.

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des photomontages.

Les **paysages de plaines vallonnées et / ou boisées** (du Ruffécois et des unités paysagères des terres de brandes) correspondent à des reliefs peu marqués offrant parfois des horizons lointains, notamment dans les secteurs de grandes cultures.

Ces unités paysagères se concentrent sur la moitié ouest du territoire étudié, et leur distance au projet éolien, très variable, modère plus ou moins la prégnance d'un projet de grande hauteur depuis ces secteurs. Cependant, sur le territoire étudié, le bocage reste très présent et limite ces ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords des vallées voisines.

Les **paysages de vallées** sont représentés sur ce territoire par deux unités paysagères : le Val d'Angoumois et les vallées de la Vienne et de ses affluents.

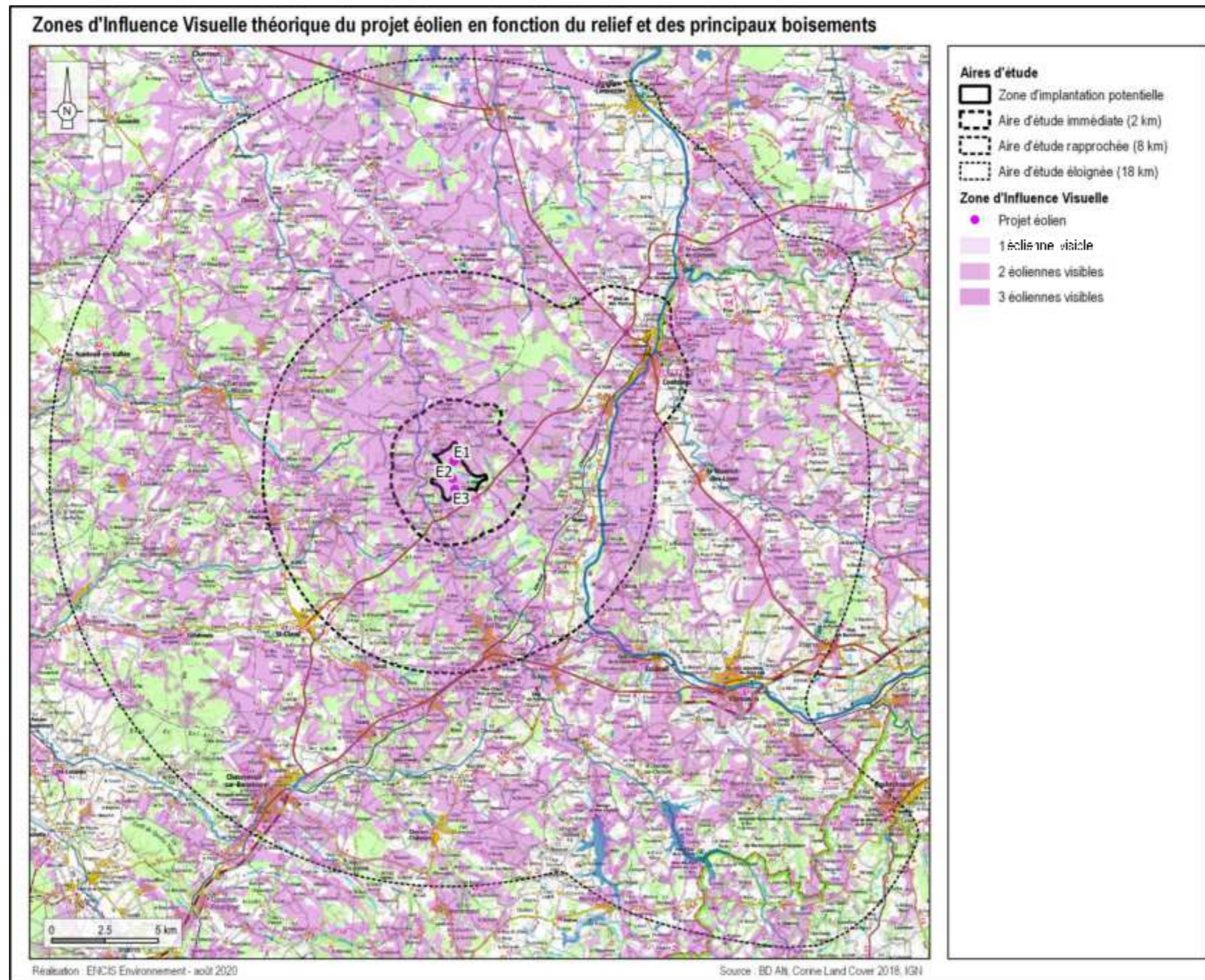
Concernant le val d'Angoumois, les visibilitées des trois éoliennes sont inexistantes depuis les fonds de vallées situés à l'ouest du territoire : les reliefs, souvent couverts d'un bocage dense et de boisements, empêchent toute échappée visuelle. Les ouvertures visuelles sont concentrées à la marge de ces vallées, depuis les hauts-versants et les unités paysagères voisines. Cependant dans l'AEI, à proximité du projet, la vallée de la Charente et le vallon du Braillou offrent des points de vue rapprochés où les éoliennes peuvent être prégnantes dans le paysage, avec des possibilités d'effets de dominance depuis les rebords de versant opposés au projet (cf photomontages 33 et 39 de carnet de photomontages en annexe).

La vallée de la Vienne est en partie concernée par la ZIV théorique du projet. Ce sont les versants côté est qui sont les plus susceptibles d'offrir des visibilitées. Cependant, les boisements et les rideaux d'arbres du bocage cloisonnent les vues et les perceptions des éoliennes restent sporadiques et le plus souvent très partielles et limitées à la hauteur de la nacelle.

Les **paysages de bocages**, ici représentés par l'unité paysagère des terres froides et par une unité paysagère du Limousin (le plateau de Rochechouart), couvrent la moitié est du territoire. Dans ces paysages, le bocage tient une place encore très importante. Des visibilitées du projet sont possibles depuis cette unité paysagère, au gré des percées dans la trame arborée, mais elles restent ponctuelles. Les vallonnements intermédiaires masquent le plus souvent le relief accueillant les éoliennes. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée seule la partie haute des aérogénérateurs serait perceptible.

Le projet éolien se situe dans l'unité paysagère des terres froides. A proximité du site d'implantation, la prégnance des éoliennes, qui apparaissent nettement au-dessus des strates arborées, est fréquente.

Les **Paysages de villes**, ici représentés par Confolens, couvrent une petite partie du territoire étudié. Dans ce paysage urbain, la végétation d'agrément ainsi que les éléments bâtis du centre-ville et de la péri-urbanité jouent le rôle de masques visuels qui cloisonnent les vues et limitent les perceptions du projet éolien. Le relief des versants de la vallée de la Vienne limite à la fois les échappées visuelles depuis le centre-ville, mais peuvent, à contrario, offrir une position de belvédère. Ainsi des visibilitées restent possibles au gré des percées dans la trame arborée et bâtie depuis les rebords de versants, coté rive droite de la Vienne. Mais ces dernières restent ponctuelles, le plus souvent limitées par une trame bocagère dense. Depuis ces points de vue généralement anecdotiques, seule la partie haute des éoliennes est perceptible.



Carte 33 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.

5.3.4 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

Tableau 18 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.

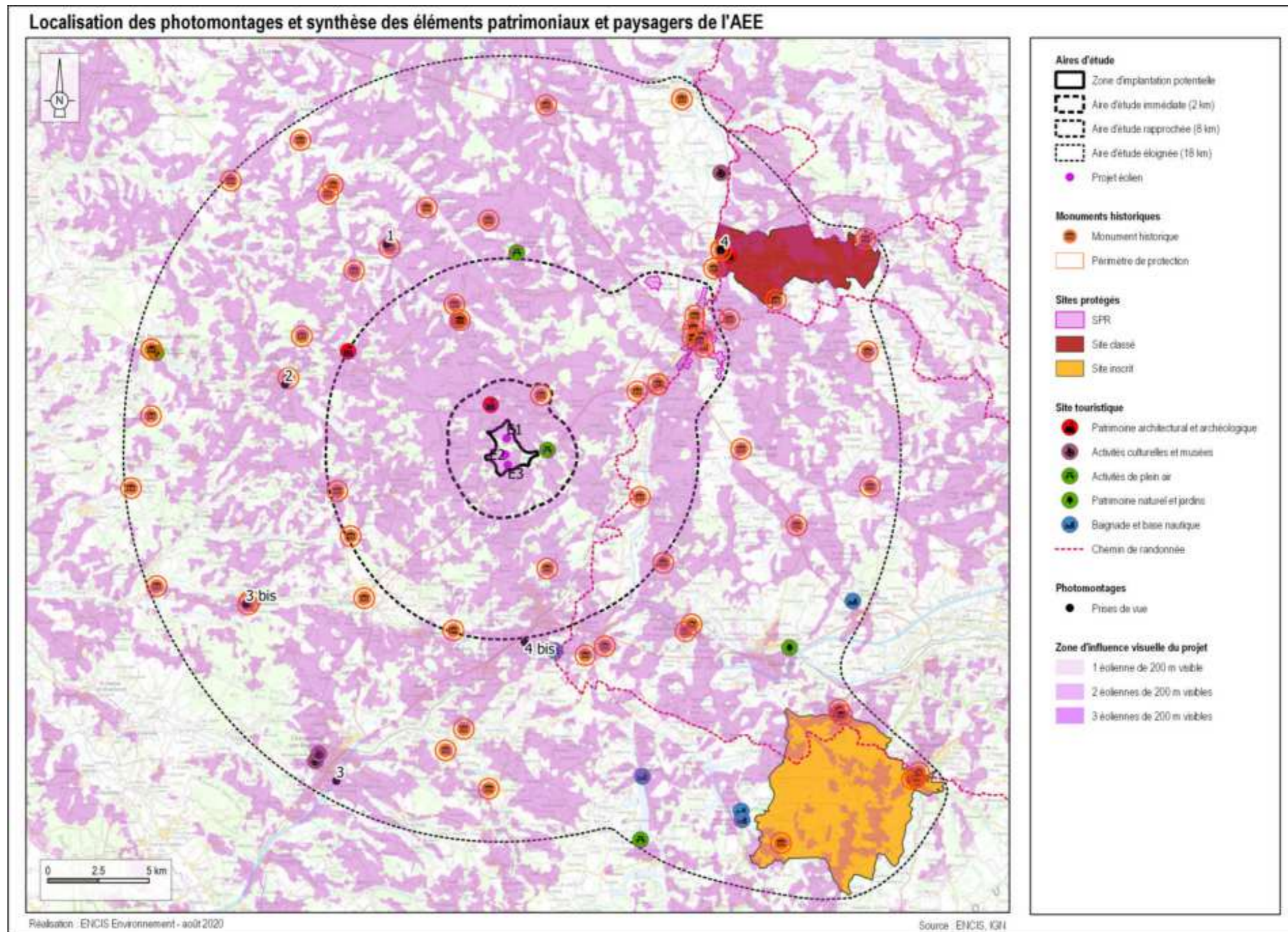
5.3.4.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, 6 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Monument historique	Vue depuis le château d'Ordières - Benest	Faible
2	Lieu de Vie	Vue depuis Champagne-Mouton	Très faible
3	Axe de circulation	Vue depuis la N141 à l'Est de Chasseneuil-sur-Bonnieure	Nul
3bis	Monument historique	Vue depuis la lanterne des morts à Cellefrouin	Très faible
4	Site classé, monument historique, GR48	Vue depuis les remparts du château de Saint-Germain-de-Confolens	Très faible
4bis	Effets cumulés	Vue depuis la carrière de Roumazière, offrant un panorama sur la ville	Nul



Carte 34 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

5.3.4.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants environ). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

Rochechouart (3 781 habitants en 2016)

La ville de Rochechouart est le principal pôle urbain de l'aire d'étude en nombre d'habitant.

Principalement en raison de la distance importante, environ 25 km, aucune perception du projet éolien d'Ambernac n'est possible depuis le centre-ville. Les masques bâtis ainsi que la végétation sont également des éléments qui empêchent les perspectives en direction des éoliennes. **L'impact est nul.**

Chasseneuil-sur-Bonnieure (3 050 habitants en 2016)

Chasseneuil-sur-Bonnieure est l'un des principaux lieux de vie, en terme de nombre d'habitant, du territoire étudié. La ville est implantée le long de la route nationale N141.

Si des visibilitées partielles ont été identifiées lors de l'état initial du paysage depuis certains secteurs situés en périphérie du bourg, comme depuis le pont autoroutier le long de la D62, après vérification aucune perception n'est possible depuis ce lieu de vie et sa périphérie. Le cordon boisé qui souligne l'horizon masque les éoliennes (Cf : photomontage 3 page suivante). **L'impact est nul.**

Chabanais (1 693 habitants en 2016)

La ville de Chabanais est implantée dans la vallée de la Vienne à proximité de la route nationale N 141.

Des perceptions lointaines du projet sont possibles depuis la route départementale D29 qui longe les rebords de versants de la vallée de la Vienne en rive gauche. Cependant ces perceptions sont rendues partielles, limitées au bout des pales, en raison de la distance importante et de la végétation qui peuple le versant opposé. **L'impact est jugé très faible.**

Nanteuil-en-vallée (1 346 habitants en 2016)

Située à l'est de l'AEE, la ville de Nanteuil-en-vallée concentre un patrimoine historique riche, lié à la présence d'une ancienne abbaye. L'implantation de la ville dans la vallée de l'Argentor empêche toute perspective visuelle en direction du projet éolien. **Par conséquent l'impact visuel du projet depuis ce lieu de vie est nul.**

Availles-Limouzine (1 281 habitants en 2016)

La ville est implantée dans la vallée de la Vienne, au nord de l'aire d'étude éloignée. Les versants de la vallée de la Vienne empêchent toute perspective visuelle en direction du projet éolien. L'intégralité de la

ville d'Availles-Limouzine, ainsi que sa périphérie immédiate sont exclues de la zone d'influence visuelle du projet. **L'impact est nul.**

Saint-Claud (1 057 habitants en 2016)

Saint-Claud est une ville implantée sur un haut de versant de la vallée du Son. Principalement en raison de la dépression formée par la vallée du Son, l'intégralité de la ville est exclue de la zone d'influence visuelle du projet. **L'impact est nul.**

Champagne-Mouton (889 habitants en 2016)

Le bourg de Champagne-Mouton est implanté sur les bords de l'Argent, à la croisée des routes départementales D28 et D740.

Des perceptions partielles et anecdotiques du projet éolien sont identifiées depuis les secteurs dégagés situés en périphérie nord de la ville, sur les rebords de versant de la vallée de l'Argent. Depuis ces points de vue seul le bout des pales des éoliennes émerge de la canopée des feuillus (Cf : photomontage 2 page suivante). **L'impact est très faible.**



Photographie 134 : Esquisse et photomontage illustrant le rôle de masque visuel joué par la végétation depuis un pont sur la N141 à proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure (photomontage 3).



Photographie 135 : Esquisse et photomontage illustrant le projet éolien d'Ambernac, en arrière-plan du parc en activité du Confolentais, depuis le cimetière de Champagne-Mouton (photomontage 2).

5.3.4.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque visuel. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses. Ces routes sont parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions des trois éoliennes restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important. Mais ces perceptions restent rares et quasi imperceptibles pour un observateur en mouvement non averti.

La N141 au sud de l'AEE

La route N141 est l'axe de circulation le plus fréquenté des aires d'étude. Sur plusieurs kilomètres de tronçon, les abords de la N141 sont caractérisés par la présence de talus végétalisés qui empêchent toute échappée visuelle en direction du projet. Certains secteurs sont susceptibles d'offrir des visibilités partielles, limitées à l'extrémité des pales des éoliennes, comme dans le secteur de Fontafie. De manière générale les perceptions du projet sont rendues impossibles par le paysage bocager traversé par la nationale. **L'impact est très faible voire quasi nul.**

La D948 au nord et à l'est de l'AEE

Cette route prolonge la D148. Cet axe routier permet de rejoindre le bourg d'Étagnac, à proximité de la N141, à Pressac en passant par la ville de Confolens dans l'AER.

Les perceptions des trois éoliennes sont contraintes, sur une majeure partie du tronçon, par le réseau de haies, relativement dense dans ce secteur. On note toutefois quelques très rares visibilités depuis certains points hauts, en bordures des parcelles dégagées. Toutefois ces perceptions sont quasiment imperceptibles pour un automobiliste. **L'impact est très faible.**

La D951 au sud-ouest et au nord-est de l'AEE

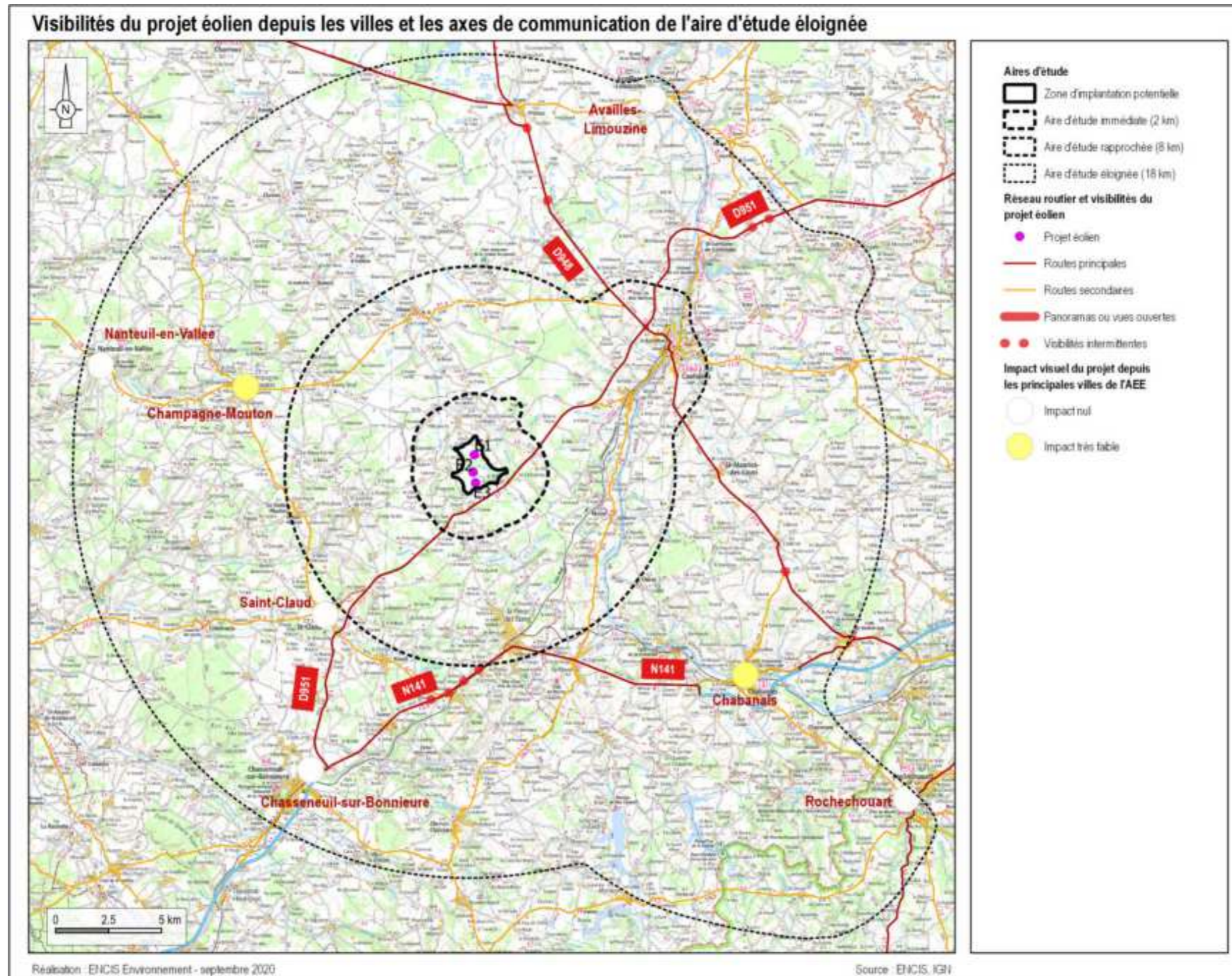
Cette route permet de relier la ville de Bellac, en Haute-Vienne, à Chasseneuil-sur-Bonnieure au sud-est de l'AEE. Depuis le nord-est de l'AEE en direction de Confolens, la route traverse un secteur au bocage dense. Une courte fenêtre de visibilité entre les rideaux d'arbres offre une vue ponctuelle du projet depuis le plateau qui domine la vallée de l'Issoire. Hormis cette ouverture visuelle aucune autre perception des éoliennes n'a été identifiée sur ce tronçon routier dans l'aire d'étude éloignée. **L'impact est très faible voire quasi nul.**

Globalement, depuis les principaux tronçons routiers de l'aire d'étude éloignée, les trois éoliennes du projet restent quasiment imperceptibles pour un conducteur. Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien d'Ambernac sur les axes de circulation est très faible, et que le projet marque le territoire éloigné uniquement de façon anecdotique.



Photographie 136 : Vue en direction du projet éolien depuis la D951, depuis le plateau bocager délimité par la Vienne et l'Issoire au nord-est de l'AEE (source : Google Street view).

Carte 35 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.



5.3.4.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page 159 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont l'impact est jugé faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 45 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, onze sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Le château de Rochechouart, musée d'art contemporain de la Haute-Vienne (MH n°1)

Le château de Rochechouart a été construit vers l'an Mil sur un promontoire rocheux dominant les vallons de la Graine et de la Vayres. **L'enjeu de cet élément est fort.**

Principalement en raison de la distance importante qui sépare le château de la zone d'implantation potentielle et des masques végétaux, aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis l'édifice et son périmètre de protection. **L'impact est nul.**

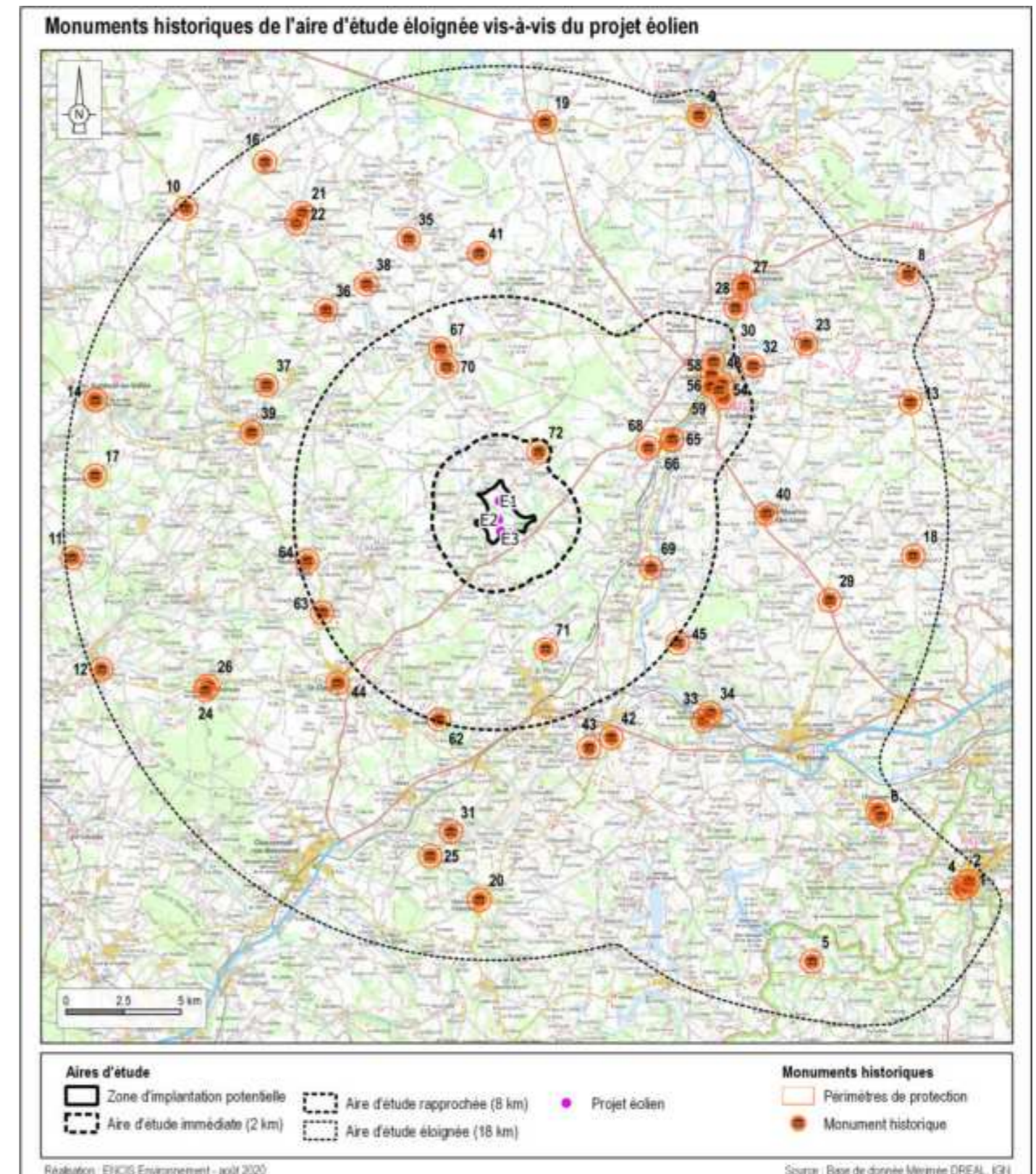
Les vestiges de la villa gallo-romaine de Cassinomagus (MH n°6)

Ce site archéologique abrite les vestiges d'anciens thermes gallo-romains, les mieux conservés et les plus monumentaux de France. **Son enjeu est fort.**

Aucune visibilité du projet éolien d'Ambernac n'a été identifiée depuis le site archéologique de Cassinomagus. Les principales raisons de cette absence de perception sont dues à la présence de haies autour du site, de masques bâtis et d'un relief limitant les échappées visuelles vers le nord-ouest.

Compte tenu de l'absence de visibilité l'impact est jugé nul.

Carte 36 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée vis-à-vis du projet éolien.



Le château en ruines à Saint-Germain-de-Confolens (MH n°28)

Ce château du XII^{ème} est implanté à la confluence de la Vienne et de l'Issoire, sur un versant dominant le bourg de Saint-Germain-de-Confolens et son pont médiéval, qu'il contrôlait. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Les éoliennes sont ici masquées par le relief et la végétation. Toutefois l'extrémité du bout des pales de l'éolienne E1 peut émerger ponctuellement de l'horizon. Cette perception intermittente reste toutefois anecdotique et difficilement perceptible pour un observateur non averti. Les perceptions restent globalement partielles, anecdotiques et lointaines depuis les ruines. **L'impact est très faible voire quasi nul.**



Photographie 138 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac, depuis le point de vue panoramique du château Saint-Germain-de-Confolens (photomontage n°4 du carnet de photomontage).



Photographie 137 : Photomontage illustrant le point de vue panoramique depuis le château de Saint-Germain-de-Confolens et le rôle de masque joué par les boisements à l'horizon (photomontage n°4 du carnet de photomontage).

Le château d'Ordières (MH n°38)

Le château d'Ordières est un monument historique inscrit implanté sur le rebord de versant de vallon secondaire de la vallée de la Charente. Le donjon pourrait dater du 14^{ème} siècle. L'édifice subira de nombreux remaniements architecturaux au cours de son histoire. **L'enjeu est modéré.**

La route permettant d'accéder à l'édifice depuis la RD36, offre un point de vue panoramique sur les boisements qui peuplent les versants de la vallée de la Charente. Le projet éolien d'Ambernac est partiellement visible depuis ce point de vue. Une covisibilité directe est ici identifiée entre les éoliennes et la toiture du château. Toutefois la distance entre l'édifice et les éoliennes, plus de onze kilomètres, et le caractère dynamique de la perception, tendent à réduire l'impact visuel du projet. **L'impact est faible.**



Photographie 140 : Détail de l'esquisse du projet éolien d'Ambernac et de la relation visuelle que les éoliennes entretiennent avec la toiture du château (photomontage n°1 du carnet de photomontage).



Photographie 139 : Photomontage illustrant la covisibilité entre le château d'Ordières et le projet éolien (photomontage n°1 du carnet de photomontage).

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DE PROJET ÉOLIEN AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	87	Rochechouart	Château de Rochechouart	Classé	Fort	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée, principalement en raison de la distance importante qui sépare les monuments de Rochechouart du projet éolien. Les éléments bâtis et végétaux du centre-ville empêchent également les perspectives visuelles en direction des éoliennes.	Nul	24,6
2	87	Rochechouart	Église Saint-Julien	Inscrit	Modéré		Nul	24,5
3	87	Rochechouart	Ancien prieuré Saint-Sauveur	Partiellement inscrit	Faible		Nul	24,5
4	87	Rochechouart	Pont du Moulin de la Côte	Inscrit	Faible		Nul	24,6
5	87	Videix	Église Sainte-Marie-Madeleine	Inscrit	Modéré	Le monument est exclu de la zone d'influence visuelle du projet éolien en raison du relief et de la présence de haies et des boisements.	Nul	22,4
6	16	Chassenon	Vestige de la villa gallo-romaine de Cassinomagus	Protection mixte	Fort	Le réseau de haies et de boisements qui caractérise les paysages de Chassenon masque la ligne d'horizon en direction du projet éolien. Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée.	Nul	19,8
7	16	Chassenon	Amphithéâtre (restes d'un)	Classé	Faible		Nul	19,5
8	16	Brillac	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Le contexte bocager des abords de la ville de Brillac, couplé aux éléments bâtis du bourg, empêchent toute échappée visuelle en direction du projet éolien.	Nul	19,4
9	86	Availles-Limouzine	Maison	Inscrit	Faible	Le relief de la vallée de la Vienne empêche les échappées visuelles en direction des trois éoliennes depuis le monument historique et son périmètre de protection.	Nul	18,1
10	86	Surin	Eglise	Classé	Modéré	Des perceptions lointaines du projet éolien sont identifiées au sud de l'église.	Très faible	17,8
11	16	Saint-Sulpice-de-Ruffec	Eglise Saint-Sulpice	Inscrit	Modéré	Les caractéristiques du relief viennent exclure l'église de la zone d'influence visuelle du projet éolien d'Ambernac.	Nul	17,7
12	16	Ventouse	Eglise Saint-Martin	Partiellement inscrit	Modéré	L'implantation du village de Ventouse sur un petit relief, offre des perspectives visuelles en direction du projet éolien. Des visibilités lointaines, anecdotiques et limitées à la partie haute des éoliennes sont identifiées à l'est du monument.	Très faible	17,6
13	16	Lesterps	Abbatiale Saint-Pierre	Classé	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée.	Nul	17,2
14	16	Nanteuil-en-Vallée	Eglise Saint-Jean Baptiste	Partiellement inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief, aucune visibilité des éoliennes n'est possible depuis les monuments de Nanteuil-en-Vallée et leur périmètre de protection.	Nul	17,1
15	16	Nanteuil-en-Vallée	Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoit	Partiellement classé	Modéré		Nul	17,1
16	86	Asnois	Château de Beauregard	Partiellement inscrit	Faible	Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Charente.	Nul	17,1
17	16	Nanteuil-en-Vallée	Chapelle Saint-Eutrope	Classé	Faible	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est possible principalement en raison de la présence d'importants boisements situés à l'est du périmètre de protection.	Nul	16,7

RELATIONS DU PROJET ÉOLIEN AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
18	16	Saulgond	Eglise Saint-Genis	Inscrit	Modéré	Aucune perception des éoliennes n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	16,6
19	86	Pressac	Eglise Saint-Just	Classé	Modéré	Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	15,7
20	16	Cherves-Châtelars	Eglise Notre-Dame et Saint-Pierre (Cherves)	Inscrit	Modéré	La dépression formée par le vallon de la Croutelle empêche toute échappée visuelle en direction du projet éolien.	Nul	15,4
21	86	Chatain	Pont sur la Charente (vieux)	Inscrit	Faible	L'implantation du monument dans le fond de vallée de la Charente empêche toute échappée visuelle en direction du projet éolien.	Nul	14,4
22	86	Chatain	Eglise	Inscrit	Modéré	Des visibilités du projet éolien sont possibles depuis le périmètre de protection du monument. Une covisibilité partielle et lointaine est également identifiée depuis la D4 qui traverse le bourg.	Très faible	14,2
23	16	Esse	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité du projet éolien n'est identifiée depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	14,1
24	16	Cellefrouin	Lanterne des Morts	Classé	Faible	L'implantation du cimetière sur un haut de versant du vallon du Son, facilite les échappées visuelles en direction du projet éolien. Toutefois la perception du parc reste partielle et limitée aux pales des éoliennes.	Très faible	13,9
25	16	Cherves-Châtelars	Prieuré Sainte-Marie-Madeleine	Partiellement inscrit	Faible	Le contexte boisé dans lequel est implanté le prieuré empêche les échappées visuelles en direction du projet éolien.	Nul	13,78
26	16	Cellefrouin	Eglise Saint-Pierre	Classé	Modéré	Aucune visibilité des trois éoliennes n'est possible depuis l'église en raison de l'implantation de l'édifice dans le fond de vallon du Son.	Nul	13,7
27	16	Saint-Germain-de-Confolens	Eglise Saint-Germain	Inscrit	Modéré	Depuis les remparts du château les éoliennes sont masquées par le relief et la végétation. Toutefois l'extrémité du bout des pales de l'éolienne E1 peut émerger ponctuellement de l'horizon (photomontage 4 du carnet de photomontages).	Très faible	13,5
28	16	Saint-Germain-de-Confolens	Château (ruines)	Inscrit	Fort		Très faible	13,5
29	16	Chabrac	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Modéré	Les éléments bâtis du bourg ainsi que le réseau de haies, qui caractérise le paysage de Chabrac, empêchent les perceptions du projet éolien depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	13,3
30	16	Lessac	Dolmen	Classé	Faible	Le relief des versants de la vallée de la Vienne empêche toute échappée visuelle en direction du projet éolien.	Nul	12,7
31	16	Suaux	Edifice gallo-romain (vestiges)	Classé	Faible	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est identifiée.	Nul	12,6
32	16	Esse	Château de Villevert	Partiellement inscrit	Modéré	Des perceptions partielles des éoliennes, filtrées par le réseau de haies qui entoure le monument, sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	11,6
33	16	Exideuil	Château de la Chétardie	Partiellement inscrit	Faible	Le relief créé par les versants de la vallée de la Vienne, ainsi que les boisements qui les peuplent, masquent toute perception des trois éoliennes depuis les monuments et leur périmètre de protection.	Nul	11,3
34	16	Exideuil	Eglise Saint-André	Classé	Modéré			11,2
35	16	Pleuville	Château de Gorce	Partiellement inscrit	Modéré	Aucune visibilité du projet n'a été identifiée principalement en raison du relief.	Nul	11,2
36	16	Benest	Eglise Saint-Justinien	Inscrit	Modéré	Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée principalement en raison du relief.	Nul	10,4

RELATIONS DU PROJET ÉOLIEN AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
37	16	Saint-Coutant	Château de Puybautier	Partiellement inscrit	Faible	Les versants boisés de la vallée de l'Or masquent les échappées visuelles en direction du projet éolien.	Nul	10,4
38	16	Benest	Château d'Ordières	Partiellement inscrit	Modéré	Une covisibilité entre le château et le projet éolien a été identifiée dans le périmètre de protection de l'édifice, depuis le chemin d'accès au château et depuis la route départementale D36 (photomontage n°1 du carnet de photomontage).	Faible	10,3
39	16	Champagne-Mouton	Eglise Saint-Michel	Partiellement inscrit	Modéré	Des perceptions partielles du projet sont possibles depuis le périmètre de protection sans lien visuel avec l'édifice.	Très faible	10,2
40	16	Saint-Maurice-des-Lions	Eglise Saint-Maurice	Classé	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'est identifiée.	Nul	10,1
41	16	Épenède	Eglise Saint-Hilaire	Partiellement inscrit	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	9,9
42	16	La Péruse	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Modéré	Des perceptions partielles du projet éolien sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	9,6
43	16	Roumazières-Loubert	Château de Peyras	Partiellement inscrit	Modéré	Le versant de la vallée de la Charente, sur lequel est implanté le château, masque les points de vues en direction des trois éoliennes. Aucune visibilité n'est possible.	Nul	9,6
44	16	Saint-Claud	Eglise Saint-Claud	Inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief et des éléments bâtis du bourg, aucune visibilité du projet éolien d'Ambernac n'est possible.	Nul	9,1
45	16	Chirac	Chapelle du cimetière	Classé	Faible	Des visibilités partielles du projet éolien, filtrées par les branchages, sont possibles depuis le cimetière en période de feuilles tombées.	Très faible	8,2

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les cinq sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée, seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Le site classé de la vallée de l'Issoire

Le site classé de la vallée de l'Issoire correspond à une extension d'un site inscrit plus ancien : les écluses de la Dronne. L'ensemble comprend une large portion de vallée aux paysages pittoresques (vallée de l'Issoire), ainsi que des falaises granitiques (site initial des écluses de la Dronne) au caractère remarquable. **Pour rappel l'enjeu de ce site est fort.**

Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le fond de la vallée et la majeure partie du site en raison du relief et des haies bocagères denses qui recouvrent les versants. Depuis les versants de la Vienne, sur les hauteurs de Saint-Germain-de-Confolens, quelques panoramas s'ouvrent en direction du projet. Les éoliennes sont cependant masquées par le relief et la végétation. Toutefois l'extrémité du bout des pales de l'éolienne E1 peut émerger ponctuellement de l'horizon. Cette perception intermittente reste toutefois anecdotique et difficilement perceptible pour un observateur non averti. Les perceptions sont globalement anecdotiques à l'échelle du site classé.

L'impact est très faible voire quasi nul.

Le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart

Le site inscrit concerne un vaste territoire autour du point d'impact d'une météorite tombée il y a 200 millions d'années à Pressignac en Charente. **Pour rappel l'enjeu de ce site est modéré.**

Des visibilités partielles, limitées au bout des pales des éoliennes sont possibles autour du hameau de Foncoverane, sur les rebords de versant du ruisseau de la Chauffie. Globalement à l'échelle du site inscrit les perceptions sont absentes, principalement en raison du caractère bocager du paysage.

En raison du caractère anecdotique, partiel, et très ponctuel des perceptions, l'impact est jugé très faible voire quasi nul.

Carte 37 : Localisation des sites protégés vis-à-vis du projet éolien.

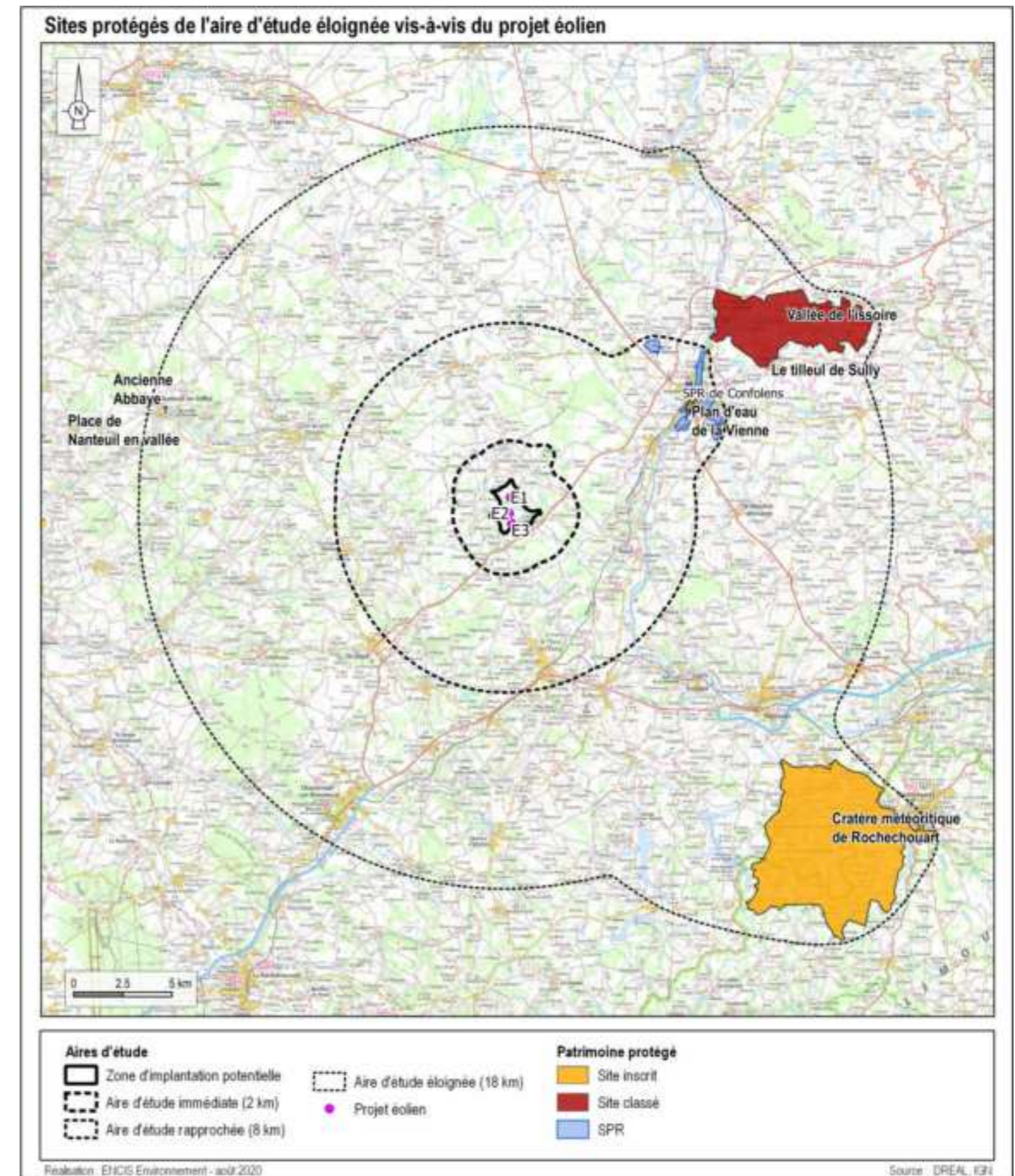


Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Rochechouart, Vayres, Videix, Chéronnac, Chassenon, Pressignac	Cratère météoritique de Rochechouart	Site inscrit	Modéré	Des visibilitées partielles, limitées au bout des pales des éoliennes sont possibles autour du hameau de Fonceverane, sur les rebords de versant du ruisseau de la Chauffie. Globalement à l'échelle du site inscrit les perceptions sont absentes principalement en raison du caractère bocager du paysage.	Très faible	17,5
16	Nanteuil-en-Vallée	L'ancienne abbaye	Site inscrit	Modéré	Principalement en raison du relief, aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis l'ancienne abbaye et la place de Nanteuil-en-Vallée.	Nul	17,2
16	Nanteuil-en-Vallée	Place de Nanteuil-en-Vallée	Site inscrit	Modéré		Nul	17,2
16	Esse	Le tilleul de Sully à Esse	Site classé	Modéré	Aucune visibilité des éoliennes n'a été identifiée en raison des éléments bâtis du bourg d'Esse qui masquent les vues.	Nul	14
16	Saint-Germain-de-Confolens, Esse, Brillac	La vallée de l'Issoire	Site classé	Fort	Quelques visibilitées limitées à l'extrémité des pales de éoliennes E1 sont possibles, depuis les hauteurs des versants de la Vienne à proximité du château de Saint-Germain-de-Confolens. Ces perceptions restent anecdotiques.	Très faible	12,4

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 19 sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seuls cinq sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Carte 38 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE vis-à-vis du projet éolien.

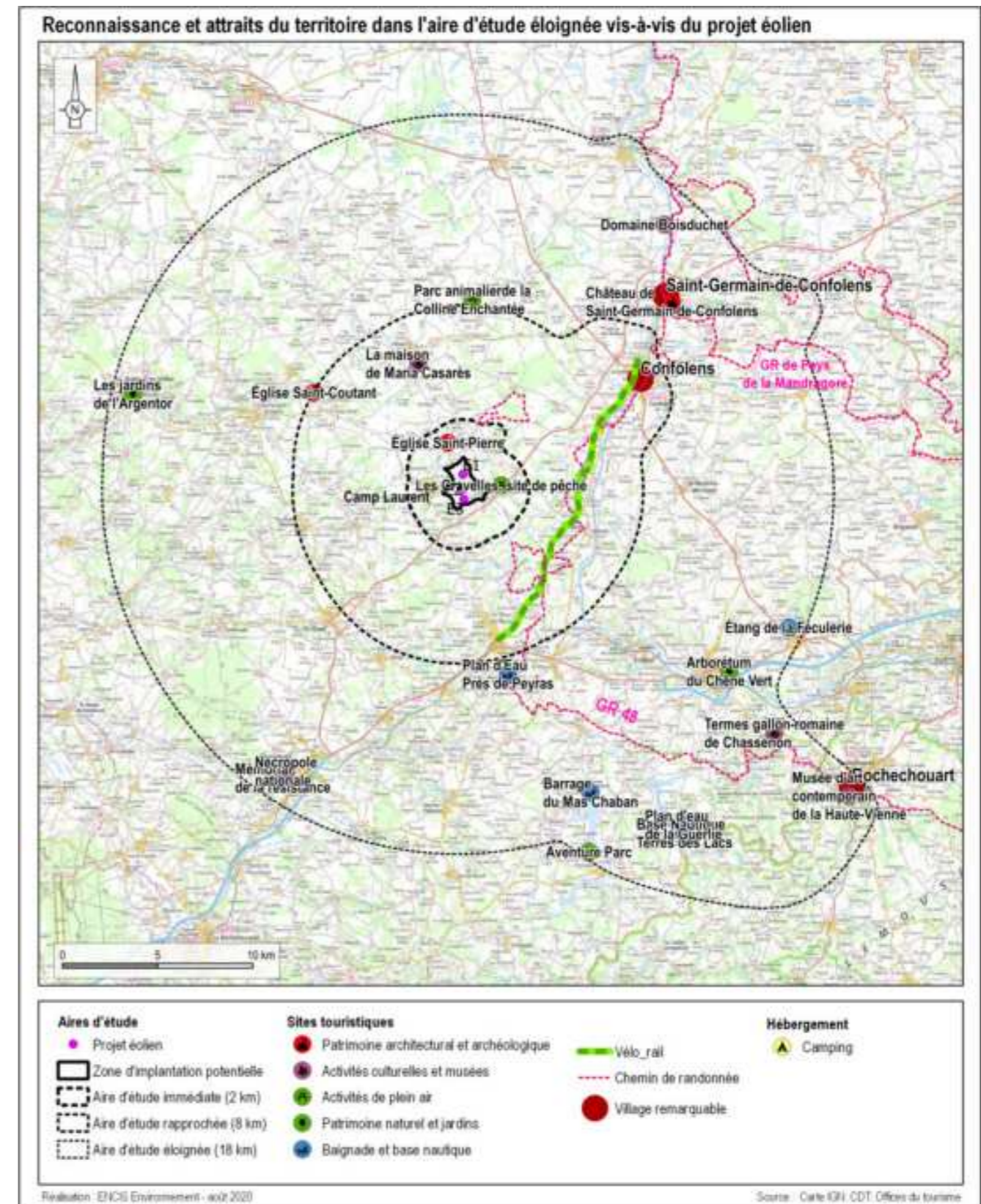


Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Rochechouart	Musée d'art contemporain de la Haute-Vienne	Classé MH	Fort	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée, principalement en raison de la distance importante qui sépare les monuments de Rochechouart du projet éolien. Les éléments bâtis et végétaux du centre-ville empêchent également les perspectives visuelles en direction des éoliennes.	Nul	24,7
87	Rochechouart	Ville de Rochechouart	-	Modéré			24,7
16	Verneuil	Base Nautique Terres des Lacs	-	Modéré	Aucune visibilité n'a été identifiée depuis les rives du lac et les bases de loisirs, principalement en raison du relief.	Nul	20,4
16	Pressignac	Plan d'eau de la Guerlie	-	Modéré			20
16	Chassenon	Termes gallo-romaine de Chassenon	Classé MH	Fort	Le réseau de haies et de boisements, qui caractérise les paysages de Chassenon, masque la ligne d'horizon en direction du projet éolien. Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée.	Nul	19,5
16	Massignac	Aventure Parc	-	Faible	Aucune visibilité du projet n'est identifiée, principalement en raison du relief et des boisements qui caractérisent le site.	Nul	19,3
16	Étagnac	Étang de la Féculerie	-	Faible	Le relief empêche toute perception du projet éolien depuis l'étang.	Nul	17,2
16	Nanteuil-en-Vallée	Les jardins de l'Argentor	-	Faible	Les versants de la vallée de l'Argentor empêchent les échappées visuelles en direction des éoliennes.	Nul	16,8
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Mémorial de la résistance	-	Modéré	Le boisement situé au nord du site masque les perceptions du projet éolien depuis le mémorial et la nécropole.	Nul	16,8
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Nécropole nationale	-	Modéré			16,4
16	Lésignac-Durand	Barrage du Mas Chaban	-	Modéré	Les visibilités du projet éolien sont impossibles depuis les sites de baignade.	Nul	16,3
16	Lessac	Domaine Boisduchet	-	Modéré	Le domaine est exclu dans sa totalité de la zone d'influence visuelle du projet éolien.	Nul	16,1
16	Chabannais	Arboretum du Chêne Vert	-	Faible	Les versants de la Vienne, tout comme la présence des arbres de l'arboretum, empêchent les perceptions des trois éoliennes depuis le site.	Nul	15,7
16	Confolens	Le village de Saint-Germain-de-Confolens	-	Fort	Des perceptions anecdotiques sont identifiées depuis les hauteurs du château de Saint-Germain-de-Confolens.	Très faible	13,4
16	Confolens	Château de Saint-Germain-de-Confolens	Classé MH	Fort	Le site du château offre un panorama en direction du projet éolien. Néanmoins les perceptions restent lointaines et les éoliennes sont quasiment imperceptibles, car le bout de leurs pales dépasse à peine l'horizon boisé.	Très faible	13,5
16	Roumazière-Loubert	Plan d'Eau Prés de Peyras	-	Faible	Des perceptions filtrées par la végétation des pales des éoliennes sont possibles depuis les points hauts situés au sud du site.	Très faible	9,1
16	Hiesse	Le parc animalier de la colline enchantée	-	Modéré	Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le parc animalier, principalement en raison du relief et du réseau de haies qui entoure le site.	Nul	8,3
16	-	GR 48	-	Modéré	Le contexte bocager, ainsi que les versants de la vallée de la Vienne, limitent les perceptions du projet éolien qui restent rares depuis le sentier de randonnée.	Très faible	8
16	-	GRP de la Mandragore	-	Modéré	Les perceptions du projet éolien sont limitées par les versants de la vallée de l'Issoire et de la Vienne, et restent rares sur une majeure partie du sentier.	Très faible	8

5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire d'étude rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

5.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire d'étude rapprochée

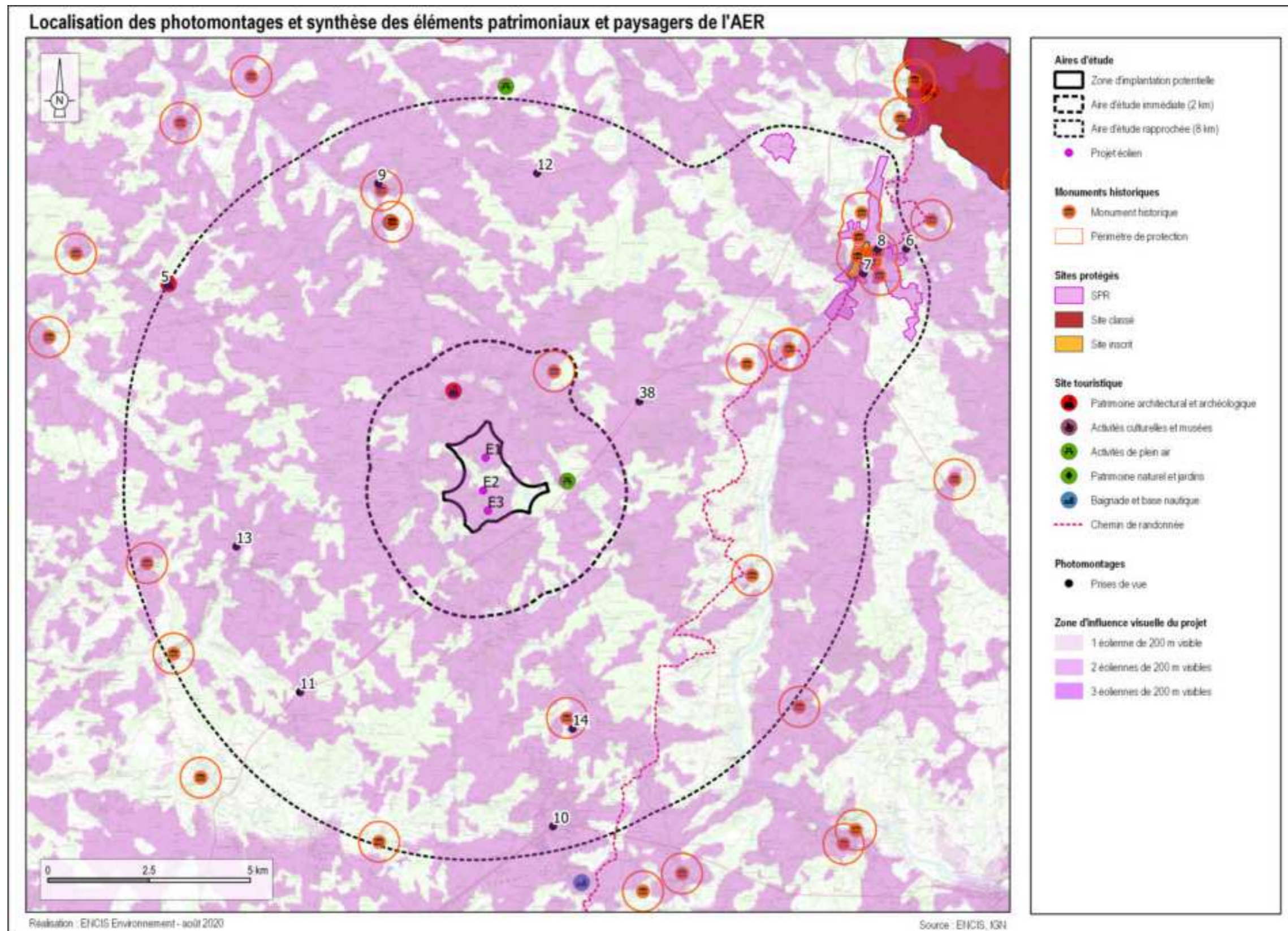
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 11 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
5	Site touristique, vue panoramique	Vue depuis l'église Saint-Coutant	Faible
6	SPR, lieu de vie	Vue depuis la route de Villevert, sur les hauteurs de Confolens	Faible
7	SPR, lieu de vie, axe de circulation,	Vue depuis la D948 à Confolens	Très faible
8	Patrimoine et lieu de vie	Vue depuis le belvédère de Confolens	Très faible
9	Monument historique	Vue depuis la mairie d'Alloue, point de vue sur l'église d'Alloue	Nul
10	Lieu de vie, axe de circulation	Vue depuis la N141 à Terres de Haute Charente	Nul
11	Axe de circulation	Vue depuis la D951 - Saint-Claud	Très faible
12	Axe de circulation	Vue depuis la RD740 - Alloue	Très faible
13	Lieu de vie	Vue du champ de l'église depuis la D311 - Saint-Laurent de Cérès	Faible
14	Monument historique	Vue depuis le chemin agricole au sud du château de Chambes, à l'est de la RD347	Nul
38	Lieu de vie, axe de communication	Vue depuis la D951 au lieu-dit Maison Neuve - Ansac-sur-Vienne	Faible



Carte 39 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.

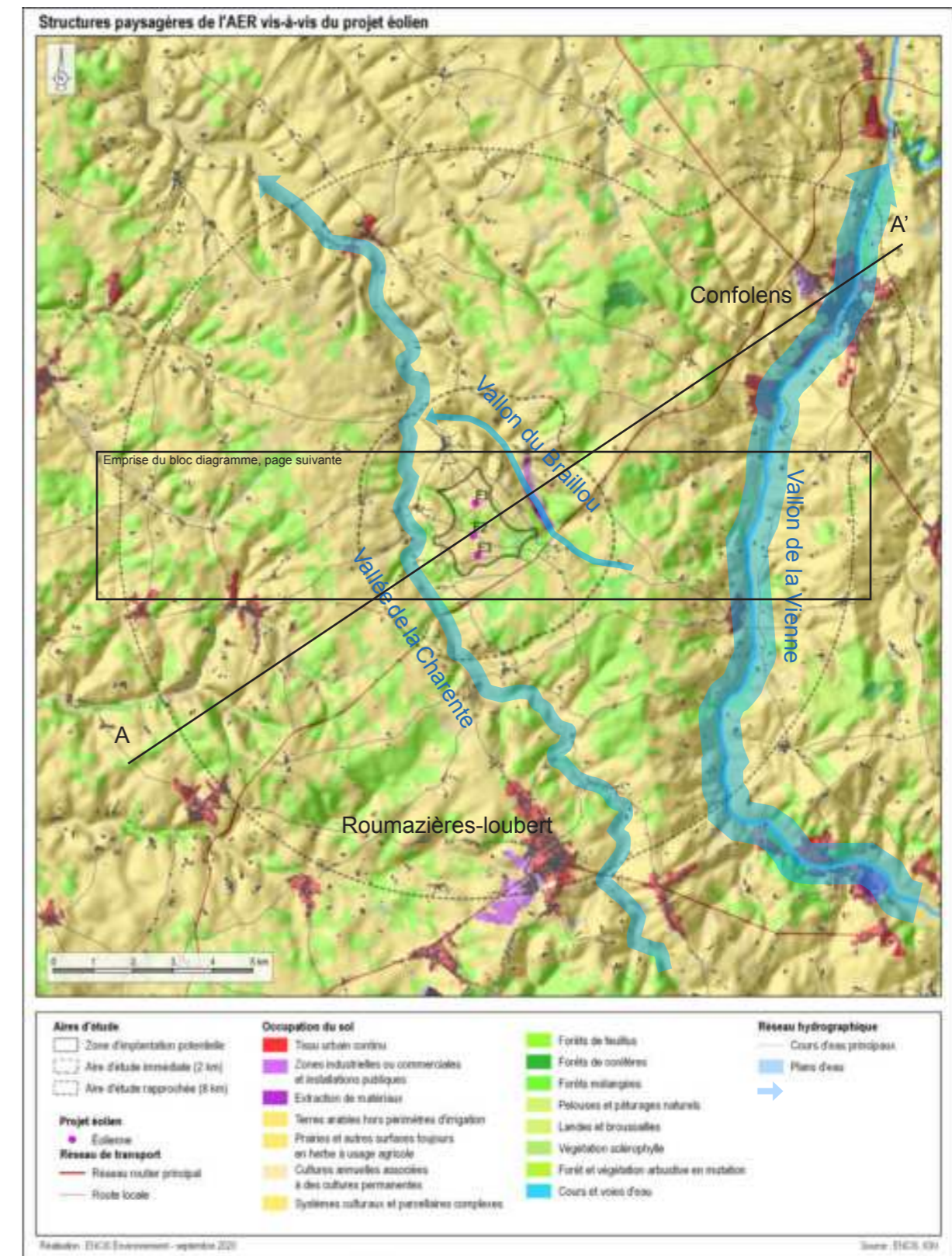
5.3.5.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

Le projet éolien est implanté sur un plateau allongé, délimité par deux cours d'eau, la Charente et le Braillou. Le plateau est cerné par des versants boisés qui se confondent avec un patchwork de petits bosquets éparses. Les vallées sont peu encaissées mais délimitent tout de même nettement le plateau central. La ligne formée par les trois éoliennes suit l'orientation du plateau et fait écho à l'axe nord/sud de la vallée de la Charente à l'ouest et du vallon du Braillou à l'est. Le projet éolien suit également l'orientation nord/sud de la vallée de la Vienne, 7 kilomètres plus à l'est. La différence d'interdistance entre les éoliennes tend plus ou moins à écarter E1 du groupe E2 et E3, selon l'angle de vue.

Toutefois, en raison du caractère bocager du paysage, les perceptions du projet sont rares et les relations visuelles que le projet entretient avec les grandes structures de l'AER sont peu identifiables. A cette échelle, les rares perceptions du projet sont généralement limitées au bout des pales des trois éoliennes. Elles sont identifiées depuis les rebords de versants dégagés de la vallée de la Vienne, comme depuis les hauteurs de Confolens (cf : photomontage ci-dessous).



Photographie 141 : Relation visuelle du projet éolien vis-à-vis de la vallée de la Vienne depuis la périphérie de Confolens (photomontage n°7).



Carte 40 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.

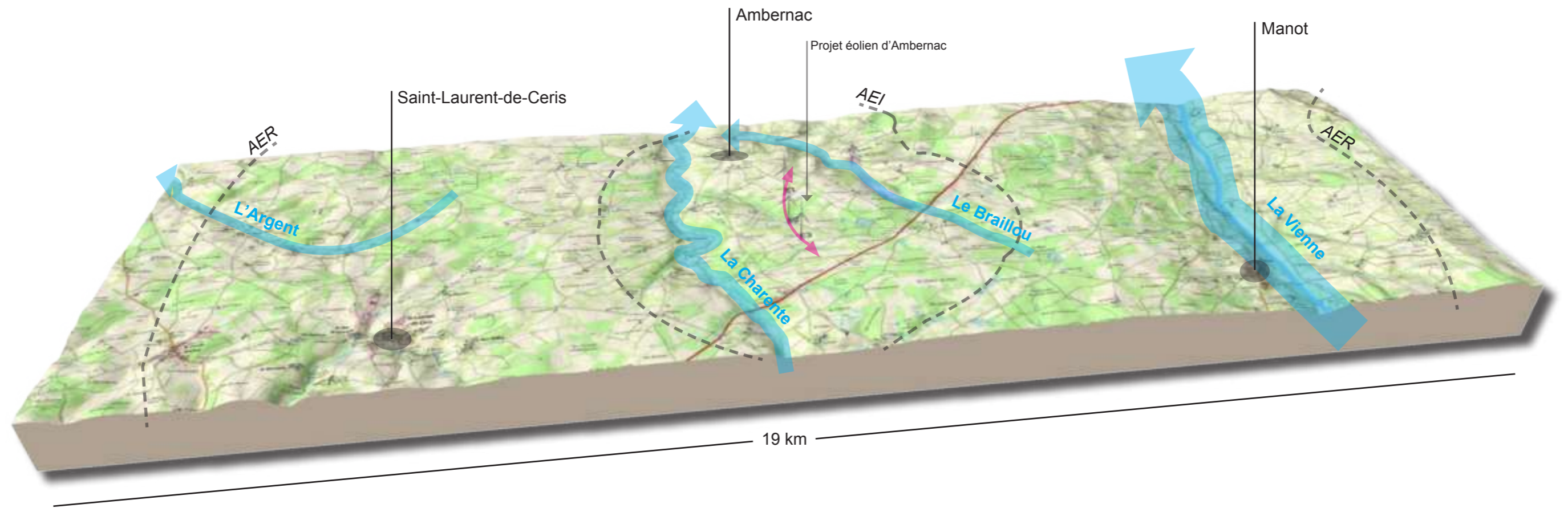


Figure 32 : Bloc diagramme illustrant l'orientation de la structure du parc vis-à-vis du relief et des principales vallées de l'AER.

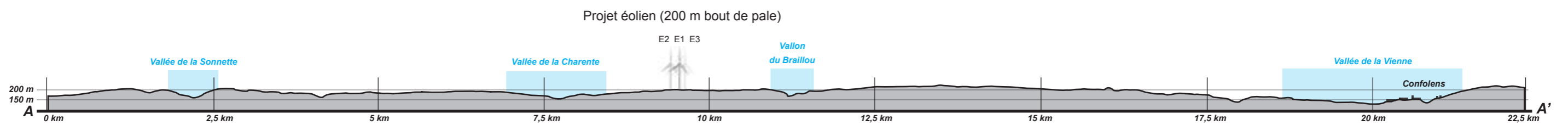


Figure 31 : Coupe A-A' des structures paysagères de l'AER (hauteur x3).

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte deux villes (plus de 2 000 habitants) ainsi que cinq bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.

Confolens (2 711 habitants en 2015)

Située à environ 9 km au nord-est du projet éolien, la ville de Confolens est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude rapprochée. La ville tient son nom de sa situation, à la confluence du Goire et de la Vienne. Les visibilitées depuis Confolens sont localisées sur la carte 46 au chapitre 5.3.5.5, traitant des impacts depuis le périmètre du SPR (Site Patrimonial Remarquable) qui couvre une partie de la ville.

Depuis la ville basse de Confolens, le relief du versant opposé, couvert d'une végétation diffuse (jardins, bords de Vienne) et les masques bâtis ne permettent aucune perception du projet éolien. Dans les quartiers situés sur les versants en revanche, des vues s'ouvrent ponctuellement entre les bâtiments et la végétation. On recense quelques panoramas en périphérie sud (dans l'axe de l'avenue du Général de Gaulle, allée des peupliers, quartier de l'EHPAD). Toutefois, depuis ces points de vue seule le bout des pales des éoliennes dépasse du cordon boisé qui souligne le versant opposé de la vallée de la Vienne. Plus près du centre, le belvédère de la rue Sainte-Catherine, accessible à pied depuis la cité, offre un panorama sur la ville. Depuis ce point de vue, l'extrémité des pales des éoliennes vient frôler la cime des arbres qui peuplent le versant rive gauche. En période de feuilles tombées, l'extrémité des pales peut apparaître de façon intermittente, filtrée par les branchages. Toutefois ces perceptions restent anecdotiques et quasiment imperceptibles pour un observateur non averti (cf : photomontage 8). Depuis les quartiers situés sur le versant ouest de la vallée de la Vienne, aucune visibilité n'a pu être identifiée.

L'impact visuel du projet éolien est très faible.

Roumazières-Loubert (commune Terres-de-Haute-Charente 2 494 habitants en 2016)

Ce lieu de vie est caractérisé par une urbanisation diffuse répartie de part et d'autre de la route N141. A l'ouest de la ville, un quartier industriel rassemble de grands hangars, pour la plupart destinés au fret routier.

Depuis le centre-bourg, les éoliennes ne sont pas visibles, principalement en raison des masques bâtis et de la végétation dense alentour. Quelques vues s'ouvrent depuis de rares fenêtres visuelles. Elles sont localisées sur des points hauts, entre les éléments bâtis et les ouvertures du bocage. Ces vues restent exceptionnelles et anecdotiques. Elles se limitent aux pales de éoliennes, filtrées par la végétation et excentrées des lieux les plus fréquentés.

L'impact depuis ce lieu de vie est très faible voire quasi nul.

Les autres bourgs de l'AER sont de taille plus modeste et comptent moins de 1 000 habitants.

Ansac-sur-Vienne (830 habitants en 2015)

Ce bourg est situé en rive gauche de la Vienne, à environ 2 km au sud de la ville de Confolens. Le cœur de ce lieu de vie se structure autour d'une grande place qui longe la route départementale D952.

L'implantation de ce lieu de vie dans la vallée de la Vienne l'exclut dans sa totalité de la zone d'influence visuelle du projet éolien. Le relief des versants de la vallée empêche les échappées visuelles vers l'ouest.

L'impact est jugé nul.

Saint-Laurent-de-Céris (775 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 5 km au sud-est du projet éolien, sur un rebord de versant de la vallée de la Sonnette. Le bourg s'étire d'est en ouest, le long de la route départementale D15.

Si aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis le centre-bourg, plusieurs visibilitées ont été référencées depuis les points hauts, situés en périphérie du lieu de vie. Les principales visibilitées du projet ont été identifiées depuis le quartier pavillonnaire «Champ de l'Église», au nord du bourg, où les trois éoliennes apparaissent au-dessus des haies bocagères (cf : photomontage 13, page suivante). Dans la majorité des cas, ces perceptions périphériques sont rendues partielles par la végétation ainsi que par le relief. ***L'impact est faible.***

Manot (563 habitants en 2016)

Situé à 6,5 km au sud-sud-est du projet éolien, ce village est implanté sur le haut-versant de la vallée de la Vienne, en rive gauche.

A l'instar d'Ansac-sur-Vienne, implantée 5,5 kilomètres plus au nord dans la vallée, aucune visibilité du projet éolien n'a pu être identifiée depuis le village. Le relief des versants de la vallée vient isoler Manot de la zone d'influence visuelle du projet. ***L'impact visuel est nul.***

Alloue (471 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 7,3 km au nord du projet éolien, sur le versant nord de la vallée de la Charente. Dans l'état initial du paysage, les principales visibilitées du projet éolien sont localisées sur les hauteurs de versant de la vallée de la Charente. Mais après analyse, aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis la mairie et l'école d'Alloue, le long de la D312 (cf : photomontage 9). Depuis ces sites, le relief ainsi que l'horizon bocager, masquent les perspectives visuelles en direction du projet. Toutefois, en période de feuilles tombées, les rebords de versant de la vallée de la Charente offrent quelques visibilitées ponctuelles, limitées aux pales des éoliennes comme depuis les hauteurs du cimetière. Ces perceptions restent anecdotiques et localisées dans des secteurs peu fréquentés. ***Les perceptions du projet restent rares, partielles et très sporadiques, à l'échelle du lieu de vie et l'impact est globalement très faible.***

Le Grand-Madiou (173 habitants en 2016)

Ce village est implanté à environ 7,5 km à l'ouest du projet éolien, le long de la route D28. Quelques pavillons récemment construits viennent étendre le bourg à l'ouest. Depuis la périphérie du village, seules des perceptions partielles, souvent très limitées par la végétation dense, sont identifiées, comme le long de la route D15, en sortie de bourg. Ces perceptions restent anecdotiques et sont quasiment imperceptibles.

L'impact est très faible.



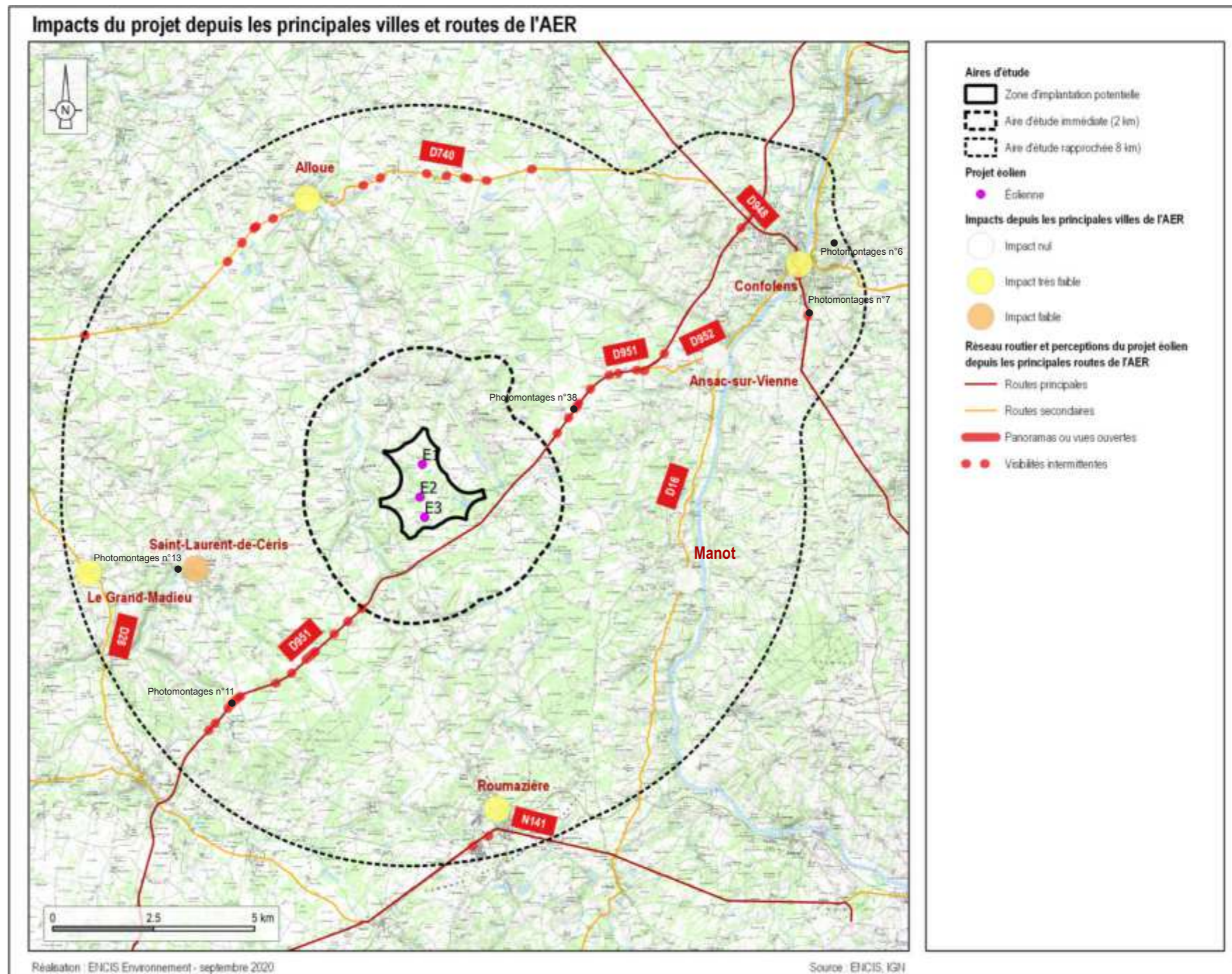
Photographie 144 : Photomontage depuis la route de Villevert, sur les hauteurs de Confolens (cf : photomontage n°6 du carnet de photomontages en annexe).



Photographie 143 : Photomontage depuis la route D948, en périphérie du centre-ville de Confolens (photomontage 7).



Photographie 142 : Photomontage depuis le quartier pavillonnaire de Saint-Laurent-de-Céris, sur les hauteurs du Mas Broussard (photomontage 13).



Carte 41 : Perception du projet depuis les principales villes et routes de l'AER.

5.3.5.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 5.3.4.3, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la carte page précédente. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D16 le long de la Vienne à l'est de l'AER

Cette route départementale permet de rejoindre Montemboeuf depuis Ansac-sur-Vienne. Dans l'AER, la route départementale longe la Vienne en traversant les bourgs d'Ansac-sur-Vienne et de Manot, pour finir par rejoindre la N141 dans l'AEE.

Principalement en raison du relief des versants de la vallée de la Vienne, aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis ce tronçon routier.

La D948 au nord-est de l'AER

Cette route départementale permet de joindre la route N141, à proximité d'Étagnac, à la ville de Pressac dans l'AEE. Dans l'AER, la route départementale traverse le centre-ville de Confolens.

Les rares visibilitées du projet éolien d'Ambernac ont été identifiées depuis les versants est de la vallée de la Vienne, sur les hauteurs de la ville de Confolens, dans le quartier de la gendarmerie et du lycée, correspondant à l'entrée sud de Confolens (cf : photomontage 7 dans le carnet de photomontage, présenté ci-dessous sur la photographie 145). Ces visibilitées restent quasiment imperceptibles pour un conducteur. Les perceptions, rendues partielles par la végétation, restent furtives et intermittentes.

La N141 au sud de l'AER

Cette route nationale est le principal axe de circulation du territoire étudié. La N141 permet de relier Limoges à Angoulême en traversant la ville de Roumazière-Loubert dans l'AER.

Seul un petit tronçon, d'environ 3 kilomètres, traverse le sud de l'AER. De rares visibilitées, rendues partielles par les éléments bâtis et végétaux du bourg de Roumazière-Loubert, sont identifiées depuis la voirie, à proximité du lieu-dit le Beau des Mineurs. Ces visibilitées restent ponctuelles et difficilement perceptibles pour un observateur en mouvement.

La D952 au nord-est de l'AER

La route départementale D952 est un petit tronçon qui permet de relier la ville de Confolens à la route départementale D951. Depuis Confolens la route longe les bords de la Vienne sur quelques kilomètres avant de traverser le bourg d'Ansac-sur-Vienne.

Les visibilitées du projet éolien d'Ambernac sont rares depuis cet axe routier. Elles sont essentiellement concentrées à proximité du carrefour avec la route D951. Depuis ce secteur la perception des éoliennes est filtrée par la végétation. Globalement, sur la quasi totalité du tronçon, le relief des versants de la vallée de la Vienne empêche de dégager des points de vues en direction des trois éoliennes.

La D951 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Après la route N141, la D951 est le second axe routier le plus fréquenté du territoire. Cette départementale traverse les différentes aires d'étude.

Dans l'AER, la D951 est orientée perpendiculairement à la structure du projet éolien. Depuis ce tronçon routier ce sont principalement les caractéristiques du relief qui viennent séquencer les perceptions du projet.



Photographie 145 : Photomontage depuis la route D948, en périphérie du centre-ville de Confolens (photomontage 7).

Depuis les secteurs de visibilité, localisés depuis les points hauts dégagés, comme dans le secteur de Chez Tarlot, seules les pales des éoliennes émergent de la cime des arbres (cf : photomontage 11 du carnet de photomontage, photographie 146 ci-dessous). On note toutefois que le parc éolien devient plus présent dans le paysage à l'approche de AEI, comme à Maison Neuve (cf : photomontage 38 du carnet de PM, photographie 147 page suivante). Toutefois ce type de perception reste très ponctuel et n'offre qu'une visibilité partielle du projet. Globalement, depuis la D951 le projet éolien reste discret depuis la voirie à l'échelle de l'AER.

La D28 à l'ouest de l'AER

La D28 est un petit tronçon routier qui permet de relier la ville de Saint-Claud à Champagne-Mouton dans l'AEE. Dans l'aire d'étude rapprochée, la route longe un petit vallon avant de traverser le bourg du Grand-Madieu.

Sur cet axe, ce sont principalement les caractéristiques du relief ainsi que les boisements qui masquent les trois éoliennes du projet. Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis ce tronçon de la D28.

La D740 au nord de l'AER

Cette route départementale permet de relier Ruffec à Confolens. Dans l'AER, la route traverse le bourg d'Alloue dans la vallée de la Charente.

Les perceptions du projet éolien depuis ce tronçon routier sont intimement liées aux caractéristiques du relief vallonné. Ainsi les principales perceptions du projet éolien sont localisées sur les points hauts dégagés, situés dans les zones d'interfluves entre les différents ruisseaux et rivières comme l'Or, la Charente ou encore le Transon, qui s'écoulent perpendiculairement à la voirie. Les perceptions du projet éolien restent séquencées par la végétation qui limite la visibilité des éoliennes à leurs pales. Dans la majorité des cas, les éoliennes restent imperceptibles pour un automobiliste, car ces perceptions sont latérales par rapport à l'axe de la voirie.

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux et le relief vallonné des principales vallées et de leurs affluents, limitent les perceptions du projet éolien d'Ambernac, qui restent partielles, limitées à la partie supérieure des éoliennes et intermittentes le long des axes de communication. A l'échelle de l'AER, la route D951 est l'axe routier qui présente le plus de visibilité du projet éolien. Toutefois ces rares perceptions restent très furtives et la plupart du temps limitées aux pales des éoliennes.

L'impact est globalement faible, voire très faible.



Photographie 146 : Esquisse et photomontage depuis la route D951, à proximité de Chez Tarlot (photomontage 11).



Photographie 147 : Esquisse et photomontage depuis la route D951, au-lieu dit Maison Neuve (photomontage 38).

5.3.5.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page 180 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 26 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, 19 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

L'église Saint Barthélémy à Confolens (MH n°50)

Cette église romane date du XI^{ème} siècle. Le monument est construit en granit. L'église est caractérisée par un clocher carré massif. **Pour rappel l'enjeu de cet édifice religieux est modéré.**

Depuis le monument aucune visibilité du projet éolien n'est possible. Le relief du versant ouest de la Vienne, le bâti et la végétation, masquent les trois éoliennes. Cependant des visibilitées sont identifiées depuis les hauteurs de la ville, dont certaines sont comprises dans le périmètre de protection de 500 m de l'église, mais sans lien visuel avec celle-ci. Une covisibilité indirecte est recensée depuis le belvédère Saint-Catherine, où seul le bout des pales des éoliennes est susceptible d'être visible en période de feuilles tombées.

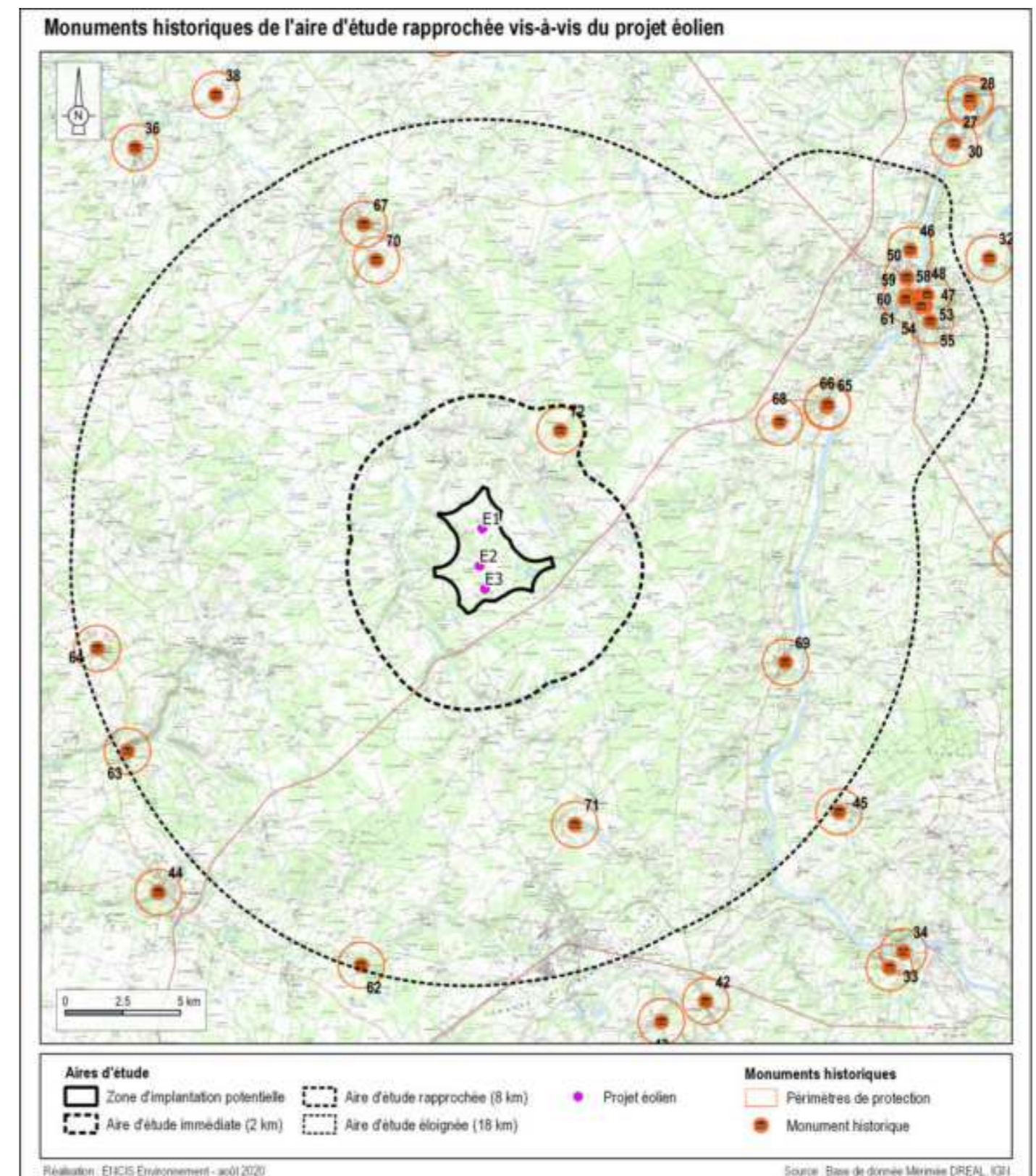
L'impact du projet est très faible, voire quasi nul.

L'Hôtel Dassier des Brosses à Confolens (MH n°51)

L'hôtel Dassier des Brosses date du XVII^{ème} siècle. Cet édifice abrite aujourd'hui les locaux de la mairie de Confolens. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Depuis le monument, aucune visibilité du projet éolien n'est possible. Cependant des visibilitées sont identifiées depuis les hauteurs de la ville, dont certaines sont comprises dans le périmètre de protection de 500 m de l'hôtel, mais sans lien visuel avec celui-ci. Une covisibilité indirecte est recensée depuis le belvédère Saint-Catherine (cf : photomontage 8 page suivante). **L'impact est très faible voire quasi nul.**

Carte 42 : Localisation des monuments historiques dans l'AER vis-à-vis du projet éolien.



L'église Saint-Maxime à Confolens (MH n°52)

Cet édifice religieux est l'église principale de la ville de Confolens. Elle se compose d'une nef simple.

L'enjeu de ce monument est modéré.

Depuis l'église, aucune visibilité n'est possible. Les éléments bâtis du bourg et la végétation masquent le projet éolien. Cependant des visibilités sont identifiées depuis les hauteurs de la ville, dont certaines sont comprises dans le périmètre de protection de 500 m de l'église, mais sans lien visuel avec celle-ci. Une covisibilité est recensée depuis le belvédère Saint-Catherine, où seule l'extrémité du bout des pales des éoliennes E3 et E2 émerge de la canopée en période de feuilles tombées.

L'impact visuel du projet est très faible.**Le vieux pont à Confolens (MH n°56)**

Ce vieux pont gallo-romain sur la Vienne, construit en pierre, est composé de neuf travées. Ce pont est le monument le plus reconnu et le plus emblématique de la cité médiévale de Confolens. **L'enjeu de ce monument est fort.**

Depuis le pont, aucune visibilité du projet éolien n'est possible, principalement en raison de la présence du versant ouest de la Vienne qui masque les éoliennes. Des visibilités partielles et limitées aux bouts des pales des éoliennes sont identifiées depuis les versants est de la Vienne, dont certaines dans le périmètre de protection de 500 m autour du pont, mais sans lien visuel avec celui-ci. Une covisibilité anecdotique est recensée depuis le belvédère Sainte-Catherine, où seule l'extrémité du bout des pales des éoliennes est perceptible en période de feuilles tombées (cf : photomontage 8 ci-dessous).

L'impact est très faible voire quasi nul.

Photographie 148 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le belvédère Saint-Catherine (photomontage 8).

Le château de Nieuil (MH n°62)

Ce château d'origine médiévale suit un plan rectangulaire. Le monument est de style éclectique à cheval entre le gothique et la Renaissance. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

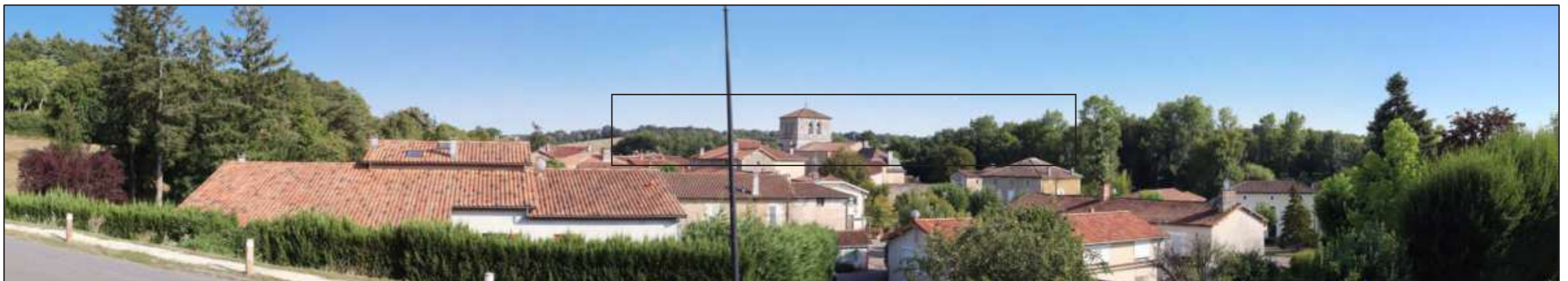
Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection. Le relief des versants de la vallée du Son, ainsi que les boisements qui les peuplent au nord du domaine, empêchent toutes échappées visuelles en direction des éoliennes. **L'impact est nul.**

L'église Saint-Jean-Baptiste au Grand-Madiou (MH n°64)

Cette église romane date du XII^{ème} siècle. L'édifice suit un plan rectangulaire simple. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis le monument. Seules quelques perceptions, partielles et anecdotiques des éoliennes, limitées à l'extrémité de leur pale, sont possibles ponctuellement depuis le périmètre de protection de l'église, le long de la route D15.

L'impact est très faible, voire quasi nul.



Photographie 149 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis les escaliers de la mairie d'Alloue, offrant une perspective visuelle sur l'église (photomontage 9).

L'église Saint-Benoit à Ansac-sur-Vienne (MH n°65)

Cette église du XII^{ème} siècle présente une nef unique de quatre travées. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le monument et son périmètre de protection. Les éléments bâtis du bourg d'Ansac-sur-Vienne, ainsi que le relief des versants de la vallée de la Vienne, masquent les perspectives visuelles en direction des trois éoliennes. **L'impact est nul.**

L'église Notre-Dame à Alloue (MH n°67)

Cette église romane du XII^{ème} siècle se compose d'une nef voûtée en berceau reposant sur quatre arcs doubleaux brisés. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis le parvis de l'édifice, principalement en raison du relief de la vallée de la Charente et des éléments bâtis du bourg, qui empêchent les échappées visuelles en direction du projet. Lors de l'état initial du paysage une covisibilité, entre l'église et la ZIP, avait été identifiée depuis la route D312 à hauteur de la mairie, implantée légèrement en surplomb du bourg. Après analyse du photomontage ci-dessous, aucune covisibilité avec le projet éolien n'est possible depuis ce point de vue, principalement en raison de relief et des boisements qui masquent les éoliennes. Toutefois des visibilités partielles du projet, limitées au bout des pales des éoliennes, sont possibles depuis le périmètre de protection du monument, dans des secteurs peu fréquentés localisés sur les rebords de versant de la vallée de la Charente.

L'impact est très faible voire quasi nul.

L'église Saint-Martial à Manot (MH n°69)

Cet édifice religieux a été construit aux alentours du XII^{ème} siècle. L'église a subi plusieurs remaniements dont certains remontent à la guerre de cent ans. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection, principalement en raison du relief de la vallée de la Vienne et des éléments bâtis du bourg.

L'impact est nul.

Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès (MH n°70)

Le logis de la Vergne est un manoir datant du XVI^{ème} siècle, implanté dans la vallée de la Charente. Ce logis est également connu pour avoir été la demeure de la comédienne Maria Casarès. C'est aujourd'hui un lieu culturel. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le logis et son périmètre de protection. Cette absence de visibilité est essentiellement due à l'implantation du monument dans le fond de vallée de la Charente, où les versants boisés empêchent l'ouverture de perspectives visuelles en direction des éoliennes.

L'impact est nul.

Le château de Chambes (MH n°71)

La première construction du château date de 1444. L'édifice actuel date du XVI^{ème} siècle. **L'enjeu de ce monument est modéré.**

Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis l'édifice. Lors de l'état initial du paysage, une covisibilité anecdotique avec des éléments de grande hauteur dans la ZIP avait été identifiée depuis les parcelles agricoles situées au sud du château. Après vérification et analyse du photomontage 14 du carnet de photomontage, aucune perception des éoliennes n'est possible depuis le périmètre de protection du château.

L'impact est nul.



Photographie 150 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac depuis une parcelle agricole au sud du château de Chambes (photomontage 14).

Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impacts	Distance au projet (km)
46	16	Confolens	Ateliers municipaux	Partiellement inscrit	Faible	Si aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis les monuments de la ville de Confolens, principalement en raison du relief des versants ouest de la vallée de la Vienne, de rares perceptions anecdotiques et partielles ont été identifiées depuis leurs périmètres de protection. Quelques rares perspectives visuelles, en direction du projet, sont localisées depuis les points de vue qu'offrent les versants de la Vienne en rive droite. La principale visibilité des éoliennes est identifiée depuis le belvédère Saint-Catherine. Le panorama offre une vue sur de nombreux monuments de la ville. Depuis ce point de vue seule l'extrémité des pales des éoliennes E3 et E2 est susceptible d'être visible en période de feuilles tombées. Des covisibilités anecdotiques, et le plus souvent indirectes, sont possibles entre le projet et les monuments suivants : le <i>Manoir des Comtes (MH n°48)</i> / <i>Eglise Saint-Maxime (MH n°52)</i> / <i>Hôtel Dassier des Broses (MH n°51)</i> / <i>Eglise Saint-Barthélémy (MH n°50)</i> / <i>Ateliers municipaux - ancien abattoir (MH n°49)</i> / <i>Le vieux pont (MH n°56)</i>	Très faible	10,4
47	16	Confolens	Pont sur le Goire	inscrit	Faible		Très faible	10,1
48	16	Confolens	Manoir des Comtes	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	10
49	16	Confolens	Maison	Partiellement classé	Faible		Très faible	10
50	16	Confolens	Eglise Saint-Barthélémy	Classé	Modérée		Très faible	9,9
51	16	Confolens	Hôtel Dassier des Broses	Partiellement inscrit	Modérée		Très faible	9,9
52	16	Confolens	Eglise Saint-Maxime	inscrit	Modérée		Très faible	9,9
53	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,9
54	16	Confolens	Porte de ville	inscrit	Faible		Très faible	9,8
55	16	Confolens	Chapelle du Saint-Esprit	inscrit	Faible		Très faible	9,8
56	16	Confolens	Vieux pont à Confolens	Classé	Fort		Très faible	9,8
57	16	Confolens	Immeuble	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,7
58	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,7
59	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,6
60	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible		Très faible	9,6
61	16	Confolens	Maison à pans de bois	Partiellement inscrit	Faible	Très faible	9,6	
62	16	Nieuil	Château de Nieuil	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le château et son périmètre de protection. Le relief des versants de la vallée du Son ainsi que les boisements qui les peuplent au nord du domaine empêchent toute échappée visuelle en direction des éoliennes.	Nul	7,9
63	16	Le Grand-Madieu	Viaduc de la Sonnette	Inscrit	Faible	Des visibilités partielles et limitées au bout des pales des éoliennes sont possibles dans le périmètre de protection de l'édifice. Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis l'église et aucune covisibilité n'est identifiée.	Très faible	7,8

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
64	16	Le Grand-Madieu	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis le monument. Seules quelques perceptions, partielles et anecdotiques des éoliennes, limitées à l'extrémité de leurs pales, sont possibles depuis le périmètre de protection de l'église.	Très faible	7,6
65	16	Ansac-sur-Vienne	Eglise Saint-Benoît	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et aucune covisibilité n'a été identifiée. Les éléments bâtis du bourg d'Ansac-sur-Vienne, ainsi que le relief des versants de la vallée de la Vienne, masquent les perspectives visuelles en direction du projet éolien.	Nul	7
66	16	Ansac-sur-Vienne	Chapelle Notre-Dame	Inscrit	Faible			6,9
67	16	Alloue	Eglise Notre-Dame	Classé	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis l'édifice religieux. Lors de l'état initial une covisibilité avait été identifiée dans un virage de la D312, en surplomb de l'église. Après analyse du photomontage 9, aucune covisibilité n'est possible en raison du relief et des boisements qui masquent les éoliennes. Toutefois des visibilités anecdotiques du projet éolien sont possibles depuis le périmètre de protection du monument.	Très faible	6,2
68	16	Ansac-sur-Vienne	Logis de la Villatte	Partiellement inscrit	Faible	Des visibilités très partielles, limitées aux bouts des pales des éoliennes, sont possibles dans le secteur est du périmètre de protection, le long de la route D952. Aucune perception du projet éolien n'est possible depuis le logis, principalement en raison du relief.	Très faible	5,9
69	16	Manot	Eglise Saint-Martial	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité et covisibilité n'ont été identifiées depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	5,5
70	16	Alloue	Logis de la Vergne	Inscrit	Modéré	Aucune perception du projet n'a été identifiée depuis le logis et son périmètre de protection.	Nul	5,5
71	16	Roumazières-Loubert	Château de Chambes	Inscrit	Modéré	Aucune perception du projet éolien d'Ambernac n'est possible depuis le monument et son périmètre de protection.	Nul	4,9

Description des effets du projet sur les sites protégés

Les deux éléments protégés recensés dans l'aire d'étude rapprochée présentent des relations visuelles avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le tableau page suivante.

Le site inscrit du plan d'eau de la Vienne

Ce site recouvre une portion de la Vienne comprise entre l'écluse de La Roche et celle de l'usine des Papeteries Limousines, ainsi que les berges de la Vienne sur 50 mètres de largeur. **L'enjeu de ce site est modéré.**

Aucune visibilité n'est possible depuis le site car le versant ouest de la vallée de la Vienne masque les éoliennes. Une covisibilité partielle, avec l'extrémité nord du périmètre protégé, visible en même temps que l'extrémité des pales de éoliennes E3 et E2, est identifiée depuis le belvédère de la rue Sainte-Catherine (cf : photomontage 8).

L'impact reste très faible.

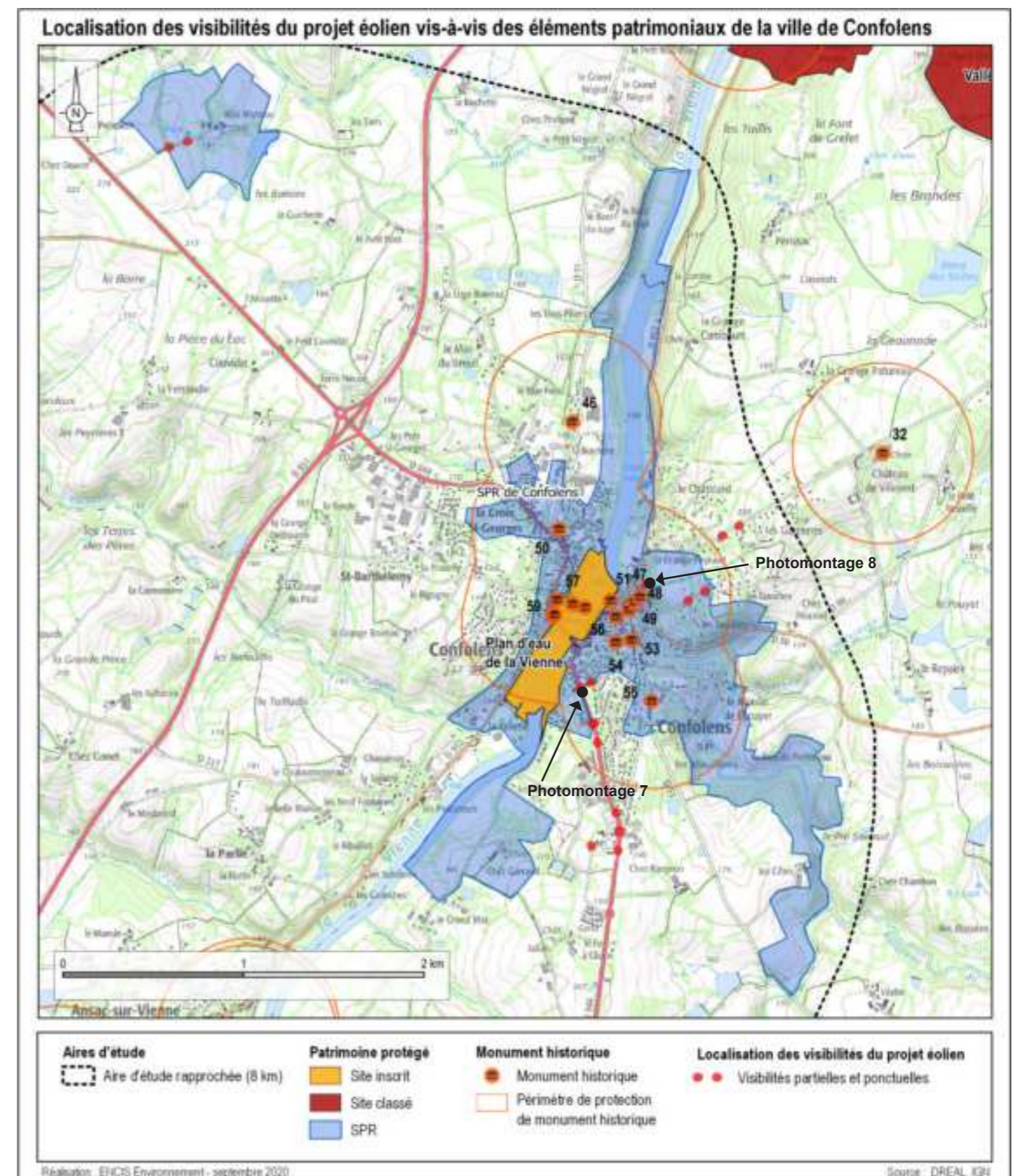
Le site patrimonial remarquable de Confolens

Ce site patrimonial remarquable correspond au périmètre d'une ancienne ZPPAUP, effective depuis 1995. **L'enjeu du SPR de Confolens est fort.**

Quelques visibilités ponctuelles du projet éolien sont identifiées dans le périmètre du SPR. Elles sont toutes localisées le long de la rive droite de la Vienne. Ainsi des visibilités sont possibles au niveau du carrefour de l'Avenue du Général de Gaulle, de la rue de Juillet et depuis les hauteurs du quartier pavillonnaire des Garennes, dans l'axe des routes orientées vers le sud-ouest. Tous ces points de vue n'offrent que des perceptions partielles du projet éolien, limitées aux pales des éoliennes, comme l'illustre le photomontage 7 page suivante, localisé à hauteur du carrefour entre l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue Jean Rebier. On note également des visibilités ponctuelles dans le quartier pavillonnaire enclavé entre les routes D948 et D51. La majorité des points de vue est située le long d'axes de communication, où de courtes fenêtres s'ouvrent entre les éléments bâtis des zones périurbaines, excentrées par rapport au centre-ville et aux édifices les plus remarquables du SPR. Le belvédère de la rue Sainte-Catherine, accessible à pied depuis le cœur de ville, offre en revanche un panorama sur la cité et certains de ses monuments les plus emblématiques. Les éoliennes sont quasiment imperceptibles depuis la table d'orientation, masquées par les versants ouest de la vallée de la Vienne (cf : photomontage 8).

Au regard du caractère partiel des perceptions et de la localisation des points de vue en périphérie du SPR, l'impact est jugé très faible.

Carte 43 : Localisation des monuments historiques dans l'AER vis-à-vis du projet éolien.





Photographie 151 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D948, à hauteur de l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue Jean Rebier, en limite sud du périmètre du SPR de Confolens (photomontage 7).

Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
87	Confolens	Plan d'eau de la Vienne	Inscrit	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien n'a été identifiée depuis le site inscrit, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne qui masquent les échappées visuelles vers le sud-ouest. Toutefois des éléments du site inscrit sont identifiables depuis le belvédère Sainte-Catherine où l'extrémité des pales des éoliennes est perceptible.	Très faible	9,1
16	Confolens	SPR de Confolens	SPR	Fort	Quelques visibilités ponctuelles du projet éolien ont été identifiées depuis les versants est de la vallée de la Vienne. Ces visibilités restent partielles et limitées au bout des pales des éoliennes.	Très faible	8,1

Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les 7 sites de l'aire rapprochée, 5 sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des monuments historiques sont listés et décrits dans le tableau pages suivantes.

La ville de Confolens

La ville de Confolens est reconnue pour son patrimoine médiéval riche, caractérisé par des maisons à pans de bois typiques. **Son enjeu est fort.**

Les visibilitées du projet éolien sont rares et ponctuelles. Les principales perceptions des éoliennes sont identifiées sur les versants ouest de la vallée de la Vienne, depuis la route de Villevert et la rue des Cailles. Des visibilitées ont également été identifiées depuis le belvédère Sainte-Catherine ainsi que depuis l'avenue Charles de Gaulle et son rond point. Il faut signaler que ces visibilitées restent lointaines, partielles et limitées aux pales des éoliennes, en marge des éléments patrimoniaux remarquables du centre-ville.

L'impact reste très faible.

L'église de Saint-Coutant

Cet édifice religieux date du XIII^{ème} siècle. Il est caractérisé par un clocher-mur typique de l'ouest du Confolentais. **L'enjeu est modéré.**

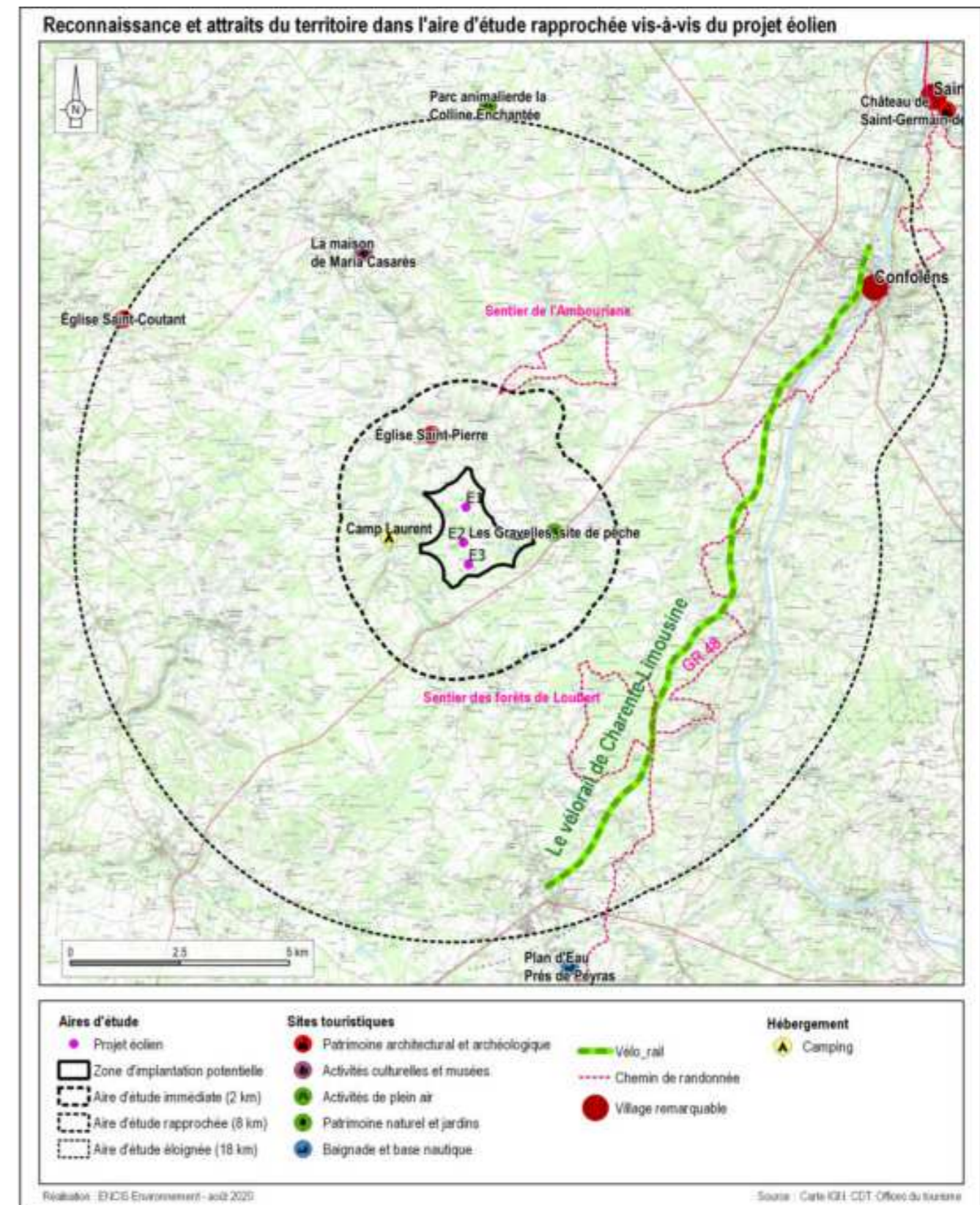
Une grande parcelle de prairie ouvre un point de vue panoramique en direction du projet éolien. Les trois éoliennes, limitées au tiers supérieur de leurs mâts, sont visibles depuis l'édifice, en créant un effet de cumul avec le parc éolien en exploitation du Confolentais. On note également une covisibilité depuis la voirie qui mène à l'église. Néanmoins la distance importante, environ 8 km, réduit l'impact visuel du projet depuis ce site (cf : photomontage page suivante).

L'impact est jugé faible.

Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès

Le domaine de la Vergne fut la maison de Maria Casarès entre 1961 et 1996. Depuis 2006, c'est un lieu qui accueille toute l'année des résidences d'artistes ainsi que des spectacles. Le logis est également protégé en tant que monument historique (MH n°70), précédemment traité dans ce chapitre. **Pour rappel l'enjeu de la maison est jugé modéré et l'impact est nul.**

Carte 44 : Localisation des sites touristiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.



Le vélo rail de Charente limousine

Une ancienne voie de chemin de fer entre Confolens et Roumazières-Loubert permet aux touristes de découvrir les paysages de la Charente limousine, le temps d'une balade en vélorail ou en train touristique.

Son enjeu est modéré.

Aucune visibilité d'un projet éolien n'a pu être identifiée depuis la voie de chemin de fer, principalement en raison des arbres qui bordent les rails et des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne. **L'impact est nul.**

Plusieurs itinéraires de randonnée traversent l'AER.

Le GR48

Ce circuit longe la vallée de la Vienne, empruntant les versants et le fond de la vallée. **L'enjeu est modéré.**

Des panoramas s'ouvrent parfois en direction du projet éolien le long des tronçons situés sur les hauts versants de la vallée de la Vienne. Mais ces perceptions restent ponctuelles et limitées aux pales des éoliennes. Globalement, sur l'ensemble de cet itinéraire les éoliennes du projet restent masquées par le relief et la végétation du bocage.

L'impact est jugé très faible.

Le sentier de l'Ambouriane

Ce circuit de petite randonnée permet de découvrir la forêt de l'Ambouriane située à environ 2 km du bourg d'Ambernac et à quelques centaines de mètres du château de Praisnaud. **L'enjeu est faible.**

Depuis le sentier, les perceptions du projet éolien d'Ambernac sont la plupart du temps rendues partielles par la végétation qui filtre les éoliennes. Les principales visibilitées sont identifiées depuis la route communale menant au hameau de Montermenoux, où les pales des éoliennes peuvent émerger au-dessus des haies de feuillus.

L'impact est jugé très faible.



Photographie 152 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le site panoramique de l'église de Saint-Coutant où le parc éolien du Confolentais occupe un angle visuel important (photomontage 5).

Tableau 25 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (km)
16	Confolens	La ville de Confolens	SPR	Fort	Des visibilitées partielles du projet éolien sont possibles depuis certains points de vue dans la ville, localisés essentiellement sur les hauteurs des versants.	Très faible	9,2
16	Saint-Coutant	L'église Saint-Coutant	-	Modéré	Une grande parcelle de prairie ouvre un point de vue panoramique en direction du projet éolien. Les trois éoliennes, limitées au tiers supérieur de leurs mâts, sont visibles depuis l'édifice, en créant un effet de cumul avec le parc éolien du Confolentais. On note également une covisibilité depuis la voirie qui mène à l'église. Néanmoins la distance importante, environ 8 km réduit l'impact visuel du projet depuis ce site.	Faible	7,9
16	Alloue	La maison de Maria Casarès	-	Modéré	Aucune perception du projet éolien n'a été identifiée depuis ce site, principalement en raison des versants de la vallée de la Charente qui empêchent les ouvertures visuelles.	Nul	5,4
16	Confolens; Ansac-sur-Vienne; Manot; Roumazières-Loubert	Le vélo-rail de Charente Limousine	-	Modéré	Aucune visibilité du projet éolien d'Ambernac n'a été identifiée depuis la voie ferrée, principalement en raison des caractéristiques du relief de la vallée de la Vienne et des arbres qui longent le rail.	Nul	4,2
16	Confolens; Ansac-sur-Vienne; Manot; Roumazières-Loubert	Le GR 48	-	Modéré	La dépression formée par la vallée de la Vienne empêche les perspectives visuelles en direction du projet éolien sur la majorité du tronçon. Des visibilitées partielles et limitées à la partie haute des trois éoliennes sont possibles depuis certains tronçons, mais globalement ces perceptions restent anecdotiques et filtrées par la végétation.	Très faible	3,8
16	Roumazières-Loubert	Sentier des forêts de Loubert	-	Faible	Le paysage majoritairement boisé, traversé par le sentier, masque la plupart du temps le projet éolien. Les perceptions restent partielles et très limitées.	Très faible	2,6
16	Ambernac	Le sentier de l'Ambouriane	-	Faible	Depuis le sentier, les perceptions du projet éolien d'Ambernac sont la plupart du temps rendues partielles par la végétation qui filtre les éoliennes. Les principales visibilitées sont identifiées depuis la route communale menant au hameau de Montermenoux, où les pales des éoliennes peuvent émerger au-dessus des haies de feuillus.	Très faible	1,8

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire d'étude immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

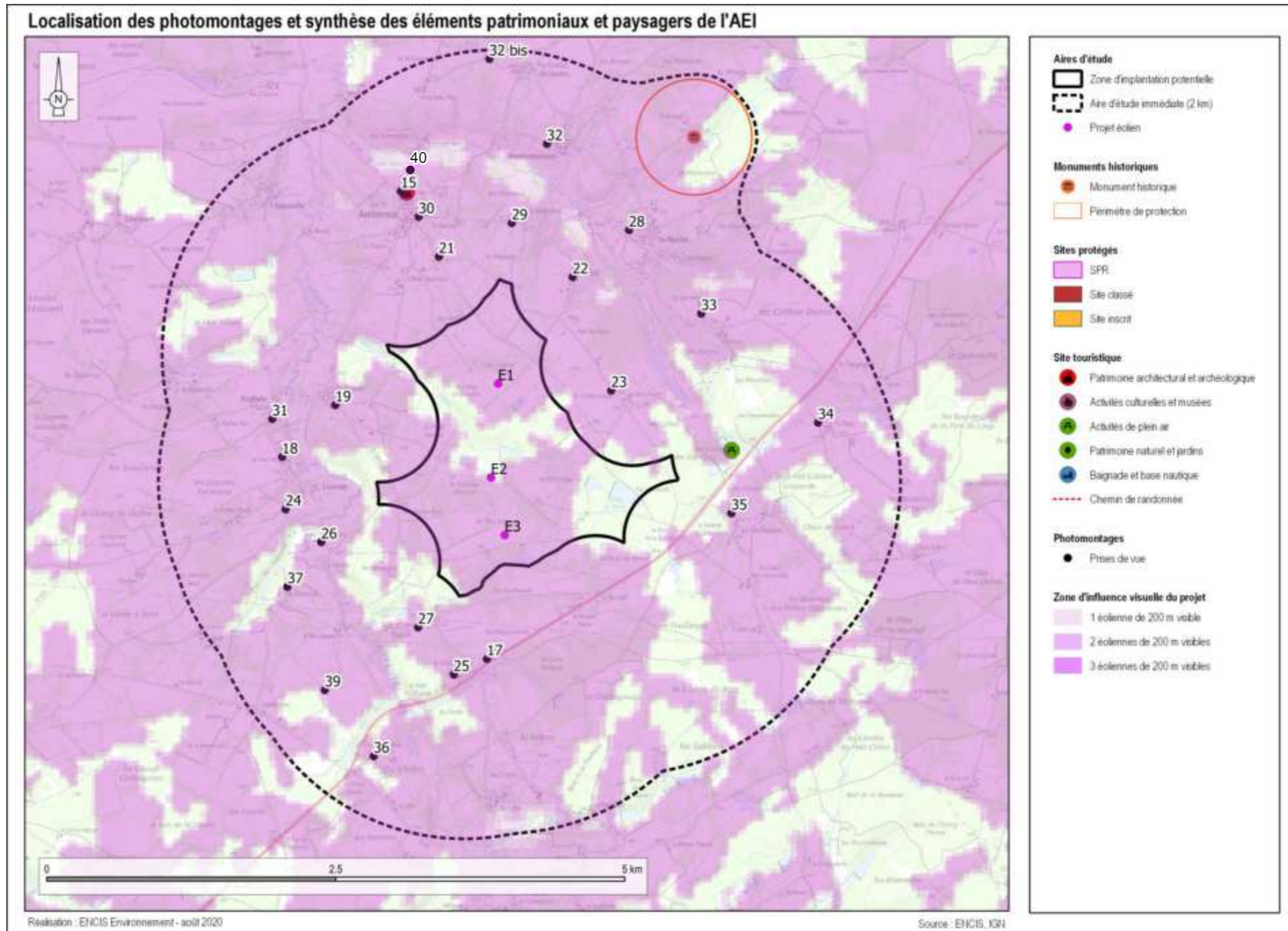
Au sein de l'aire d'étude immédiate, 24 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
15	Patrimoine	Vue depuis l'église d'Ambernac	Faible
17	Axe de circulation	Vue depuis la D951 au sud - Terre de Haute Charente	Modéré
18	Lieu de vie	Vue depuis le camping le Fournet	Faible
19	Lieu de vie	Vue depuis Le Breuil - Ambernac	Faible
21	Lieu de vie	Vue depuis chez Guiloux - Ambernac	Modéré
22	Lieu de vie	Vue depuis Luxérat - Ambernac	Très faible
23	Lieu de vie	Vue depuis Chez Penot - Ambernac	Fort
24	Lieu de vie	Vue depuis Lascoux - Saint-Laurent-de-Ceris	Modéré
25	Lieu de vie	Vue depuis le Cluzeau - Terres de Haute Charente	Modéré
26	Lieu de vie	Vue depuis Villachaise - La Lavade - Saint-Laurent-de-Ceris	Faible
27	Lieu de vie	Vue depuis Flagnat - Terres de Haute Charente	Modéré
28	Lieu de vie	Vue depuis la D170 en traversée de Saint-Martin - Ambernac	Modéré

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
29	Lieu de vie	Vue depuis Bellivière - Ambernac	Faible
30	Lieu de vie	Vue depuis le carrefour entre la D170 et la D169, au niveau de l'école d'Ambernac	Très faible
31	Lieu de vie	Vue depuis Anglade - Saint-Laurent-de-Ceris	Modéré
32	Lieu de vie	Vue depuis Montermenoux - Ambernac	Faible
32bis	Lieu de vie	Vue depuis Puynode Haut - Ambernac	Faible
33	Lieu de vie	Vue depuis les Bonnets - Ambernac	Fort
34	Lieu de vie	Vue depuis la Faye - Ambernac	Faible
35	Lieu de vie	Vue depuis les Chéronnies - Ambernac	Nul
36	Lieu de vie	Vue depuis La Tuilière - Terres de Haute Charente	Modéré
37	Lieu de vie	Vue depuis la Jarnaud	Fort
39	Structure paysagère, vallée de la Charente, lieu de vie	Vue depuis le Roumagou sur la vallée de la Charente - Saint-Laurent-de-Ceris	Fort
40	Lieu de vie et patrimoine / covisibilité	Vue depuis la route de Puynode Bas, derrière l'église d'Ambernac	Faible

Tableau 26 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 45 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

5.3.6.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage bocager où s'imbriquent cultures et boisements. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Le projet éolien est implanté en retrait de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou, ce qui a pour effet d'éviter de potentiels effets de surplomb. Les éoliennes peuvent toutefois créer un effet de dominance sur la vallée de la Charente et le vallon du Braillou. Cet effet est principalement identifié depuis des points de vues localisés sur des rebords de versant, dégagés par la présence de grandes parcelles agricoles. Toutefois ces points de vue dégagés sur les éoliennes restent rares dans un paysage où le bocage joue un rôle prédominant dans la réduction des impacts visuels du projet.

Le caractère linéaire de l'implantation, en parallèle des principaux cours d'eaux, accompagne la ligne de force créée par le relief des versants.

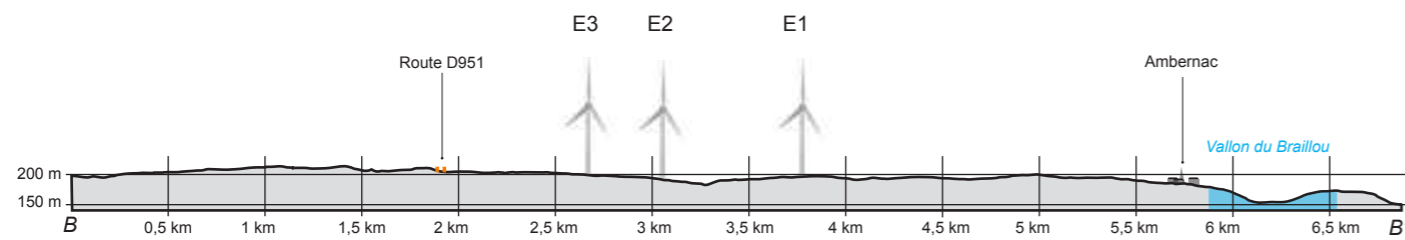


Figure 33 : Coupe B-B' (hauteur x3).

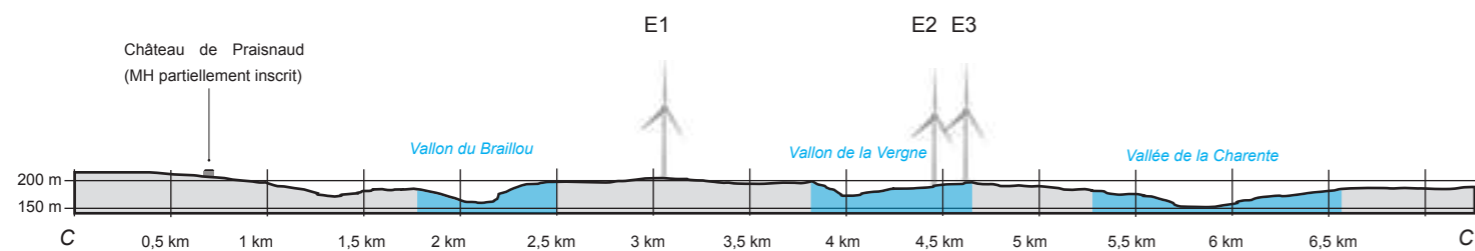
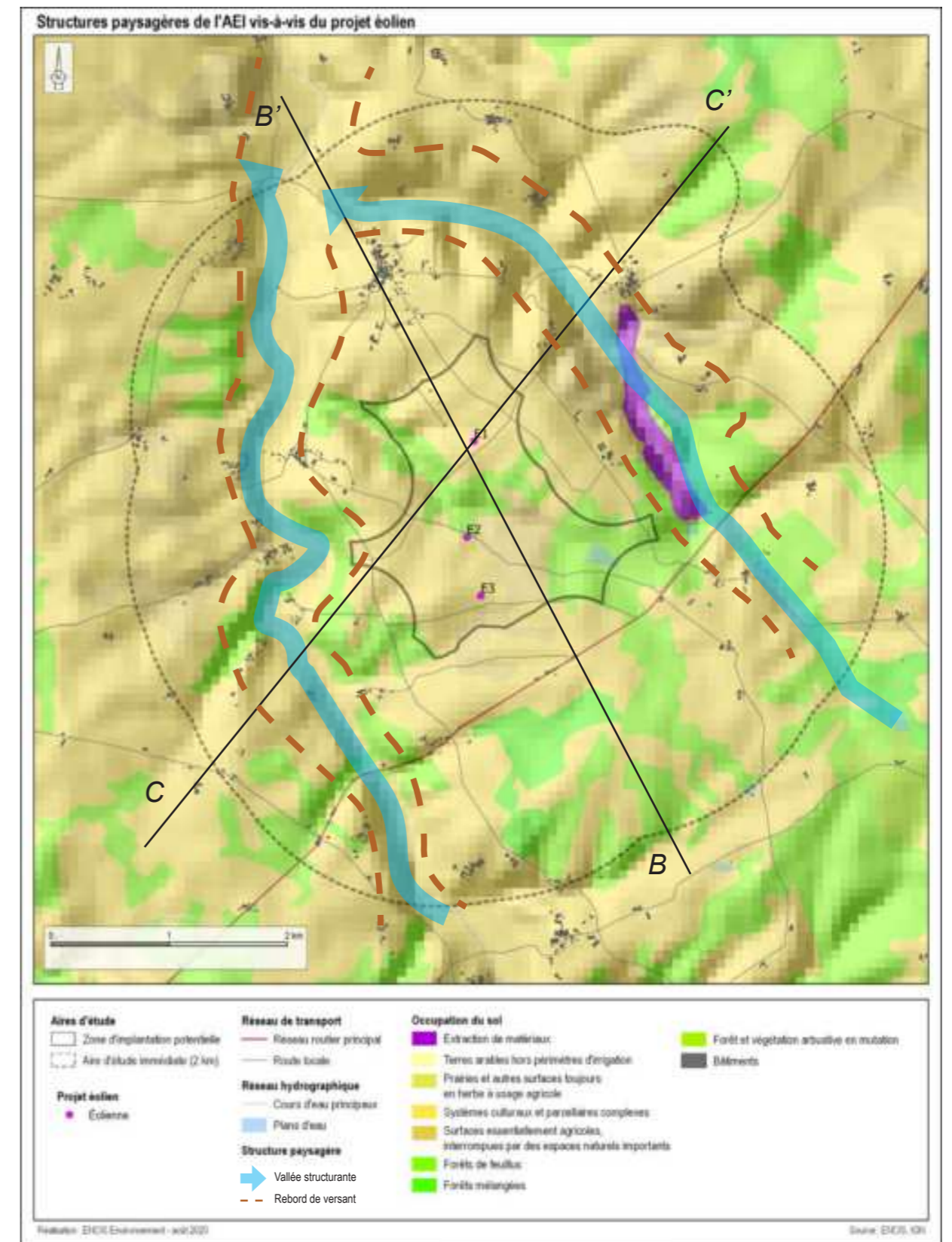


Figure 34 : Coupe C-C' (hauteur x3).



Carte 46 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.

Figure 36 : Bloc diagramme de l'AEI (relief x3).



Photographie 153 : Esquisse du projet éolien perçue depuis les hauteurs de Lascoux.

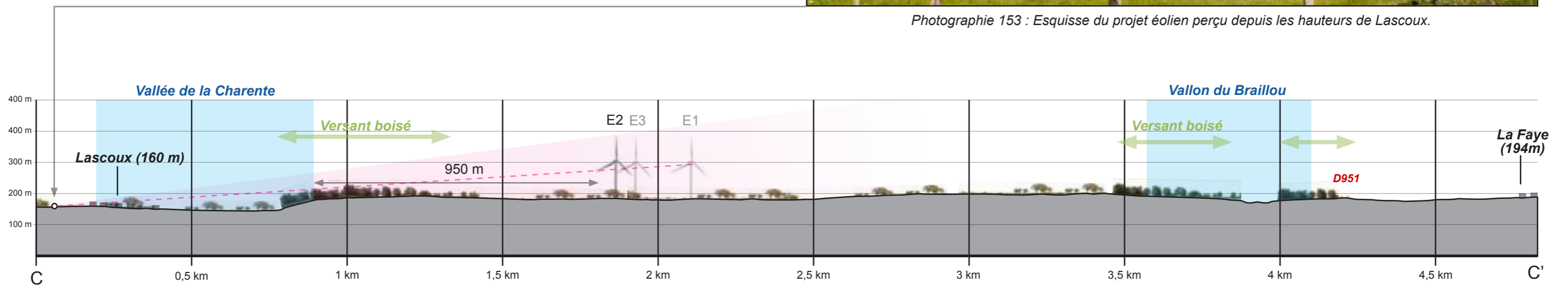


Figure 35 : Coupe C C' illustrant l'élévation du parc éolien vis-à-vis de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou.

5.3.6.3 Perception du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

Bourgs

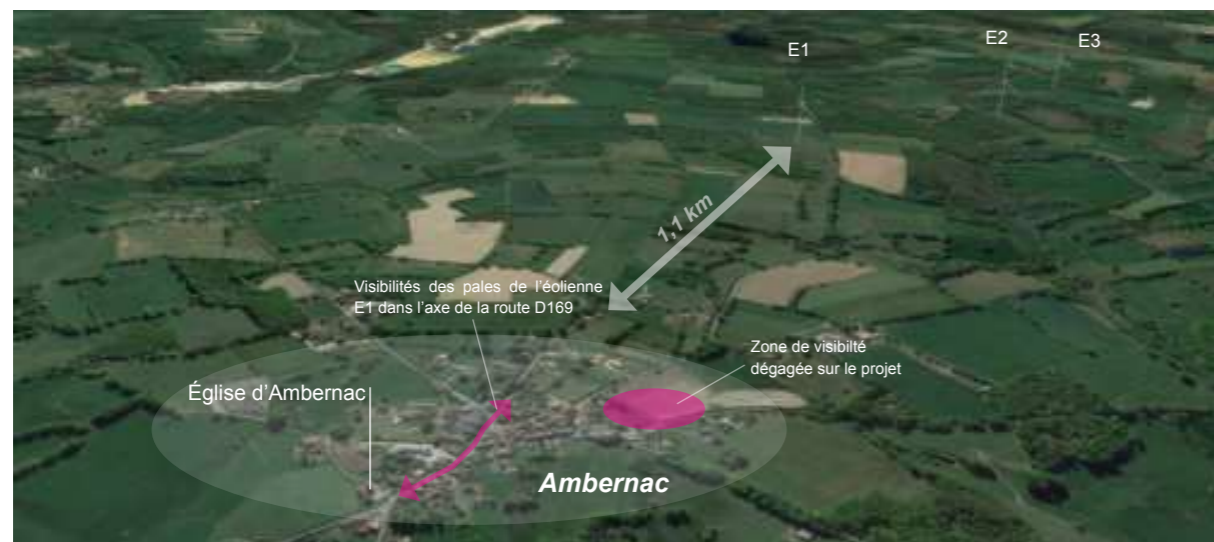
Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte un seul bourg. Les impacts du projet sur ce lieu de vie important sont décrits ci-après et les principales visibilitées du projet sont localisées sur la carte ci-contre.

Ambernac (362 habitants en 2016)

Le bourg d'Ambernac est implanté sur un relief à la confluence entre la Charente et le ruisseau du Braillou. Le bourg s'organise autour du carrefour créé par le croisement entre la route D170 et la route D169.

La situation de proximité du bourg d'Ambernac, vis-à-vis du projet éolien, tend à favoriser la présence visuelle de la partie supérieure des éoliennes dans son paysage. Les pales apparaissent ponctuellement au-dessus des toitures des habitations, principalement dans l'axe des rues orientées vers le projet, ainsi que depuis les espaces de respiration présents entre les habitations. Toutefois les éléments bâtis du bourg, ainsi que la végétation d'ornement qui les accompagnent, jouent un rôle important dans la réduction de l'impact visuel des éoliennes. Les perceptions du projet tendent à se généraliser en périphérie du bourg. La faible densité de l'habitat et la présence de parcelles enherbées permettent d'ouvrir ponctuellement des perspectives visuelles, comme dans le secteur sud à le Quatre, où les trois éoliennes sont visibles. Depuis la D169 qui traverse le bourg, les pales de l'éolienne E1 apparaissent nettement au-dessus des toitures. Globalement la perceptions du projet restent dans la majorité des cas partielles et la plupart du temps intermittentes. Les perceptions d'ensemble du parc restent rares.

Au regard de la multiplicité des visibilitées et de leur caractère partiel, l'impact visuel du projet éolien depuis le bourg d'Ambernac est jugé modéré.



Carte 48 : Illustration du parc éolien et des principales visibilitées depuis le bourg d'Ambernac.

Carte 47 : Localisation des sites touristiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.

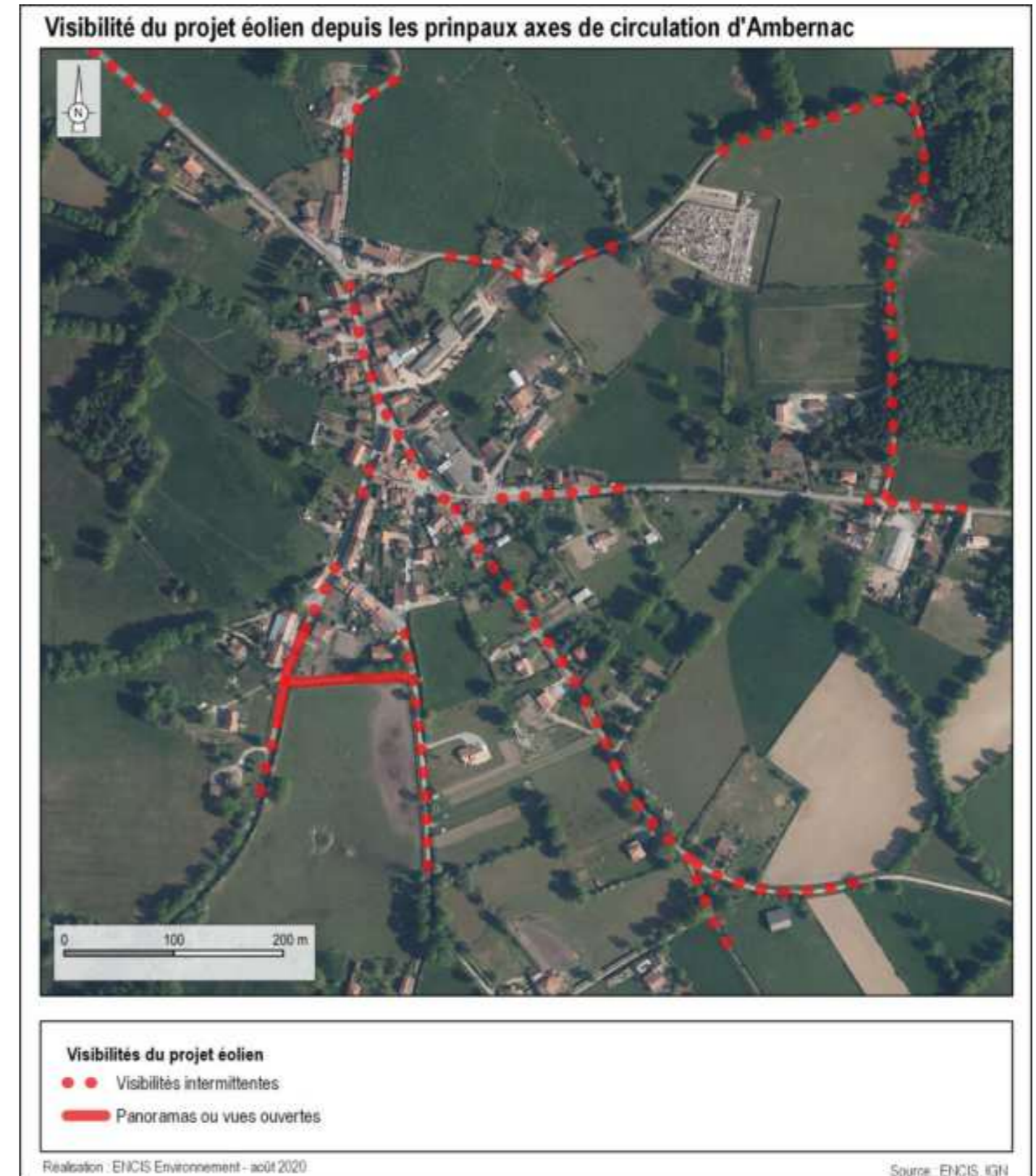


Tableau 27 : Relation du projet avec les bourgs de l'aire d'étude immédiate.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES BOURGS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Population municipale	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
-	Ambernac	367	La situation de proximité du bourg d'Ambernac, vis-à-vis du projet éolien, tend à favoriser la présence de la partie supérieure des éoliennes dans le paysage urbain. Les pales apparaissent ponctuellement au-dessus des toitures, principalement dans l'axe des rues orientées vers le projet, ainsi que dans les espaces de respiration présents entre les habitations. Quelques secteurs, comme au sud du bourg, offrent des perceptions d'ensemble du parc éolien. On constate également une covisibilité entre l'éolienne E1 et l'église d'Ambernac (cf : photomontage page suivante).	Modéré	1 100



Photographie 154 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D169, à proximité de l'église (photomontage 15).



Photographie 156 : Photomontage illustrant la covisibilité entre le projet éolien et l'église d'Ambernac depuis la route de Puynode Bas (photomontage n°40 du carnet de photomontages).



Photographie 155 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D169, à hauteur du carrefour avec la D169 (photomontage 30).

Hameaux proches

En dehors du bourg d'Ambernac, plusieurs hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts les plus importants sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation sur un rebord de versant, de la vallée de la Charente ou du vallon du Braillou, combinée à la présence de parcelles agricoles, qui ouvrent des perspectives visuelles en direction des trois éoliennes. A contrario l'impact visuel du projet est limité dans les secteurs plus cloisonnés par les haies, globalement très présentes aux abords des lieux de vie. La présence de plusieurs boisements joue également un rôle important dans la réduction des impacts.

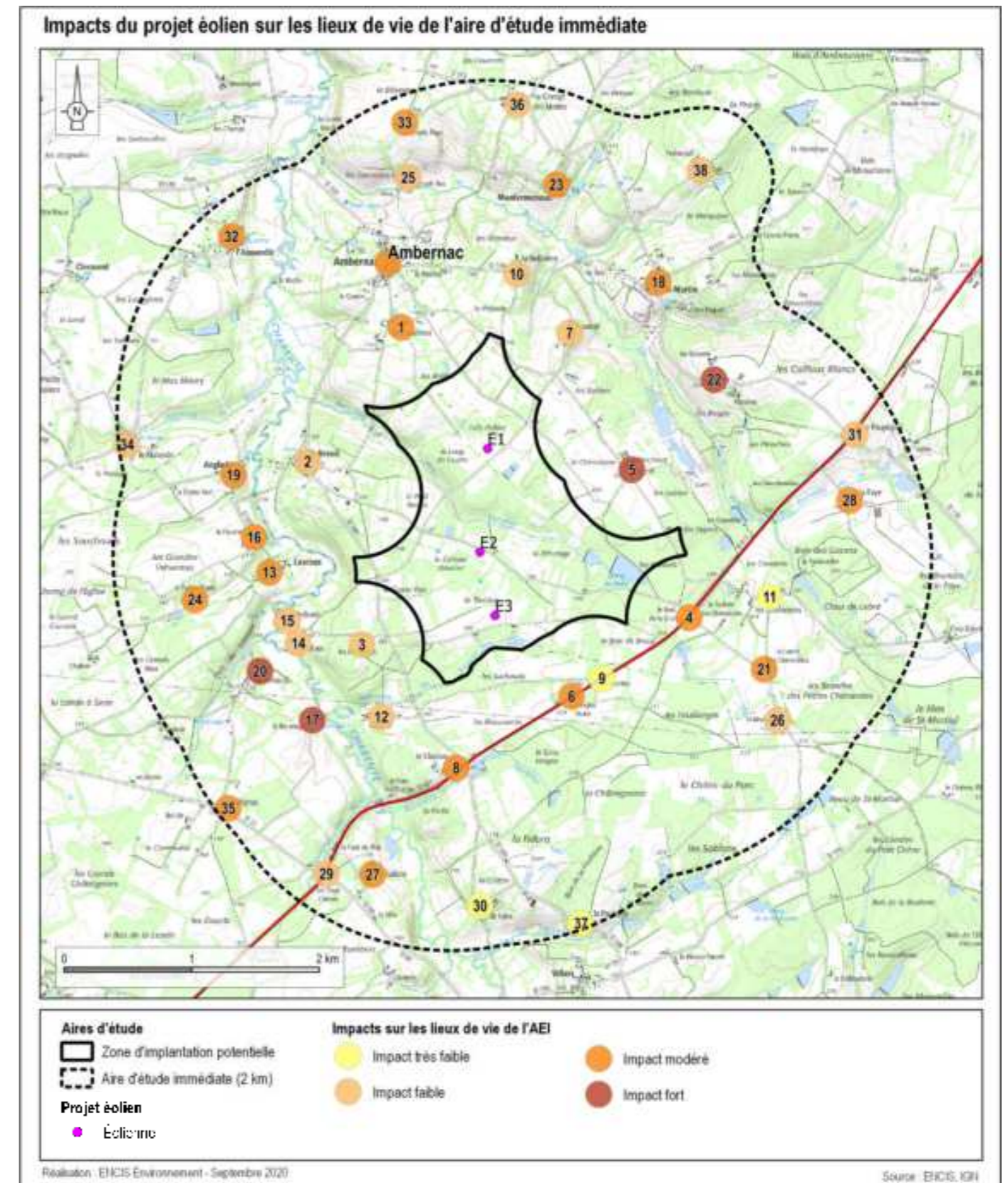
Parmi ces lieux de vie, quatre sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux, de Chez Penot (hameau n°5, cf photomontage n°23), le Roumagou (hameau n°17, cf photomontage n°39), la Jarnaud (hameau n°20, cf photomontage n°37), les Bonnets (hameau n°22, cf photomontage n°33). Ces hameaux sont localisés sur la carte ci-contre. Le projet est ici visible de manière rapprochée, occupant un angle visuel important et avec une forte prégnance dans le paysage.

16 hameaux présentent des impacts modérés : Chez Guilloux (hameau n°1, cf. photomontage n°21), le Bost de la Grange (hameau n°4), la Vergne Noire (hameau n°6), le Cluzeau (hameau n°8, cf. photomontage n°25), Lascoux (hameau n°13, cf. photomontage n°24), le Fournet (hameau n°16, cf. photomontage n°18), Saint-Martin (hameau n°18, cf. photomontage n°28), Anglade (hameau n°19, cf. photomontage n°31), la Lande des Chéronnies (hameau n°21), Montermenoux (hameau n°23, cf. photomontage n°32), le Poirier Fleuri (hameau n°24), la Tuillière (hameau n°27), la Faye (hameau n°28), l'Allemandie (hameau n°32), Puynode Haut (hameau n°33, cf. photomontage n°32bis) et Loubignac (hameau n°35). Les visibilitées sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (moins de 1 500m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour 14 hameaux : Le Breuil (hameau n°2), les Broussiles (hameau n°3), Luxérat (hameau n°7, cf. photomontage n°22), la Bellivière (hameau n°10), Flagnat (hameau n°12), la Vallade (hameau n°14), Villechaise (hameau n°15, cf. photomontage 26), Puynode Bas (hameau n°25), Saint-Martial (hameau n°26), les Trois Chênes (hameau n°29), le Paupiquet (hameau n°31), le Malandri (hameau n°34), la Grange des Mottes (hameau n°36), Praisnaud (hameau n°38). Même si des visibilitées ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, etc.) mettent les éoliennes à distance des habitations. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

Les impacts ont été jugés très faibles pour quatre hameaux : la Bardine (hameau n°9), les Chéronnies (hameau n°11), la Faye (2) (hameau n°30) et la Pautissie (hameau n°37). Depuis ces lieux de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste très discret.

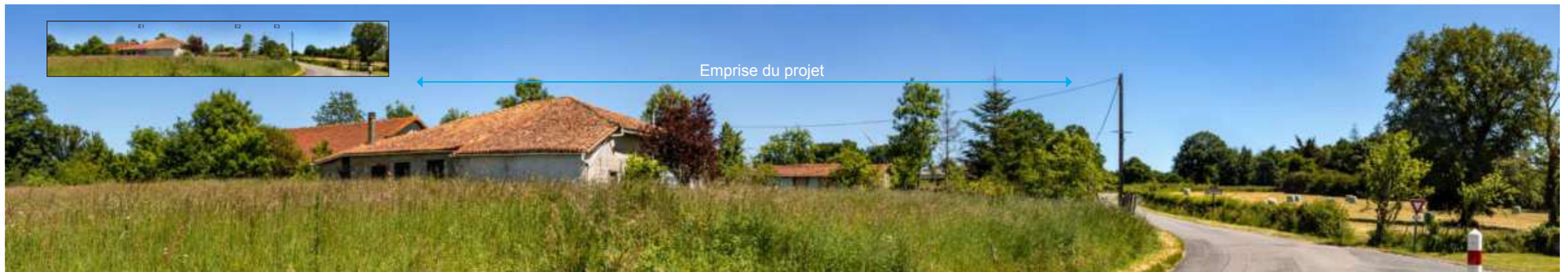
La carte ci-contre synthétise les impacts sur les différents hameaux, et le tableau pages suivantes reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 49 : Évaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 157 : Perception partielle du projet éolien depuis le hameau le Fournet (photomontage 18).



Photographie 158 : Perception partielle du projet éolien depuis le Breuil (photomontage 19).



Photographie 159 : Visibilité du projet éolien dans l'axe de la voirie au hameau chez Guiloux (photomontage 21).



Photographie 160 : Visibilité réduite des éoliennes à Luxérat, masquée par le bâti (photomontage 22).



Photographie 161 : Visibilité dégagée sur le parc éolien depuis le hameau de Chez Penot (photomontage 23).



Photographie 162 : Visibilité des éoliennes au-dessus du cordon boisé de la vallée de la Charente à Lascoux (photomontage 24).



Photographie 163 : Perception partielle du projet éolien d'Ambernac depuis le Cluzeau (photomontage 25).



Photographie 164 : Visibilité depuis Villechaise (photomontage 26).



Photographie 165 : Visibilité du projet depuis Flagnat (photomontage 27).



Photographie 166 : Visibilité du projet éolien depuis les rebords du versant du vallon du Brailou, à Saint-Martin (photomontage 28).



Photographie 167 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac masqué par la végétation à proximité du hameau de Bellivière (12).



Photographie 168 : Perception du projet éolien depuis les rebords de versant de la vallée de la Charente à Anglade (13).



Photographie 169 : Perception partielle du projet éolien à Montermenoux (photomontage 32).



Photographie 170 : Photomontage du projet éolien depuis Puynode Haut (photomontage 32 bis).



Photographie 171 : Perception du projet éolien d'Ambernac depuis les Bonnets, implanté sur les rebords du vallon du Braillou (photomontage 33).



Photographie 172 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le hameau de la Faye (Photomontage 34).



Photographie 173 : Esquisse du projet éolien illustrant le rôle des masques visuels depuis les Chéronnies (photomontage 35).



Photographie 174 : Photomontage du projet éolien depuis la Tuillère (photomontage 36).



Photographie 175 : Visibilité du projet éolien depuis le hameau de la Jarnaud, implanté sur un rebord de versant de la vallée de la Charente (photomontage 37).



Photographie 176 : Photomontage depuis les hauteurs du hameau de Roumagou (photomontage 39).

Tableau 28 : Relations du projet avec les hameaux de l'aire d'étude immédiate.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
1	Chez Guilloux	5	Depuis le hameau la perception des éoliennes est, dans la plupart des cas, filtrée par la végétation du bocage. Ponctuellement les éoliennes peuvent apparaître au-dessus de la canopée des feuillus, à partir de la moitié supérieure de leur mat, dans les percées créées par les axes de circulation. La visibilité du parc peut également être contrastée entre les périodes d'absence et de présence du feuillage.	Modéré	1126
2	le Breuil	20	La perception du projet éolien est limitée à la partie haute des éoliennes. Ces visibilitées sont principalement identifiées en périphérie du lieu de vie, le long de la route D169.	Faible	1051
3	les Broussiles	1	Les boisements qui entourent l'habitation isolée masquent en grande partie les éoliennes. Seules les pales seront visibles de façon intermittentes depuis ce lieu de vie.	Faible	1073
4	le Bost de la Grange	1	Malgré la présence de haies sur le bord de la route D951, une grande parcelle dégagée ouvre les perspectives visuelles du projet éolien.	Modéré	1514
5	Chez Penot	3	Les parcelles ouvertes à l'ouest du hameau ainsi que la proximité du lieu de vie avec le projet éolien, sont des facteurs qui favorisent les perceptions rapprochées des éoliennes et leur prégnance dans le paysage.	Fort	875
6	la Vergne Noire	4	Le réseau de haie qui ceinture le hameau joue un rôle important dans la réduction des perceptions depuis ce lieu de vie. Toutefois les éoliennes peuvent être visibles au-dessus de la canopée des arbres, à travers les trouées du bocage. L'impact visuel du projet sera contrasté entre les périodes de présence et d'absence du feuillage.	Modéré	829
7	Luxérat	10	Malgré la proximité du projet éolien du lieu de vie, le réseau de haies et d'arbres d'ornement, qui caractérise les abords du hameau, joue un rôle important dans la réduction des impacts visuels des éoliennes.	Faible	1057
8	le Cluzeau	5 à 7	La proximité du hameau avec le projet favorise les perceptions rapprochées de l'éolienne E3. La perception du parc éolien reste toutefois partielle. La présence d'une parcelle enherbée au cœur du hameau offre une perspective visuelle sur les éoliennes qui émergent au-dessus de la canopée.	Modéré	1088
9	la Bardine	1	La présence de boisements qui entourent le hameau, limitent considérablement les perceptions du projet éolien, en jouant un rôle de masque visuel important. Toutefois les éoliennes peuvent être visibles derrière les branchages en période de feuilles tombées.	Très faible	926
10	la Bellivière	5	Malgré la faible distance qui sépare le hameau du projet éolien, le relief et les masques végétaux limitent la perception des éoliennes depuis ce lieu de vie. Les principales visibilitées du projet restent partielles et sont répertoriées en lisière du lieu de vie.	Faible	1340
11	les Chéronnies	7	Le relief ainsi que la présence d'importants boisements à l'ouest du hameaux, masquent les éoliennes depuis le hameau. Des perceptions anecdotiques sont possibles en période de feuilles tombées à proximité de la route départementale D951.	Très faible	1915
12	Flagnat	5	Depuis ce lieu de vie la perception des éoliennes est limitée aux pales qui émergent de façon intermittente au-dessus de la canopée.	Faible	1125
13	Lascoux	15	L'implantation du hameau sur un versant de la vallée de la Charente, opposé au projet éolien, facilite les perceptions rapprochées des éoliennes qui émergent au-dessus du cordon boisé. Le réseau de haies ainsi que la présence d'arbres de haut-jet, tendent à filtrer les perceptions du projet éolien depuis ce lieu de vie.	Modéré	1471
14	la Vallade	3	La présence de parcelles dégagées à l'entrée du hameau favorisent les échappées visuelles en direction du projet. Toutefois ces perceptions restent limitées à la partie haute des éoliennes. Seules les pales émergent de façon intermittente au-dessus de la cime des arbres.	Faible	1515
15	Villechaise	3	A l'instar du hameau voisin de la Valade on note une perception partielle du projet éolien. Depuis ce lieu de vie, seules les pales de éoliennes sont perceptibles.	Faible	1551
16	le Fournet	8	Malgré l'implantation du Fournet sur un rebord de versant de la vallée de la Charente, opposé au projet éolien, les perceptions des éoliennes restent limitées à leurs pales par les boisements. Depuis ce lieu de vie les éléments bâtis ainsi que le réseau de haie, réduisent les perceptions du projet.	Modéré	1734
17	le Roumagou	1	L'implantation de l'exploitation agricole sur un rebord de versant de la vallée de la Charente favorise les perceptions rapprochées des éoliennes. La présence de grandes parcelles agricoles offre une perspective visuelle d'ensemble sur le projet éolien qui tend à créer un effet de dominance sur la vallée de la Charente.	Fort	1650
18	Saint-Martin	30	L'implantation du lieu de vie sur un rebord de versant du vallon du Braillou favorise des vues panoramiques en direction du projet éolien. De nombreux points de vue en direction de la zone d'implantation potentielle ont été identifiés.	Modéré	1704

RELATIONS DU PROJET AVEC LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
19	Anglade	10	L'implantation du hameau sur un versant de la vallée de la Charente favorise les points de vue panoramiques en direction du projet.	Modéré	1920
20	la Jarnaud	10	L'implantation du hameau sur un haut de versant de la vallée de la Charente favorise les perceptions du projet éolien. On constate un effet de dominance sur les habitations ainsi que sur la vallée de la Charente.	Fort	1850
21	la Lande des Chéronnies	2	La présence de haies rend partielles les visibilitées du projet éolien depuis ce lieu de vie. Toutefois les grandes parcelles agricoles autour du lieu de vie tendent à ouvrir des perspectives visuelles, entre les haies clairsemées, en cadrant les vues sur les éoliennes.	Modéré	2090
22	les Bonnets	4	L'implantation du hameau sur un haut de versant du vallon du Braillou favorise les points de vue panoramiques en direction du projet éolien. Les trois éoliennes sont ici prégnantes dans le paysage.	Fort	1865
23	Montermenoux	15 à 20	L'implantation du hameau sur un versant du Braillou favorise les perceptions des trois éoliennes depuis le hameau, néanmoins la densité du bâti ainsi que la présence de haies autour du lieu de vie limitent en partie ces perceptions.	Modéré	2055
24	le Poirier Fleuri	3	Les boisements et le réseau de haies qui entourent le hameau rendent partielles les perceptions des éoliennes depuis ce lieu de vie. Le long de la route D345 qui traverse le hameau, les trois éoliennes émergent distinctement au-dessus de l'horizon boisé.	Modéré	2182
25	Puynode Bas	1	Le relief ainsi que la ripisylve qui longe le cours du Braillou masquent les éoliennes E2 et E3 du projet. Seule la partie supérieure de l'éolienne E1 émerge nettement au-dessus de la canopée de l'horizon boisé.	Faible	2170
26	Saint-Martial	4	La présence de haies autour du hameau rend partielles les visibilitées du projet éolien. Depuis ce lieu de vie seules les pales des éoliennes émergent de la cime des arbres.	Faible	2340
27	la Tuilière	10	Si le cœur du hameau est ceinturé par un réseau dense de haies et de boisements, une vue dégagée sur le projet est identifiée à l'entrée du lieu de vie. Depuis ce point de vue, rendu possible par la présence d'une parcelle agricole, la perception du parc reste partielle.	Modéré	2095
28	la Faye	2	La présence d'une grande parcelle agricole à l'ouest du hameau ouvre une perspective visuelle en direction du projet éolien. Les trois éoliennes émergent de la cime des arbres qui marquent l'horizon.	Modéré	2855
29	les Trois Chênes	10	Les visibilitées sont principalement concentrées le long de la route départementale D951, qui offre une fenêtre visuelle dans la strate arborée, en direction des éoliennes.	Faible	2160
30	la Faye (2)	2	Le relief ainsi que les haies de chênes masquent la majeure partie d'un projet éolien, les visibilitées des éoliennes restent anecdotiques depuis ce hameau.	Très faible	2255
31	le Paupiquet	1	Des perceptions partielles du projet éolien, limitées par le réseau de haies, sont identifiées en marge du lieu de vie, le long des routes départementales D170 et D951. L'impact visuel reste très faible depuis les habitations.	Faible	3324
32	l'Allemandie	20	Au cœur du hameau un panorama ponctuel permet de percevoir le projet éolien dans sa totalité au-dessus du versant boisé de la vallée de la Charente.	Modéré	2538
33	Puynode Haut	1	Depuis ce lieu de vie un point de vue panoramique offre une perception d'ensemble sur le projet éolien. Ici la distance vient réduire l'angle visuel du parc.	Modéré	2560
34	le Malandri	5	Les boisements situés à l'est du hameau limitent les perceptions d'éléments du projet aux pales des éoliennes. Les visibilitées depuis ce lieu de vie restent partielles et concentrées le long de la route D174 ainsi qu'au sud-est du hameau.	Faible	2611
35	Loubignac	3	Depuis ce lieu de vie les perceptions du projet éolien sont en partie filtrées par les alignements de chênes et de peupliers. Les éoliennes seront nettement plus prégnantes dans le paysage en période de feuilles tombées.	Modéré	2398
36	la Grange des Mottes	10 à 15	L'implantation du hameau sur un petit relief culminant à 200 m de hauteur, en surplomb du vallon du Braillou, favorise les perceptions du projet éolien en marge du lieu de vie. Les haies et le bâti jouent un rôle de masque visuel important au cœur du hameau.	Faible	2626

RELATIONS DU PROJET AVEC LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
37	la Pautissie	3	Le relief ainsi que l'important boisement au nord du lieu de vie masquent la totalité du projet éolien. Seules des visibilitées partielles et anecdotiques, limitées à la partie supérieure des éoliennes sont possibles depuis la D169 en période de feuilles tombées.	Très faible	2455
38	Praisnaud	1	Des visibilitées du projet éolien sont identifiées depuis la terrasse sud du château de Praisnaud. Ces perceptions sont rendues partielles par les boisements qui peuplent les versants du vallon en contrebas du château.	Faible	2703

5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au 5.3.4.3, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Quatre routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la carte ci-contre.

La départementale D951 du sud-ouest à l'est de l'AEI

Pour rappel cette route départementale est le principal axe de communication de l'aire d'étude immédiate.

Depuis le tronçon de la départementale D951 compris dans le périmètre de l'AEI, les visibilitées du projet éolien sont globalement intermittentes, rythmées par les boisements et les haies. On note toutefois quelques portions de routes qui offrent des panoramas dégagés en direction des trois éoliennes. Ainsi le secteur de la Font du Mas offre quelques centaines de mètres de voirie orientée dans l'axe du projet, qui apparaît dans le champ de vision d'un automobiliste en direction de Confolens. Les autres panoramas sont orientés latéralement à la voirie comme dans le secteur des Beucarrés ou du Bost de la Grange. Toutefois les rares perceptions du projet sont limitées à la partie haute des éoliennes.

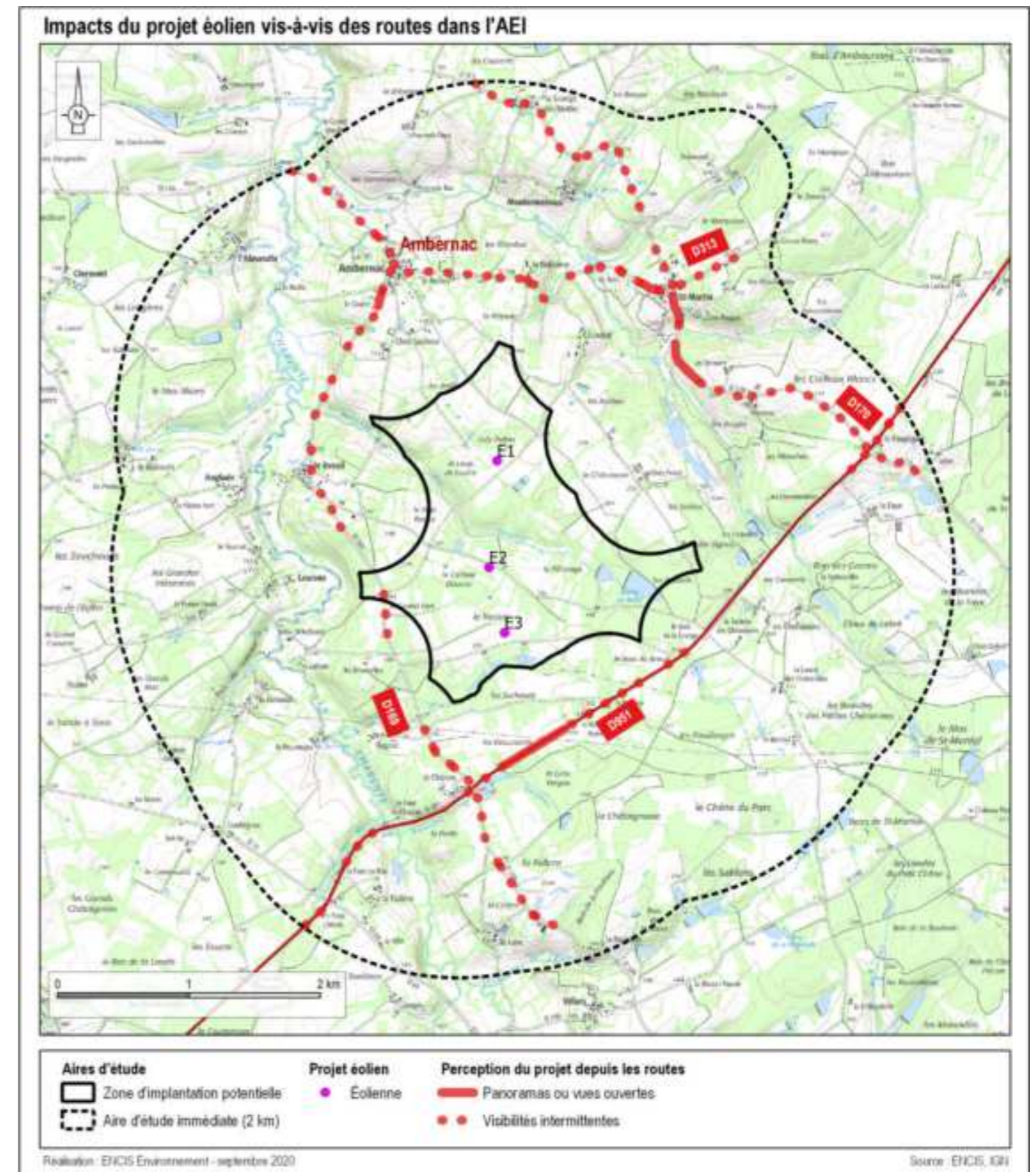
La D169 du sud au nord de l'AEI

Cet axe routier permet de relier la D166, à proximité de Loubert, au bourg d'Ambernac.

Depuis le bourg d'Ambernac au hameau du Breuil, les visibilitées des trois éoliennes sont essentiellement intermittentes. Les petits bosquets qui peuplent les versants du vallon des Vergnes, la ripisylve qui borde le cours d'eau ou encore les alignements de chênes qui accompagnent l'accotement, jouent le rôle de masques visuels qui tendent à séquencer les perceptions du projet éolien. Depuis cette route les principales perceptions du projet sont localisées entre chez Guilloux et le Breuil, où la présence de grandes parcelles agricoles ouvre des perspectives visuelles en direction de l'éolienne E1. On note également la présence d'une vue panoramique sur les trois éoliennes au niveau de la sortie sud du bourg d'Ambernac.

La D170 à l'est et au nord-ouest de l'AEI

La route départementale D170 permet de relier le bourg de Manot, sur les bords de la Vienne, à la route D740 à proximité de Saint-Coutant. Les haies bocagères ainsi que les fonds de vallons, traversés par la départementale, rendent partielles les perceptions du projet éolien depuis la voirie. Les vues ouvertes et dégagées sont principalement répertoriées depuis les rebords de versants du Braillou, en lisière du bourg de Saint-Martin et en contrebas du hameau des Bonnets.



Carte 50 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.

La D313 au nord-est de l'AEI

Cette route départementale relie la route D951, à hauteur du carrefour de la Fontolivier, au bourg d'Alloue en traversant le village de Saint-Martin.

Les perceptions du projet éolien sont essentiellement intermittentes depuis cet axe routier. La présence de nombreux arbres de haut-jet ainsi que les nombreuses haies qui caractérisent le paysage du nord-est de l'AEI, séquentent les perceptions partielles des éoliennes. De plus l'orientation est-ouest de la voirie n'offre que des perceptions latérales du projet pour un automobiliste.

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes du projet éolien, notamment la route traversant le lieu-dit les Suchauds au sud du projet éolien et la route communale permettant de desservir le hameau de Chez Penot à l'est, où les perceptions du projet sont prégnantes.

Globalement, dans l'AEI, l'impact visuel du projet sur les principaux axes routiers est faible à modéré, selon les tronçons. La présence de haies et de boisements autour du projet éolien joue le rôle de filtres visuels qui limitent la perception des éoliennes. On note toutefois que les tronçons des routes départementales D169 et D951, au sud du projet, s'ouvrent sur des panoramas où les éoliennes sont prégnantes et où les impacts peuvent être modérés. Le paysage arboré étant principalement constitué de feuillus, l'impact visuel du projet sera contrasté entre les périodes d'absence et de présence du feuillage.



Photographie 177 : Perception de l'éolienne E3 depuis la route départementale D951 à hauteur du Relais des Barbettes (photomontage 17).

5.3.6.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet, sur le seul élément patrimonial de l'AEI, est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, de coupes topographiques.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Un seul monument est recensé dans l'AEI. Ce monument est concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble du monument sont décrits ci-dessous et dans le tableau page suivante.

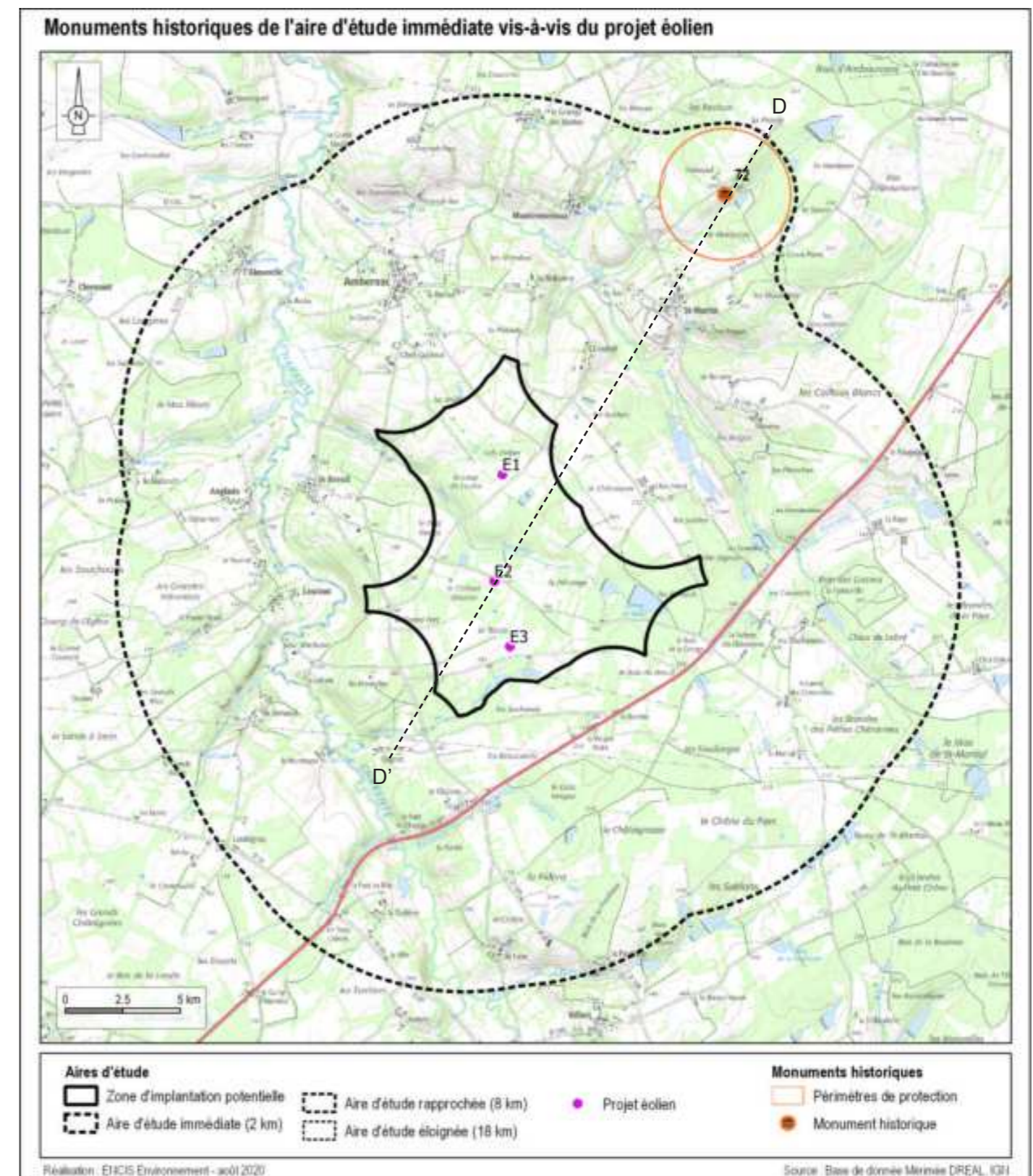
Le château de Praisnaud (MH n°72)

Ce monument date du XVI^{ème} siècle. Il est caractérisé par un ensemble de bâtiments, comprenant un logis, une grange et des dépendances, organisé autour d'une cour délimitée par un mur. Ce monument est une propriété privée. **Pour rappel l'enjeu de ce monument est modéré.**

La présence de petits bosquets, de boisements plus importants et d'une ripisylve, au sud-ouest du domaine, limitent la perception des éoliennes depuis le monument historique et son périmètre de protection. Toutefois des visibilités partielles sont possibles depuis la terrasse du château. Orientée au sud-ouest, la terrasse fait office de belvédère sur le vallon d'un affluent du Braillou. Depuis ce point de vue, seule la partie supérieure des éoliennes pourrait être perceptible, filtrée par les branchages des feuillus du parc. Des perceptions partielles du projet sont également possibles au sud-est du parc arboré. Une covisibilité partielle est également possible au nord-est du parc. La majorité des arbres qui ceinturent la propriété sont des feuillus, l'impact visuel du projet sera par conséquent contrasté entre les périodes de présence et d'absence de feuillage.

L'impact est jugé faible.

Carte 51 : Localisation des monuments historiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.



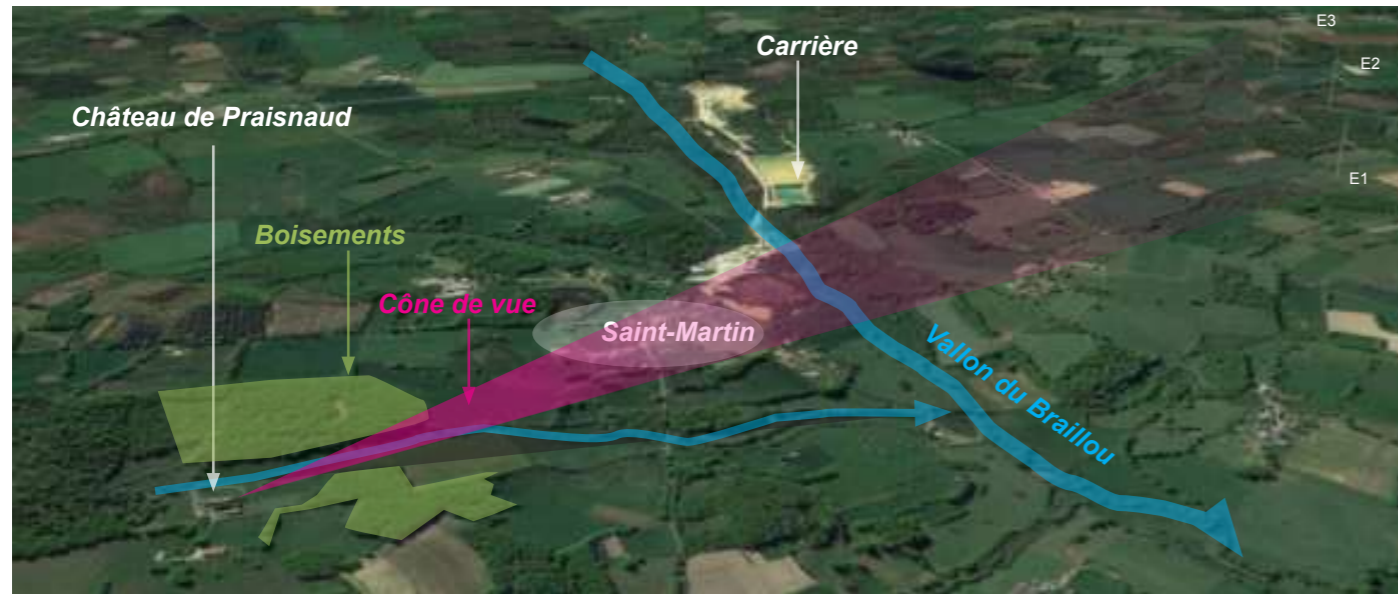


Figure 38 : Simulation du projet éolien vis-à-vis du château de Praisnaud.

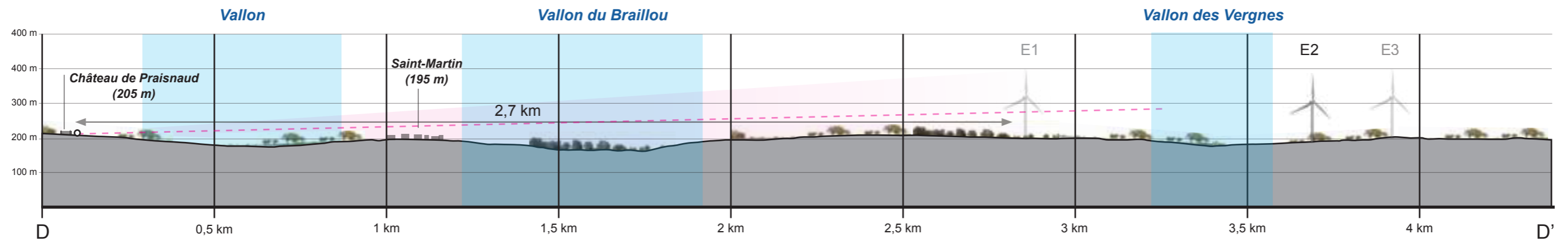


Figure 37 : Coupe D-D' illustrant l'élévation du projet éolien vis-à-vis du château de Praisnaud (MH inscrit).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
72	16	Ambernac	Château de Praisnaud	Partiellement inscrit	Modéré	Des visibilités partielles du projet éolien, limitées à la partie haute des éoliennes, ont été identifiées depuis la terrasse sud du château de Praisnaud. Ces perceptions sont en grande partie filtrées par les boisements qui peuplent les versants du vallon en contrebas du château, ainsi que par les arbres du parc.	Faible	2 000

Tableau 29 : Relations visuelles du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Les trois sites touristiques de l'aire immédiate sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité).

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des lieux sont décrits ci-dessous et dans le tableau page suivante.

L'église Saint-Pierre d'Ambernac

Cet édifice religieux se situe sur un petit relief qui domine la vallée de la Charente à la sortie nord du bourg d'Ambernac. **L'enjeu de cet édifice est jugé modéré.**

Le parc éolien n'est que partiellement visible depuis l'église d'Ambernac. Depuis l'édifice, les éoliennes E1 et E2 sont perceptibles dans l'axe de la route départementale D169, tandis que les pales de l'éolienne E1 apparaissent au-dessus des éléments bâtis du bourg. Plusieurs covisibilités sont également identifiées entre l'édifice et l'éolienne E1. Ces dernières sont principalement identifiées depuis la route départementale et la route communale menant à Puynode bas, au nord de l'édifice. **Au regard du caractère partiel et ponctuel des perceptions du projet, l'impact est jugé faible.**

Le camp Laurent à Saint-Laurent-de-Céris

Le camping est un grand terrain enherbé comprenant une piscine située à quelques dizaines de mètres de la rivière. **Ce site présente un enjeu faible.**

La proximité du camping avec le projet éolien favorise les perceptions rapprochées des éoliennes. Toutefois la présence du cordon boisé, qui souligne le versant opposé de la vallée de la Charente, vient limiter la perception des éoliennes à leur partie haute. Seules les pales et les nacelles des éoliennes sont perceptibles depuis le camping. Les pales de l'éolienne E1, qui émergent de la cime des arbres, sont visibles dans l'axe de l'entrée du site (cf. photomontage 18 page suivante). **Au regard du caractère partiel des perceptions du projet, l'impact est jugé faible.**

Le site de pêche des Gravelles

Ce site de pêche est un espace privé dédié à la pratique de la pêche à la carpe.

Le relief encaissé du vallon du Braillou, ainsi que les boisements qui entourent le site, limitent la perception du projet éolien. Des visibilités partielles des éoliennes, filtrées par les branchages, sont possibles depuis le site. Néanmoins on note que l'activité de la carrière voisine, bordant la frange ouest du site, tend à ouvrir des perspectives dans le couvert forestier depuis les berges de l'étang. **L'impact est jugé très faible.**

Carte 52 : Localisation des sites touristiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.

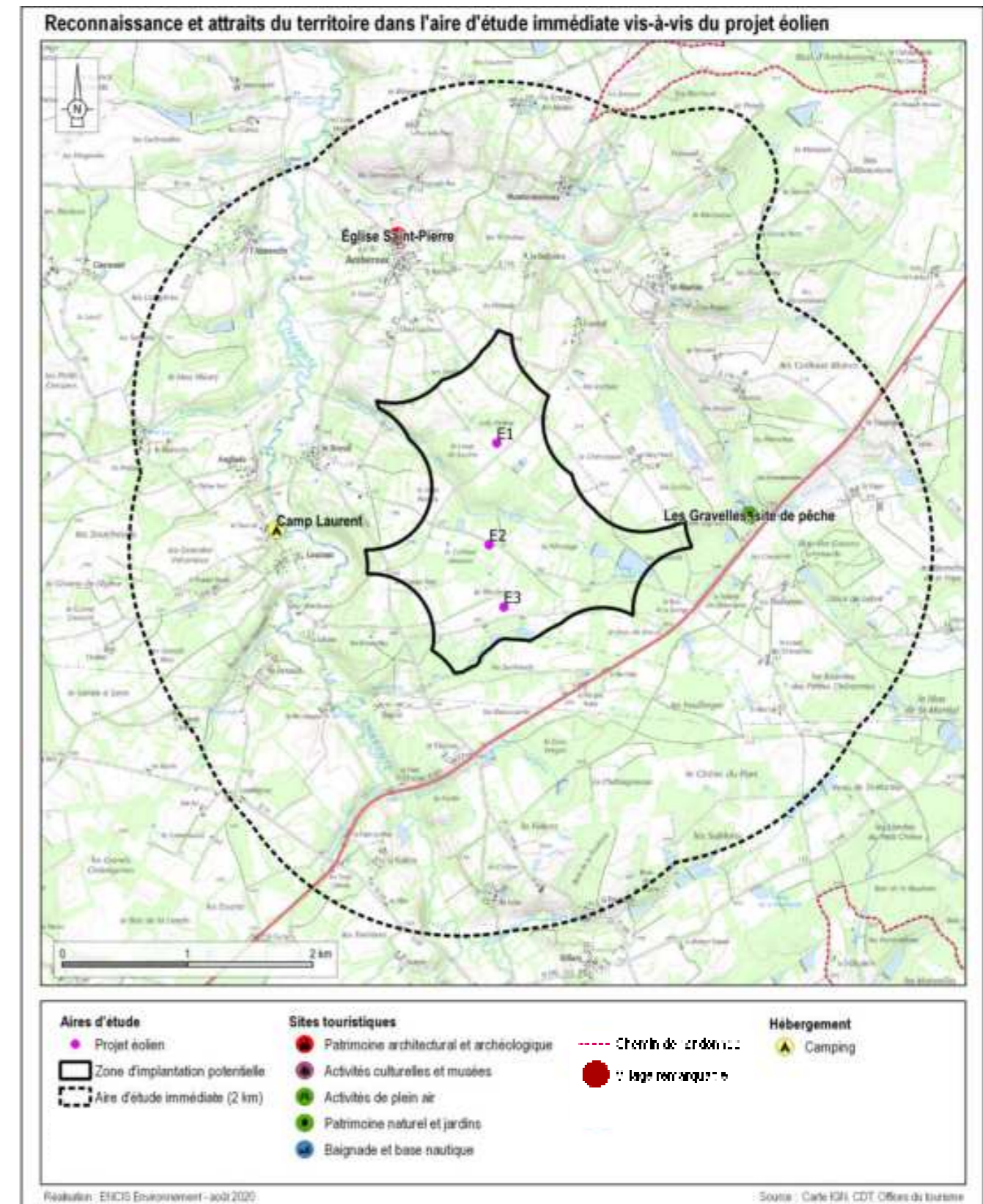


Tableau 30 : Relations du projet avec les sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Impact	Distance au projet (m)
16	Ambernac	Église Saint-Pierre	-	Modéré	Depuis le parvis de l'église le parc éolien n'est que partiellement visible. Plusieurs covisibilités avec les pales de l'éolienne E1 sont identifiées depuis la route de Puynode et la D169.	Faible	1823
16	Ambernac	Le camp Laurent, camping le Fournet	-	Faible	Le retrait du projet éolien vis-à-vis du rebord du versant de la vallée de la Charente limite les perceptions du projet qui restent limitées au bout des pales de l'éolienne E1 depuis l'entrée du camping (cf. photomontage 18).	Faible	1770
16	Ambernac	Les Gravelles, site de pêche	-	Faible	Les boisements qui entourent le site de pêche jouent un rôle de masque limitant les perceptions des éoliennes, malgré la proximité du site.	Très faible	2060



Photographie 178 : Vue sur le projet éolien depuis le camp Laurent au hameau le Fournet (photomontage 18).

5.3.7 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 4.4.2.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter en majorité sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...), imbriquées entre des parcelles forestières exploitées pour le bois de chauffage. La ZIP ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en terme de paysage ou de patrimoine. Il s'agit d'un secteur fréquenté par la population locale principalement (promenade à pied et à vélo, cueillette de champignons, chasse...). On note également la présence de plusieurs étangs de loisirs, à proximité du parc éolien, accompagnés de petits éléments bâtis (chalets, cabanons, granges, caravanes...).

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5,5 m de largeur minimum dégagée), représentant 2 977 m linéaires et 13 278 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 3 464 m² sur 552 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements sont aussi conservés durant l'exploitation.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur beige/grise.

Les pistes sont perceptibles ponctuellement depuis la route D169, à hauteur de leur intersection avec la départementale. Aucune piste n'est perceptible depuis les lieux de vie de l'AEI.

Les pistes contrasteront avec les chemins ruraux en raison du changement de matériaux et de l'élargissement, perturbant la lisibilité de l'aire immédiate, et changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte.

L'impact est faible.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de grave concassée. Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants.

Durant le temps d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact modéré à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées ou hors sol. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est très faible.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

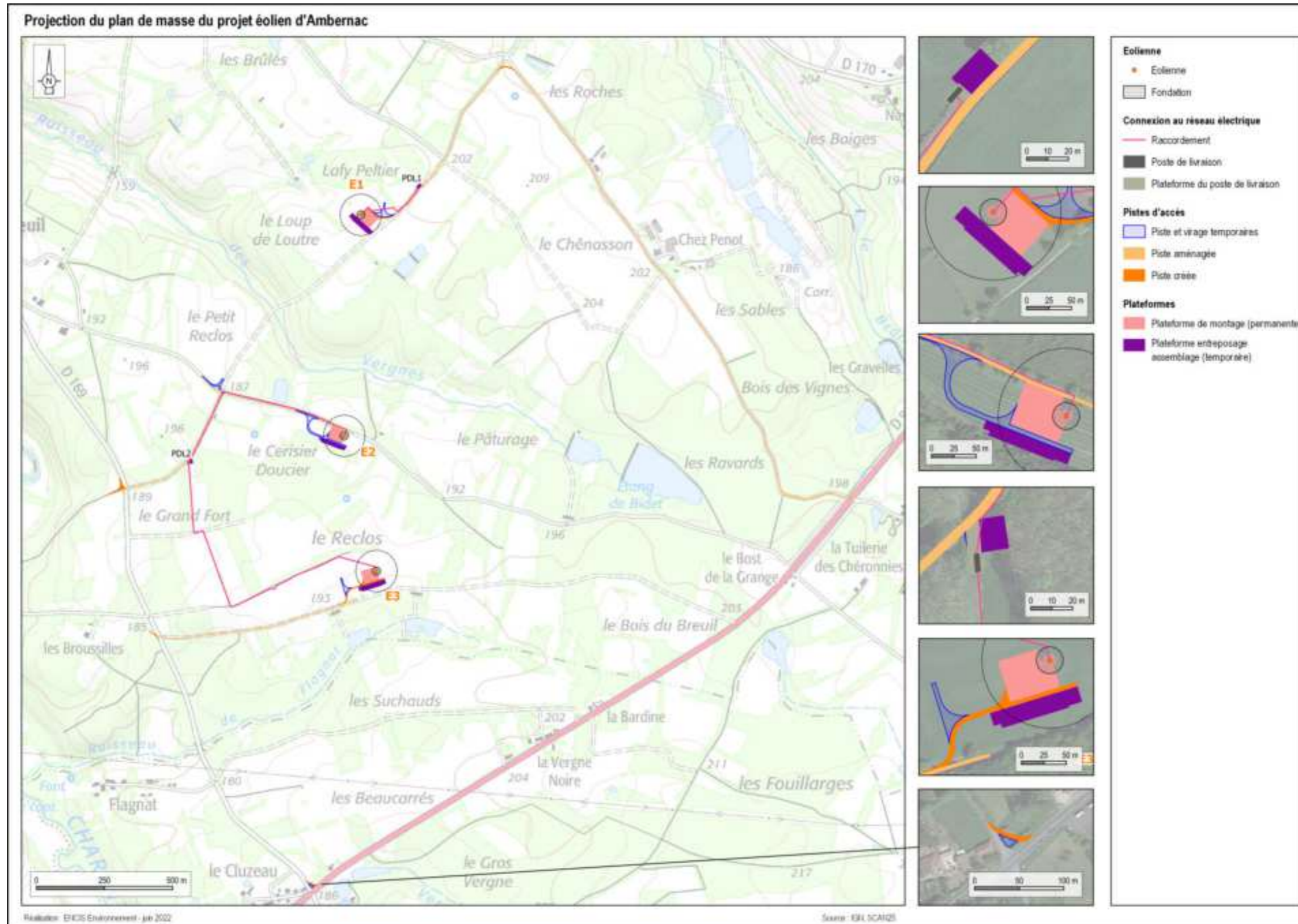
Poste de livraison

Les postes de livraison accueillent tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Pour le projet éolien d'Ambernac deux postes de livraison sont prévus. Leur emprise au sol est d'environ 9 x 2,65 m, pour une hauteur de 2,60 m.

Les deux postes sont peu perceptibles depuis les environs fréquentés et les principaux axes routiers, car ils sont insérés dans la trame bocagère.

L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière et ne s'accorde pas au caractère bocager du site. Toutefois il a été choisi de recouvrir les postes d'un bardage bois à claire-voie et de les peindre avec une peinture de teinte «gris mousse», RA 7003 (cf. mesure R2). ***L'impact est faible.***

Carte 53 : Plan de masse du projet éolien d'Ambernac.



5.3.8 Les effets cumulés avec les projets connus

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres. C'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

5.3.8.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

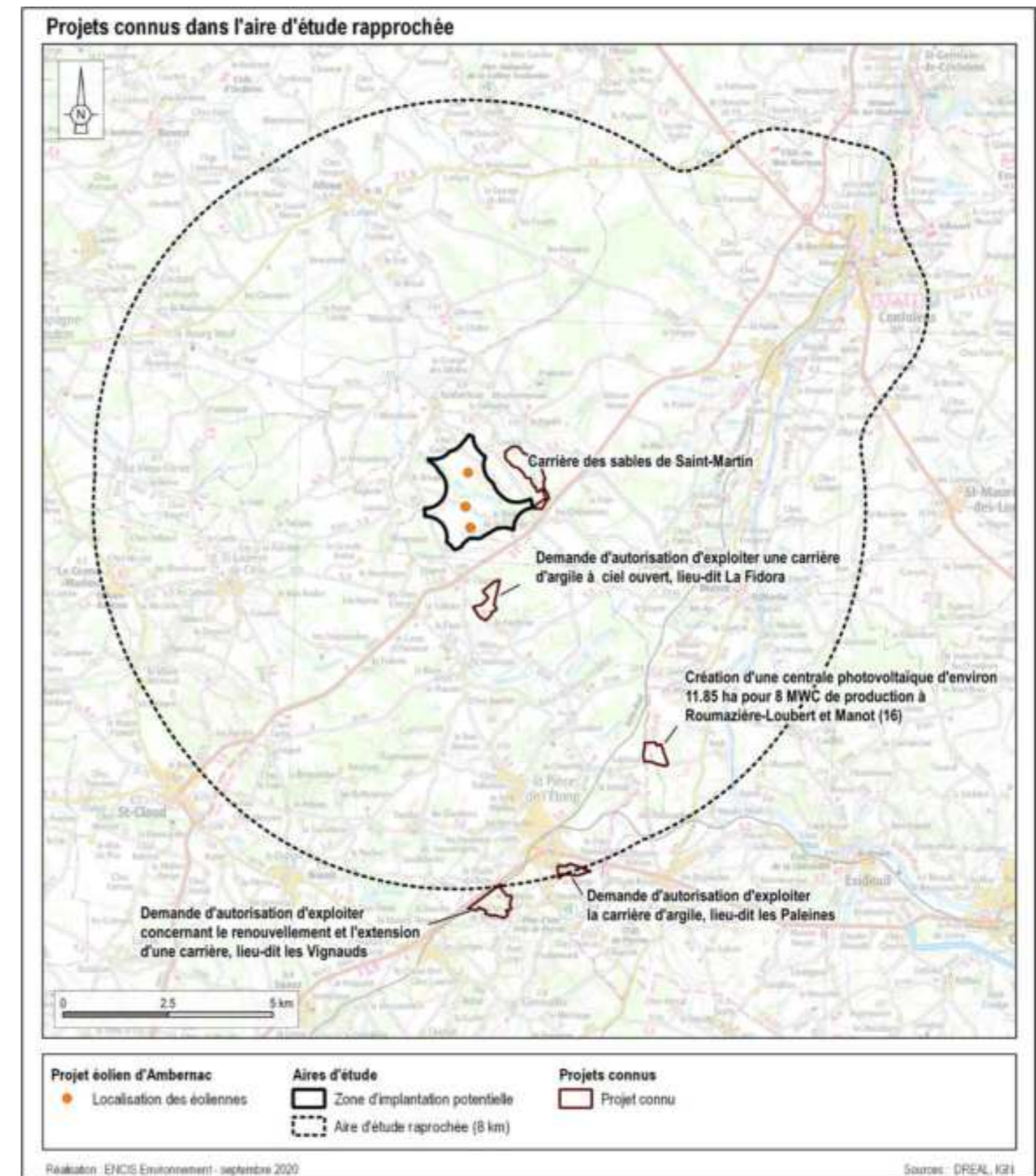
Ces photomontages sont présentés dans le carnet de photomontages en annexe.

5.3.8.2 Les projets connus de faible hauteur

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude immédiate. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

Les « projets existants ou approuvés » autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'AER. Au-delà de ce périmètre de 8 km, les effets cumulés potentiels (co-visibilité, effet de barrière pour la faune volante, émergences acoustiques, etc.) entre le projet éolien et d'autres projets connus de faible hauteur ne peuvent être que négligeables.

En septembre 2020 (données DREAL mises à jour le 29/01/2020), cinq projets connus sont recensés sur les communes de l'aire rapprochée par la DREAL et la DDT (cf : tableau page suivante).



Carte 54 : Localisation des projets connus de faible hauteur à l'échelle de l'AER.

Tableau 31 : Effets cumulés du projet avec les projets connus de faible hauteur.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS CONNUS DE FAIBLE HAUTEUR DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Carrière	Carrière des sables de Saint-Martin	La proximité de la carrière avec le projet éolien d'Ambernac favorise les perceptions conjointes et un impact cumulatif jugé faible. Toutefois l'emplacement du site d'extraction dans le fond de vallon du Braillou vient limiter les perceptions du projet éolien depuis le site. Les principales perceptions conjointes sont identifiées depuis la route D170.	Faible	1,2
Carrière	Demande d'autorisation d'exploiter une carrière d'argile à ciel ouvert, lieu-dit La Fidora	Des perceptions conjointes entre la carrière et le projet éolien sont possibles depuis la route D169. La perception du projet éolien est limitée à l'extrémité des pales de E2 et E3.	Très faible	1,1
Énergie renouvelable	Création d'une centrale photovoltaïque d'environ*11.85 ha pour 8 MW de production à Roumazières-Loubert et Manot (16)	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié principalement en raison du relief et des boisements qui entourent le site.	Nul	5,9
Carrière	Demande d'autorisation d'exploiter la carrière d'argile, lieu-dit les Paleines	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié principalement en raison du caractère bocager du paysage et de l'absence d'ouverture visuelle.	Nul	7,9
Carrière	Demande d'autorisation d'exploiter concernant le renouvellement et l'extension d'une carrière, lieu-dit les Vignauds	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié principalement en raison du caractère bocager du paysage et de l'absence d'ouverture visuelle.	Nul	8

5.3.8.3 Les parcs éoliens et projets connus de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire d'étude éloignée, les « projets existants ou approuvés » de grande hauteur (> 20 m) comme les projets éoliens sont inventoriés.

En septembre 2020, dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée du volet paysager, il y a deux parcs éoliens en exploitation. Le plus proche est celui du Confolentais, à 7 km du site d'Ambernac. Le second, le parc éolien de Saugond-Lesterps est implanté à 18,1 km du projet d'Ambernac.

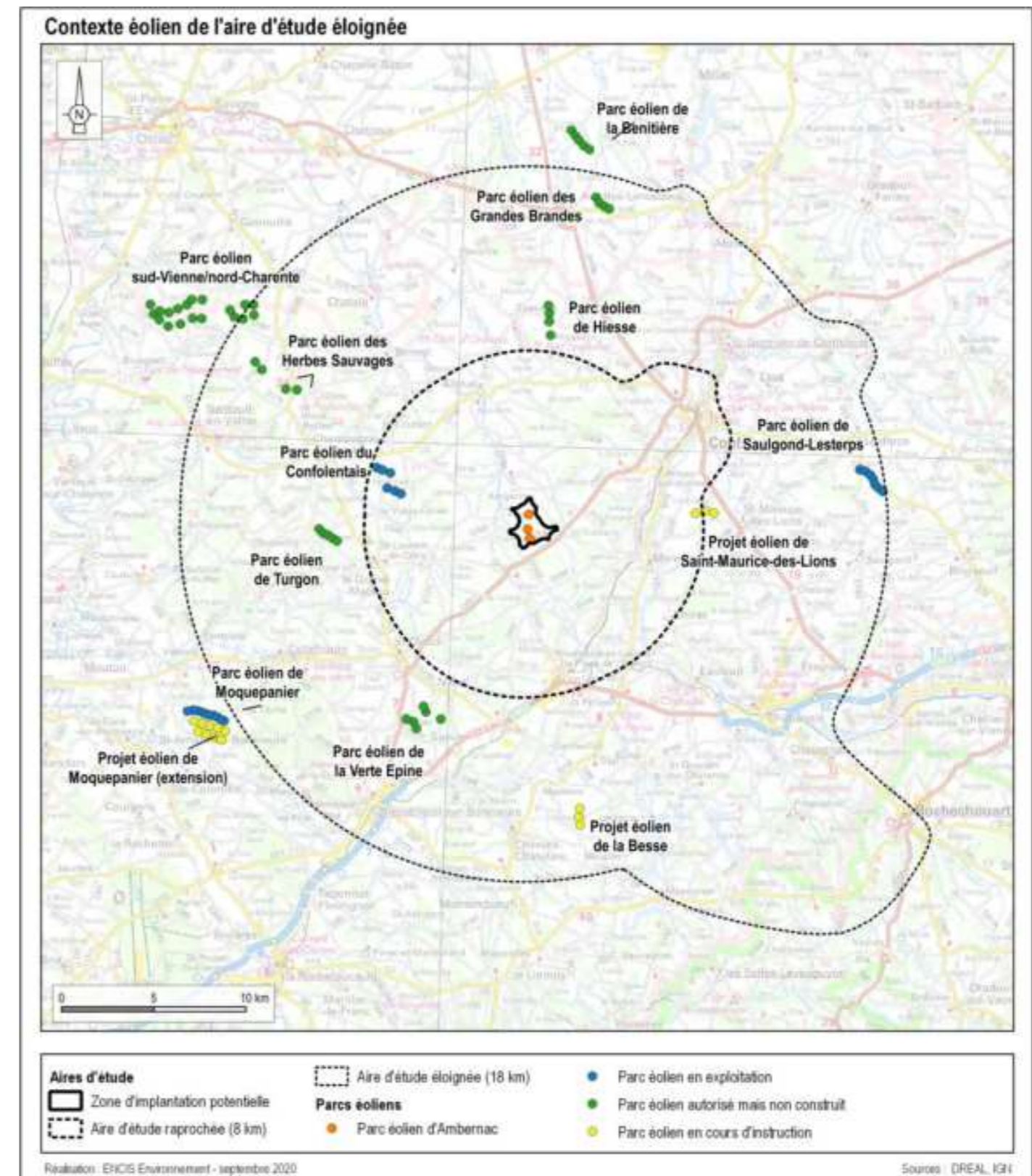
Il y a 6 autres projets éoliens approuvés inventoriés dans l'aire éloignée :

- le parc éolien de Hiesse (à 10 km)
- le parc éolien de Turgon (à 10,3 km)
- la centrale éolienne de la Verte Épine (à 10,8 km)
- le parc éolien des Herbes Sauvages (à 14,3 km)
- le parc éolien des Grandes Brandes (à 17,1 km)
- le parc éolien Sud Vienne/Nord Charente (à 18,4 km)

Le porteur de projet a souhaité prendre également en compte trois projets en cours d'instruction qui bénéficient, ou non, de l'avis de l'Autorité Environnementale à l'heure de la rédaction du dossier :

- le projet éolien de Saint-Maurice-des-Lions (à 9 km)
- le projet éolien de la Besse (à 14,9 km)
- le projet éolien de Moquepanier (extension, hors périmètre de l'AEE à 19,5 km)

La carte ci-contre, réalisée à partir de l'inventaire de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, des avis de l'Autorité Environnementale en ligne et des données de la DDT, permet de synthétiser l'état d'avancement des autorisations de parcs éoliens dans l'aire d'étude éloignée et à proximité (parc éolien de la Bénitière et le projet d'extension de Moquepanier).



Carte 55 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 32 : Effets cumulés du projet avec les projets connus de grande hauteur.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS CONNUS DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Parc éolien du Confolentais	- 6 éoliennes de 2,3 MW - Hauteur totale : 150 m	Plusieurs perceptions conjointes entre le projet éolien d'Ambernac et le parc éolien du Confolentais ont été identifiées, à proximité de la ville de Champagne-Mouton, de l'église de Saint-Coutant ainsi que depuis les rebords de versant du vallon du Brailou.	Faible	7
Parc éolien de Saint-Maurice-des-Lions	- 3 éolienne de 3 MW - Puissance totale : 9 MW - Hauteur totale : 180 m	Des perceptions conjointes sont possibles depuis les rebords de versant dégagés de la vallée de la Charente, mais seul le bout des pales des éoliennes du parc éolien de Saint-Maurice-des-Lions est perceptible.	Très faible	9
Projet éolien de Hiesse	- 4 éoliennes de 3,45 MW - Puissance totale : 13,8 MW - Hauteur totale : 180 m	Des perceptions conjointes sont possibles depuis les rebords de versant dégagés de la vallée de la Charente, mais seul le bout des pales des éoliennes du parc de Hiesse est perceptible.	Très faible	10
Parc éolien de Turgon	- 5 éoliennes de 2,4 à 3,3 MW - Puissance totale de 12 à 16,5 MW - Hauteur totale : 150 m	Des perceptions conjointes sont identifiées depuis le cimetière de Cellefrouin et les rebords de versant dégagés du vallon du Brailou, mais ces perceptions restent très limitées et localisées dans des secteurs peu fréquentés.	Très faible	10,3
Centrale éolienne de la Verte Epine	- 6 éoliennes de 3 MW - Puissance totale : 18 MW - Hauteur totale : 150 m	Des perceptions conjointes sont possibles depuis les rebords de versant dégagés du vallon du Brailou, mais seul le bout des pales de la centrale éolienne de la Verte Epine est perceptible.	Très faible	10,8
Parc éolien des Herbes Sauvages	- 4 éoliennes de 3,45 MW - Puissance totale : 13,8 MW - Hauteur totale : 180 m	Des perceptions conjointes et anecdotiques, limitées aux bouts des pales des éoliennes, sont possibles depuis la route D740.	Très faible	14,3
Parc éolien de la Besse	- 3 éoliennes de 4,5 MW (max) - Puissance de 12,6 à 13,5 MW - Hauteur totale : 200 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	14,9
Parc éolien des Grandes Brandes	- 4 éoliennes de 2,4 MW - Puissance totale : 9,6 MW - Hauteur totale : 150 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	17,1
Parc éolien de Saulgond-Lesterps	- 4 éoliennes de 2,4 MW - Puissance totale : 9,6 MW - Hauteur totale : 150 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	18,1
Parc éolien Sud Vienne/Nord Charente	- 19 éoliennes de 2 MW - Puissance installée : 38 MW - Hauteur totale : 126 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	18,4
Parc éolien de Moquepanier	- 8 éoliennes de 2 MW - Puissance installée : 16 MW - Hauteur totale : 150 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	19,3
Parc éolien de Moquepanier (extension)	- 9 éoliennes de 4,2 MW - Puissance installée : 37,8 MW - Hauteur totale : 180 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	19,5
Parc éolien de la Bénitière	- 5 éoliennes de 3,6 MW - Puissance installée : 18 MW - Hauteur totale : 184 m	Aucune perception conjointe et aucun effet cumulatif n'a été identifié, principalement en raison du relief et du contexte bocager.	Nul	20

5.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien d'Ambernac est implanté sur un plateau allongé, délimité par deux cours d'eau, la Charente et le Braillou. Ce plateau agricole est cerné par des versants boisés qui se confondent avec un patchwork de petits bosquets éparses. Les vallées sont peu encaissées mais délimitent nettement le plateau central avec un dénivelé avoisinant les 50 mètres. **La ligne formée par les trois éoliennes suit l'orientation du plateau et fait écho à l'axe nord/sud de la vallée de la Charente à l'ouest et du vallon du Braillou à l'est.** Le projet éolien suit également l'orientation nord/sud de la vallée de la Vienne, 7 kilomètres plus à l'est. Si la structure linéaire du parc s'accorde avec l'axe des principaux cours d'eau, toutefois la différence d'interdistance entre les éoliennes tend plus ou moins à écarter E1 du groupe E2 et E3, selon l'angle de vue.

Le projet éolien est implanté en retrait de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou, ce qui a pour effet d'éviter de potentiels effets de surplomb. Les éoliennes peuvent toutefois créer un effet de dominance sur la vallée de la Charente et le vallon du Braillou. Cet effet est principalement identifié depuis des points de vues localisés sur des rebords de versant, dégagés par la présence de grandes parcelles agricoles. Toutefois ces perspectives dégagées sur les éoliennes restent rares dans un paysage où le bocage joue un rôle prédominant dans la réduction des impacts visuels du projet.

Globalement, en raison du caractère bocager du paysage, les perceptions du projet sont rares et les relations visuelles que les éoliennes entretiennent avec les grandes structures de l'AEE et de l'AER sont peu identifiables. A cette échelle les rares perceptions du projet sont généralement limitées aux bouts des pales des trois éoliennes, qui émergent difficilement des horizons boisés. Elles sont identifiées depuis les rebords de versants dégagés des principales vallées, comme la Vienne. Les structures végétales accompagnent visuellement le projet en créant des plans successifs. En l'absence de premier plan toutefois, en vue rapprochée, le contraste entre les éoliennes et les motifs qui composent le paysage peut être fort, notamment avec les boisements ou le bâti.

Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, le projet éolien est très peu perceptible en raison du taux de boisement important et de réseau dense de haies qui caractérise ce paysage bocager. Quelques échappées visuelles sont ponctuellement possibles depuis l'ensemble des unités paysagères, excepté depuis les vallées. Les routes et les lieux de vie les plus importants sont peu voire pas impactés visuellement par la projet. Les rares perceptions du projet identifiées à cette échelle restent anecdotiques, partielles et ponctuelles.

Dans l'AER, les perceptions du projet restent également très limitées. Ces dernières sont pour l'essentiel localisées sur les rebords de versants des principaux cours d'eau, là où la présence des parcelles dégagées ouvrent des perspectives visuelles, et depuis de rares points de vue panoramiques, comme depuis

le site de l'église de Saint-Coutant. Mais ces perceptions restent la plupart du temps partielles.

Dans l'AEI, le projet éolien devient nettement plus prégnant dans le paysage. Depuis les secteurs dégagés, les trois éoliennes apparaissent nettement au-dessus de la cimes des arbres. Toutefois le parc est rarement visible dans son ensemble. Les perceptions restent la plupart du temps partielles, filtrées par la végétation et limitées à une voire deux éoliennes. Dans les secteurs où les boisements et le bocage sont plus denses, seules les pales des éoliennes émergent de la canopée des feuillus.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

72 monuments historiques sont répertoriés dans l'aire d'étude globale. 45 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 26 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et 1 dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 45 monuments historiques : 13 classés, un partiellement classé, une protection mixte, 17 inscrits et 13 partiellement inscrits. Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **le château de Rochechouart (impact nul), les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens (impact très faible),** ainsi que **les vestiges gallo-romains des anciens thermes de Cassinomagus (impact nul).** Parmi les 45 monuments historiques de l'AEE, onze sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Globalement dans l'aire d'étude éloignée les impacts restent très faibles, voire quasi nuls, car les visibilités du projet restent limitées par le paysage bocager et les caractéristiques du relief vallonné. **Le château de Saint-Germain-de-Confolens offre un point de vue panoramique en direction du projet éolien d'Ambernac. Du fait de la configuration du site l'impact du projet depuis ce monument est jugé très faible voire quasi nul.** Cet édifice est également compris dans le périmètre de protection du site classé de la vallée de l'Issoire, où les perceptions des éoliennes sont quasi nulles. **On constate toutefois une covisibilité entre le projet éolien et le château des Ordières. Toutefois, principalement en raison de la distance importante qui sépare le château du projet, l'impact est jugé faible.**

Dans l'aire d'étude rapprochée, lors de l'état initial, une covisibilité potentielle avait été répertoriée entre l'église Notre-Dame d'Alloue et des éléments de grande hauteur dans la ZIP, depuis la mairie. Mais après analyse du photomontage, aucune covisibilité n'a été identifiée. L'impact du projet éolien reste très faible depuis ce monument, dont l'enjeu est modéré.

Dans l'aire d'étude rapprochée la ville de Confolens concentre de nombreux éléments patrimoniaux. Près de 16 monuments historiques, deux sites protégés, comprenant un site patrimonial remarquable et un site inscrit, sont dénombrés. Si aucune visibilité du projet éolien n'est possible depuis les monuments de la ville de Confolens, principalement en raison du relief des versants ouest de la vallée de la Vienne, de rares perceptions anecdotiques et partielles ont été identifiées depuis leurs périmètres de protection. Quelques rares perspectives visuelles, en direction du projet, sont localisées depuis les points

de vue qu'offrent les versants de la Vienne en rive droite. La principale visibilité des éoliennes est identifiée depuis le belvédère Saint-Catherine. **Globalement l'impact visuel du projet reste très faible vis-à-vis des éléments patrimoniaux de la ville de Confolens.**

Dans l'aire d'étude immédiate, on dénombre un seul monument historique, le château de Praisnaud. L'enjeu de l'édifice est jugé modéré et l'impact visuel du projet est jugé faible. L'église d'Ambernac est un édifice religieux non protégé au titre des monuments historiques. Toutefois plusieurs covisibilités ont été identifiées à proximité de l'église, principalement avec l'éolienne E1. L'enjeu de cet édifice est modéré et l'impact est jugé faible.

Au total sept sites protégés, dont deux classés, quatre inscrits et un SPR, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. A l'échelle de l'aire d'étude éloignée on compte cinq sites, dont deux sites classés, la vallée de l'Issoire et le tilleul de Sully à Esse, ainsi que trois sites inscrits, l'ancienne abbaye de Nanteuil-en-vallée, la place de Nanteuil-en-vallée, et le cratère météoritique de Rochechouart. **Globalement depuis ces sites l'impact du projet éolien d'Ambernac reste très faible voire nul.**

Les effets sur le cadre de vie

L'occupation humaine est concentrée dans les vallées de la Vienne et de la Charente, où sont implantées les villes les plus importantes : Confolens, Chabannais et Availles-Limouzine dans la vallée de la Vienne ; Roumazières-Loubert et Alloue dans la vallée de la Charente. Pour les villes situées dans l'aire éloignée (Chabannais, Champagne-Mouton et Availles-Limouzine...), les reliefs des versants, la végétation dense dans les vallées et le bocage bien conservé des plateaux voisins limitent les visibilités, qui restent très ponctuelles voire absentes. **Les impacts sont donc très faibles (Chabannais et Champagne-Mouton) ou nuls (Availles-Limouzine).**

La ville de Confolens, située dans l'AER, offre quelques visibilités, mais les coteaux encadrant la ville limitent les perceptions. L'impact reste très faible et les points de vue identifiés restent ponctuels et limités aux versants est de la vallée. Les bourgs d'Alloue et de Saint-Laurent-de-Céris offrent également, en périphérie des centres anciens, des visibilités ponctuelles du projet éolien. L'impact visuel du projet depuis ces lieux de vie est jugé faible pour Saint-Laurent-de-Céris et très faible depuis Alloue.

A l'échelle de l'AEI, le bourg d'Ambernac est le principal lieu de vie. La situation de proximité du centre-bourg, vis-à-vis du projet éolien, tend à favoriser la présence de la partie supérieure des éoliennes dans le paysage urbain. Les pales apparaissent ponctuellement au-dessus des toitures, principalement dans l'axe des rues orientées vers le projet, ainsi que dans les espaces de respiration présents entre les habitations. Quelques secteurs, comme au sud du bourg, offrent des perceptions d'ensemble du parc éolien. **On constate également plusieurs covisibilités entre l'église d'Ambernac et l'éolienne E1. L'impact du projet éolien est jugé modéré.**

En dehors du bourg d'Ambernac, quelques hameaux ponctuent le territoire. Il s'agit souvent de petits groupes associant habitations et bâtiments d'exploitation agricole. Les impacts les plus importants sur ces lieux de vie sont liés à leur implantation sur un rebord de versant de la vallée de la Charente ou du vallon du Braillou, combinée à la présence de parcelles agricoles, qui ouvrent des perspectives visuelles en direction des trois éoliennes. A contrario l'impact visuel du projet est limité dans les secteurs plus cloisonnés par les haies, globalement très présentes aux abords des lieux de vie. La présence de plusieurs boisements joue également un rôle important dans la réduction des impacts.

Parmi ces lieux de vie, quatre sont sujets à un impact fort. Il s'agit des hameaux, de Chez Penot (hameau n°5), le Roumagou (hameau n°17), la Jarnaud (hameau n°20), les Bonnets (hameau n°22). Le projet est ici visible de manière rapprochée, occupant un angle visuel important et avec une forte prégnance dans le paysage.

16 hameaux présentent des impacts modérés : Chez Guillou (hameau n°1), le Bost de la Grange (hameau n°4), la Vergne Noire, le Cluzeau (hameau n°8, cf. photomontage n°25), Lascoux (hameau n°13), le Fournet (hameau 16), Saint-Martin (hameau n°18), Anglade (hameau n°19), la Lande des Chéronnies, Montermenoux (hameau n°23), le Poirier Fleuri, la Tuillière, la Faye, l'Allemandie, Puynode Haut (hameau n°3) et Loubignac. Les visibilités sont plus filtrées depuis le cœur de ces hameaux (habitations, jardins) mais des panoramas relativement proches (moins de 1 500m) et avec une prégnance assez importante des éoliennes sont observés le long des routes d'accès ou des lisières.

Les impacts ont été jugés faibles pour 14 hameaux. Même si des visibilités ponctuellement importantes sont possibles à la marge de ces hameaux, les filtres visuels (haies proches, bosquets, etc.) mettent les éoliennes à distance des habitations. Le projet reste assez peu prégnant dans le paysage et ne modifie pas de manière significative la perception des structures paysagères initiales.

Le impacts ont été jugés très faible pour quatre hameaux. Depuis ces lieux de vie, seuls des bouts de pales peuvent être perceptibles et le projet reste très discret.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été réduite au minimum, les principaux accès étant déjà existants. La création de quelques petites portions de pistes et le renforcement de certains chemins est peu impactant pour le paysage de l'AEI car la plupart des chemins sont déjà existants et d'un gabarit important, permettant le passage de véhicules.

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins d'accès).

Le défrichage couvre une surface de 657 m² et 240 mètres linéaires de haies seront coupées. Afin d'acheminer le matériel ce sont 860 mètres linéaires de haies multistrates et de lisières de boisement qui

seront élaguées. Afin de préserver à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité, la mesure MC2 permettra de mettre en place un élagage raisonné (cf : chapitre 6.3 sur les mesures propres à la phase de construction, pages suivantes).

Les deux postes de livraison seront peu impactants de par leur situation en retrait des lieux de vies et des voiries communales. Ces éléments seront recouverts d'un bardage en lames de bois à claire-voie et leurs huisseries seront peintes avec une couleur «gris mousse» (RAL 7003).

Les effets cumulés avec d'autres projets connus et perceptions conjointes avec les parcs existants

Dans le périmètre d'étude on compte **2 parcs éoliens en exploitation** (le Parc éolien du Confolentais et le Parc éolien de Saulgon-Lesterps), **6 projets éoliens autorisés** et **2 projets en cours d'instruction** dont le porteur de projet a connaissance, bénéficiant d'un avis de l'AE ou non. Malgré un contexte éolien relativement dense, les effets cumulés entre le projet éolien d'Ambernac et les autres parcs éoliens sont rares et restent très ponctuels. Cette absence de perceptions est principalement due au caractère bocager et à l'absence de point haut dégagé, offrant des perceptions d'ensemble du grand paysage et des visibilitées conjointes entre les trois éoliennes d'Ambernac et les autres parcs éoliens. Toutefois on constate plusieurs perceptions conjointes entre le projet éolien d'Ambernac et le parc éolien en exploitation du Confolentais, comme depuis le site panoramique de l'église Saint-Coutant ou les rebords de versants dégagés du vallon du Braillou. Depuis ces points de vues, les effets cumulés viennent accentuer, de manière ponctuelle, le caractère éolien du paysage. **Mais globalement l'impact des effets cumulés reste très faible et les perceptions conjointes sont pour l'essentiel localisées dans des secteurs peu fréquentés.**

Tableau 33 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Forte	Faible création de pistes, nombreux chemins existants déjà au gabarit et déjà carrossables, structures végétales peu impactées, postes de livraison peu visibles. Secteur d'implantation globalement peu fréquenté. Le contraste dans les rapports d'échelle entre les éoliennes les éléments paysagers reste prononcé.	Long terme / réversible	Modéré	Mesures R1, MC1 et MC2	Faible à modéré
Paysage immédiat	Forte	Bonne lisibilité du projet en cohérence avec les grandes structures paysagères (vallée de la Charente et vallon du Braillou). Les éoliennes paraissent parfois imposantes, par contraste avec les motifs paysagers proches, mais le réseau dense de haies bocagères joue un rôle important dans la réduction des perceptions. Des effets de dominance sont constatés sur la vallée de la Charente depuis certains hameaux et dans des secteurs peu fréquentés. Le centre-bourg d'Ambernac offre des perceptions du projet éolien essentiellement partielles (impact modéré), mais les impacts visuels du projet peuvent être importants depuis les hameaux les plus proches (4 hameaux présentent un impact jugé fort). Ils sont implantés sur les rebords de versant du vallon du Braillou et de la vallée de la Charente. Les perceptions du projet peuvent être importantes depuis certains tronçons de la route D951. Les éléments patrimoniaux et les sites touristiques restent peu impactés (impact faible pour le château de Praisnaud).	Long terme / réversible	Modéré	-	Modéré
Paysage rapproché	Faible	Les principaux bourgs sont peu ou pas impactés (impact faible pour le bourg de Saint-Laurent-de-Ceris), la visibilité reste limitée par la trame du bocage depuis les routes principales. Éléments patrimoniaux sont très peu ou pas impactés par le projet éolien. La ville de Confolens, qui concentre de nombreux éléments patrimoniaux protégés, n'offre que des perceptions partielles des éoliennes. Les rares secteurs de visibilité sont localisés en marge du centre historique, sur les rebords de versant de la vallée de la Vienne. Les sites touristiques sont très peu ou pas impactés par le projet éolien. Les effets cumulés avec les autres parcs éoliens restent très rares et ponctuels.	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Très faible	Très peu de vues lointaines sont répertoriées, les principaux lieux de vie ne sont quasiment pas impactés visuellement par le projet (impacts très faibles depuis les villes de Champagne-Mouton et de Chabannais) et les principales routes n'offrent quasiment aucune visibilité des éoliennes. Peu ou pas d'impacts sont identifiés sur les éléments patrimoniaux et touristiques. On constate toutefois une covisibilité entre le projet éolien et le château des Ordières, mais l'impact reste faible, principalement en raison de la distance.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

6. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...] »

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre immédiat et rapproché) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter **ces mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation des impacts**. Il peut également être choisi de mettre en place des **mesures d'accompagnement** du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

- La présentation des mesures renseignera les points suivants :
- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.

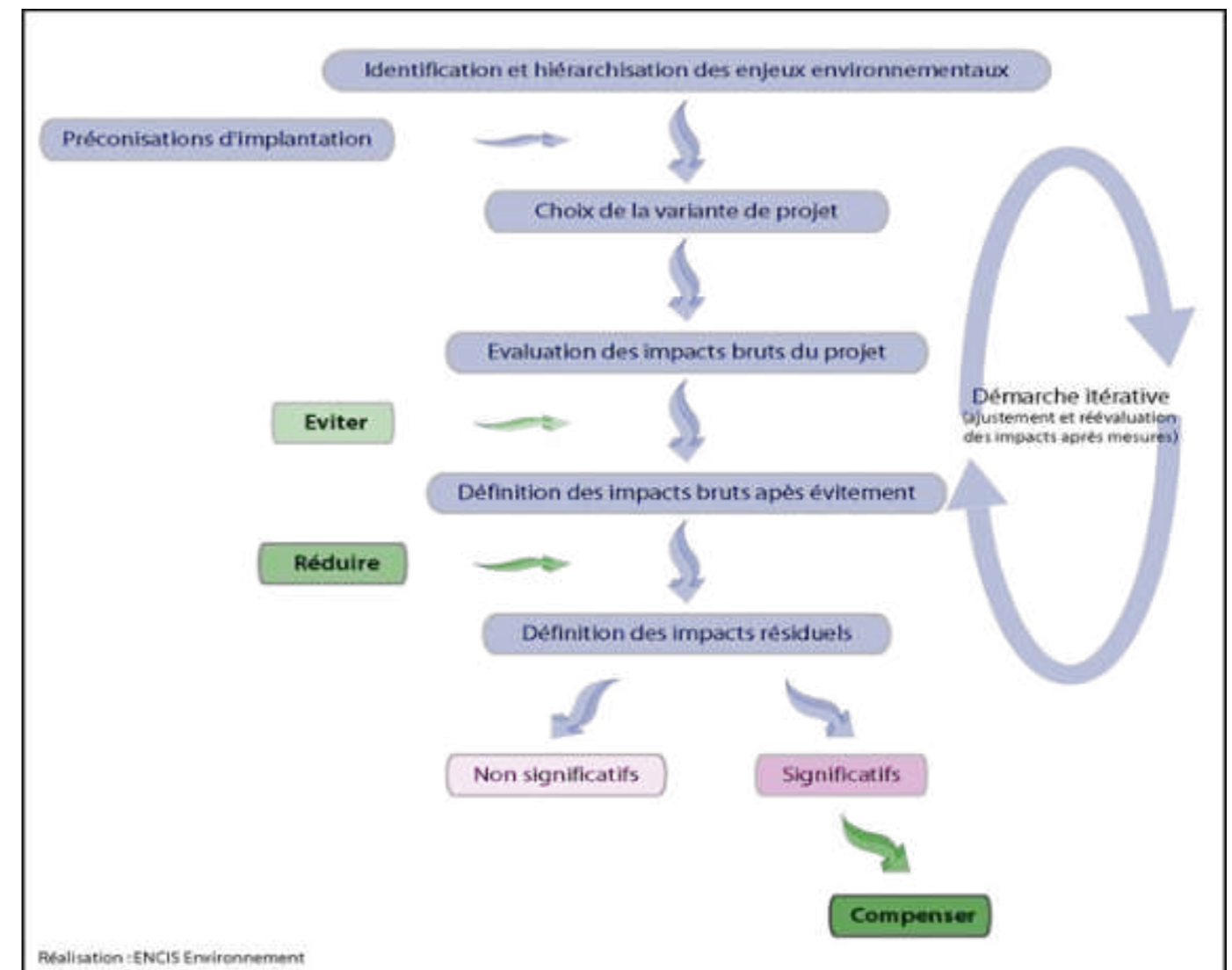


Figure 39 : Démarche de définition des mesures.

6.1 Les mesures d'évitement prise dès la phase de conception du projet

Mesure E1 : Travail fin sur les accès aux éoliennes

Impact potentiel identifié : Création d'un linéaire très important de voiries et d'accès, atteinte aux boisements et autres structures végétales, perte de lisibilité du parcellaire.

Objectif de la mesure : Utiliser au maximum les chemins existants.

Description : Travail sur les accès pour réduire les linéaires de chemin à créer et éviter tant que faire se peut la coupe d'arbres. Les accès à créer sont uniquement des petits bouts de piste permettant de connecter les éoliennes aux chemins existants.

Impact résiduel : Faible

Coût prévisionnel : Compris dans la conception du projet

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de conception.

Responsable : Maître d'ouvrage

Mesure E2 : Éloignement des habitations à plus de 800 m

Impact potentiel identifié : Risque d'impacts visuels forts depuis les hameaux situés à proximité du projet.

Objectif de la mesure : Réduire l'impact visuel du projet éolien depuis les lieux de vie proches.

Description : Éloigner l'implantation des éoliennes au-delà de la limite réglementaire des 500 m, à plus de 800 m des habitations.

Coût prévisionnel : Compris dans la conception du projet

Calendrier : Mesure appliquée lors de la phase de conception.

Responsable : Maître d'ouvrage

6.2 Les mesures de réduction

Mesure R1 : Intégration des postes de livraison

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des postes de livraison dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire un contexte rural et forestier.

Description : Les postes de livraison seront recouverts d'un bardage vertical en bois local s'accordant avec les boisements proches. Le toit et les portes seront peints d'une teinte assez neutre gris mousse (RAL 7003), qui s'accordera à la fois avec le bois du bardage et avec le contexte forestier.

Les lames du bardage seront verticales et à claire-voie afin d'éviter l'installation de colonies de chiroptères attirées par le confinement.

Impact résiduel : Faible

Coût prévisionnel : 5 000 € par poste.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Modalités de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du Management environnemental du chantier.



Photographie 179 : Exemple de bardage bois à claire-voie vertical garantissant l'intégration paysagère du poste de livraison tout en évitant l'installation des chiroptères attirés par le confinement.

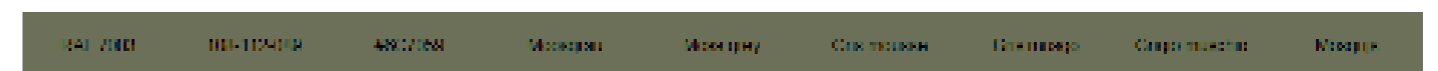


Figure 40 : Teinte RAL 7003 pour les huisseries.

6.3 Les mesures propres à la phase de construction (MC)

Mesure MC1 : Préservation de la végétation arborée en place

Mesure de réduction (mesure commune aux volets milieu naturel et paysager)

Impact potentiel identifié : Des boisements et des haies de feuillus sont présents aux abords du site d'implantation et des futures pistes d'exploitation. Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire s'ils ne sont pas réfléchis.

Objectif de la mesure : Respecter un espacement des pistes et des tranchées de raccordement vis-à-vis des arbres en place.

Description de la mesure : Les pistes ainsi que les tranchées destinées au passage des câbles ne devront pas être implantées à moins d'un mètre du droit du houppier (voir schéma suivant).

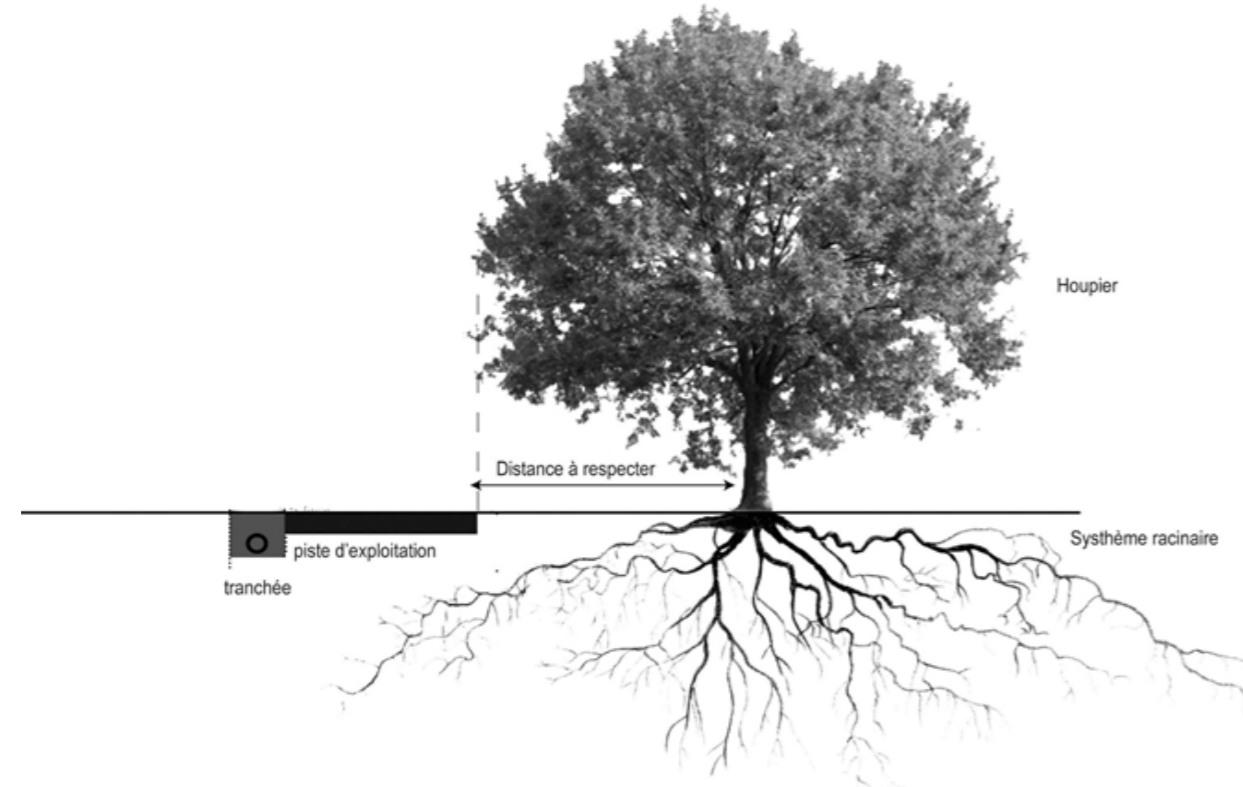
Impact résiduel : Nul.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Modalité de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du Management environnemental du chantier.



Mesure MC2 : Élagage raisonné

Mesure de réduction (mesure commune aux volets milieu naturel et paysager)

Impact potentiel identifié : L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres. Au total ce sont 2 750 ml de végétation (haie multistratée, alignement arboré, haie basse...) qui vont être élagués. Les haies de l'AEI sont principalement constituées de chênes, pour la plupart centenaires, qu'il convient de préserver pour leur intérêt environnemental et paysager.

Objectif de la mesure : Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.

Description de la mesure : Un élagueur pratiquera une intervention au cœur du houppier de l'arbre, grâce aux techniques de grimpe qui permettent d'explorer l'ensemble de la couronne jusqu'en bout de branche, d'y évaluer les tailles à réaliser, de sélectionner les branches porteuses d'avenir, de soulager les branches charpentières. Il pratiquera un élagage équilibré permettant aux arbres de conserver la silhouette propre à leur essence. Les tailles de grosses sections sont à éviter le plus possible, afin de ne pas fragiliser l'arbre face aux attaques parasitaires (champignons, etc.) qui condamneraient l'arbre à moyen terme.

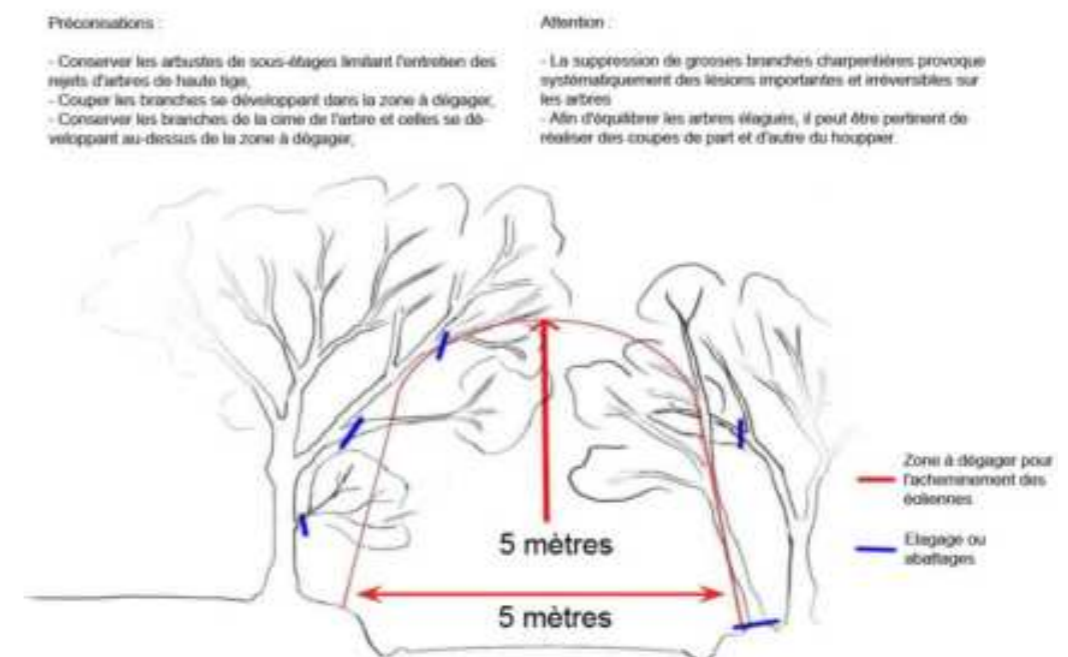
Impact résiduel : Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme.

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Pendant le chantier.

Responsable : Maître d'ouvrage/Coordinateur de travaux.

Modalité de suivi : Rapport du coordinateur de travaux ou du Management environnemental du chantier.



6.4 Les mesures propres à la phase d'exploitation (ME)

Mesure ME1 : Plantation de haies de fond de jardin

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Impact visuel du parc éolien d'Ambernac depuis les hameaux et principaux lieux de vie.

Objectif de la mesure : Accompagner le projet au cœur des hameaux et des bourgs les plus proches en créant une transition sur le domaine privé ou des écrans visuels depuis les jardins.

Description de la mesure : Un accompagnement visant à réduire l'impact visuel du projet éolien depuis les lieux de vie sera proposé par le maître d'ouvrage auprès des habitants des communes proches du projet.

Calendrier : Mesure appliquée au cours de la première année d'exploitation du parc éolien, et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Coût estimatif : 20 000 €

Responsable : Maître d'ouvrage.

Modalité de suivi : Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal, d'acteurs du territoire et d'un représentant du maître d'ouvrage sera créé.

Mesure ME2 : Aménagements paysagers

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Modification visuelle et artificialisation du cadre paysager des hameaux, par l'installation de nouvelles structures verticales.

Objectif de la mesure : Améliorer le cadre de vie des habitants des hameaux exposés à la vue des éoliennes.

Description de la mesure : En déterminant de façon concertée avec les habitants les hameaux impactés, des aménagements permettant l'amélioration du cadre de vie et correspondant aux attentes du territoire seront prévus. Exemple de hameaux concernés : Saint-Martin, le Breuil, Chez Guilloux, Chez Penot.

Calendrier : Mesure appliquée au cours de la première année d'exploitation du parc éolien et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Coût estimatif : 20 000 Euros

Responsable : Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur

Modalité de suivi : Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal et des acteurs du territoire, ainsi que d'un représentant du maître d'ouvrage sera créé.



Photographie 180 : Plantation de haie dans le fond d'un jardin (données : wpd).

6.5 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure E1	La création de chemins d'accès modifie le maillage existant de routes et de chemins d'exploitation	Évitement	Faible à moyen terme, les pistes s'articulent autour des routes et chemins existants	Travail sur les accès pour réduire les linéaires de chemin à créer et éviter tant que faire se peut la coupe d'arbres.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure E2	Risque d'impacts visuels forts depuis les hameaux situés à proximité du projet.	Évitement	Nul à fort selon les hameaux	Éloigner l'implantation des éoliennes au-delà de la limite réglementaire des 500 m, à plus de 800 m des habitations.	Compris dans la conception du projet	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure R1	Les postes de livraison dénotent dans le contexte rural du site	Réduction	Impact faible	Intégration des postes de livraison avec un bardage bois à claire-voie et une teinte assez neutre gris-vert (RAL 7003) pour les huisseries, qui s'accorderont avec le contexte agricole et bocager.	5000 €/par poste	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MC1	Les travaux de VRD et de raccordement électrique sont susceptibles de dégrader le système racinaire des arbres	Réduction	Impact nul	Respecter un espacement des pistes et des tranchées de raccordement vis-à-vis des arbres en place.	Compris dans le projet	Phase de construction	Maître d'ouvrage, écologue, paysagiste
Mesure MC2	L'élagage est susceptible de déséquilibrer et dégrader la silhouette des arbres	Réduction	Modéré durant la phase de chantier, faible à long terme	Mettre en place un élagage raisonné préservant à la fois la silhouette des arbres et leur santé, pour une meilleure longévité.	Compris dans le projet	Phase de construction	Maître d'ouvrage, paysagiste, écologue,
Mesure ME1	Impact visuel du parc éolien d'Ambernac depuis les bourgs et les hameaux	Réduction	Impact faible à moyen terme	Accompagner le projet au cœur des hameaux et des bourgs les plus proches en créant une transition sur le domaine privé ou des écrans visuels depuis les jardins.	20 000 €	A l'année suivant la phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage, écologue, paysagiste
Mesure ME2	Impact visuel du parc éolien d'Ambernac depuis les bourgs et les hameaux	Accompagnement	-	Améliorer le cadre de vie des habitants des hameaux exposés à la vue des éoliennes.	20 000 €	Mesure appliquée au cours de la première année d'exploitation du parc éolien et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.	Maître d'ouvrage - Paysagiste concepteur

Tableau 34 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

Table des illustrations

Figures

Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	16
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	21
Figure 3 : Illustration des rapports de proportion entre un photomontage et une éolienne réelle (source : wpd).	25
Figure 7 : Confolens en Charente,	42
Figure 4 : Huiles sur toile d'André Brouillet.	42
Figure 5 : La Charente et le saule,	42
Figure 6 : Lavandières à Saint-Germain de Confolens,	42
Figure 8 : Marketing territorial de la région Poitou-Charentes. (source : SRDT Poitou-charentes 2011-2015).	43
Figure 10 : Festival de danse et musiques du monde de Confolens. (source : festivaldeconfolens.com ; marie-confolens.com).	43
Figure 9 : La ville de Confolens, labélisée petite cité de caractère (source : petitecitedecaractere.com).	43
Figure 11 : Bloc diagramme des principales structures paysagères de l'aire d'étude rapprochée.	64
Figure 12 : Coupe A-A' des structures paysagères de l'AER (hauteur x3).	64
Figure 13 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate.	86
Figure 14 : Coupe B-B' (hauteur x3).	86
Figure 15 : Coupe C-C' (hauteur x3).	86
Figure 16 : Illustration de la distance et du rapport d'échelle entre le bourg d'Ambernac et la ZIP élevée à 200m de hauteur.	89
Figure 17 : Schéma d'une éolienne avec un gabarit similaire à celui retenu pour l'évaluation des impacts.	130
Figure 18 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	136
Figure 19 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	136
Figure 20 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.	136
Figure 21 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.	136
Figure 22 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	137
Figure 23 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	137
Figure 24 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).	138
Figure 25 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.	139
Figure 26 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).	140
Figure 27 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	141
Figure 28 : Lisibilité du parc éolien.	141
Figure 29 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).	142
Figure 30 : Paysage brouillé	142
Figure 32 : Bloc diagramme illustrant l'orientation de la structure du parc vis-à-vis du relief et des principales vallées de l'AER.	169
Figure 31 : Coupe A-A' des structures paysagères de l'AER (hauteur x3).	169
Figure 34 : Coupe C-C' (hauteur x3).	189
Figure 33 : Coupe B-B' (hauteur x3).	189
Figure 36 : Bloc diagramme de l'AEI (relief x3).	190
Figure 35 : Coupe C C' illustrant l'élévation du parc éolien vis-à-vis de la vallée de la Charente et du vallon du Braillou.	190
Figure 38 : Simulation du projet éolien vis-à-vis du château de Praisnaud.	208
Figure 37 : Coupe D-D' illustrant l'élévation du projet éolien vis-à-vis du château de Praisnaud (MH inscrit).	208
Figure 39 : Démarche de définition des mesures.	224
Figure 40 : Teinte RAL 7003 pour les huisseries.	225

Photographies

Photographie 1 : La vallée de la Vienne depuis le versant ouest à Saint-Germain de Confolens.	30
Photographie 2 : La route N141, un axe majeur du territoire reliant Limoges à Angoulême.	31
Photographie 3 : Bocage vallonné dans la vallée de la Vienne au nord-est de l'AEE.	32
Photographie 4 : Parcelles de cultures plus ouvertes dans le secteur sud-ouest de l'AEE.	32
Photographie 5 : Les reliefs ondoyants du plateau du Ruffécois à Surin dans l'AEE.	34
Photographie 6 : Grandes parcelles de cultures piquetées de haies clairsemées.	35
Photographie 7 : Paysage bocager d'élevage dans les terres froides.	35
Photographie 8 : Les linéaires d'arbres accompagnent les méandres de la rivière dans les fonds de vallée.	36
Photographie 9 : Le bocage de la rive gauche de la Vienne vu depuis le versant opposé.	36

Photographie 10 : La ville de Confolens vue depuis le pont Babaud-Larivière.	37
Photographie 11 : Perceptions de la ZIP depuis les plaines vallonnées du Ruffécois en lisière du bourg de Champagne-Mouton.	38
Photographie 12 : Perception de la ZIP depuis les versants de la vallée de la Vienne à Saint-Germain de Confolens.	38
Photographie 13 : Le bocage dense des terres froides limite les perceptions de la ZIP à sa partie haute, ici dans le secteur de Pressac.	40
Photographie 14 : Visibilité ponctuelle et partielle de la ZIP depuis le haut-versant de la vallée de la Vienne à Confolens.	40
Photographie 15 : Visibilité lointaine depuis la D62 à proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure et de la N141.	46
Photographie 16 : Vue lointaine et partielle le long de la D29 à Chabanais.	46
Photographie 17 : Vue lointaine dans l'axe du parc éolien existant de Champagne-Mouton depuis le cimetière de Champagne-Mouton.	46
Photographie 18 : Perception très partielle de la ZIP depuis le pont de la D62 qui surplombe la N141 au sud de Chasseneuil-sur-Bonnieure.	47
Photographie 19 : Visibilité anecdotique et très partielle de la ZIP depuis la route D948 entre Confolens et Pressac.	47
Photographie 20 : Les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens.	50
Photographie 21 : Panorama en direction de la ZIP depuis les ruines du château de Saint-Germain-de-Confolens.	51
Photographie 22 : Vestiges des thermes galo-romains de Cassinomagus (source : cassinomagus.fr).	51
Photographie 23 : L'église Saint-Michel de Champagne-Mouton (MH n°39).	55
Photographie 24 : Détails architecturaux de l'église Saint-Michel de Champagne-Mouton (MH n°39).	55
Photographie 25 : L'église de Chatain et son portail à voussures (MH n°22).	55
Photographie 26 : Détails des voussures de l'église de Chatain (MH n°22).	55
Photographie 27 : L'église d'Exideuil et son portail à voussures (MH n°34).	55
Photographie 28 : L'église Saint-Pierre de la Péruse (MH n°42).	55
Photographie 29 : L'église de Surin (MH n°10).	55
Photographie 30 : L'église Saint-Hilaire à Épenède (MH n°41).	56
Photographie 31 : Le château de Gorce (MH n°35).	56
Photographie 32 : L'église Notre-Dame de Chabrac (MH n°29).	56
Photographie 33 : Façade ouest de l'église de Chabrac et détails du portail (MH n°29).	56
Photographie 35 : Le château d'Ordière (MH n°38).	56
Photographie 36 : L'église Saint-Just à Pressac (MH n°19).	56
Photographie 37 : La chapelle du cimetière de Chirac (MH n°45).	56
Photographie 34 : L'église Saint-Maurice à Saint-Maurice-des-Lions (MH n°40).	56
Photographie 38 : La vallée de l'Issoire vue depuis le site de Bellevue, à Saint-Germain-de-Confolens.	58
Photographie 39 : L'église Saint-Germain en surplomb de la vallée de l'Issoire à Saint-Germain-de-Confolens.	58
Photographie 40 : Village de Saint-Germain-de-Confolens.	60
Photographie 41 : Vue aérienne du château de Rochechouart (source : musee-rochechouart.com).	60
Photographie 42 : L'espace muséographique de Cassinomagus (source : infiniment-charente.com).	60
Photographie 43 : La dépression de la vallée de l'Argent offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, ici depuis Champagne-Mouton dans l'axe du parc éolien existant.	63
Photographie 44 : Depuis le fond de vallée de la Charente à proximité du Château de Chambes, à proximité de Loubert.	63
Photographie 45 : Depuis la carrière les Féraux, à proximité de Roumazières, un panorama s'ouvre sur la campagne charentaise et les parcs éoliens de Champagne-Mouton et de Lesterps-Saulgond.	63
Photographie 48 : La vallée de la Charente depuis le cimetière d'Alloue.	64
Photographie 46 : La vallée de la Vienne à Confolens.	64
Photographie 47 : La N145 à proximité de Roumazières.	64
Photographie 49 : Perspective visuelle orientée dans la direction de la ZIP dans l'axe de la route de Villevert sur les hauteurs de Confolens.	65
Photographie 50 : Fenêtre visuelle entre les éléments bâtis du bourg de Roumazières-Loubert à proximité de la route nationale N141.	66
Photographie 51 : Panorama partiellement ouvert depuis les hauteurs de Saint-Laurent-de-Céris le long de la route D311, en surplomb du lotissement du Champ de l'église.	67
Photographie 52 : Visibilité de la ZIP, rendue partielle par le relief et la végétation, depuis le cimetière d'Alloue implanté sur un versant de la vallée de la Charente.	67
Photographie 53 : Perception de la ZIP depuis la route départementale D948 depuis la zone d'activité de Confolens.	69
Photographie 54 : Visibilité de la ZIP depuis un sommet de côte de la route D951 à quelques dizaines de mètres d'une aire de repos, au carrefour de la D344.	69
Photographie 55 : Perception partielle de la ZIP depuis la route départementale D740 entre Alloue et Lasfont.	69
Photographie 56 : L'église Saint-Barthélémy à Confolens et son portail ouest.	72
Photographie 57 : L'hôtel Dassier des Brosses abritant aujourd'hui la mairie.	72
Photographie 58 : L'église Saint-Maxime à Confolens.	72
Photographie 59 : Le vieux pont de Confolens sur la Vienne.	73

Photographie 60 : Le château de Nieuil (sources : chateaubnieuil.com).	73	Photographie 103 : Perception de la ZIP en arrière plan de la silhouette du bourg d'Ambernac depuis le fond du vallon du Brailou à Puynode bas (25).	99
Photographie 62 : L'église Saint-Benoit à Ansac-sur-Vienne et son portail sud à voussures.	73	Photographie 104 : Perception de la ZIP dans l'axe de la route départementale depuis les Trois chênes (29).	100
Photographie 61 : L'église Saint-Jean-Baptiste.	73	Photographie 105 : Panorama ponctuel depuis une parcelle dégagée à l'Allemandie (32).	100
Photographie 63 : L'église Notre-Dame à Alloue.	74	Photographie 106 : Panorama dégagé en direction depuis Puynode haut (33).	100
Photographie 64 : Portail de l'église Notre-Dame à Alloue et détail architectural des voussures.	74	Photographie 107 : Visibilités de la ZIP partiellement masquées par les boisements et le réseau de haies depuis la grange des Mottes (36).	101
Photographie 66 : Le logis de la Vergne, ancienne maison de Maria Casarès.	74	Photographie 108 : Panorama ouvert depuis la D951 sur les hauteurs du vallon du Brailou, la ZIP apparaît nettement au-dessus de la strate arborée.	103
Photographie 65 : L'église Saint-Martial à Manot	74	Photographie 109 : Panorama ouvert depuis la D951, à hauteur du restaurant «le relais des Barbettes» au Cluzeau.	104
Photographie 68 : Covisibilité très partielle entre la ZIP et le château de Chambes depuis un point de vue anecdotique localisé dans le périmètre de protection du monument.	75	Photographie 110 : Depuis la D170 à l'est, les haies bocagères lointaines ne masquent que la partie basse de la ZIP qui surplomb le vallon du Brailou.	104
Photographie 69 : Covisibilité entre la ZIP et l'église Notre-Dame depuis la mairie d'Alloue qui offre un point de vue sur le bourg.	75	Photographie 111 : Vue relativement proche le long de la D169, au nord-ouest de la ZIP, à hauteur du hameau du Breuil.	104
Photographie 67 : Le château de Chambes et les tourelles de son portail d'entrée.	75	Photographie 112 : Détails architecturaux de l'église Saint-Pierre d'Ambernac.	107
Photographie 70 : Le plan d'eau de la Vienne à Confolens.	78	Photographie 113 : Perception de la ZIP depuis le camping Laurent au hameau du Fournet.	108
Photographie 71 : La ville de Confolens et le clocher de l'église Saint-Maxime, perçu depuis le vieux pont sur la Vienne.	79	Photographie 114 : A gauche la piscine du camping Laurent au Fournet ; droite l'étang de pêche des Gravelles (source : les-gravelles.blogspot.com)	108
Photographie 72 : Panorama sur la cité de Confolens depuis le belvédère de la rue Sainte-Catherine. Certains monuments de la ville sont visibles en même temps que la ZIP (covisibilités) : Manoir des Comtes (MH n°48) / Eglise Saint-Maxime (MH n°52) / Hôtel Dassier des Brosses (MH n°51) / Eglise Saint-Barthélémy (MH n°50) / Ateliers municipaux - ancien abattoir (MH n°49).	80	Photographie 115 : Panorama sur le vallon de la Vergne depuis un champ de Blé dans la ZIP.	111
Photographie 73 : Quelques éléments du patrimoine de Confolens : de gauche à droite, une maison à pans de bois de la rue de la fontaine Guimard, la table d'orientation du point de vue panoramique de Sainte-Catherine, le détail de la porte principale de l'hôtel Dassier des Brosses, le pont sur le Goire, le détail architectural d'une porte du manoir des Comtes..	80	Photographie 116 : Enclos, espace de stockage et hangar agricole au centre de la ZIP.	111
Photographie 74 : L'église Saint-Coutant.	83	Photographie 119 : Bâtiment agricole à coté d'un enclos pour les bovins.	111
Photographie 76 : La ville de Confolens et son vieux pont classé monument historique.	83	Photographie 117 : Chemin carrossable.	111
Photographie 77 : Le GR 48	83	Photographie 118 : Ruisseau de la Vergne.	111
Photographie 75 : La maison de Maria Casarès.	83	Photographie 120 : Motifs paysagers de la ZIP.	112
Photographie 78 : Le vélo rail de Charente Limousine (donnée : charentelibre.fr)	83	Photographie 121 : Vue de l'état initial.	122
Photographie 79 : Panorama ouvert en direction de la ZIP et du parc éolien de Champagne-Mouton, depuis la façade sud de l'église de Saint-Coutant.	84	Photographie 123 : Variante 1.	123
Photographie 80 : Paysage du vallon du Brailou perçu depuis la lisière nord du bourg d'Ambernac.	87	Photographie 122 : Variante 2.	123
Photographie 81 : Paysage agricole du vallon boisé du Brailou perçu depuis les Bonnets.	87	Photographie 124 : Vue de l'état initial.	124
Photographie 82 : Paysage ouvert de la vallée de la Charente perçu depuis les hauteurs du hameau agricole du Roumagou.	87	Photographie 126 : Variante 1.	125
Photographie 83 : Les motifs paysagers de l'AEI	88	Photographie 125 : Variante 2.	125
Photographie 84 : Perception de la ZIP depuis le bourg d'Ambernac à hauteur du carrefour entre la D169 et la D170.	89	Photographie 127 : Vue de l'état initial.	126
Photographie 85 : Visibilité de la ZIP depuis les abords de l'église d'Ambernac, à la périphérie nord du bourg.	90	Photographie 129 : Variante 1.	127
Photographie 86 : Perceptions rapprochées de la ZIP en surplomb du hameau du Breuil (2).	94	Photographie 128 : Variante 2.	127
Photographie 87 : Visibilités partielles de la ZIP, en partie filtrées par les boisements, depuis le hameau des Broussilles (3).	94	Photographie 130 : Texture des pistes en concassé calcaire / granit.	130
Photographie 88 : Prénance de la ZIP depuis le hameau de Chez Penot (5) où de grandes parcelles agricoles ouvrent des perspectives visuelles.	94	Photographie 131 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	137
Photographie 89 : Perceptions rapprochées de la ZIP depuis le hameau de Luxérat (7), où des éléments de grandes hauteurs apparaîtraient au dessus des éléments bâtis du lieu de vie.	95	Photographie 132 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	137
Photographie 90 : Visibilité de la ZIP en partie filtrée par les éléments végétaux du hameau de Cluzeau (8).	95	Photographie 133 : Illustration d'un chantier éolien	146
Photographie 91 : Visibilité dégagée en direction de la ZIP à la sortie du hameau de Bellivière (10).	95	Photographie 134 : Esquisse et photomontage illustrant le rôle de masque visuel joué par la végétation depuis un pont sur la N141 à proximité de Chasseneuil-sur-Bonnieure (photomontage 3).	153
Photographie 92 : Visibilité de la ZIP rendu partielle par la végétation depuis le hameau des Chéronnies (11).	96	Photographie 135 : Esquisse et photomontage illustrant le projet éolien d'Ambernac, en arrière-plan du parc en activité du Confolentais, depuis le cimetière de Champagne-Mouton (photomontage 2).	153
Photographie 93 : Visibilité de la ZIP depuis une parcelle ouverte à l'entrée du hameau de Flagnat (12).	96	Photographie 136 : Vue en direction du projet éolien depuis la D951, depuis le plateau bocager délimité par la Vienne et l'Issoire au nord-est de l'AEI (source : Google Street view).	154
Photographie 94 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente depuis le hameau de Lascoux (13).	96	Photographie 137 : Photomontage illustrant le point de vue panoramique depuis le château de Saint-Germain-de-Confolens et le rôle de masque joué par les boisements à l'horizon (photomontage n°4 du carnet de photomontage).	157
Photographie 95 : Visibilité de la ZIP depuis les hameaux de La Valade (14) et de Villechaise (15), tous deux implantés dans la vallée de la Charente.	97	Photographie 138 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac, depuis le point de vue panoramique du château Saint-Germain-de-Confolens (photomontage n°4 du carnet de photomontage).	157
Photographie 96 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente et du hameau de Roumagou (17) depuis des parcelles dégagées à proximité du lieu de vie.	97	Photographie 140 : Détail de l'esquisse du projet éolien d'Ambernac et de la relation visuelle que les éoliennes entretiennent avec la toiture du château (photomontage n°1 du carnet de photomontage).	158
Photographie 97 : Depuis le village de Saint-Martin (18) la ZIP est visible depuis des parcelles dégagées situées sur les rebords de versant du vallon du Brailou.	97	Photographie 139 : Photomontage illustrant la covisibilité entre le château des Ordières et le projet éolien (photomontage n°1 du carnet de photomontage).	158
Photographie 98 : Visibilité de la ZIP en surplomb de la vallée de la Charente à Anglade (19).	98	Photographie 141 : Relation visuelle du projet éolien vis-à-vis de la vallée de la Vienne depuis la périphérie de Confolens (photomontage n°7).	168
Photographie 99 : Perception de la ZIP depuis le hameau de la Jarnaud (20), implanté sur un rebord de versant de la vallée de la Charente.	98	Photographie 143 : Photomontage depuis la route D948, en périphérie du centre-ville de Confolens (photomontage 7).	171
Photographie 100 : Panorama dégagé depuis les parcelles agricoles qui jouxtent le secteur ouest du hameau des Bonnets (22).	98	Photographie 142 : Photomontage depuis le quartier pavillonnaire de Saint-Laurent-de-Céris, sur les hauteurs du Mas Broussard (photomontage 13).	171
Photographie 101 : Perception de la ZIP rendu partielle par la présence d'arbres de haut-jet à Montermenoux (23).	99	Photographie 144 : Photomontage depuis la route de Villevert, sur les hauteurs de Confolens (cf : photomontage n°6 du carnet de photomontages en annexe).	171
Photographie 102 : Perception partielle de la ZIP dans l'axe de la route départementale au Poirier fleuri (24).	99	Photographie 145 : Photomontage depuis la route D948, en périphérie du centre-ville de Confolens (photomontage 7).	173

Photographie 146 : Esquisse et photomontage depuis la route D951, à proximité de Chez Tarlot (photomontage 11).	174
Photographie 147 : Esquisse et photomontage depuis la route D951, au-lieu dit Maison Neuve (photomontage 38).	175
Photographie 148 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le belvédère Saint-Catherine (photomontage 8).	177
Photographie 149 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis les escaliers de la mairie d'Alloue, offrant une perspective visuelle sur l'église (photomontage 9).	178
Photographie 150 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac depuis une parcelle agricole au sud du château de Chambes (photomontage 14).	179
Photographie 151 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D948, à hauteur de l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue Jean Rebier, en limite sud du périmètre du SPR de Confolens (photomontage 7).	183
Photographie 152 : Esquisse et photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le site panoramique de l'église de Saint-Coutant où le parc éolien du Confolentais occupe un angle visuel important (photomontage 5).	185
Photographie 153 : Esquisse du projet éolien perçu depuis les hauteurs de Lascoux.	190
Photographie 154 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D169, à proximité de l'église (photomontage 15).	192
Photographie 156 : Photomontage illustrant la covisibilité entre le projet éolien et l'église d'Ambernac depuis la route de Puynode Bas.	193
Photographie 155 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis la D169, à hauteur du carrefour avec la D169 (photomontage 30).	193
Photographie 157 : Perception partielle du projet éolien depuis le hameau le Fournet (photomontage 18).	195
Photographie 158 : Perception partielle du projet éolien depuis le Breuil (photomontage 19).	195
Photographie 159 : Visibilité du projet éolien dans l'axe de la voirie au hameau chez Guiloux (photomontage 21).	195
Photographie 160 : Visibilité réduite des éoliennes à Luxérat (photomontage 22).	196
Photographie 161 : Visibilité dégagée sur le parc éolien depuis le hameau de Chez Penot (photomontage 23).	196
Photographie 162 : Visibilité des éoliennes au-dessus du cordon boisé de la vallée de la Charente à Lascoux (photomontage 24).	196
Photographie 163 : Perception partielle du projet éolien d'Ambernac depuis le Cluzeau (photomontage 25).	197
Photographie 164 : Visibilité depuis Villechaise (photomontage 26).	197
Photographie 165 : Visibilité du projet depuis Flagnat (photomontage 27).	197
Photographie 166 : Visibilité du projet éolien depuis les rebords du versant du vallon du Brailou, à Saint-Martin (photomontage 28).	198
Photographie 167 : Esquisse du projet éolien d'Ambernac masqué par la végétation à proximité du hameau de Bellivière (12).	198
Photographie 168 : Perception du projet éolien depuis les rebords de versant de la vallée de la Charente à Anglade (13).	198
Photographie 169 : Perception partielle du projet éolien à Montermenoux (photomontage 32).	199
Photographie 170 : Photomontage du projet éolien depuis Puynode Haut (photomontage 32 bis).	199
Photographie 171 : Perception du projet éolien d'Ambernac depuis les Bonnets, implanté sur les rebords du vallon du Brailou (photomontage 33).	199
Photographie 172 : Photomontage du projet éolien d'Ambernac depuis le hameau de la Faye (Photomontage 34).	200
Photographie 173 : Esquisse du projet éolien illustrant le rôle des masques visuels depuis les Chéronnies (photomontage 35).	200
Photographie 174 : Photomontage du projet éolien depuis la Tuillère (photomontage 36).	200
Photographie 175 : Visibilité du projet éolien depuis le hameau de la Jarnaud, implanté sur un rebord de versant de la vallée de la Charente (photomontage 37).	201
Photographie 176 : Photomontage depuis les hauteurs du hameau de Roumagou (photomontage 39).	201
Photographie 177 : Perception de l'éolienne E3 depuis la route départementale D951 à hauteur du Relais des Barbettes (photomontage 17).	206
Photographie 178 : Vue sur le projet éolien depuis le camp Laurent au hameau le Fournet (photomontage 18).	210

Tableaux

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.	26
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	52
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	58
Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	61
Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	76
Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.	81
Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	84
Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'aire d'étude immédiate.	90
Tableau 10 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.	92
Tableau 11 : Inventaire des monuments historiques, sites protégés et sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.	106
Tableau 12 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	109
Tableau 13 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.	114
Tableau 14 : Variantes de projet envisagées.	119
Tableau 15 : Tableau des surfaces de défrichement.	131
Tableau 16 : Tableau de synthèse des aménagements impliquant une coupe de haie.	131
Tableau 17 : Tableau de synthèse des aménagements impliquant de l'élagage.	133
Tableau 18 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.	150
Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.	159
Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.	163
Tableau 21 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	165
Tableau 22 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.	166
Tableau 23 : Relations du projet éolien avec les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	180
Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.	183
Tableau 25 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	186
Tableau 26 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.	187
Tableau 27 : Relation du projet avec les bourgs de l'aire d'étude immédiate.	192
Tableau 28 : Relations du projet avec les hameaux de l'aire d'étude immédiate.	202
Tableau 29 : Relations visuelles du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	208
Tableau 30 : Relations du projet avec les sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	210
Tableau 31 : Effets cumulés du projet avec les projets connus de faible hauteur.	215
Tableau 32 : Effets cumulés du projet avec les projets connus de grande hauteur.	217
Tableau 33 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien	221
Tableau 34 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.	228

Cartes

Carte 1 : Cartographie des territoires emblématiques du Poitou-Charente (source : SRE Poitou-Charentes).	10
Carte 2 : Délimitation des aires d'étude du projet.	17
Carte 3 : Hydrographie et relief.	30
Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication.	31
Carte 5 : Occupation du sol.	32
Carte 6 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes (source : atlas des paysages de Poitou-Charentes).	33
Carte 7 : Unités paysagères.	34
Carte 8 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200m) dans la zone d'implantation potentielle.	39
Carte 9 : Parcs éoliens et projets connus.	44
Carte 10 : Carte des sensibilités des principales villes et routes de l'AEE vis-à-vis d'éléments de 200 m de hauteur dans l'AEE.	48
Carte 11 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	49
Carte 12 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.	57
Carte 13 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	59
Carte 14 : Structures paysagères de l'AER.	62
Carte 15 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	70
Carte 16 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	71
Carte 17 : Sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.	78
Carte 18 : Sensibilités depuis le SPR de Confolens.	79
Carte 19 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	82
Carte 20 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.	86
Carte 21 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate.	91
Carte 22 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.	102
Carte 23 : Monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.	105
Carte 24 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.	107
Carte 25 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.	110
Carte 26 : Proposition d'une orientation d'implantation.	115
Carte 27 : Variante 1.	120
Carte 28 : Variante 2.	120
Carte 29 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.	121
Carte 30 : Optimisation de la variante d'accès choisie.	129
Carte 31 : Carte des travaux d'abattage et d'élagage - Accès et plateformes E1 - E2 - E3.	132
Carte 32 : Plan de masse du projet.	134
Carte 33 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.	149
Carte 34 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.	151
Carte 35 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.	155
Carte 36 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée vis-à-vis du projet éolien.	156
Carte 37 : Localisation des sites protégés vis-à-vis du projet éolien.	162
Carte 38 : Localisation des sites touristiques dans l'AEE vis-à-vis du projet éolien.	164
Carte 39 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.	167
Carte 40 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.	168
Carte 41 : Perception du projet depuis les principales villes et routes de l'AER.	172
Carte 42 : Localisation des monuments historiques dans l'AER vis-à-vis du projet éolien.	176
Carte 43 : Localisation des monuments historiques dans l'AER vis-à-vis du projet éolien.	182
Carte 44 : Localisation des sites touristiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.	184
Carte 45 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.	188
Carte 46 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.	189
Carte 48 : Illustration du parc éolien et des principales visibilitées depuis le bourg d'Ambernac.	191
Carte 47 : Localisation des sites touristiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.	191
Carte 49 : Évaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.	194
Carte 50 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI.	205
Carte 51 : Localisation des monuments historiques de l'AER vis-à-vis du projet éolien.	207
Carte 52 : Localisation des sites touristiques de l'AEI vis-à-vis du projet éolien.	209
Carte 53 : Plan de masse du projet éolien d'Ambernac.	212
Carte 54 : Localisation des projets connus de faible hauteur à l'échelle de l'AER.	214
Carte 55 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.	216

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - Actualisation 2016.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien de Poitou Charentes, 2012.

Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, 1999.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.nouvelle-aquitaine.fr

www.charente-limousine.fr

www.infiniment-charentes.com

www.sudcharentetourisme.fr

<https://inventaire.poitou-charentes.fr>

